

SOMMAIRE

	Introduction	5-13
I.	Du typhus contagieux des bêtes à cornes en Égypte (1866)	14-32
II.	De l'acide phénique (1869)	36-93
III.	Inoculation à un cheval du sang d'une vache (1869)	94-115
IV	La peste bovine dans l'arrondissement d'Étampes (1872)	116-206
V	Sur le typhus contagieux (1875)	207-266
VI	Sur une affection consécutive à la cocote (1875)	267-308
VII.	Un couple socialiste et bouddhiste	309-373
VIII.	Trente-neuf pièces justificatives	375-409

Julien Lemaître

vétérinaire à Étampes, 1868-1878



Du canal de Suez au bouddhisme
en passant par l'arrondissement d'Étampes..

BHASE n°28

mai 2016

ISSN 2272-0685

Publication du *Corpus Étampois*

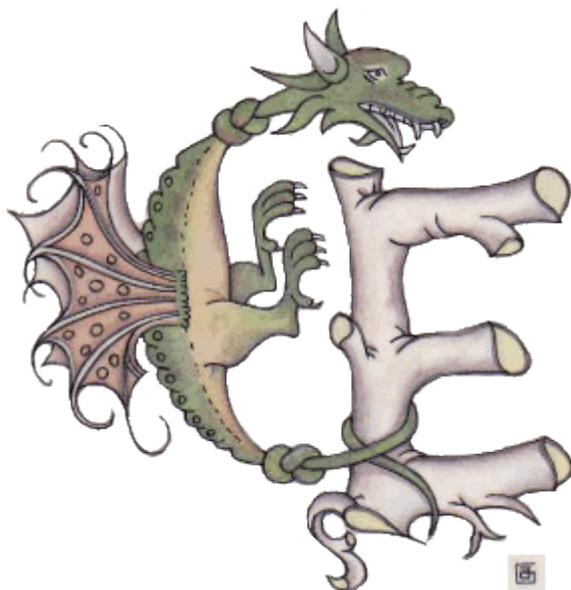
Directeur de publication : Bernard Gineste

12 rue des Glycines, 91150 Étampes

redaction@corpusetampois.com

BHASE n°28

Bulletin historique et archéologique du Sud-Essonne



Publié par le Corpus Étampois
mai 2016

COMITÉ DE LECTURE

Bernard Gineste
Bernard Métivier
Bernard Minet
† Bernard Paillason

N.B.: On conserve les graphies étymologiques de Lemaitre, telles que : *hémorragie*, *aphte*, *phthisie*, etc. Par ailleurs on rétablit partout l'orthographe *Lemaitre* (au détriment de sa variante *Lemaître*).

Julien Lemaître 1826-1898

**Trajectoire d'un vétérinaire, de Suez à Bouddha,
en passant par l'arrondissement d'Étampes**



Édité par le Corpus Étampois
2016

SOMMAIRE

	Introduction	5-13
I.	Du typhus contagieux des bêtes à cornes en Égypte (1866)	14-32
II.	De l'acide phénique (1869)	36-93
III.	Inoculation à un cheval du sang d'une vache (1869)	94-115
IV	La peste bovine dans l'arrondissement d'Étampes (1872)	116-206
V	Sur le typhus contagieux (1875)	207-266
VI	Sur une affection consécutive à la cocote (1875)	267-308
VII.	Un couple socialiste et bouddhiste	309-373
VIII.	Trente-neuf pièces justificatives (1826-1898)	375-409
	Table des matières	411

Introduction

L'histoire a besoin de témoins. Et, comme le Sud-Essonne est encore, dans le troisième quart du dix-neuvième siècle, un territoire essentiellement rural, c'est-à-dire pour l'essentiel un archipel d'exploitations agricoles, quel meilleur témoin pouvons-nous trouver en la matière que *le vétérinaire de l'arrondissement d'Étampes* ?

Qui d'autre que lui va de ferme en ferme, avec un regard à la fois aussi attentif et aussi synthétique que *le vétérinaire d'arrondissement* ? Et c'est vrai plus encore lorsqu'il s'efforce de démêler la microhistoire d'une épidémie animale. Il devient alors un Thucydide de village, débrouillant la chaîne des causes et des effets de la ruine ou bien du salut des troupeaux :

« Quant à l'organisation qui rendrait les animaux réfractaires, pourquoi le seraient-ils ici et pas là ? Pourquoi à Cerny, à Courances, à Bouville, un certain nombre de bêtes préservées, tandis qu'ailleurs toutes les bêtes contaminées devenaient malades ? »

Il pourrait dire comme le dit Thucydide, en qui la tradition reconnaît généralement le véritable père de la science historique : *« L'absence de merveilleux dans mes récits les rendra peut-être moins agréables à entendre. Il me suffira que ceux qui veulent voir clair dans les faits passés et, par conséquent, aussi dans les faits analogues que l'avenir selon la loi des choses humaines ne peut manquer de ramener, jugent utile mon histoire. C'est une œuvre d'un profit solide et durable plutôt qu'un morceau d'apparat composé pour une satisfaction d'un instant. »*

Julien Lemaitre suit à la trace la course des agents pathogènes encore mystérieux de la peste bovine. Comment a-t-elle frappé la jument d'un épicier de la rue Basse-de-la-Foulerie à Étampes ? C'est qu'il fait commerce de cuir, et que sa jument en a transporté provenant d'Angerville, où l'envahisseur prussien avait mêlé sans scrupule aux bêtes du pays des animaux venus de zones contaminées. Partout son regard aiguisé démêle l'enchaînement des faits, compte tenu de la topographie, des vents, des particularités du bâti, des pratiques agraires telles que l'usage des mares et des pâtures communales, des réseaux commerciaux, de l'hygiène, et puis naturellement de l'indiscipline, de l'incurie et de l'ignorance de ses clients ou de leurs bouviers, de leurs bergers, de leurs charretiers, de leurs épouses, ou bien au contraire de leur docilité et de leur zèle à tenir compte des avis éclairés de l'homme de l'art.

Car notre vétérinaire d'arrondissement n'est pas qu'un témoin : c'est aussi un acteur de l'histoire, et tant de l'histoire locale que de l'histoire scientifique. En même temps qu'il essaie de comprendre le mode de propagation des épizooties, en lien avec les plus hautes sommités vétérinaires de son temps, il diffuse dans les campagnes les premiers résultats acquis de cette science nouvelle ; il a une haute idée de sa mission, qui est une œuvre de salut ; déjà il pense avoir sauvé à lui tout seul l'Égypte de futures épizooties, rien de moins ; il ne s'agit que de continuer cette œuvre dans l'arrondissement d'Étampes de ce temps-là qui correspond *grosso modo* à tout ce qui aujourd'hui s'appelle le Sud-Essonne, y compris le secteur de Milly-la-Forêt.

*
* *

Julien Lemaitre est né le 20 janvier 1826 au village de Vergigny, près de Saint-Florentin dans l'Yonne. Mais c'est à Saint-Florentin même qu'il grandit, où son père est fabricant de draps.

Nous le retrouvons le 4 juillet 1848, lorsqu'il obtient à l'âge de 22 ans son diplôme de vétérinaire, au terme de ses études à l'école nationale d'Alfort. Il y a eu pour maître Henri Bouley, personnage non négligeable dans l'histoire de la science vétérinaire, avec qui il restera longtemps en relation, et qui finira président de l'Académie des sciences.

Peu après, installé à Seignelay, près Auxerre, Julien Lemaitre y épouse le 15 avril 1850 Eugénie Cottaint, fille d'un marchand de bois du lieu, ancien officier de l'armée impériale, chevalier de la légion d'honneur et juge consulaire à Auxerre. L'année suivante, la naissance de sa fille Julie le trouve installé à Auxerre même, où il se trouve rue de Coulage n°2 lors de la naissance de son fils Henri en 1860. À cette date il est bien inséré dans le réseau des associations locales, telles que la *Société centrale de l'Yonne pour l'encouragement de l'agriculture* et la *Société médicale de l'Yonne*. Nous le voyons publier en 1861 une première observation scientifique dans le bulletin de celle-ci, et, la même année, juré d'un concours organisé par celle-là. Il en restera membre correspondant toute sa vie. Mais fin 1864 nous le voyons démissionner du *Comice agricole et viticole de l'arrondissement d'Auxerre*. C'est qu'il part pour l'Égypte.

Il vient en effet d'être embauché comme *vétérinaire en chef de la Compagnie universelle du canal maritime de Suez*. Il réside dès lors à Ismaïlia. C'est là qu'il reçoit le 9 janvier 1866 un courrier lui demandant de venir s'assurer de la nature d'une épizootie qui vient de frapper tout un troupeau de bœufs

récemment arrivé de France. Cette enquête fait l'objet de sa première publication scientifique conséquente, publiée dès le mois de juillet de la même année dans le *Recueil de médecine vétérinaire*. Le 16 septembre, sa première épouse Eugénie Cottaint meurt à Ismaïlia dans des circonstances indéterminées.

Nous le retrouvons ensuite à Étampes, où il s'installe dans le courant de l'année 1868. Il y succède, rue Saint-Jacques, à un certain Louis Auger qui s'en va de son côté à Auneau en Eure-et-Loir. Il y a encore deux autres vétérinaires à cette date à Étampes, Moigneux et Védie, mais Lemaitre y porte seul le titre de médecin d'arrondissement. À ce titre il est en bonnes relations avec ses confrères d'Angerville et de Milly-la-Forêt, Lapointe et Bouché. La chose est moins claire pour ses collègues d'Étampes. En revanche, il déplore nettement, dans les villages, la présence de vétérinaires non diplômés qu'il qualifie non sans mépris d'*empiriques*, tels qu'à D'Huisson-Longueville et à Bouville les sieurs Argand et Bottin : « Et voilà un empirique dont la présence s'oppose à l'établissement d'un vétérinaire diplômé dans le canton de La Ferté-Alais ! »

Les archives municipales d'Étampes conservent plusieurs documents qui permettent de reconstituer, sur une dizaine d'années, la carrière de Lemaitre à Étampes et spécialement bien sûr dans ses rapports avec l'administration municipale. On le voit notamment signaler des cas de maladies contagieuses comme la loi le lui impose, mais aussi rendre des rapports après chaque foire ou marché qu'il a dû surveiller, en roulement avec ses deux confrères du lieu. Enfin nous avons conservé sa lettre de démission en date de décembre 1878, alors qu'après avoir vendu sa clientèle à un certain Buisson, il s'appête à regagner son Yonne natale.



Venons-en maintenant aux cinq publications scientifiques principales que Lemaitre a données au cours de son séjour à Étampes, car c'est le cœur de la présente publication et cela même qui lui donne sa raison d'être. La première est publiée assez vite, dès mars 1869 : *De l'acide phénique dans le traitement des affections charbonneuses à leur début et de son emploi possible dans les maladies putrides en général*. Dès son séjour en Égypte il a eu connaissance de la publication récente d'un certain Jules Lemaire, découvreur des propriétés antiseptiques de l'acide phénique, et il a expérimenté sur des chevaux malades les vertus de l'eau phéniquée. Installé à Étampes, où il constate un nombre étonnant de cas de maladies charbonneuses, il poursuit et amplifie ses recherches sur ce traitement dont il augmente les doses. Il publie dans le *Recueil de médecine vétérinaire*, après une assez longue introduction, neuf « observations » des plus détaillées, faites en différentes exploitations agricoles de communes voisines de Villeconin, Saint-Hilaire, Méréville, Bouville, Étampes même, Boissy-le-Sec, Villeneuve-sur-Auvers et Ormoy-la-Rivière. Nous éditons à la suite un article plus bref, et complémentaire, donné dans le numéro de juillet de la même année, par son jeune collègue et collaborateur d'Angerville, Albert Lapointe, qui présente de son côté trois « observations » faites à son infirmerie. Nous y ajoutons une recension de ces deux articles fait la même année dans la *Revue vétérinaire* par un certain Camille Leblanc, ainsi que le compte-rendu de deux séances de la *Société centrale de médecine vétérinaire*, en janvier et février 1870 lors desquelles les observations et conclusions de Julien Lemaitre furent remises en causes sans complaisance par deux autres membres de cette *Société*, y compris le texte d'une lettre où Lemaitre se plaint amèrement du procès qu'on lui fait.

En octobre de la même année 1869, Julien Lemaitre publie une seconde étude consacrée à la question spéciale de la contamination entre espèces différentes dans les fermes. Pour ce faire il inocule à Étampes, à un cheval abandonné, le sang d'une vache contaminée que lui envoie son collègue d'Angerville, Albert Lapointe. Notons que l'expérience intéresse une autre sommité locale du lieu, son voisin rue Saint-Jacques, le docteur Justin Bourgeois. Bourgeois s'est lui-même fait connaître, à la génération précédente, par des publications sur les épidémies de choléra et de suette qui avaient frappé la population étampoise en 1849. Lemaitre constate et observe la progression du mal, puis, à partir d'un moment donné, les effets de traitement par l'acide phénique. Ce traitement semble bien dans un premier temps occasionner un mieux sensible, à tel point que « M. le docteur Bourgeois trouva le cheval dans un état satisfaisant, et se promit d'essayer le traitement sur l'homme ». Malheureusement l'expérience tourne mal et le cheval crève, parce que Lemaitre est appelé chez un client au mauvais moment, de sorte qu'il néglige un traitement qu'il aurait fallu continuer.

Nous arrivons à la troisième publication étampoise de Julien Lemaitre, qui est sans nul doute plus considérable en volume et en importance scientifique que les précédentes. Nous avons vu en effet que jusqu'alors les contributions de Lemaitre, si suggestives fussent-elles, et bien qu'elles aient été jugées dignes d'être publiées pour nourrir le débat en cours, n'étaient pas encore de nature à entraîner la conviction de ses pairs, ni même du simple lecteur un peu attentif. Celle-ci au contraire, plus volumineuse, plus nourrie encore d'observations variées effectuées dans tout l'arrondissement, plus réfléchie, suivie qui plus est de recommandations pratiques. Elle fit l'objet d'un rapport circonstancié par le propre maître à l'école d'Alfort de Julien Lemaitre, qui lui fait obtenir une prime de

300 francs, outre naturellement l'édition intégrale de ces *Observations et expériences sur la peste bovine dans l'arrondissement d'Étampes*, par M. Lemaître, vétérinaire de cet arrondissement, ex-vétérinaire en chef de la Compagnie universelle du canal maritime de Suez.

On n'y trouve pas moins de 67 observations faites en différentes exploitations des communes de Mauchamps, Mespuits, Guillerval, Saint-Hilaire, Monnerville, Villeconin, Maisse, Courances, Cerny, Bouville, Angerville, Méréville, Villeneuve-sur-Auvers, Étréchy, La Ferté-Alais, Milly-la-Forêt, D'Huisson-Longueville et naturellement Étampes même.

La quatrième publication de Lemaître est sans nul doute la plus aboutie. C'est en grande partie un remaniement de ses contributions antérieures, remises en forme et augmentées, sous la forme d'un mémoire *Sur le typhus contagieux* dans le cadre d'un concours organisé en 1875 par la Société centrale d'agriculture de France. On y trouve à la fois un plan plus synthétique et quelques détails de ses notes qui avaient été omis dans la publication précédente.

L'année suivante il publie une étude *Sur une affection consécutive à la cocote*, comme corollaire à ses travaux précédents sur la fièvre aphteuse, qui lui vaudra une médaille d'or à l'effigie d'Olivier de Serres. C'est une discussion approfondie enrichie de plus de dix-sept observations faites à travers tout l'ancien arrondissement d'Étampes. Enfin, en 1878, il donne encore une étude *Sur la morve*, maladie du cheval, dont nous n'avons qu'un résumé. C'est aussi la date qui clôt sa carrière étampoise et où il adresse comme nous l'avons vu sa lettre de démission au maire d'Étampes.



Alors âgé de 52 ans, il regagne avec son épouse son pays natal. Il s'installe dans le village où il a grandi, Saint-Florentin dans l'Yonne. Il semble bien avoir continué d'y exercer sa profession jusqu'à sa mort survenue en 1898, c'est-à-dire à l'âge de 72 ans, mais sans nul doute au ralenti. Et en effet cette dernière époque est marquée par des préoccupations nouvelles que rien jusqu'alors ne laissait présager dans sa vie publique ni dans ses publications.

Un cercle très actif se réunit chez le couple, où madame Lemaitre sort de l'ombre et joue dès lors un rôle sinon prédominant, du moins croissant. Elle atteint en effet une notoriété d'envergure nationale, au sein du moins de certains cercles très précis, qui seraient aujourd'hui qualifiés, sans doute, d'alternatifs. Elle est à la fois socialiste, libre-penseuse, anticléricale et théosophe. Elle fut la première à traduire en français deux ouvrages fondateurs de la mouvance théosophique.

Nous donnerons deux ou trois publications militantes de Camille Lemaitre dans la *Revue socialiste*, ainsi que le récit anonyme de son incinération néobouddhique. Mais surtout nous y joindrons les publications théosophiques de Julien Lemaitre lui-même, toutes parues dans la revue *Le Lotus Bleu*. D'abord une longue étude intitulée « Matière et divinité », sur laquelle chacun se fera son opinion. Puis le récit halluciné que Lemaître fait de la mort de son épouse : « Vie et mort d'une théosophe, Camille Lemaitre ». Il y raconte comment il voit dans la chambre mortuaire illuminée se détacher le corps astral de son épouse, comment ensuite il assiste, à distance, à son incinération, et enfin comment elle lui apparaît après sa

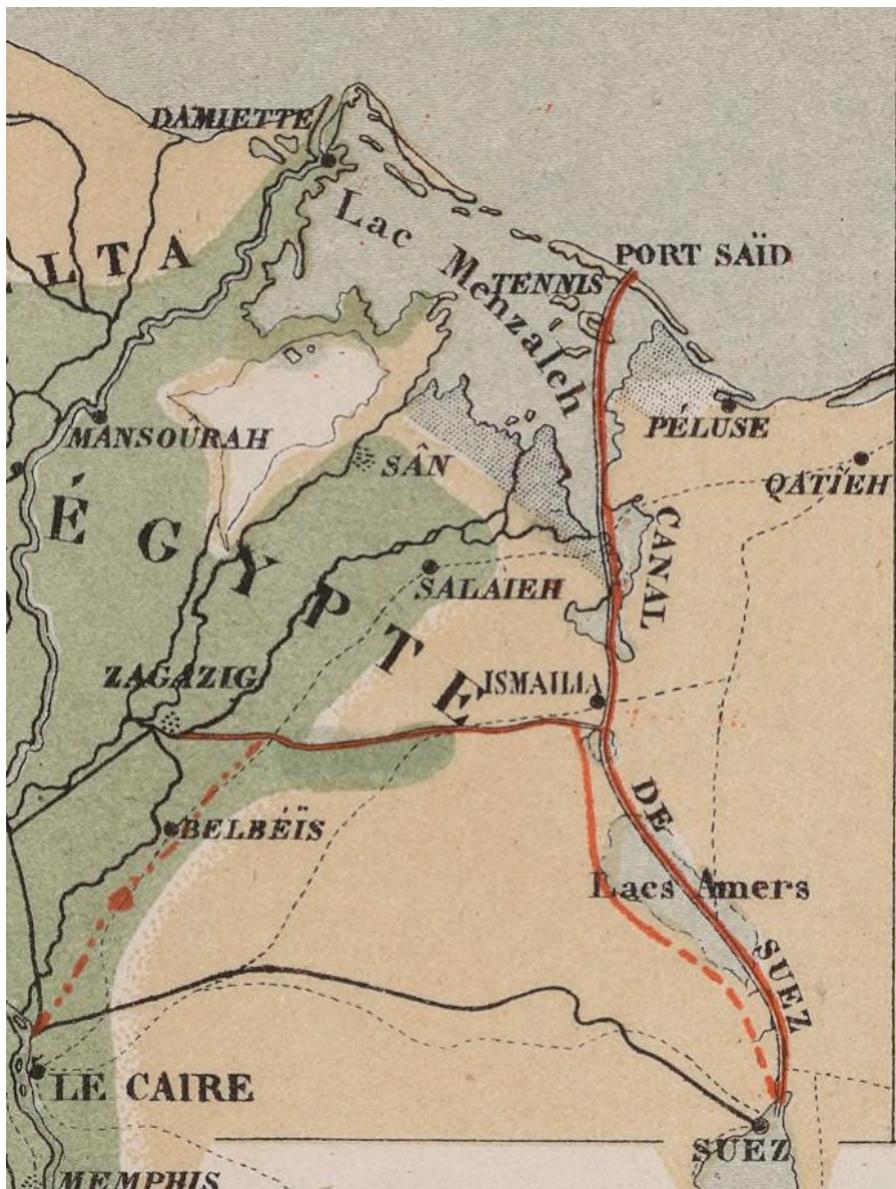
mort. Nous finirons par un dernier texte étonnant de Julien Lemaître sur « la transmigration des êtres », où se mêlent étrangement la science vétérinaire et la mystique bouddhique la plus absconse. Il n'y a rien de plus étonnant que le contraste entre ces dernières productions et les rapports scientifiques par lesquels s'était d'abord fait connaître le vétérinaire de d'arrondissement d'Étampes.

*
* * *

Pour conclure ce long ouvrage, qui sera à ce que nous espérons utile entre autres aux historiens du Sud-Essonne, nous donnons 39 pièces justificatives extraites de différents états civils, recensements et autres pièces archivistiques recueillies notamment dans les riches et toujours accueillantes archives municipales de notre chère métropole étampoise.

Nous vous souhaitons un bon voyage à travers le XIX^e siècle, du canal de Suez aux rues d'Étampes et de l'invasion prussienne au Nirvana bouddhique, en passant par les vertes campagnes du Sud-Essonne, alors toutes hennissantes, bêlantes, et mugissantes.

B. G.



I. — Du typhus des bêtes à cornes en Égypte (1866) ¹

Du typhus contagieux, des bêtes à cornes en Egypte. Observation prise à Port-Saïd. Par M. Lemaitre, vétérinaire en chef de la Compagnie universelle du canal maritime de Suez, membre correspondant de la Société centrale d'agriculture et de la Société médicale de l'Yonne.

Le 9 janvier 1866, à cinq heures du soir, et par l'intermédiaire empressé de M. l'inspecteur chef de la division du service des transports, je reçus à Ismaïlia², de M. le directeur général des travaux³, dont la sollicitude pour tous égale l'intelligence et le zèle dans ses fonctions spéciales, une dépêche ainsi conçue :

Port-Saïd, le 9 janvier 1866.

M. Lavalley à M. Voisin.

Sanglier avait amené quarante beaux bœufs et veaux. Il en est mort beaucoup ; les autres sont malades. Prière envoyer immédiatement vétérinaire s'assurer nature de la maladie.

Et ensuite :

Copie conforme adressée à M. le chef des magasins et transports, avec prière d'aviser au besoin.

Ismaïlia, le 9 janvier 1866.

Le Directeur général des travaux,

Signé : Voisin.

¹ *Recueil de médecine vétérinaire* 3/7 (juillet 1866), pp. 433-446.

² C'est à Ismaïlia que mourut sa première épouse le 16 septembre 1866.

³ François Philippe Voisin, dit Voisin-Bey (1821-1918).

Devant pareille missive ma détermination fut prompte, et le 10 je partais à cinq heures du matin, laissant mon cheval à Kantorah pour prendre la poste et le bateau à vapeur me conduisant à Port-Saïd, où je ⁴³⁴ dus attendre le jour du lendemain pour remplir ma mission, et le 11 à huit heures j'arrivai sur le lieu du sinistre.

Je transcris dans toute sa vérité, et suivi d'un examen cadavérique aussi minutieux qu'il m'a été possible de le faire, l'historique du tableau que j'eus sous les yeux. Vient ensuite la relation des renseignements que j'ai recueillis, et la conclusion à tirer de l'observation dans son entier.

Sur la plage aride et nue de Port-Saïd, et presque atteints par la vague, étaient gisants une douzaine de cadavres de bœufs, les uns dépouillés, les autres éventrés, plusieurs intacts, et des débris cadavériques traînant çà et là jusqu'à la mer.

À l'extrémité et en plein air, bien entendu, se trouvaient, formant un groupe, quatre bœufs vivants couchés à côté d'un baquet plein d'eau, où de temps en temps ils allongeaient la tête cherchant à boire, ou bien essayaient de se lever sans pouvoir se tenir sur leurs quatre membres plus de quelques secondes; un peu plus loin, un cinquième était debout, tantôt dans une immobilité complète, tantôt paraissant ruminer, puis s'arrêtant, grinçant des dents, bâillant souvent ou prenant du foin qu'il ne finissait pas de broyer.

Dans le groupe des quatre bêtes, deux avaient la tête agitée d'un côté à l'autre comme par une sorte de branlement assez semblable à celui des personnes âgées, en même temps qu'on remarquait un mouvement rapide et brusque de bas en haut, coïncidant avec l'expiration.

Chez les deux autres, la tête était tendue fixement, le menton dans le sable. Chez le cinquième, la tête était aussi fixement tendue, et la singulière expression du regard donnait à cet animal un faciès comme assombri. Chez tous, les oreilles étaient sans mouvements et couchées en arrière, et la température du corps avait éprouvé un abaissement sensible.

Il y avait abattement, prostration profonde. La physionomie générale des animaux indiquait que tous les cinq étaient sous le coup d'un mal unique se caractérisant par ses différentes phases de gravité dans les individus mêmes, dont le cinquième représenterait le début, et les quatre autres des périodes de plus en plus avancées ; il m'a paru rationnel, en prenant exactement le relevé de mes notes, de signaler d'abord ⁴³⁵ les symptômes que présentait le dernier sujet, pour ensuite les continuer successivement jusqu'à la mort sur les quatre restant, puisque deux ont succombé devant moi, de une heure à deux heures de l'après-midi, lorsque je terminais ma dernière autopsie.

Et ainsi, avec toute ma bonne volonté, à défaut d'autre mérite, se trouvera décrite entièrement, j'ose l'espérer du moins, la maladie qui s'est présentée devant moi.

Je continue donc par le cinquième bœuf. Cet animal, qui se tenait debout les membres portés en avant, ne paraissait se soucier en quoi que ce soit de tout ce qui se passait autour de lui. Si je voulais le faire avancer, j'y parvenais difficilement, ou bien s'il faisait quelques pas il se plaignait fort, et à tout moment on s'attendait à une chute sur le sol.

Les cornes étaient froides, le poil terne et le dos courbé. Les flancs étaient rétractés, et les reins peu sensibles.

On remarquait des soubresauts rapides ou tremblements de tout le corps, surtout aux membres postérieurs et à la région des fesses.

Les yeux étaient rouges, sans pétéchies, et les larmes qui s'en écoulaient en abondance avaient sur leur parcours tracé un sillon d'où l'épiderme s'était détaché.

Le mufle était sec et froid, et par l'ouverture des cavités nasales s'écoulait un liquide clair, séreux et produisant, comme les larmes, une espèce de cautérisation. Un peu de salive filante tombait de chaque coin de la bouche, et le bord des gencives était ulcéré et saignant légèrement.

La respiration était accélérée, mais sans bruit anormal ; les battements du cœur étaient forts, mais réguliers, et l'artère, un peu dure, donnait 56 pulsations à la minute. L'urine, devant moi, s'est écoulée claire et abondante, et les matières de la défécation étaient comme à l'ordinaire.

Je passe maintenant à l'état des bœufs chez lesquels on ne remarquait pas le branlement de la tête.

Ces animaux étaient couchés, l'extrémité de la tête dans le sable, et comme ils m'ont paru tous les deux à la même période de maladie, ou à peu près, j'en pris un seulement comme type.

De temps à autre, on entendait quelques plaintes. Le poil était terne ⁴³⁶ et le froid de la peau donnait une sensation particulière. Les reins étaient aussi complètement insensibles que les flancs étaient considérablement rétractés. Les tremblements devenaient de véritables secousses, surtout aux flancs, aux grassets et aux fesses. À des intervalles éloignés, l'animal semblait accuser des douleurs du ventre en agitant légèrement celui des deux membres postérieurs qui n'était pas engagé sous le corps, et en tournant un peu la tête de ce côté.

À ce moment les flancs avaient comme des soubresauts, et l'animal exhalait une ou deux plaintes, puis retombait dans son immobilité absolue. Une fois, un des deux voulut se lever, allongeant la tête du côté du baquet d'eau, mais il ne put suffire

à l'effort et vint tomber en avant et en plein dans ce même baquet, duquel on dut le dégager.

Les paupières étaient un peu abaissées sur les yeux, qui étaient très-rouges et enfoncés dans l'orbite. L'humeur qui s'en dégageait était purulente, de même que celle qui s'écoulait par les naseaux. Sur tout le chanfrein l'épiderme était enlevée comme à la suite d'une brûlure. La salive formait autour des lèvres une écume blanchâtre. L'intérieur de la bouche était pâteux, blanc et froid, et toute la muqueuse des gencives de la mâchoire inférieure était ulcérée, suppurante.

L'épithélium avait disparu par larges plaques, et sur le bourrelet de la mâchoire supérieure, on aurait dit des phlyctènes séparées ou réunies.

La respiration était accélérée, toujours sans bruit anormal, et les battements du cœur étaient plus forts et plus vites que chez le premier bœuf. L'artère était plus molle, et le pouls plus petit.

La diarrhée existait abondante et fétide, et l'expulsion de la matière des aliments était bientôt suivie de produits séreux avec des stries de sang.

Restent les deux sujets dont le branlement de tête était si frappant.

Ces deux animaux semblaient arrivés à l'extrême période du mal. Chez l'un la respiration était difficile, et s'accompagnait d'un bruit de cornage assez fort, avec toux traînante et pénible.

Sur le dos, de chaque côté, en descendant un peu sur les côtes, et sans se prolonger jusqu'aux reins, on sentait comme de la crépitation ⁴³⁷ en appuyant avec les doigts, et en frappant on obtenait une espèce de résonnance comme sur une peau tendue.

L'autre bœuf ne présentait pas ce symptôme ; mais le boucher qui me servait d'aide m'affirma qu'il l'avait remarqué souvent

sur les autres animaux morts, tantôt des deux côtés, tantôt d'un côté seulement.

Chez ces deux bêtes, les symptômes précédemment décrits étaient des plus exagérés.

Tout leur corps, d'un froid de marbre, était devenu tout à fait insensible, et on ne put jamais les faire lever, même leur faire faire un seul mouvement.

Les flancs étaient si fortement rétractés qu'on aurait dit que la peau des deux côtés allait se trouver en contact, et les yeux tellement enfoncés dans l'orbite qu'on les apercevait à peine.

L'humeur qui remplissait l'intervalle entre le globe de l'œil et la paupière était de véritable pus.

Dans cet intervalle, les mouches s'introduisaient.

La matière du jetage nasal, fétide, était un mélange de pus et de sang, et l'intérieur de la bouche n'était qu'une plaie suppurante.

Chez l'un, diarrhée sanguinolente, et chez l'autre, celui qui toussait, rejet par l'anus de vrais caillots dans du sang liquide.

Le cœur battait vite et fort ; mais on percevait à peine les battements de l'artère.

Ne voyant plus rien de saillant à noter, je me mis en devoir de rechercher si les lésions pathologiques me donneraient la raison des symptômes si graves que manifestaient les animaux vivants, et c'est en pratiquant mes autopsies que, de une à deux heures, mourut d'abord un des animaux à branlement de tête, puis celui qui s'était laissé tomber dans le baquet. Tous les deux finirent sans se débattre. Un autre mourut le soir de même, et le cinquième le lendemain matin.

Quant à celui qui toussait, je le sacrifiai par effusion de sang.

La durée totale de la maladie, chez ces cinq animaux, a été de vingt-quatre à cinquante-six heures ; le cinquième tombant

malade le 11 au matin, et mourant le 12 au matin ; les deux à branlement de tête affectés le 9 au matin, à cinq heures à peu près, et mourant le 11 à une ⁴³⁸ heure de l'après-midi, et les deux autres pris le 9 vers midi et mourant le 11, l'un à deux heures et l'autre à six heures du soir.

Première autopsie. — Sujet chez lequel on entendait la toux, sacrifié par effusion de sang.

Ce qui me frappa tout d'abord, ce fut la petite quantité d'un sang noir et presque froid qui s'écoulait par l'ouverture de la saignée comprenant la jugulaire et les troncs artériels de l'entrée de la poitrine.

L'hémorragie intestinale abondante peut donner la mesure de cette diminution notable de la masse du fluide sanguin.

À la région du dos et de la partie supérieure des côtes se trouvait la trace de l'emphysème sous-cutané qu'accusait la distension des aréoles du tissu cellulaire soufflées par les gaz exhalés.

La peau enlevée, et les muscles ne présentant rien autre chose qu'un peu de pâleur, j'arrivai immédiatement à l'examen du tube digestif, en commençant par la panse, pour revenir ensuite à l'arrière-bouche et au pharynx.

Le rumen contenait un peu de manger délayé dans une masse de liquide, mais il ne présentait rien de remarquable, de même l'estomac qui suit. Dans les lames du feuillet, le manger n'était pas durci, et la plus scrupuleuse attention ne m'y fit reconnaître ni ecchymoses, ni ulcérations.

La caillette était légèrement injectée ; quelques ulcérations blafardes s'y montraient.

L'intestin grêle, dans presque toute sa longueur, était également injecté (moins peut-être, en apparence, que si l'animal n'avait pas été sacrifié par effusion de sang) ; il renfermait un sédiment muqueux sanguinolent, et, mise à nu par le lavage, sa membrane interne présentait une sorte de réseau

ressemblant, comme dessin, à un filet de pêcheur à grandes mailles irrégulières.

Sur les glandes de Peyer, plaques gaufrées formées par des pustules pleines.

Vers le gros intestin, l'injection allait disparaissant pour devenir presque nulle dans le côlon, où les aréoles se voyaient à peine ; mais en revanche, la muqueuse de cet intestin était parsemée de très-nombreuses et saillantes petites taches rouges. Voulant m'en rendre ⁴³⁹ compte, je les grattai avec l'ongle, et j'en détachai un petit caillot sanguin adhérent au fond d'une ulcération véritable.

En arrivant au rectum, les ulcérations se faisaient plus rares, mais la muqueuse de cette dernière portion du tube digestif était très-fortement injectée, avec mailles irrégulières et ulcérations profondes.

La rate était à l'état normal ; de même les reins et la vessie, qui renfermait une assez grande quantité d'urine jaune clair.

Dans le cœur, ni pétéchies, ni ecchymoses ; dans le poumon, les lames du tissu cellulaire étaient insufflées comme à la région du dos et des côtes, et dans la trachée et le larynx, paraissant à l'état normal, se trouvait quelque peu de mucosités purulentes.

L'œsophage n'offrait rien à noter, mais la muqueuse de l'arrière-bouche et du pharynx était tapissée d'ulcérations à fond blafard, et variant du diamètre d'une lentille à celui d'une pièce de cinquante centimes.

Cette lésion me donnait l'explication de la toux sur le vivant.

Le foie était sain, et la bile qui distendait sa vésicule était à l'état ordinaire.

Quant au cerveau, un léger développement des veines se montrait seulement à sa surface.

Deuxième autopsie. — Animal mort le 10 ou la veille au soir, onze heures.

Bien que le cadavre fût sur le sol depuis quatorze heures, il était, comme ceux qui l'entouraient, à peine ballonné.

On ne voyait aucune trace d'emphysème sous la peau. Le mésentère était parsemé de taches rouges ecchymotiques. Sur les lames du feuillet, ces taches étaient foncées et formaient çà et là des perforations ulcéreuses. La caillette était très-injectée, avec de nombreuses taches ecchymotiques sans ulcérations.

L'intestin grêle était également très-injecté, et le dessin aréolaire de sa membrane interne extrêmement prononcé ; il contenait une espèce de boue lie de vin et du sang en nature fluide et noir. Le côlon présentait çà et là de larges plaques rouges, et les ulcérations avec caillot sanguin étaient moins nombreuses que chez le premier sujet. Je ⁴⁴⁰trouvai adhérent à la muqueuse un tubercule paraissant formé de pus concrété et de la grosseur d'une noisette.

Le rectum ressemblait à celui de l'autre bœuf. La rate était moins ferme qu'il l'état normal. Le foie laissait voir, sous sa séreuse, des plaques noires ecchymotiques, et sa vésicule, qui en offrait aussi intérieurement, était remplie d'un mélange de bile et de sang.

Les reins n'offraient rien de particulier, mais la vessie, vide, était parsemée de nombreuses taches noires.

Dans le cœur, quelques taches ecchymotiques avec du sang noir et fluide.

Le poumon était emphysémateux, et la trachée et le larynx, injectés à leur face interne, renfermaient un mélange de mucus et de pus; pas d'ulcérations.

L'œsophage et le pharynx étaient parsemés d'ulcérations à fond décoloré, dentelées, à forme linéaire, ovale ou ronde.

La surface du cerveau était remarquablement injectée, et le cerveau lui-même était ramolli. (Je rappelle que cet animal était mort depuis quatorze heures, ce qui peut expliquer quelques différences.)

Mon travail terminé, et sans m'arrêter à l'idée d'empoisonnement qu'on exprimait devant moi, je me demandai en présence de quelle maladie je me trouvais, à quelle affection appartenaient réellement et ces symptômes et ces lésions cadavériques.

Or, je n'eus pas besoin de parcourir longtemps le cadre nosologique, et, sans hésitation aucune, je rattachai cette affection au typhus contagieux des bêtes à cornes, maladie des steppes de l'Europe orientale, comme chacun sait. En effet, les caractères du mal ont tellement d'analogie avec ceux du typhus contagieux, rapportés par les auteurs, et dont la relation vient d'être donnée tout récemment, et d'une manière si remarquable, à l'Académie impériale de médecine par mon affectionné maître, M. Bouley, que le moindre doute n'était pas permis.

J'étais donc en présence du typhus contagieux des bêtes à cornes, *Rinderpest* des Allemands, *Cattle-plague* des Anglais.



Narcisse Berchère : Après le simoun (salon de 1864)

Aussi tous les bœufs restant furent alors dépecés avec la peau, et tous les débris conduits à plus de 1 kilomètre en mer, et jetés en pâture aux nombreux requins qui fréquentent ces parages.

441

Il me restait à savoir, pour le but que je me proposais d'atteindre, si cette maladie avait pris naissance en Égypte sur des bœufs du pays, en se répandant par contagion sur des bœufs étrangers, ou si elle avait été importée de l'étranger par la voie commerciale.

D'après les travaux en médecine vétérinaire acquis à l'Égypte, et d'après ce qu'on sait de l'histoire du typhus qui a déjà visité ce pays, on ne peut en quoi que ce soit, jusqu'à présent du moins, s'arrêter à l'idée que le typhus contagieux des bêtes à cornes soit une maladie spéciale à l'Égypte, comme il est une maladie particulière aux steppes. Et, d'un autre côté, sans compter les vétérinaires de l'Allemagne et de la Russie, l'un des hommes les plus remarquables de notre époque, une des gloires de la vétérinaire, le regretté M. Renault, à la mémoire duquel, élève reconnaissant, je rends un pieux hommage ; d'un autre côté, ce savant a résolu toutes les difficultés du problème avec une telle sûreté de vues et une telle abondance de preuves, que le moindre doute ne peut plus subsister sur la question de savoir si le typhus contagieux est, oui ou non, une maladie des steppes.

« Le typhus contagieux ne prend spontanément naissance que sur les seuls animaux des steppes de l'Europe orientale, et ne se développe jamais en dehors de ces régions, n'importe dans quelles conditions hygiéniques les troupeaux de bêtes bovines se trouvent placés. »

Cette vérité acquise, où donc est le point de départ de la maladie de Port-Saïd ?

En ce que mon travail peut avoir de sérieux pour l'Égypte, j'arrive à sa partie la plus importante ; aussi me suis-je particulièrement attaché à des renseignements certains.

Déjà j'avais entendu dire à Alexandrie, où je me trouvais en décembre dernier, qu'une maladie, pour ainsi dire foudroyante, et paraissant contagieuse, avait enlevé un grand nombre de bœufs venant de l'étranger, des provinces danubiennes et de la Russie, par voie de Constantinople ou de Trieste, et tout récemment débarqués. Le marchand boucher d'Ismaïlia me dit même qu'il avait en ce moment une contestation avec un négociant qui exigeait le paiement intégral de bœufs qu'il lui avait vendus, et qu'il n'avait pu lui livrer qu'en partie, par ⁴⁴² suite de la mort de six d'entre eux, survenue le lendemain du marché conclu. Mais je n'avais pu m'assurer de la nature du mal, quand le 25 janvier M. Sanglier, le propriétaire des bœufs de Port-Saïd, vint lui-même chez moi pour savoir à quoi s'en tenir sur la maladie qui avait détruit tout son troupeau, en respectant seulement cinq vaches pleines qu'il avait gardées au Caire.

Je dis à M. Sanglier quelle était mon opinion bien arrêtée sur la maladie qui avait emporté ses bœufs. Je l'engageai à embarquer ceux qu'il ferait venir de France directement pour leur destination, sans s'arrêter à Alexandrie, dans la certitude que j'avais que ses animaux avaient dû contracter la maladie à Alexandrie ou au Caire, ou sur le parcours du chemin de fer en contact direct ou indirect avec des animaux contagionnés, ou de provenance des steppes.

M. Sanglier me dit que ce conseil, que j'avais déjà donné, serait suivi, puis il ajouta qu'à Alexandrie, d'où il venait, il avait puisé à bonne source des renseignements qu'il croyait devoir me communiquer, pensant qu'ils me seraient utiles. M. Sanglier, homme sérieux, m'autorisa à me servir de son nom, et voici ce qu'il m'apprit :

« Le 7 décembre 1865, M. Latis, négociant fort connu à Alexandrie, recevait un convoi de bœufs venant des provinces danubiennes. Le 16 décembre, il en avait perdu cinquante-sept, et, sur dix-huit qu'il avait envoyés au Caire, douze sont morts en quelques jours du même mal dont étaient atteints ceux de M. Sanglier. »

Depuis, une lettre datée du Caire, 8 février dernier, est venue confirmer ces renseignements et m'apprendre, en outre, qu'il était mort à Alexandrie considérablement de buffles de la même maladie, et quelques-uns au Caire. Enfin, le 14 février, un négociant d'Alexandrie me fit savoir à Ismaïlia que la mortalité continuait sur les buffles à Alexandrie, mais que jusqu'à présent les quarante bœufs qu'il avait actuellement dans ses écuries étaient préservés parce que, ajoutait-il, ses écuries étaient bien aérées et ses animaux bien nourris. Et, en effet, à Alexandrie l'idée dominante est, comme tout dernièrement en Angleterre, que le mal provient seulement de ce que les bêtes sont logées trop à l'étroit et nourries avec de mauvais fourrage.

Les bœufs de M. Latis, prétend-on, ont mangé du foin moisi qui ⁴⁴³ leur a donné une dysenterie mortelle, car c'est de ce nom qu'on appelle le typhus contagieux des bêtes à cornes.

Pas n'est besoin de m'étendre sur l'importance de pareils renseignements, et, pour que la question soit jugée, je n'ai plus qu'à prendre les bœufs de M. Sanglier à leur point de départ pour les conduire à Port-Saïd.

« Ces animaux ont été achetés en France, dans le Dauphiné et les Bouches-du-Rhône, où n'existait aucune épizootie. Ils ont été embarqués sur le *Timsah*, capitaine Prèves, appartenant à la Compagnie Dervieux. Arrivés à Alexandrie, le 7 décembre, ils ont été immédiatement débarqués, et mis pour quelques jours dans un parc au nombre de quarante-huit, dont cinq vaches pleines et vingt veaux.



Creusement du canal de Suez

« La moitié du troupeau fut ensuite expédiée au Caire, les vaches en plus.

« À ce moment, tous les animaux étaient en parfaite santé.

« L'autre moitié fit son départ, le 18, d'Alexandrie par chemin de fer, de manière à se rencontrer à Tautah avec la portion venant du Caire également par voie ferrée.

« Les troupes réunies à Tautah formaient un total de quarante-trois têtes, et dans cette localité, par suite d'une fausse manœuvre, toutes les bêtes furent fort mal menées ; elles restèrent vingt-quatre heures sans boire ni manger, mais, par contre, elles se gorgèrent d'eau du Nil en arrivant à Mansourah.

« De Tautah à Mansourah le voyage se continua en chemin de fer. À Mansourah, où la voie ferrée s'arrête, le passage du Nil

s'effectua en barques, et de Mansourah à Damiette le trajet se fit à pied (80 kilomètres à peu près).

« Dans cette dernière ville, un bœuf et un veau moururent (25 décembre). Tout le reste du troupeau paraissait en bonne santé.

« De Damiette à Port-Saïd, la traversée eut lieu en barque sur le lac Menzaleh, et, à l'arrivée à Port-Saïd, le 28 décembre, rien ne faisait pressentir ce qui devait survenir.

« Du 7 au 9 janvier, et sous le hangar clos qui servait alors momentanément d'abri, trois bœufs succombèrent d'abord, après avoir ⁴⁴⁴ présenté, comme tous les autres, du reste, les mêmes symptômes que les cinq derniers.

« Ensuite ce fut le tour des veaux, et enfin, du 9 au 11 janvier, tous les bœufs furent attaqués ou moururent.

« On sait maintenant ce qu'il advint des autres. »

De ce qui précède, on peut croire, je pense, sans crainte de se tromper, que les animaux de M. Sanglier, dans leurs séparations en deux bandes, ont contracté le typhus par suite de leur communication plus ou moins directe, soit avec les bœufs de M. Latis à Alexandrie, soit avec ceux que M. Lalis a envoyés au Caire.

L'eau qu'ils ont bue en quantité à Mansourah est, comme toute eau du Nil, de facile digestion. Elle n'aurait pu, dans tous les cas, qu'occasionner une indigestion d'eau, voire même la diarrhée ou la dysenterie, mais pas le typhus contagieux avec mortalité générale. Or, l'indigestion se serait déclarée tout de suite, et peu après la diarrhée ou la dysenterie. Les animaux n'auraient pu faire à pied le voyage à Damiette, et, à part les deux cas de mort dans ce pays, toute la troupe est arrivée en bonne santé.

La période d'incubation pour les animaux qui moururent à Damiette a pu durer jusqu'à quatorze jours, moins peut-être, et sûrement moins pour les autres après l'invasion du mal.

En Égypte, où la nature du climat se prête merveilleusement au développement des ferments, les maladies de ce genre ne sont pas de longue durée, et prompte est leur terminaison par la mort.

Il y a deux ans, une épizootie qui ne fut autre que le typhus contagieux des bêtes à cornes enleva en un rien de temps plus de huit cent mille têtes de bétail.

Non-seulement les animaux de l'espèce bovine périrent, mais les moutons et les chèvres couvraient par milliers la route de Syrie, passant par Kantarah pour aller au Caire.

On dit même que les chameaux furent atteints⁴.

⁴ Cf. *Revue des deux-Mondes* 92 (1871), p. 563 : « Jusqu'à ces derniers temps, on s'était persuadé que la peste bovine n'attaquait que les individus de l'espèce bovine. Cependant Sauvages avait remarqué l'épizootie de 1745 sur la chèvre et le mouton dans le Vivarais ; Grogner la signale sur la chèvre dans le Mont-d'Or lyonnais en 1814, et d'autres auteurs sur le mouton dans la Bresse et la Franche-Comté à la même époque. Néanmoins ces faits n'étaient pas considérés comme authentiques, car des essais d'inoculation et des essais de transmission par cohabitation avaient échoué. Des observations précises faites en Bohême en 1859 par Maresch, en Hongrie dans l'année 1861 par Galembéos sur des moutons, en Russie par Jessen en 1864 sur des chèvres, et surtout celles faites en 1866 au Jardin d'acclimatation de Paris, ont tranché définitivement la question. Des gazelles qui avaient été achetées en Angleterre importèrent la peste bovine dans cet établissement ; elles succombèrent à la maladie, qui se communiqua au zébu (*Bos indicus*), au yack (*Bos grunniens*), à l'auroch (*Bos bosanus*), à l'antilope, à la gazelle commune, à la biche, au cerf, au chevrotin, à plusieurs variétés de chèvres et au pécari. En 1864 et en 1866, M. Lemaitre, attaché comme vétérinaire à la compagnie du canal de Suez, l'avait observée en Égypte sur des moutons et sur des chèvres, sur des chameaux et sur des buffles. En 1871, elle attaque des moutons en France. Il est donc démontré aujourd'hui que la peste bovine peut sévir sur diverses espèces de ruminans ; mais ce sont les espèces du genre bœuf qui la contractent le plus facilement. »

Les bêtes mouraient en telle quantité à la fois, qu'à Damiette les chiens traversaient sur des cadavres la plus large des embouchures du Nil (plus de 600 mètres), vomissant sans relâche ces mêmes cadavres, ⁴⁴⁵ que la mer allait plus loin rejeter sur la plage déserte des environs de Port-Saïd, et jusqu'à Port-Saïd même.

Je ne sache pas, alors comme aujourd'hui, qu'aucun remède ait été essayé, du moins avec succès.

Pour mon compte personnel, je n'eus pas le temps de mettre en pratique aucun de ceux sur l'efficacité desquels je pouvais espérer pour m'avoir souvent réussi en France, dans le début des maladies charbonneuses, et qui me réussit si bien ici dans les altérations si fréquentes du sang avec pétéchies sur les conjonctives et ulcérations dans la bouche (aloès en solution dans l'alcali volatil, jusqu'à saturation).

Je ne sache pas non plus qu'aucune mesure effective de police sanitaire ait été prise, et cependant l'Égypte a constamment une véritable épée de Damoclès suspendue sur sa tête. À chaque instant, elle doit craindre de voir ses provinces dévastées par le fléau.

Pour le gouvernement égyptien en particulier, et pour tout le monde en général, il devient d'extrême urgence de prendre des mesures énergiques et promptes, si déjà on ne l'a fait, pour couper court au mal.

Or, comme Alexandrie est un port de mer, que les arrivages de bestiaux par voie de Constantinople ou de Trieste se font par cette ville, il serait, selon moi, on ne peut plus facile de prendre une décision sans porter une grande entrave au commerce.

Un homme de l'art expérimenté, un médecin vétérinaire serait chargé de la surveillance de tous les convois en général, et spécialement des arrivages par voie de Constantinople ou de Trieste.

Il serait de l'intérêt de chaque propriétaire de fournir un certificat de provenance.

Les animaux seraient ensuite mis en observation, et assez éloignés pour qu'on n'ait pas à craindre la contagion en cas de maladie, laquelle n'apparaissant pas, la période d'incubation passée; tous ces mêmes animaux devraient sortir pour leur destination. Si la maladie se déclarait, les bêtes atteintes seraient ou sacrifiées, ou traitées à part, et les autres livrées à la boucherie.

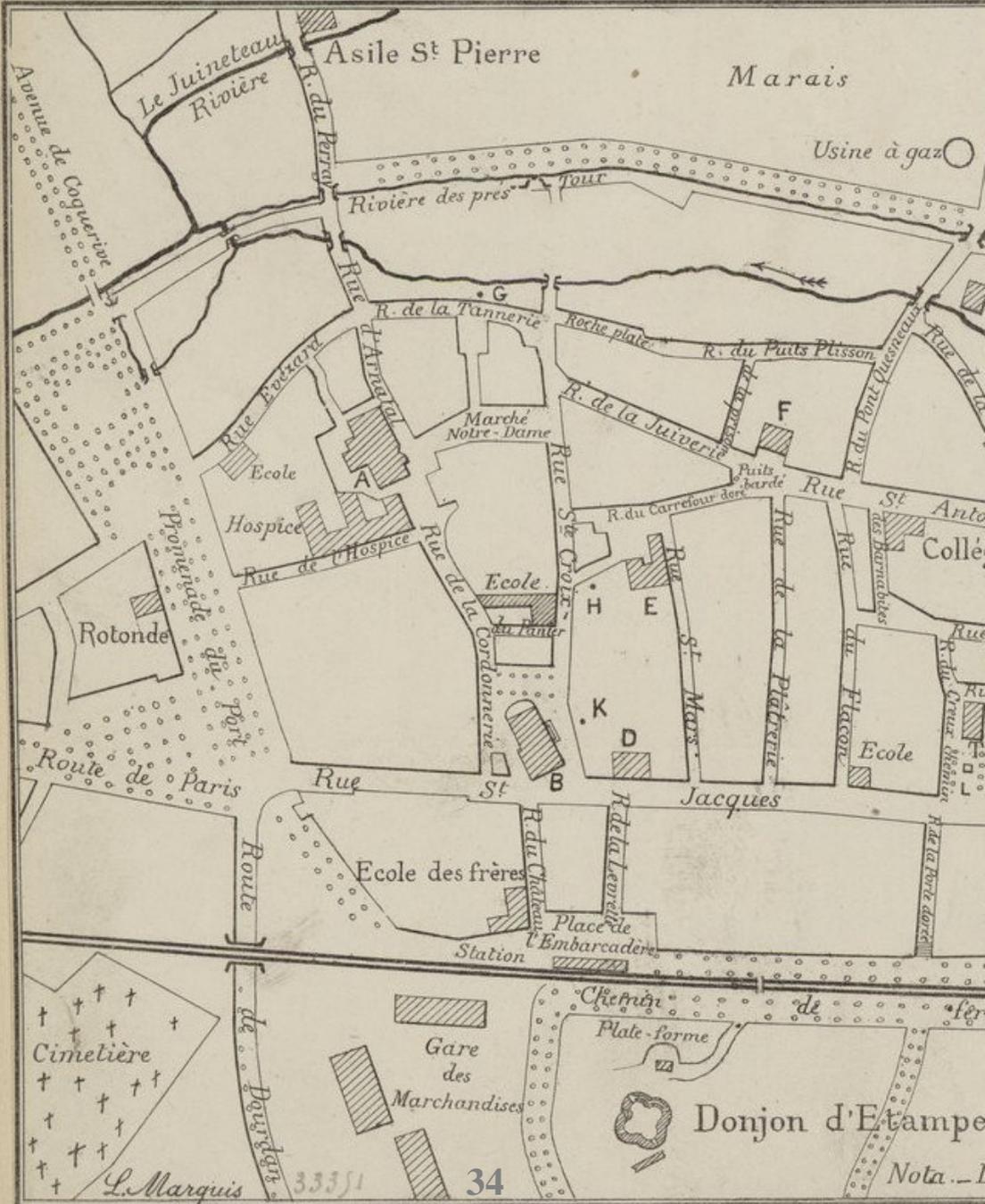
Si le mal venait à gagner l'intérieur, le gouvernement aurait alors à s'entendre avec ce même vétérinaire pour prendre des mesures semblables ⁴⁴⁶ à celles que prit tout dernièrement le gouvernement français en pareille occurrence, et dont il eut tant à se louer.

Et si la Compagnie universelle du canal maritime de Suez, son immortel président-fondateur en tête, rend dans l'accomplissement de son œuvre un véritable service au monde entier, on pourrait lui tenir compte aussi de ce mérite, que par le canal infiniment plus humble de son vétérinaire en chef, elle put rendre à l'Égypte ce service particulier de la préserver, dans l'avenir, de maux semblables à ceux de l'année 1864, de si désastreuse mémoire.



ETAM

PLAN DE LA PARTIE CENTRALE



Echelle de 1:5000

100m

MAPES

LE DE CETTE VILLE EN 1873

Ge. D. 4393



4302

DE
L'ACIDE PHÉNIQUE

DANS LE TRAITEMENT

DES

AFFECTIONS CHARBONNEUSES A LEUR DÉBUT

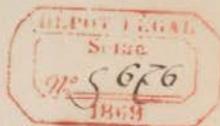
ET DE SON EMPLOI POSSIBLE

DANS

LES MALADIES PUTRIDES EN GÉNÉRAL

Par M. LEMAITRE

Imprimeur de l'ARRONDISSEMENT D'ÉTAMPES (SEIN-ET-OISE)



PARIS

TYPOGRAPHIE DE RENOUE ET MAULDE

144, RUE DE RIVOLI, 144

1869

II. — De l'acide phénique (1869)

01. L'article de Lemaitre ⁵

De l'acide phénique dans le traitement des affections charbonneuses à leur début et de son emploi possible dans les maladies putrides en général.

Ce travail ne devait pas être livré à la publicité, quant à présent ; il attendait, comme corollaire : 1° le résultat des essais entrepris par différents vétérinaires de mérite, essais déjà heureux pour quelques cas ; 2° le résultat d'une série d'expériences d'inoculation directe à des animaux sains, du sang provenant d'autres animaux affectés de la fièvre charbonneuse et de la maladie résultant de l'inoculation du sang en voie de putréfaction, et du traitement par l'acide phénique de ceux que l'inoculation aurait contaminés.

De tout ce travail d'ensemble, si humble qu'il soit, je voulais faire hommage à notre affectionné maître M. Bouley⁶ ; en faire

⁵ *Recueil de médecine vétérinaire* 3/3 (mars 1869), pp. 161-186.; dont un tiré à part : *De l'acide phénique...* (in-8° ; 30 p.), Paris, Renou et Maulde, 1869 ; l'article a été imprimé aussi dans le *Bulletin de la Société centrale de l'Yonne pour l'encouragement de l'agriculture* 13 (1869), pp. 73-104

⁶ Henri Bouley (1814-1885), professeur de clinique vétérinaire à l'École nationale vétérinaire d'Alfort, mort président de l'Académie des sciences.

hommage aussi à M. André Sanson⁷, dont la bonne amitié ne m'a jamais fait défaut ; mais tout en réservant l'intention, et tout en continuant les expériences, j'ai dû modifier ma résolution première, en présence de la question d'un intérêt si grand, si immense, dirai-je, au double point de vue scientifique et agricole, portée au sein de l'Académie des sciences par M. Bouley, qui, dans la séance du 11 janvier dernier, a rendu compte des travaux de la commission nommée par le ministre de l'agriculture pour aller étudier en Auvergne la maladie du gros bétail désignée sous le nom de *mal de montagne*.

Comme les résultats de la commission ont été contestés à certains points de vue par quelques membres de la presse scientifique, jugeant sur l'exposé sommaire du président, j'ai pensé que c'était agir dans l'intérêt général de livrer à l'impression les observations déjà recueillies.

La commission ministérielle, dont je viens de parler, a reconnu que ⁶ le *mal de montagne* n'était autre chose que le charbon, ainsi que cela avait été démontré vers la fin du siècle dernier par Petit, dans les *Instructions vétérinaires* ; et elle a mis à profit l'occasion pour examiner si le sang charbonneux devait sa virulence et la propriété de transmettre le même mal à la présence des bactéries, ainsi que le soutient M. Davaine dans une théorie qui a fait son chemin.

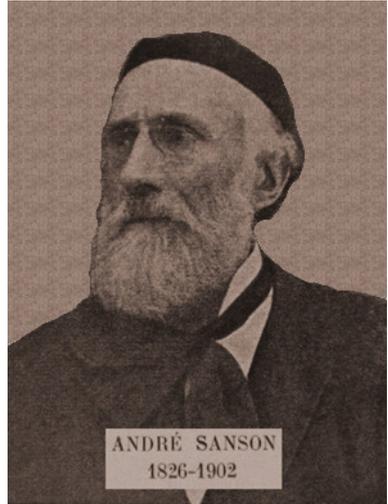


⁷ André Sanson (1826-1902), vétérinaire, professeur de zootechnie à l'École nationale supérieure d'agronomie de Grignon et à l'Institut national agronomique.

Comme conclusion des expériences, la commission a émis l'idée que la présence des bactéries était purement accidentelle, puisque le sang avec lequel on a inoculé le charbon ne contenait pas toujours de ces infiniment petits organismes, et que dans l'examen du sang des différents animaux qui ont succombé par suite de cette inoculation on ne trouvait que dans certains cas des bactéries, qui manquaient absolument dans d'autres.

Chez les lapins, au contraire, la présence des bactéries serait toujours constante.

M. André Sanson, secrétaire-rapporteur de la commission, recherchant quelle serait la cause de la maladie charbonneuse, a émis une doctrine nouvelle, par suite de laquelle le plasma du sang charbonneux serait modifié de telle sorte que son albumine passerait à l'état de diastase, et transformerait le plus ordinairement l'amidon en glycose. Cette modification, prétend M. Sanson, ne serait pas propre au sang des animaux charbonneux, mais on la retrouverait dans la fermentation putride du sang ; et du sang normal abandonné à lui-même jusqu'à ce qu'il ait subi cette modification diastasique, et, en cet état, inoculé à six animaux ruminants, aurait, chez l'un d'eux, déterminé une affection identique en tous points à celle déterminée par l'inoculation du sang provenant des sujets charbonneux.



Partant de ce point que le charbon n'était autre chose qu'une maladie putride, on a pris parmi les antiseptiques l'agent auquel

les remarquables travaux du docteur Lemaire⁸ ont, depuis peu, donné une si grande vogue. Je veux parler de l'acide phénique.

Plusieurs ruminants ont été inoculés, et lorsque les symptômes propres aux affections charbonneuses ont été manifestes, on a administré l'acide phénique à *un centième*, soit *dix grammes* d'acide phénique pour *mille grammes*, ou 1 litre d'eau pure, donnés en deux ⁷ doses égales aux grands ruminants, et 1 gramme seulement d'acide phénique pour la brebis dans 100 grammes d'eau pure.

Par suite, toutes les bêtes bovines auraient survécu, et une brebis seule est morte, mais plus tardivement que lorsque l'inoculation suit sa marche naturelle.

M. Bouley, complétant sa communication, a ajouté qu'un membre de la commission, M. Missonnier, vétérinaire à Murat, a traité avec succès, par l'acide phénique, deux vaches qui avaient contracté naturellement le charbon.

On aurait également guéri de la pustule maligne un homme et son enfant, en leur faisant prendre le remède à l'intérieur, et en lotions à l'extérieur.

Enfin, M. Bouley a ajouté que M. Lemaire, vétérinaire à Étampes, a également réussi en traitant de la même manière cinq chevaux atteints de la maladie charbonneuse.

En ce qui concerne la théorie de l'altération de l'albumine, M. Bouley, au nom de la commission qu'il présidait, a laissé à M. Sanson, son auteur, tout l'honneur et toute la responsabilité de cette théorie.

Je n'ai assurément aucune compétence pour juger si les idées théoriques émises par M. Sanson sont ou non fondées. Leur

⁸ Jules Lemaire (1814-1873), médecin et pharmacien qui a découvert les propriétés antiseptiques de l'acide phénique.

contrôle appartient aux chimistes, dont la mission ne fera certainement pas défaut.

En ce qui concerne le résultat pratique, découlant comme conclusion de cette théorie, c'est-à-dire l'emploi de l'acide phénique comme antiseptique propre à combattre le charbon considéré comme affection putride, les faits que je viens aujourd'hui, si peu nombreux qu'ils soient, soumettre à l'approbation des hommes compétents, pourront servir sinon à éclaircir la question, du moins à encourager mes confrères à se lancer résolument dans la voie des essais, en ne prenant en vue, et absolument, que les intérêts considérables que nous servons tous : l'intérêt de la science, celui de l'agriculture et de notre profession.

Mon expérience acquise sur les doses plus ou moins considérables et répétées d'acide phénique à donner, suivant les cas ou les indications, pourra devenir de quelque utilité. |⁸

Lors de mon exercice dans l'Yonne, j'ai eu, en 1861, l'occasion d'observer le sang de rate sur un troupeau de moutons dans une ferme des environs d'Auxerre, — Néron⁹, — où, soit dit en passant, j'ai constaté la mort de deux chiens par suite de fièvre charbonneuse, qu'ils avaient contractée en mangeant, pendant plusieurs jours, des débris, cadavériques provenant d'animaux charbonneux.

L'état de leur sang, noir et sirupeux ; celui de la rate, qui n'était qu'un putrilage noir et infect, bien que l'organe n'eût pas sensiblement augmenté de volume, ne m'ont pas laissé de doutes.

Le sang de rate, ou la maladie charbonneuse des moutons, a été victorieusement combattu par l'emploi d'un médicament

⁹ Commune de Gurgy.

composé, dont la formule est dans l'*Agenda formulaire* de M. Clément : alcali volatil et aloès.

L'observation se trouve rapportée dans le *Recueil de la Société médicale et scientifique de l'Yonne*, dont j'avais l'honneur de faire partie¹⁰.

Des essais provoqués en Brie, sur des moutons affectés de sang de rate, n'ont donné aucun résultat avec l'ammoniaque liquide et l'aloès.

Depuis mon exercice à Étampes, où la maladie charbonneuse est en permanence, l'emploi de ce même médicament est demeuré infidèle sur les vaches, et m'a donné plusieurs résultats heureux sur les chevaux et sur des moutons, mais à la condition d'en élever la dose en augmentant la quantité d'eau servant d'excipient.

Ce médicament est d'administration difficile, à cause de l'action de l'ammoniaque sur les buccales.

Je donne tout de suite la raison des quelques lignes qui précèdent : c'est que si, en Beauce, les affections charbonneuses sont les mêmes, quant au fond, que celles qu'on remarque sur d'autres territoires, il faut, pour les guérir, une plus grande quantité du même remède qui a servi à en triompher ailleurs. Plus violentes sont, sans doute, leurs manifestations, et généralement plus rapide est la mort, quand elle n'est pas foudroyante. Peu importe la cause qu'on assigne à cet effet, ou la loi qu'on donne au phénomène.

Mais il est certain, toutefois, que la dose de 10 grammes d'acide phénique dans 1 litre d'eau, qui, administrée en deux parties égales, a produit la guérison en Auvergne, ne m'aurait

¹⁰ Sans doute dans le *Compte-rendu des travaux de la société médicale de l'Yonne pendant l'année 1861*, publié à Auxerre et non conservé à la BnF.

ici donné, le plus ⁹ souvent, que déception, si je n'avais eu l'idée de la multiplier, ainsi qu'on le verra.

Déjà, en Égypte, dès l'année 1865, lorsque j'avais l'honneur d'appartenir comme vétérinaire en chef à la Compagnie du canal maritime de Suez, j'ai largement usé de l'eau phéniquée à l'extérieur en lotions, et en injections dans la bouche tenue fermée par la pression des doigts sur les lèvres, ce qui déterminait quelque peu la déglutition, n'osant pas en faire prendre comme l'a fait depuis M. Sanson. J'ai largement usé, dis-je, d'acide phénique dans les cas d'altération putride du sang, si fréquents dans ce pays, sur les chevaux qui ont fourni des courses longues et rapides, altérations caractérisées par des pétéchies nombreuses sur la buccale et les conjonctives, et le remède ainsi employé suffisait presque toujours pour faire disparaître le mal. Je parle des cas graves ; car il n'est pas rare de voir des pétéchies sur les muqueuses apparentes des chevaux de race commune, à la suite de courses un peu vives.

Le repos, des soins hygiéniques, ont alors raison de cette altération légère.

Je dois dire que cette idée m'est venue en Égypte, d'employer l'acide phénique, par suite de l'envoi du traité du docteur Lemaire, que me fit M. Sanson. C'est à lui encore que je dois d'avoir continué à Étampes mes essais sur l'administration de l'acide phénique à l'intérieur, à dose relativement élevée.



J'ai ainsi évité tout tâtonnement pour le dosage de cet antiseptique dans ses proportions avec l'eau.

Ceci établi, j'arrive à l'exposé de mes observations ; mais je crois que tout d'abord il est indispensable de s'entendre sur le mode de manifestation des maladies charbonneuses en Beauce, où ces affections existent à l'état enzootique, afin qu'on puisse juger si, de près ou de loin, les cas que je vais mentionner se rattachent à ces mêmes affections.

Lors de mon arrivée à Étampes, je fus surpris, je dois l'avouer, par la fièvre charbonneuse sur les chevaux et les vaches. La description de cette maladie, que j'avais dans l'esprit, ne m'a pas permis tout d'abord de la reconnaître. |¹⁰

Quelques observations, hasardées par les fermiers ayant l'habitude de voir le mal, m'ont d'abord tenu en éveil ; puis les autopsies faites sont venues asseoir mon jugement, car la mortalité n'est que trop fréquente en ce pays.

Néanmoins, et malgré cela, ce qui frappe en Beauce, c'est le peu d'accord existant parmi les vétérinaires sur les symptômes caractéristiques du charbon ou du sang de rate. Ainsi, certains soutiennent que si on n'a pas constaté, du vivant des animaux et sur les muqueuses apparentes des chevaux et des vaches, la présence de pétéchies bien accusées, on ne doit pas conclure à la fièvre charbonneuse ; d'autres n'ont que peu ou point rencontré de ces pétéchies, et, pour ma part, sans en nier l'existence, je n'en ai pas encore vu sur les sujets charbonneux.

Du reste, notre distingué confrère M. Garreau n'en fait pas mention dans sa remarquable description des symptômes du charbon¹¹.

¹¹ *Diagnostic du véritable charbon dans les animaux domestiques et de l'inoculation du sang charbonneux, à propos des propriétés anticharbonneuses attribuées à l'acide phénique, par M. J. Garreau (in-8°;*

En général, quand, après un examen attentif, dès le début, on a procédé par voie d'exclusion, sans reconnaître aucune affection organique, et qu'on a saisi les symptômes ci-après, on est fondé à diagnostiquer la fièvre charbonneuse ; et ce fait est important, car c'est au début qu'on a le plus de chances de guérir ; et qu'on se trompe ou non, ou qu'on soit hésitant, il y a toujours bénéfice à administrer alors l'acide phénique qui peut guérir, si on est en présence du charbon, et qui ne nuit en rien si c'est une autre maladie.

À une période plus avancée, on ne peut plus se tromper ; mais le résultat du traitement est plus douteux.

Avec le temps, la pratique fait reconnaître le mal au premier aspect ou par une suite de déductions rapides de l'ensemble des symptômes observés.

J'ai dit, ce que chacun sait, qu'un animal pouvait être frappé subitement ; si non, il peut vivre un, deux ou trois jours. Je n'en ai pas vu aller au delà. Le plus souvent les malades ne dépassent pas un ou deux jours.

Comme prodromes de la maladie, le conducteur vous dit que son cheval était mou, ralenti dans ses allures, ne sentait presque pas le ¹¹ fouet, n'obéissait pas à la voix, et mangeait moins bien qu'à l'ordinaire.

Quand on l'examine à l'écurie, on est tout de suite frappé par l'aspect particulier de tristesse de l'animal, qui tient la tête basse et s'accule au bout de sa longe.

Parfois, il s'avance vers le râtelier et tire le fourrage, s'il y en a, le broie et s'arrête ensuite pour recommencer un peu plus tard. J'en ai vu mourir le foin dans la bouche, et essayant de manger.

32 p.; extrait du *Bulletin de la Société impériale et centrale de médecine vétérinaire*, séance ordinaire du 13 mai 1869.), Paris, de Renou et Maulde, 1869.

L'avoine qu'on présente est toujours refusée, ou bien le cheval la prend comme à regret et la laisse aussitôt.

On constate aux flancs, aux grassets, à l'encolure, des frissons ou tremblements, les extrémités sont alternativement chaudes et froides, les conjonctives et la muqueuse de la bouche ne présentent rien de particulier.

Chez quelques sujets affaiblis par des travaux antérieurs, j'ai trouvé la conjonctive à fond jaunâtre.

Les crins s'arrachent facilement, le flanc est tendu, aucun bruit anormal dans l'abdomen, non plus que dans la poitrine.

Le pouls est plus vite qu'à l'état normal ; parfois on l'explore assez facilement, il est toujours mou ; d'autres fois il est petit ou difficilement saisissable.

Le cœur bat vite ; mais il a cela de remarquable que, le plus souvent, ses battements ne retentissent pas comme dans les autres affections, ou même comme à l'ordinaire ; ils sont affaiblis.

Puis le malade, inquiet, paraît atteint de coliques indécises ; il trépigne légèrement des pieds de derrière, se couche sans se rouler, se relève presque aussitôt et sans efforts.

La marche est peu assurée, parfois titubante.

Souvent arrive une éruption sur les côtes, au poitrail, en arrière du coude, autour de la gorge, aux ganglions de l'aine, éruption qui prend très-promptement une progression circulaire, pour rester dure, circonscrite, et sans crépitation.

Quand, ce qui est rare, l'éruption a précédé les symptômes du début, elle se présente sous forme d'œdème, de tumeur avec crépitation, ¹² phlyctènes, suintement à la surface, et tous les signes extérieurs que les praticiens connaissent.

Cette éruption survenue, je veux parler de la première décrite, le cheval paraît beaucoup plus gai ; il boit et mange le fourrage qu'il préfère encore à l'avoine. Une éruption nouvelle peut

apparaître dans un endroit différent et pour remplacer la première qui se dissipe.

Au moment de cette disparition, le mal s'aggrave pour s'atténuer de nouveau lors de l'éruption qui suit.

Enfin, après un temps qui varie de plusieurs heures, suivant les sujets, les symptômes reviennent plus intenses, le malade paraît comme sommeiller, de temps en temps il relève brusquement la tête, puis retombe dans une prostration profonde.

Les conjonctives sont infiltrées, arborisées, les yeux larmoyants. L'air expiré est froid, froides aussi sont les oreilles et l'extrémité des membres. La peau n'a plus sa température normale, les crins ne tiennent plus, les urines deviennent colorées en rouge, les excréments sont rejetés ramollis ou liquides, et parfois avec du sang noir.

Le pouls est complètement insaisissable, les battements du cœur sont comme anéantis, la respiration devient pénible, bruyante, l'œil s'éteint, et l'animal chancelle et tombe mort.

Cette physionomie de la fièvre charbonneuse, qui est celle qu'on observe le plus souvent en Beauce, n'est cependant pas la seule ; aussi ai-je été trompé plus d'une fois. Dans le même pays, et pour ainsi dire en même temps, avec des chevaux pris du charbon, dont l'expression symptomatique était celle ci-dessus relatée, j'en ai vu d'autres avec les symptômes suivants : pouls vite et mou, battements du cœur forts avec bruit de souffle, respiration irrégulière, agitation extrême, coliques violentes, frissons et tremblements convulsifs, membres et encolure agités par des mouvements comme tétaniques, œil égaré, muqueuses apparentes injectées, naseaux dilatés par lesquels l'air s'échappe avec force, écoulement de sérosité roussâtre par les narines, bouche écumeuse, langue bleuâtre, ventre ballonné, matières excrémentitielles liquides, sanguinolentes, rectum renversé, plissé, d'un noir livide, sueurs

froides, froid de la peau, face grippée, grincements de dents précédant la mort. |¹³

J'aurais pu prendre définitivement cet état pour une congestion intestinale, si l'autopsie ne m'avait laissé reconnaître les lésions caractéristiques de la fièvre charbonneuse par l'état des intestins, celui surtout de la rate tuméfiée, à tissu noir, boueux, dont l'odeur était infecte, enfin par l'examen du sang devenu noir et sirupeux.

Dans d'autres circonstances, j'ai vu le cheval pris d'un battement de cœur tellement fort et violent qu'on pouvait le percevoir la main appliquée sur les flancs, pouls vite et relativement petit ; apparition dès le début de tumeur symptomatique, peau sèche et crépitante à la pression sur les côtes et sur les reins.

Souvent le charbon vient compliquer une simple maladie et la rendre alors mortelle. J'ai toujours considéré cet état comme une exagération prompte, subite, de la putridité du sang, qui, dans la maladie, en général, est toujours sollicité plus ou moins à s'altérer dans la pondération de ses éléments. Cette remarque sera prise en considération à la fin de ce travail.

Pour les animaux de l'espèce bovine, à quelques différences près, la marche est la même.

Parfois le lait est supprimé brusquement, d'autres fois il l'est graduellement ; les frissons sont identiques.

Les bêtes se tiennent ordinairement couchées et ne sont pas toujours au bout de leur longe ; l'urine quelquefois est rouge ; il y a des rémissions et un mieux momentané.

Ce qui m'a frappé surtout, c'est que le mufler, du commencement à la fin de la maladie, se tient *frais et humide*.

Les caractères tirés de l'examen physique du sang ne sont pas toujours d'un grand secours pour préciser le début du mal ; car, à la première période, dans beaucoup de cas, chez le cheval et la

vache, le sang se comporte en apparence comme celui tiré de la veine d'un animal atteint d'une maladie peu grave; il n'est pas noir foncé, il sort assez franchement et se coagule assez bien ; aussi, et puisqu'il s'agit surtout de prendre la fièvre charbonneuse à son début, autant que cela est possible, et bien qu'on guérisse quelquefois à la deuxième période, est-il important de savoir se passer de l'examen du sang.

À moins que les symptômes se succèdent rapidement, et que le mal ¹⁴ arrive pour ainsi dire d'emblée à sa période ultime, ce n'est guère qu'à la deuxième période que, pour le sang, on constate bien franchement toutes les modifications indiquées par les auteurs.

Quant à ce qui est de la présence des bactéries dans le sang des animaux charbonneux, je n'y attache pas une grande importance, d'abord parce que ces corpuscules ne sont pas constants, ensuite et surtout parce qu'on en trouve dans le sang de tous les animaux atteints de maladies virulentes ; enfin, parce que tous les vétérinaires n'ont pas à leur disposition un microscope dont ils ne sauraient pas se servir pour la plus grande majorité.

Je passe maintenant à l'exposé des faits recueillis.

Première observation.

Cheval de travail, entier, douze ans, blanc moucheté, avec embonpoint satisfaisant, et appartenant à M^{me} veuve Chambon ¹², ferme du Fresne ¹³, canton d'Étampes.

¹² Éliisa Hautefeuille, née à Abbéville-la-Rivière le 17 juillet 1837, marié à Fontaine-la-Rivière le 24 avril 1860 à Jules Chambon (né le 28 février 1832 à Boutervilliers, mort le 1^{er} février 1866 à Villeconin), se remariera à Villeconin le 8 juillet 1869 à Jules Loiseau, dont il est question ensuite.

¹³ Commune de Villeconin.

Le 30 novembre 1868, à dix heures du soir, je fus mandé au Fresnoy pour un cheval qui, me dit-on, avait refusé de manger dans la journée ; on avait vu un semblant d'appétit par intermittence ; on avait remarqué des frissons aux flancs et aux fesses.

Dès la veille, il était devenu mou au travail, et le soir il chancelait sur le train postérieur.

Le matin, on avait remarqué, en outre, au côté droit de la poitrine et inférieurement, une tumeur douloureuse qui traçait rapidement.

Examen. — À mon arrivée, onze heures du soir, je trouvai le cheval dans un grand abattement. Il était au bout de sa longe, la tête basse, les yeux presque fermés, la conjonctive injectée, les oreilles et les extrémités froides, l'air expiré moins chaud qu'à l'état normal.

Les crins s'arrachaient facilement, la marche était titubante, le pouls *petit et vite*, et les battements du cœur étaient vites et peu prononcés.

Du côté droit de la poitrine et inférieurement existait une *tumeur volumineuse, dure, circonscrite, sans crépitation*, s'étendant sur les côtes supérieurement et en arrière, sous l'épaule et la poitrine en avant et en bas. ¹⁵

J'avais affaire évidemment à une fièvre charbonneuse avec éruption symptomatique.

Traitement. — Mouchetures nombreuses et profondes dans l'œdème, par lesquelles je fis pénétrer de l'acide phénique pur ; lotions d'acide phénique sur toute la surface de la tumeur.

À l'intérieur, administration de 30 grammes d'alcali volatil et 15 grammes d'aloès dans 1 litre d'eau. Je ne connaissais pas encore alors les essais tentés en Auvergne.

Le lendemain matin, de très-bonne heure (sept heures), je me proposais de compléter un examen fait la nuit, d'une manière

imparfaite ; mais je fus tout étonné de trouver le cheval avec une physionomie gaie, et mangeant au râtelier. Il était hors de danger.

La tumeur charbonneuse avait un tout autre aspect que la veille ; son volume était de beaucoup diminué. La peau, à la surface, était parcheminée.

Par la continuation du traitement extérieur, j'en eus raison au bout de quelques jours.

Cependant, un œdème consécutif volumineux et froid survint sous le ventre. Il disparut avec des pointes de feu pénétrantes.

Le cheval reprenait son travail sans se trouver autrement incommodé.

Je n'ai produit cette observation que pour prouver l'effet de l'acide phénique sur les tumeurs charbonneuses extérieures.



Le chateau du Fresne dont dépend la ferme du Fresne (ici vers 1902)

Deuxième observation.

Dans la même ferme du Fresne, je fus appelé le 18 décembre suivant pour un autre cheval entier, sous poil gris pommelé,

sept ans, que je venais de guérir d'une paralysie lombaire, qui l'avait pris le 8 décembre précédent.

Ce cheval avait cessé de manger et paraissait triste ; il avait les oreilles chaudes, les muqueuses apparentes un peu injectées, le flanc tendu. Il piétinait des pieds de derrière, agitait la queue comme pour chasser les mouches, se couchait sans se rouler, se relevait avec facilité.

Frissons intermittents et peu accentués aux flancs et aux grassets ; |¹⁶ urine et matières fécales comme à l'état ordinaire. Marche légèrement vacillante du derrière, ce qui n'avait pas lieu les jours précédents lors de la promenade.

Le pouls était petit, vite, filant ; les battements du cœur vites et mous.

Le sang tiré dans un verre n'était pas très-noir ; mais il ne se coagula que très-imparfaitement.

Je considérai cet état comme étant la fièvre charbonneuse au début. Aussitôt j'administrai 10 grammes d'acide phénique dans 1 litre d'eau.

Une heure après, me dit la propriétaire, les symptômes remarqués s'étaient amoindris ; les coliques avaient disparu ; la gaieté s'était montrée comme avant la maladie. Mais par précaution, ajouta-t-elle, elle crut devoir administrer, ce à quoi je l'avais engagée du reste, deux doses de 10 grammes d'acide phénique dans 1 litre d'eau chaque dose, et à deux heures d'intervalle.

Le lendemain la santé était entièrement rétablie.

J'ai oublié de dire que j'emploie en administration par la bouche, pour les chevaux comme pour les vaches, l'acide phénique pur ou cristallisé. L'animal le déglutit mieux. J'ai renoncé à faire prendre l'acide phénique liquide parce que tous les animaux ont une répugnance insurmontable pour ce liquide, à cause de son odeur fortement empyreumatique ; ils le rejettent en grande partie, et si on persiste, il en passe souvent dans les

bronches, ce qui produit une suffocation momentanée, sans suites graves ordinairement, mais qui s'oppose néanmoins à l'administration immédiate d'une nouvelle dose.

Je réserve l'acide phénique liquide pour les lavements, ou pour faire des lotions sur les tumeurs charbonneuses.

Comme on n'a pas toujours à sa disposition les moyens nécessaires pour doser l'acide phénique, et que, du reste, cet agent est difficile à manier, j'ai pris une mesure qu'on a toujours sous la main : ainsi 10 grammes d'acide phénique et 7 grammes d'alcool font une cuillerée à bouche.

Je mets donc dans une bouteille 100 grammes d'acide phénique, je suppose, et 70 grammes d'alcool à 24 ou 26 degrés, et je prends du tout une cuillerée à bouche pour chaque litre d'eau. |¹⁷

Cette addition d'alcool rend la solution de l'acide phénique dans l'eau froide plus parfaite, et peut aider à son absorption plus prompte, et agir dans le même sens comme antiputride.

Aujourd'hui, je n'administre jamais une dose de 10 grammes d'acide phénique par la bouche sans en donner autant en lavement. Les lavements phéniqués sont, du reste, très-longtemps gardés le plus souvent.

Pour les vaches, je donne 20 grammes d'acide phénique dans 2 litres d'eau d'une seule fois, et tout aussitôt 10 grammes en lavement.

Je répète, au besoin, deux ou trois fois par jour ces doses, en mettant un intervalle d'une heure à deux heures.

Je recommence le lendemain, s'il le faut, et du reste tant que l'exige l'état des malades.

Le mal disparu, je fais suivre quelquefois un traitement tonique ferrugineux, suivant les indications, pendant quelques jours.

Troisième observation.

Cheval entier, sous poil bai marron, propre au trait, quatre ans, appartenant à M. Sellerin¹⁴, fermier à Saint-Hilaire, commune d'Étampes¹⁵.

Le 14 décembre 1868, à huit heures du soir, ce cheval est amené à mon infirmerie par le propriétaire lui-même. Absent ce jour-là, je ne rentrai qu'à minuit, et, à mon arrivée, je trouvai un de mes confrères, qui avait eu l'obligeance de me suppléer, et qui me fit part de sa crainte que le cheval fut sous le coup d'une fièvre charbonneuse, impression que je ressentis au premier aspect.

Renseignements. — Dans la journée, ce cheval a paru un peu plus triste qu'à l'ordinaire ; il mangeait moins bien. Vers le soir, il semblait atteint de coliques légères ; il se couchait et se relevait sans efforts. L'urine avait sa couleur accoutumée, et la défécation s'opérait comme à l'état normal.

Comme M. Sellerin avait eu plusieurs chevaux morts de la fièvre charbonneuse, il pensa de suite que sa bête en était affectée, et sans plus tarder il l'amena à Étampes. |¹⁸

Examen. — L'animal paraît triste ; il tire le fourrage, le broie un instant, et s'arrête en le gardant dans la bouche ; il piétine légèrement des membres postérieurs, et agite un peu la queue ; puis il se retire au bout de sa longe, se couche, reste un instant sans mouvements, se relève pour recommencer ainsi quelque temps après.

¹⁴ Ernest Sellerin, né le 20 avril 1832 à Saint-Hilaire, fermier au hameau d'Ardennes et maire de Saint-Hilaire de 1857 à 1873, mort le 26 juin 1899 à Longpont-sur-Orge ; ou bien son frère Denis, né le 23 décembre 1842 à Saint-Hilaire, aussi cultivateur au même lieu.

¹⁵ Erreur de l'auteur, Saint-Hilaire étant une commune autonome.

Le flanc est légèrement tendu ; les oreilles sont un peu froides ; frissons intermittents peu prononcés ; urine et matières fécales comme à l'ordinaire.

Les conjonctives n'ont rien qui frappe ; mais le pouls est vite, petit ; les battements du cœur vites, très-peu retentissants, affaiblis. La marche est un peu titubante.

Comme rien, si ce n'est l'invasion de la fièvre charbonneuse, ne peut me donner raison de l'état du pouls et du cœur, je ne m'enquis point de l'état du sang, et j'administrai 10 grammes d'acide phénique dans 1 litre d'eau tiède.

Même dose en lavement.

Une demi-heure s'est à peine écoulée, que la physionomie de l'animal s'est modifiée : la paupière supérieure se relève, l'œil s'éclaire, les oreilles se dressent, la tête exprime la gaieté.

Le pouls devient un peu plus plein, quoique mou, et moins vite, les battements du cœur semblent plus saisissables. Les apparences de coliques ont disparu, la marche est plus assurée, et l'appétit se manifeste sans intermittence.

Le lendemain, ce cheval fut rendu à son propriétaire, qui le remit au travail quelques jours après, mais il fut trois semaines au moins à reprendre sa vigueur accoutumée, temps pendant lequel un traitement ferrugineux fut suivi.

Quatrième observation.

Cheval entier, gris ardoisé, trois arts, en très-bon état, appartenant à M. Boissières¹⁶, cultivateur à Montereau¹⁷, commune de Méréville (Seine- et-Oise).

¹⁶ Amand Boissière, né le 26 mai 1817 à Abbéville-la-Rivière, marié à Méréville le 15 mai 1839 à Marie Léontine Grenet, cultivateur à

Abbéville-la-Rivière, puis à Montreau, où il meurt le 5 septembre 1902.

¹⁷ Montreau.

Ce cheval fut conduit à mon infirmerie, le 26 décembre 1868, à midi, une heure après avoir fait une course assez vive de 20 kilomètres.

Il était triste, tirait le fourrage, puis le laissait, et refusait l'avoine. |¹⁹ La respiration était un peu accélérée, le flanc tendu ; il trépidait légèrement des pieds postérieurs en agitant la queue. Il se couchait sans se débattre, puis se relevait ; on l'aurait dit pris de coliques sourdes ; frissons ou tremblements intermittents peu violents. Les excréments comme à l'ordinaire, mais l'urine colorée en rouge.

Les oreilles étaient alternativement froides et chaudes ; sueurs sur le dos, les reins, les épaules.

Les conjonctives avaient la couleur normale ; le pouls, très-vite, était à peine saisissable ; on ne sentait presque pas les battements du cœur ; la marche était vacillante.

Sans poursuivre mon investigation par l'examen du sang, et bien persuadé que j'avais affaire à une fièvre charbonneuse à marche rapide, j'administrai 10 grammes d'acide phénique dans 1 litre d'eau, par la bouche, et 10 grammes en lavement, en commençant par ce dernier.

Comme la tête était lourde, que le cheval se rejetait en arrière quand on la levait pour le faire boire, il arriva que la déglutition s'opérant difficilement, du liquide passa dans les bronches et produisit une suffocation si violente que, la voyant persister, et tout en connaissant le danger des saignées dans les affections charbonneuses, j'en pratiquai une qui fut baveuse et me donna à grand'peine 3 litres d'un sang noir, J'en recueillis dans un verre, et je dis, dès à présent, que ce sang ne s'est jamais coagulé, et qu'il est resté noir et poisseux.

La saignée terminée, la suffocation disparut comme par enchantement, mais par contre les oreilles devinrent froides, l'air expiré n'avait plus sa chaleur, le flanc se tendit davantage, on ne saisissait plus ni le pouls ni les battements du cœur, la

station sur les quatre membres devint de plus en plus difficile, et dix minutes ou un quart d'heure après la saignée, le cheval s'affaissa sur la litière. Je crus qu'il allait mourir. Sans perdre un instant, je donnai 10 grammes d'acide phénique en un lavement tiède, et on frictionna vigoureusement tout le corps avec de l'ammoniaque liquide étendue. Au bout d'un quart d'heure, ce cheval put se relever, mais il ne semblait pas pouvoir soutenir sa tête.

Je fis — ce qu'on devrait toujours faire — serrer les lèvres de manière ²⁰ à tenir la bouche bien close, et avec une seringue je parvins facilement à faire déglutir 10 grammes d'acide phénique dans 1 litre d'eau alcoolisée avec 30 grammes d'alcool à 24 degrés.

Trois quarts d'heure après, la scène commençait à changer, quelque incroyable que cela paraisse ; les symptômes alarmants peu à peu disparurent, la tête fut portée plus haut, l'œil s'anima, les quasi-coliques cessèrent, et aussi les tremblements.

À quatre heures du soir, 10 grammes d'acide phénique en lavement ;

À cinq heures, nouveau lavement phéniqué ;

À six heures, administration par la bouche d'un litre d'eau phéniquée. Toutes ces doses furent successivement données parce que l'appétit ne revenait pas franchement ; peut-être aurait-on pu s'en dispenser.

L'appétit étant complètement revenu dans la nuit, l'animal fut mis aux ferrugineux et reprit son travail trois jours après sans se sentir d'aucune faiblesse.

Cinquième observation.

Cheval entier, gris pommelé, sept ans, appartenant à M. Thirouin¹⁸, au château de Farcheville¹⁹ (canton d'Étampes).

Le 31 décembre 1868, je fus prié de me rendre à Farcheville pour un cheval qui, me disait-on, était triste, ne mangeait que par intervalles le fourrage seulement, et paraissait atteint de coliques légères.

Trois jours auparavant, le meilleur cheval de l'écurie avait été pris d'une indisposition absolument semblable et était mort au bout de dix-huit heures, sans qu'on se doutât tout d'abord de la gravité du mal.

Je n'ai pu recueillir de renseignements autopsiques sur la cause de cette mort. Il est probable qu'elle a été occasionnée par la fièvre charbonneuse.

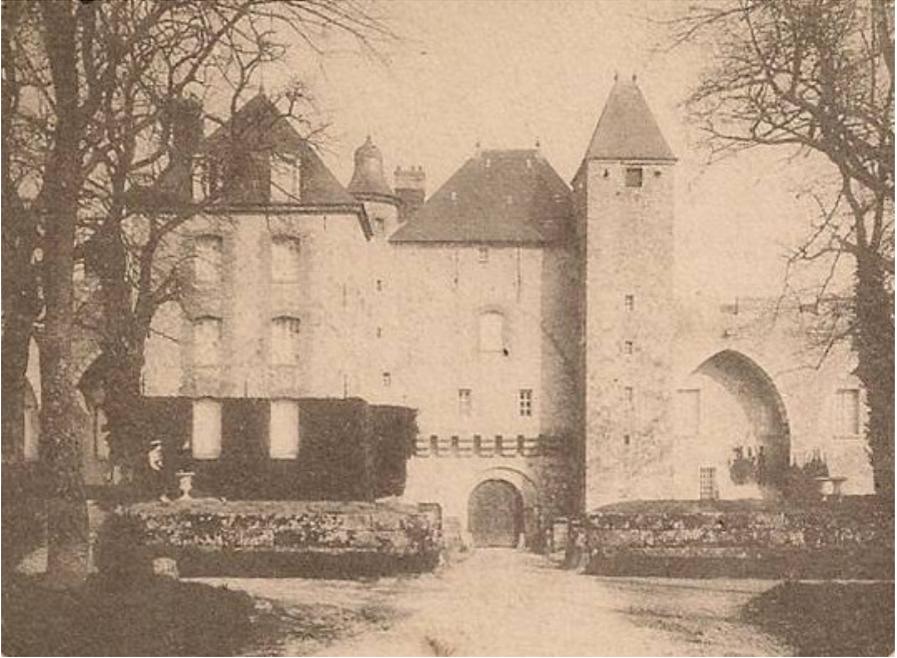
À mon arrivée, à la nuit, je trouvai le cheval plus haut signalé un peu triste, se tenant au bout de sa longe, la tête basse. Il était ainsi pendant cinq, six, dix minutes, puis relevait la tête par un mouvement brusque, s'approchait du râtelier pour tirer le fourrage, et retombait bientôt dans son état d'abattement ; il piétinait sur ses membres postérieurs, |²¹ agitant la queue, se couchant, demeurant sans se rouler et se relevant sans efforts. Les oreilles étaient un peu froides, les conjonctives avaient leur teinte naturelle ; pas d'injection.

Quelques frissons se faisaient remarquer ; urine et matières fécales comme à l'ordinaire.

Le poulx était plus vite, plus petit et plus mou qu'à l'état normal ; les battements du cœur étaient affaiblis.

¹⁸ Jacques-Henri Thirouin, né le 20 février 1799 à Montharville (Eure-et-Loir), marié à Pauline-Flore Corpechot (1804-1897), négociant richissime, acquéreur du château de Farcheville en 1842 où il meurt le 31 juillet 1878 comme après lui sa femme Pauline-Flore Corpechot (1804-1897).

¹⁹ Commune de Bouville.



Le château de Farcheville (ici vers 1901)

Sans ouvrir la veine pour examiner le sang, et dans la certitude où j'étais que j'avais à traiter la fièvre charbonneuse, j'administrai 10 grammes d'acide phénique dans 1 litre d'eau alcoolisée et 10 grammes en lavement.

On s'étonnera sans doute que je ne me fasse pas une règle d'ouvrir la veine à chaque fois pour tirer des renseignements de l'état du sang ; mais outre ce que j'ai dit déjà à ce sujet, j'ajouterai qu'avant d'employer l'acide phénique, j'ai vu assez souvent mourir des animaux de la fièvre charbonneuse (ce dont je me suis assuré par l'autopsie), et présentant absolument les mêmes symptômes que ceux que je rapporte, pour que, maintenant, j'omette souvent de tirer du sang de la veine des sujets malades.

D'ailleurs, par l'emploi de l'acide phénique, la guérison s'en est suivie, et j'avoue que je ne serai jamais tenté de l'attendre par l'expectative, ou par l'emploi des moyens déjà connus, quand l'acide phénique donne de tels résultats.

Je reviens à mon sujet.

J'ai oublié de dire qu'avant de venir me chercher, on avait fait prendre 10 grammes d'acide phénique en un lavement qui avait été rejeté presque aussitôt, et n'avait pu produire d'effet, conséquemment.

Je laissai trois doses pour être données par la bouche, et trois doses en lavement, s'il y avait lieu, et je partis.

Toutes ces doses furent successivement administrées sans qu'il y ait eu probablement nécessité ; car, me fut-il dit le lendemain, tout symptôme alarmant avait disparu une heure après mon départ, et le cheval redevenant gai, s'était mis à manger assez franchement.

On administra, le lendemain, 10 grammes d'acide phénique à chacun des onze chevaux de l'écurie, et depuis le mal n'a plus reparu. ²²

Cependant, le 10 février 1869, un cheval de cette même écurie présenta, m'a-t-on dit, à peu près les mêmes symptômes que celui qui fait le sujet de cette observation ; on administra deux fois 10 grammes d'acide phénique, et on vint me chercher vers deux heures de l'après-midi. Je ne pus me rendre qu'à huit heures du soir ; mais le mal avait disparu.

De ce dernier fait, il faut tirer cette indication : c'est que le vétérinaire, soucieux des intérêts de ses clients, et nous le sommes tous, fera bien de laisser chez le fermier chez qui sévit le plus souvent la maladie charbonneuse quelques doses d'acide phénique avec une instruction spéciale pour son emploi, afin qu'on puisse, le cas échéant, administrer l'agent antiputride avant d'aller chercher le médecin.

J'ai dit déjà qu'on ne risquait jamais de donner l'acide phénique, n'importe dans quelle maladie ; au contraire, surtout en Beauce, puisque les maladies ordinaires peuvent se compliquer d'altération du sang.

Sixième observation.

Vache normande, quatre ans, pleine de quatre mois, appartenant à M. Chevalier²⁰, fermier à Étampes.

Le 2 janvier 1869, je fus appelé par M. Chevalier pour examiner les vaches de son étable, et, comme motif, il me dit que depuis trois jours il venait d'en perdre deux : l'une trouvée morte il l'attache le 31 décembre 1868, l'autre tombée malade le 1^{er} janvier 1869 pour mourir le matin du 2, jour de ma visite, après avoir été soignée par un de mes confrères d'Étampes²¹.

(L'autopsie a révélé toutes les lésions propres au sang de rate ; chez la dernière bête, j'ai vu la rate avec un volume des plus remarquables.)

Sur les quatre vaches restant, plus un veau de deux mois, j'en remarquai une, celle plus haut signalée et voisine de la dernière morte, dont le pouls était plus vite qu'à l'état normal, et qui avait un peu de tristesse et une certaine injection des conjonctives. Le muflle était frais et humide. Je manifestai mes craintes au propriétaire au sujet du sang de rate, et je conseillai, ce qui fut fait, d'administrer une dose phéniquée ²³ à chaque bête ; pour le veau, on donna 2 grammes d'acide phénique dans 200 grammes d'eau.

Le soir, la vache suspectée parut reprendre un peu de gaieté ; mais le lendemain matin elle redevint triste, cessa de manger, et

²⁰ Louis Chevallier, né le 31 décembre 1808 à Étampes, époux d'Adélaïde Chauvet (1818-1871), cultivateur à Saint-Martin d'Étampes, 21 rue de Reverseleux, mort le 19 novembre 1898.

²¹ Soit Jean-Baptiste Moigneux ou bien Jean Védie.

sur six litres de lait qu'elle avait auparavant, n'en donna plus que quatre.

Le pouls était vite, petit et mou, de même le cœur dans ses battements. Le plus souvent la bête restait couchée, la rumination avait cessé, le ventre était un peu ballonné, les matières fécales étaient comme à l'ordinaire, mais l'urine avait une coloration rouge.

Frissons intermittents.

Le mufle était frais et humide. On fit sortir cette bête pour aller boire à la mare avec les autres ; mais elle pouvait à peine se soutenir, la tête était portée tout à fait bas.

La vache ne chercha pas à boire. J'étais donc en présence d'une fièvre charbonneuse ou d'un sang de rate des mieux caractérisés. Aussitôt la bête rentrée, j'administrai 20 grammes d'acide phénique dans 2 litres d'eau tiède, et j'en donnai 10 grammes en un lavement qui fut gardé tout à fait.

À ma visite de l'après-midi (quatre heures), la bête était plus gaie, elle cherchait à manger; mais le lait avait encore diminué de 2 litres, et pourtant le pouls s'était relevé, les battements du cœur étaient plus appréciables.

L'urine était moins colorée que le matin ; les frissons avaient cessé. Le mufle était toujours frais et humide.

Administration par la bouche d'une dose phéniquée et d'une autre dose en lavement.

Le soir, à sept heures, je trouvai la vache couchée et *ruminant*. Je la fis lever, elle urina aussitôt après, l'urine avait la coloration ordinaire.

Le cœur battait encore assez vite, mais plus fort ; le pouls était plus plein, les conjonctives rosées ; le lait semblait revenir.

Le 4, le lait était à quatre litres ; la vache avait repris sa gaieté et son appétit, cependant elle se tenait encore plus souvent couchée qu'à l'ordinaire.

Le cœur et le pouls n'avaient pas tout à fait leur rythme normal. |²⁴

Administration d'une dose phéniquée par la bouche seulement.

Administration d'une dose phéniquée aux trois autres vaches.

Le 6, la vache malade était complètement rétablie ; son lait était revenu à la même quantité qu'auparavant. Les autres bêtes n'ont rien ressenti.

Septième observation.

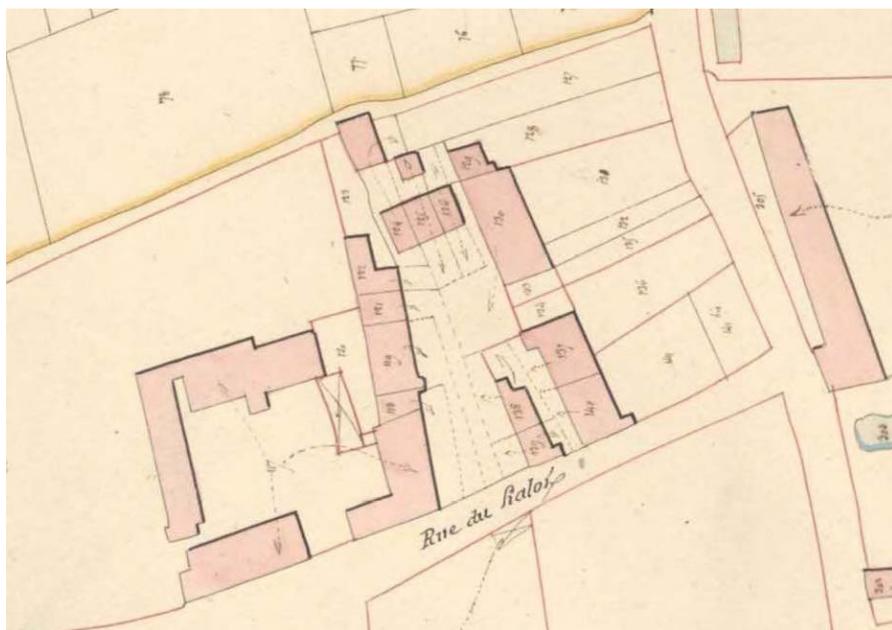
Vache normande, quatre ans, pleine de cinq mois, appartenant à M. Gibier²², fermier à Boissy-le-Sec, canton d'Étampes.

Le 20 janvier 1869, dans l'après-midi, je visitai chez M. Gibier la vache ci-dessus signalée et mise à part par son propriétaire, qui avait cru reconnaître les symptômes du sang de rate, habitué malheureusement qu'il est à perdre trop souvent de cette maladie des vaches et des chevaux. Voici ce que j'appris : la bête, qui avait auparavant de six à sept litres de lait, le perdit presque en entier le matin de ce jour ; elle devint triste, ne mangeait pas, avait le ventre ballonné, et se tenait souvent couchée.

Elle rendait quelques matières fécales liquides, noires et infectes, et de temps en temps on remarquait des tremblements intermittents assez forts aux membres postérieurs, aux flancs et à l'encolure.

Les tremblements à l'encolure s'accompagnaient d'une sorte de balancement de la tête.

²² Henry Gibier, né le 5 janvier 1828 à Bouville, marié à Guillerval le 10 décembre 1850 à Marie Rosalie Gibier, cultivateur, rue du Hallot, à Boissy-le-Sec, dont il sera maire dans les années 1880, mort à Boissy le 15 janvier 1896.



Rue du Halot à Boissy-le-Sec (cadastre de 1825)

C'est alors qu'on la mit à part et qu'on lui administra, à dix heures du matin, 10 grammes d'acide phénique en solution dans 7 grammes d'alcool (1 cuillerée à bouche) et un litre d'eau ; un lavement de même dose fut aussi donné.

J'avais déposé, depuis quelque temps, chez M. Gibier, une petite bouteille d'acide phénique avec une instruction spéciale pour servir au besoin.

Une heure après, comme on n'observait aucun changement apparent, on renouvela la dose phéniquée par la bouche et en lavement.

À quatre heures de l'après-midi eut lieu ma visite.

Les symptômes précédemment relatés étaient les mêmes, les frissons se continuaient par intermittence, l'appétit était nul, le ventre ballonné, ²⁵ légers piétinements des membres postérieurs, oreilles et extrémités plus froides que le reste du corps, urine sans coloration anormale.

Mufle frais et humide. Pouls très-vite et mou, d'exploration difficile, battements du cœur viles et affaiblis. On tire devant moi presque un litre de lait, ce qui prouve que le mal était déjà enrayé.

Diagnostic. — Fièvre charbonneuse ou sang de rate au deuxième degré. — Administration d'une dose phéniquée par la bouche et d'une autre dose en lavement.

Dans la nuit du 20 au 21, les frissons reparurent plus forts, les symptômes semblèrent s'exagérer, et l'état de la bête paraissait tellement grave à M. Gibier, m'a-t-il affirmé, qu'il fut sur le point de la faire abattre ; mais comme j'avais insisté auprès de lui pour qu'il ne prit aucune détermination de ce genre, s'il y avait lieu, avant d'avoir administré une double dose phéniquée, au moment où il allait prévenir le boucher, il fit prendre par la bouche 20 grammes d'acide phénique dans deux litres d'eau tiède et 10 grammes en lavement.

Après cette administration, les frissons s'affaiblirent promptement et disparurent, la gaieté revint peu à peu, et le 21 au matin, on tira deux litres de lait.

À ma visite de l'après-midi, la vache cherchait à manger, et mangeait franchement le foin qu'on lui présentait.

Administration de 10 grammes d'acide phénique en un lavement qui fut conservé.

Le soir, à huit heures, même dose par la bouche.

Le 22, la bête est remise à l'étable commune, et quand je la revis quelques jours après, rien ne pouvait faire présumer qu'elle avait été sur le point de succomber peu auparavant.

En récapitulant, on voit qu'elle a pris 100 grammes d'acide phénique en dix doses, tant par la bouche qu'en lavements.

Huitième observation.

Brebis de race anglaise, deux ans et demi, appartenant au troupeau de M. Devaux²³, château de Gravelles²⁴, près Étampes.

Le 13 janvier 1869, je suis mandé par M. Levrat²⁵, l'habile et intelligent ²⁶ directeur de l'exploitation de Gravelles, pour voir une brebis avortée depuis quatre jours, et dont le délivre s'est putréfié dans l'utérus ; l'agneau est vivant.

Cette bête — la brebis — peut à peine se tenir debout ; elle reste presque toujours couchée ou étendue sur le côté ; depuis deux jours, elle ne prend pas de nourriture. La laine quitte la peau ; l'air expiré est froid, l'œil est atone, la bouche, répandant une odeur fétide, est froide aussi, les mamelles sont flétries ; la conjonctive est d'un rouge lie de vin, le pouls est inexplorable ; les battements du cœur sont vites et forts.

Par l'ouverture de la vulve s'écoule un liquide sanieux, d'une couleur indescriptible, noirâtre et roussâtre tout à la fois, et à odeur infecte.

²³ Charles Pierre Devaux, né à Paris, ancien 5^e arrondissement, le 2 prairial an 9 (22 mai 1801), fils de Pierre Jean Devaux propriétaire du château de Gravelles, marié à Londres (St Gabriel French church) le 6 février 1830 à Eliza Matravers, banquier à Londres, chevalier de la légion d'honneur, maire d'Auvers-Saint-Georges, mort le 1^{er} mars 1868 au château de Gravelles.

²⁴ Commune d'Auvers-Saint-Georges.

²⁵ Ferdinand Levrat, né à Paris ancien 3^e arrondissement le 5 juin 1825 ; marié à Paris ancien 3^e arrondissement le 18 novembre 1854 à Marie Ermance Bochet (1834-1908) ; caissier d'agent de change en 1860 ; allié au peintre Ingres d'après le faire-part de décès de ce dernier en 1867 ; régisseur du château de Gravelles après le décès de Charles Pierre Devaux en 1868 et encore lors du recensement de 1872.

Les parois du vagin sont d'un rouge livide, avec plaques plombées, tout le pourtour de la vulve a le même aspect que les parois du vagin.



Château de Gravelles

Cette brebis, atteinte d'une affection putride par suite de la résorption des matières du délivre en putréfaction dans l'utérus, était considérée comme perdue, et M. Fortot²⁶, ancien boucher et propriétaire à Étampes, qui a bien voulu me prêter son aide en cette circonstance, me disait que tenter un traitement, c'était chercher à ressusciter un mort.

²⁶ Eugène Forteau, né le 9 juillet 1821 à Oinville-Saint-Liphard (Eure-et-Loir) ; marié à Étampes le 17 septembre 1844 à Louise Prouet (elle-même née à Abbéville-la-Rivière le 16 décembre 1819 et veuve depuis 1840 du boucher étampois Jules Constancien) ; boucher à Étampes au n°4 de la place Royale *alias* place de l'Acienne Comédie ; se retire ensuite au n°37 de la rue Évezard où il meurt le 19 novembre 1888, propriétaire et conseiller municipal.

Néanmoins, je fis de larges injections dans l'utérus avec l'eau phéniquée à 1 centième, et, la poche bien nettoyée, je fis prendre par la bouche, acide phénique 1 gramme dans 100 grammes d'eau.

Injections et doses par la bouche furent répétées trois fois dans le jour, continuées autant de fois le lendemain, et le troisième jour la bête était hors de danger.

Neuvième observation.

Le 4 février dernier, à huit heures du soir, je me transportai à Dhuilay²⁷ pour voir un cheval de travail, très-gras, entier, poil blanc, cinq ans, lequel animal je trouvai pris, depuis deux heures de l'après-midi, d'un battement de cœur tellement violent, qu'on le percevait en appuyant la main sur les flancs, dont les mouvements étaient vites, saccadés. Le ²⁷ pouls, vite comme les battements du cœur, était mou, la peau était sèche et légèrement crépitante sur les côtes, le dos et les reins, une toux un peu suffocante se faisait entendre ; la marche était un peu vacillante. Le cheval tirait encore son fourrage, l'urine et les matières fécales n'avaient rien d'anormal.

À la région parotidienne du côté droit, on remarquait une tumeur aplatie, le poil hérissé à la surface, très-sensible au toucher, surtout à son pourtour, envahissant la face et le bord de l'encolure avec infiltration crépitante.

Rien du côté de la gorge en bas, mais en haut et contournant la base de l'oreille, se voyait également une infiltration crépitante des plus sensibles au toucher.

Évidemment, j'avais à combattre une fièvre charbonneuse avec tumeur de même nature symptomatique, je crois, bien que

²⁷ Dhulet, hameau de la commune d'Ormoy-la-Rivière.

n'ayant pas les mêmes caractères que celles que j'avais déjà observées et que j'ai décrites dans l'exposé des symptômes.

M. Michaut²⁸ m'a affirmé n'avoir vu apparaître cette tumeur que vers cinq ou six heures, ce qui l'avait décidé à m'envoyer chercher immédiatement.



Intérieur de ferme à Ormoy-la-Rivière (cliche veuve Thomas, vers 1910)

Comme traitement, je fis de très-légères mouchetures sur toute la région engorgée, et aussitôt après, je frictionnai avec l'eau phéniquée à 5 pour 100 ; lavements avec 10 grammes d'acide phénique dans 1 litre d'eau tiède.

Comme les mouvements de la tête étaient très-douloureux, tout le traitement intérieur se fit à l'aide de lavements.

Les frictions et les lavements furent répétés deux fois dans la nuit, et le lendemain matin, à ma visite, tout avait complètement disparu, battements du cœur et engorgement de la région parotidienne.

Je trouvai le sang tiré la veille à la jugulaire, et recueilli dans un verre, tout à fait *noir, non coagulé et sirupeux*.

²⁸ Stanislas Michaut, né vers 1817, marié à Apolline Rallé s'installe comme cultivateur avant 1845 à Dhuiet, puis, vers 1870, à Lhumery, hameau d'Étampes, et enfin, avant 1883, à la Forêt-Sainte-Croix où il meurt le novembre 1892.

Ici s'arrêtent mes observations ; comme on le voit, toutes les bêtes traitées ont été guéries.

Cependant, il ne faudrait pas croire qu'il en est toujours ainsi ; le résultat serait alors par trop merveilleux. |²⁸

Je tiens de M. Lapointe²⁹, d'Angerville, jeune vétérinaire instruit, que trois *vieux chevaux* ont été par lui traités de la fièvre charbonneuse par l'acide phénique, et sans succès.

Il est juste d'ajouter que le mal était à sa dernière période, et qu'il n'a été donné qu'une seule fois de l'acide phénique, si je ne me trompe.

Du reste, M. Lapointe, qui compte aussi quelques succès, doit prochainement livrer ses observations à la publicité.

M. Auger³⁰, mon prédécesseur, vétérinaire à Auneau, et praticien d'un mérite incontestable, expérimente également de son côté. Espérons qu'il ne nous fera pas trop attendre le résultat de ses essais.

Je n'ai pas eu l'occasion d'employer l'acide phénique sur des moutons atteints du sang de rate. Ce n'est pas trop la saison de cette maladie ; quand le temps sera revenu, j'essayerai, comme

²⁹ Albert Pierre Marie Lapointe, né le 7 août 1843 à Ouzouer-sur-Loire (Loiret), installé depuis peu à Angerville, Grande Rue ; le recensement de 1876 nous le montre déjà remplacé comme vétérinaire à Angerville par Émile André Anatole Fournier, né le 18 juillet 1848 à Chaumont (Yonne), marié le 3 septembre 1878 à Louville-la-Chenard (Eure-et-Loir) avec Marthe Marie Simon, autre vétérinaire notable, auteur de plusieurs publications.

³⁰ Louis Auguste Auger, né le 30 août 1833 à Boissy-sous-Saint-Yon, diplômé vétérinaire à l'école d'Alfort en août 1857, se marie à Étampes le 29 novembre 1858 à Pauline Flore Gagneux, alors exerçant au 108 rue Saint-Jacques ; vend sa clientèle en 1868 à Julien Lemaitre et s'installe à Auneau (Eure-et-Loir).

moyen préventif et en boissons, l'acide phénique à 1 ou 2 millièmes.

Il est certain que les bêtes répugneront à le boire pour commencer, mais peut-être s'y habitueront-elles, en ne donnant pas d'autre liquide. Cet essai est à tenter. Du reste, il n'y aurait pas d'inconvénient pour la santé générale ; je ne le crois pas, du moins, car je me rappelle qu'en Égypte, j'ai bu à mes repas, et pendant des semaines entières, au moment des grandes chaleurs, de l'eau phéniquée à 1 et 2 millièmes sans en être incommodé ; je me portais mieux peut-être.

Des observations qui précèdent, on peut tirer cette conclusion que, si l'acide phénique peut être employé avec avantage contre les maladies charbonneuses, il n'est pas moins rationnel de l'opposer aux maladies putrides, ou mieux, renversons la proposition et disons que si l'acide phénique peut être employé pour combattre victorieusement les maladies putrides, son indication se trouve précisée dans les maladies charbonneuses, qui ne sont qu'une forme de la putridité du sang, ainsi que le pensaient nos anciens, et ainsi que tend à le démontrer et le démontre, en effet, M. Sanson dans ses remarquables expériences. On peut, en toute sûreté, employer cet antiseptique dans les affections gangréneuses, typhoïdes et dans toutes les affections, en un mot, qui se caractérisent par une altération du sang.

En avril 1868 je fus appelé chez un propriétaire d'Étampes pour soigner un chien qui avait cessé de manger, et, à la tristesse de l'animal, ²⁹ au ballonnement du ventre, à la nature sanguinolente des excréments liquides, à l'excessive vitesse d'un pouls filant, aux battements du cœur, à la coloration d'un rouge jaunâtre de la muqueuse buccale et des conjonctives avec nombreuses taches pétéchiales bleuâtres, je reconnus une affection typhoïde.

Des lapins, que ce chien flairait sans cesse à travers la grille d'une cabane de la basse-cour de la maison, étaient pris alors de cette même affection : ils mouraient très-promptement, la tête considérablement tuméfiée, et rejetant par le nez un sang noir et fluide. Assurément le chien avait pris la maladie par contact avec ces mêmes lapins.

Je le traitai par l'ammoniaque liquide et l'aloès à la dose de 10 grammes du mélange, dans 300 grammes d'eau, administrés en trois parties égales, dans la journée.

Après trois jours seulement cette bête fut hors de danger.

Si donc j'ai guéri par l'emploi d'un agent que j'ai depuis remplacé avec un très-grand avantage par l'acide phénique, dans le traitement des maladies putrides, combien l'acide phénique, dans ce cas, eût été plus prompt dans son effet !

Il y a plus, j'emploie maintenant l'acide phénique dans la plupart des maladies, virulentes *ou non*, soit comme curatif, soit comme adjuvant, et il m'arrive souvent de voir des coliques, par exemple des coliques intestinales (je veux dire se présentant avec de tels caractères qu'on ne peut constater la présence de la fièvre charbonneuse), céder assez promptement à l'administration de quelques lavements phéniqués, quand les moyens ordinaires ne produisaient pas d'amélioration.

Suis-je arrivé, dans ces circonstances, à donner l'acide phénique juste au moment où le mal allait céder ? L'avenir me le dira.

Dans tous les cas, ce médicament calme promptement les coliques charbonneuses prises à temps.

Mais, dira-t-on, vous voulez donc employer l'acide phénique partout !

Pourquoi non ?

Et voici mes raisons :

1° Il est reconnu qu'en Beauce, et partout où la fièvre charbonneuse règne à l'état enzootique, les maladies ordinaires

pouvaient se compliquer |³⁰ de charbon. Si donc on a cette crainte, pourquoi ne pas prévenir cette complication en administrant seulement de simples lavements phéniqués comme *antiputrides* ?

2° La maladie, en général, est assurément une tendance à la dissolution de l'organisme, à la décomposition des éléments qui le constituent.

Cette tendance, dérivant de causes particulières, rencontre pour adversaire obstiné la vie elle-même, principe essentiellement conservateur, et, suivant que ce principe prend ou non le dessus, la cause morbide est éliminée, on son effet disparaît, ou bien c'est la vie elle-même qui s'en va.

Pour être efficace, la réaction vitale a souvent besoin de l'intervention humaine raisonnée. Si donc toute maladie a pour effet, de près ou de loin, d'aboutir à une décomposition plus ou moins appréciable des éléments de l'organisme, décomposition avortée ou poussée à sa limite extrême, est-il déraisonnable de chercher, parmi les agents thérapeutiques, celui qui s'oppose avec le plus d'énergie à la fermentation ou à la décomposition putride ?

Et quoi de plus rationnel, de plus philosophique, et surtout de plus rassurant pour l'avenir de la thérapeutique, que de penser que les maladies se trouveront un jour groupées dans un cadre qui fera considérer comme semblables quant au fond, toutes celles dont la cause sera telle qu'on reconnaîtra, comme étant semblables dans leur nature, les éléments qui les déterminent, y eût-il quelque différence dans la forme de ces éléments. Ainsi des maladies cryptogamiques, putrides et autres.

Quoi de plus rassurant que de penser que ces maladies pourront être guéries généralement par le même agent, ou par quelques-uns seulement, employés à des doses et sous des formes différentes, et appropriées ? Et, poursuivant cet ordre d'idées, si le même agent guérissait une série de maladies

aujourd'hui désignées sous des noms différents, ne serait-on pas fondé à considérer ces maladies comme étant foncièrement les mêmes, et à leur donner la même appellation ?

L'avenir est appelé, je le crois, à donner raison à ces idées par la voie expérimentale, la seule qui soit véritablement acceptable³¹.

³¹ On trouve un résumé de cet article dans le *post-scriptum* d'un rapport officiel adressé au Ministre de l'agriculture et publié par le *Journal de médecine vétérinaire militaire* 8 (1869-1870), pp. 137-138 :

« Les faits nouveaux, observés sur des animaux bien manifestement atteints d'affection charbonneuse, ont une plus grande valeur. Ils ont été recueillis par M. Lemaître, vétérinaire de l'arrondissement d'Etampes, en pleine Beauce, où les maladies charbonneuses sévissent avec une grande intensité. Après avoir reçu communication des résultats obtenus dans les expériences d'Allanche, M. Lemaître a traité par l'eau phéniquée tous les malades atteints de charbon pour lesquels ses soins ont été réclamés. Du 30 novembre 1868 au 28 février 1869, il a ainsi traité huit chevaux, deux vaches et une brebis. Toutes ces bêtes ont guéri. Nous en avons sous les yeux les observations, rédigées par notre zélé confrère. Deux autres vétérinaires de la Beauce, M. Lapointe, d'Angerville, et M. Augé, d'Auneau, ont aussi tenté des essais du même genre, suivis de résultats heureux. Il en a été de même de M. Gay, vétérinaire à Roanne (Loire), qui nous a communiqué ses observations, en échange des indications que nous lui avons données. La pratique a donc maintenant complètement sanctionné les résultats de l'expérimentation.

« M. Lemaître, en présence de la forte taille de ses malades et des indications que son tact de praticien lui a suggérées, a cru devoir employer des doses d'eau phéniquée bien plus fortes que celles qui ont réussi en Auvergne. Il administre à la fois le remède en breuvage et en lavement, et dans quelques cas il est allé jusqu'à 4 litres d'eau phéniquée, par conséquent jusqu'à 40 grammes d'acide phénique, en moins de douze heures. S'il n'est pas démontré que ces hautes doses soient bien nécessaires pour assurer la guérison, on y peut voir du moins une preuve de la tolérance de l'organisme pour ¹³⁸ une substance qui n'est pas sans causer quelques appréhensions aux personnes qui ne l'ont point expérimentée et qui en jugent sur la seule connaissance de ses propriétés chimiques. »

02. Article complémentaire de Lapointe, d'Angerville ³²

À Monsieur H. Bouley.

Mon cher Maître,

Maintenant que nous avons posé expérimentalement la question de l'efficacité de l'eau phéniquée dans le traitement des affections charbonneuses des animaux et que nous avons fait appel au contrôle des praticiens, la parole est aux faits recueillis par eux. Dans cette question si importante, leur concours ne pouvait faillir. Indépendamment du mémoire si remarquable de M. Lemaître, inséré dans l'un des derniers numéros du *Recueil*, j'avais reçu plusieurs autres observations, que je vous prie de vouloir bien insérer telles qu'elles me sont parvenues.

Elles proviennent, comme vous le verrez, encore de la Beauce et aussi d'ailleurs. Il serait inutile de les commenter. Je me borne donc à les signaler à votre attention et à celle de nos lecteurs, en attendant celles qui me sont promises par d'autres praticiens expérimentateurs de bonne volonté.

Bien à vous de cœur.

A. Sanson.

Observations d'affections charbonneuses traitées et guéries à l'aide de l'acide phénique, recueillies par M. Lapointe, vétérinaire à Angerville (Seine-et-Oise).

PREMIÈRE OBSERVATION. — *Tumeur charbonneuse située à l'épaule droite d'un cheval. — Guérison.*

6 janvier 1869. Cheval entier de race bretonne, propre au labour, sous poil blanc truité, âgé de sept ans, appartenant à M. Noël³³, cultivateur à Angerville (Seine-et-Oise). Cet animal présente, depuis quelques heures seulement (sept heures du matin), à la pointe de l'épaule droite, une tumeur charbonneuse

³² *Recueil de médecine vétérinaire* 6/7 (juillet 1869), pp. 500-507.

³³ Désiré Ernest Noël, né le 7 août 1837 à Ouzouer-sur-Loire (Loiret), cultivateur, résidant en 1866 à Angerville, Grande Rue, n°25, d'où il déménage dès avant 1872.

s'étendant irrégulièrement vers le poitrail, le membre droit et un peu vers l'épaule ; œdème fort peu volumineux |⁵⁰¹ et flottant à la partie déclive de la tumeur, c'est-à-dire dans l'inter-ars et l'ars droit ; plusieurs cordons de la grosseur d'un porte-plume se dirigeant en arrière du côté de la poitrine, en haut vers l'encolure et un autre aux ganglions de l'ars, à la partie inférieure de la tumeur.

Pas de crépitation ni au centre ni au contour ; je ne remarquai pas non plus de point noirâtre affaissé au centre de la tumeur.

L'état de l'animal est assez satisfaisant ; il a conservé son appétit, mange l'avoine qui lui est présentée ; le poulx est plein, l'artère légèrement tendue, malgré son peu d'embonpoint et son tempérament lymphatique. Les battements du cœur sont sensibles, mais ni violents ni précipités ; la respiration est normale, peut-être un peu accélérée.

L'œil a une teinte rouge clair, avec un reflet jaunâtre.

La marche est gênée par la difficulté qu'éprouve le malade à faire mouvoir la région siège de la tumeur ; les crins se détachent avec facilité.

Tous les symptômes généraux peu accusés, l'apparition presque subite de la tumeur, qui ne date que de quelques heures, me firent voir que j'avais affaire à une tumeur charbonneuse au début.

Je n'hésitai donc pas un seul instant à agir énergiquement ; car, quelques heures plus tard, les symptômes s'aggravent considérablement, et le plus souvent le traitement n'arrive à aucun bon résultat.

L'animal fut amené chez moi³⁴ ; je pratiquai, à l'aide d'un grand bistouri droit, des incisions d'environ 6 centimètres de largeur sur 8 ou 10 de profondeur, de manière à atteindre le

³⁴ N°35 de la Grande Rue d'Angerville.

fond de la tumeur jusqu'aux parties musculaires sous-jacentes non atteintes de mort. À la coupe, la tumeur présente tous les caractères de l'œdème charbonneux : cris sous l'instrument tranchant, écoulement d'un liquide jaune citrin, coloration jaune des tissus, de l'intérieur desquels s'échappe le liquide citrin ; la peau seule paraît sensible à l'incision faite avec le bistouri, qui, retourné dans plusieurs sens, ne paraît faire éprouver aucune douleur à l'animal.



La grande rue d'Angerville (ici vers 1904)

Quelques gouttes de sang s'échappent de la peau, mais fort peu semble provenir des tissus internes frappés de mort ; ces derniers ne laissent échapper que le liquide jaunâtre.

Après avoir fait des incisions au centre et sur tout le contour de la ⁵⁰² tumeur, j'introduisis dans chaque incision un cautère en pointe d'une longueur de 8 centimètres chauffé au rouge blanc, et je le dirigeai dans tous les sens, afin d'obtenir la plus grande cautérisation possible à l'intérieur, tout en ménageant la peau. Le sang alors s'arrêta ; j'introduisis de nouveau mon

bistouri dans les incisions, et je fis des incisions en tous sens ; je n'eus alors qu'un écoulement d'un liquide noirâtre, non mélangé de sang.

J'injectai à forte pression, à l'aide d'une seringue modèle Guérin, pourvue d'une canule de 7 centimètres de longueur, une solution d'acide phénique dans les proportions de 10 d'acide pour 100 d'eau.

Après les injections, il fut fait des lotions phéniquées sur la tumeur, je préparai pour cet usage plusieurs litres dans les proportions suivantes : 5 d'acide pour 100 d'eau. Les injections et les lotions furent faites d'heure en heure dans le restant de la journée. Je ne prescrivis pas de traitement interne ; l'animal fut soumis à un régime fortifiant : 5 litres d'avoine à chaque repas, foin de bonne qualité, paille.

Le 7 au matin, l'animal me fut amené ; il avait conservé son appétit ; l'état général était sans modification bien sensible : pouls un peu plus petit et plus vite, respiration un peu plus accélérée, marche toujours fortement gênée ; la tumeur avait considérablement augmenté à son pourtour, mais elle s'était aplatie dans toute sa partie centrale ; l'œdème inférieur avait aussi augmenté : il s'étendait sous tout le poitrail et envahissait la partie supérieure de l'avant-bras. L'écoulement du liquide citrin continuait toujours mélangé avec quelques gouttes de sang.

Pas de crépitation dans aucun point de la tumeur.

Le 8, l'animal est un peu mieux que la veille ; le pouls, quoique faible, est régulier ; la respiration normale. La tumeur n'a pas augmenté ; elle s'est aplatie ; l'œdème inférieur augmente toujours : il a envahi toute la région de l'avant-bras et descend jusqu'au genou. L'animal a beaucoup de peine à faire mouvoir le membre droit.

Pointes de feu dans la partie œdémateuse du poitrail ; continuation des injections et des lotions phéniquées ; même

régime que les jours précédents. Je n'observai pas encore de crépitation.

Le 9, la tumeur a diminué de moitié environ ; l'écoulement se continue |⁵⁰³ toujours ; pas de suppuration dans les trous ; œdème inférieur toujours fort volumineux ; dépilation sur toute l'étendue de la tumeur ; continuation du traitement.

Appétit bon, plus de gaieté, pouls régulier, respiration normale.

Le 10, la tumeur s'efface de plus en plus ; l'œdème du poitrail et du membre est moins fort ; petites promenades dans la journée ; continuation du traitement phéniqué.

Le traitement fut continué jusqu'au 12 janvier. À cette époque, la tumeur était complètement effacée ; il ne restait plus que l'œdème du membre droit, qui était déjà sensiblement diminué pour que l'animal fût presque libre dans les mouvements du membre.

Enfin, l'animal fut remis à son travail après quelques jours de convalescence.

DEUXIÈME OBSERVATION. — *Tumeur charbonneuse située sur le côté droit de la poitrine. — Guérison.*

Cheval entier, de race bretonne, sous poil gris clair, âgé de dix-huit mois environ, est amené à mon infirmerie le 27 février 1869, à quatre heures du soir, présentant une tumeur charbonneuse sur la partie moyenne de la poitrine (côté droit).

Commémoratifs. — Depuis quatre ou cinq jours, l'animal était triste, abattu, paraissant très-fatigué, ne sachant sur quel membre se porter ; la veille on avait été obligé de le ramener des champs, où il était au labour, tant il paraissait fatigué.

Malgré cela, comme il avait conservé son appétit, le propriétaire attendit le lendemain pour me l'amener ; ce fut au moment de son départ, vers midi, qu'il s'aperçut qu'il portait

une tumeur grosse comme le fond de la main sur la poitrine : ce fut alors qu'il me l'amena.

État de l'animal. — En arrivant, la tumeur mesure 20 centimètres de largeur sur 23 ou 24 de haut ; épaisseur de 4 à 5 centimètres seulement, régulièrement circonscrite.

Deux petits cordons se dirigent, l'un vers l'aine, en longeant la partie inférieure du flanc, l'autre se dirige vers l'ars, en suivant la base de l'épaule. Ces cordons sont peu apparents, et disparaissent à 6 ou 7 centimètres de la tumeur. ⁵⁰⁴

Pas de sensibilité au toucher ; pas de point dur au centre, qui n'est pas affaissé.

Pas de crépitation dans toute l'étendue ; sensibilité assez grave à l'incision de la peau, faite à l'aide du bistouri droit.

Pouls lent, très-faible, presque imperceptible ; œil pâle, avec une teinte jaunâtre claire ; respiration lente ; battements du cœur très-faibles. Les crins de la queue et de la crinière viennent avec la plus grande facilité à la moindre traction.

À l'écurie, l'animal est triste, tête basse, cherche dans sa litière quelque peu de paille, qu'il mâchonne ; l'avoine qui lui est présentée est mangée, ainsi que le foin.

Très-grande lassitude ; il se place alternativement sur un membre postérieur et sur l'autre.

Traitement. — Après avoir bien coupé les poils sur toute la tumeur et au-delà, je pratiquai des mouchetures avec le bistouri droit sur toute son étendue, et fis des lotions phéniquées : 20 grammes d'acide phénique, 60 grammes d'alcool à 90 degrés, 100 grammes d'eau.

J'administrai ensuite à l'intérieur 25 grammes d'acide phénique dissous dans 50 grammes d'alcool à 90 degrés ; le tout dans 1000 grammes d'eau tiède.

Deux ou trois minutes après l'administration du breuvage phéniqué, l'animal est pris d'un essoufflement assez prononcé ; 40 et quelques respirations à la minute ; léger bruit nasal.

Les défécations sont plutôt sèches que ramollies ; l'urine est normale. Une demi-heure après le breuvage, j'administrerai un lavement contenant 10 grammes d'acide phéniqué.

Une heure après, je fis donner à boire à l'animal, 4 litres d'avoine, foin et paille.

À neuf heures du soir, il est à peu près dans la même position ; il n'a pas entièrement mangé son avoine. Administration d'un nouveau lavement : 15 grammes d'acide phéniqué, 60 grammes d'alcool ; eau, quantité suffisante, 1 litre environ.

Je fais des lotions phéniquées sur la tumeur, qui a augmenté à sa périphérie : elle mesure 25 centimètres de haut sur 22 de large épaisseur à peu près la même ; la peau a plus de sensibilité.

505

Le 28 février, à sept heures du matin, tumeur légèrement aplatie ; l'étendue s'est accrue : elle mesure 30 centimètres de largeur sur 34 à 35 de hauteur. Grande sensibilité dans toute son étendue ; la pression du doigt seule suffit pour que l'animal ressente une douleur assez vive pour chercher à se défendre ; les cordons sont moins prononcés ; l'état général est un peu meilleur que la veille ; le pouls est toujours faible, mais perceptible ; l'artère est molle ; les battements du cœur faibles ; les crins résistent un peu plus.

L'appétit est bon ; il y a un peu plus de gaieté.

Breuvage : acide phéniqué, 15 grammes ; alcool, 50 grammes ; eau tiède, 1000 grammes.

Lotions comme la veille, dans les mêmes proportions.

Essoufflement, après le breuvage, d'une durée de quatre à cinq minutes.

Dans le courant de la journée, il fut fait six lotions phéniquées.

À six heures du soir, il y a un mieux sensible : l'œil est meilleur ; la conjonctive reflète une teinte rosée ; la teinte jaunâtre a disparu ; pouls sensible, régulier ; artère plus ferme ; battements du cœur réguliers et plus sensibles.

La tumeur n'a pas augmenté depuis le matin ; elle s'est un peu affaissée ; toujours grande sensibilité ; cordons peu marqués.

Administration à l'intérieur de 15 grammes d'acide phénique dissous dans 50 grammes d'alcool à 90 degrés ; eau tiède, 1000 grammes.

Pas d'essoufflement après l'administration du breuvage.

Les lavements phéniqués furent supprimés ; ils étaient presque toujours rejetés quelques minutes après avoir été donnés. Même ration que le matin : avoine 4 litres, foin, paille.

Le 1^{er} mars, beaucoup de mieux ; la tumeur ne s'est plus étendue ; elle s'est aplatie, toujours très-sensible ; les cordons ne sont plus apparents.

Il n'y a pas de crépitation, pas de point dur au centre. L'animal est gai ; l'œil est vif ; la conjonctive est rosée, comme à l'état normal ; la respiration régulière.

À l'intérieur, même breuvage phéniqué que les jours précédents.

Pas d'essoufflement après. Lotions toute la journée.

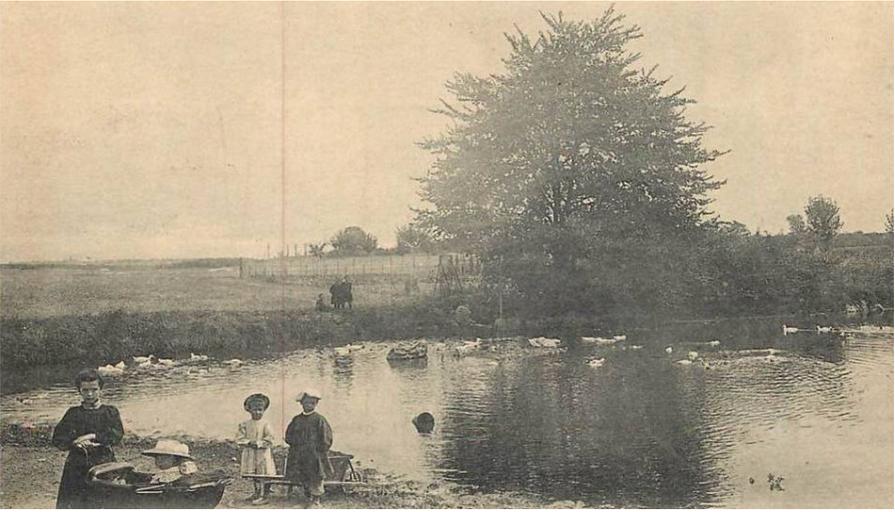
À six heures du soir, je n'administrerai pas de breuvage ; je ne fis ⁵⁰⁶ que des lotions. La tumeur n'offre qu'un faible relief, toujours d'une grande sensibilité.

L'animal est gai ; pouls normal ; œil bon.

Le 2 mars, l'animal ne paraît plus aucunement malade ; continuation des lotions.

Le 3, même état que la veille ; la tumeur n'est plus apparente.

Le 4, l'animal quitte l'infirmerie ; il peut quelques jours après reprendre son service ; il n'y a pas eu de chute de peau ; une dépilation seule se fait remarquer à la place de la tumeur.



Mare de Gommerville (ici vers 1902)

TROISIÈME OBSERVATION. — *Guérison d'une génisse prise de la maladie dite sang de rate, par l'emploi de l'acide phénique.*

Génisse de dix-huit mois environ, appartenant à M. Séguin³⁵, cultivateur à Gommerville (Eure-et-Loir).

La veille, le même propriétaire avait perdu une vache du sang de rate. La génisse sujet de l'observation fut prise, paraît-il, absolument de la même manière.

Lorsque je fus appelé le 5 février 1869, vers dix heures du matin, voici les symptômes que j'observai : grande tristesse, tête basse, piétinement des membres postérieurs, œil morne pleurant, balancement de la tête, frissons dans les masses musculaires des cuisses et des épaules, muflle couvert de rosée, pouls fort, artère roulante légèrement dure, battements du cœur sensibles, sans violence, un peu précipités ; colonne vertébrale très-sensible à la pression ou au pincement des doigts.

³⁵ Louis-Napoléon Séguin, né le 10 mai 1845 à Denonville (Eure-et-Loir), époux de Louise Brunes.

L'animal n'ayant pas encore de lait, je ne puis me rendre compte si la lactation avait diminué, car ce dernier symptôme n'est pas trompeur ; les trayons sont chauds ; les excréments sont ramollis ; l'urine n'est pas colorée, mais a une odeur forte.

Vu l'état du pouls et le désir du propriétaire, je pratiquai une saignée de 3 litres à la veine abdominale ; le sang a une couleur un peu foncée. Quelques minutes après la saignée, le pouls est plus vite ; les battements du cœur sont plus sensibles et plus précipités ; la respiration est accélérée. |⁵⁰⁷

Au bout de dix minutes, le sang, conservé dans un vase, n'est pas coagulé, presque fluide ; il est légèrement caillebotté.

L'animal est sorti de l'étable ; la marche semble embarrassée ; mais il n'y a pas de chancellement sur les membres de derrière, comme cela se remarque à la dernière période de la maladie. On le met dans un endroit à part, afin d'éviter qu'il soit tourmenté, et, enfin, par prudence pour les autres.

Je fis préparer immédiatement une infusion de 1 litre de fleur de camomille, dans lequel je mis 10 grammes d'acide phénique ; puis, une demi-heure après, un lavement avec la même dose d'acide phénique.

Le soir, on administra la même dose d'acide phénique à l'intérieur.

L'animal resta triste toute la journée, sans appétit, presque toujours couché, avec des tremblements par intervalles.

Le 6 février, le lendemain matin, je trouvai la vache dans la même position ; fort peu de changement dans l'état général : le pouls un peu plus faible, la respiration plus calme, mais la tristesse continue, ainsi que l'inappétence.

Je fis prendre un nouveau breuvage avec 10 grammes en solution d'acide phénique, et j'ordonnai de donner en lavement la même dose deux heures après.

Le 7, dans la journée, le propriétaire vint me dire que la vache paraissait un peu mieux ; qu'elle était un peu plus gaie, et qu'elle cherchait à manger.

Je lui prescrivis de continuer le traitement toujours dans les mêmes proportions, et en même temps de donner à l'animal un peu d'eau d'orge comme boisson.

Quelques jours après, j'appris que l'animal était beaucoup mieux, sans pourtant être complètement rétabli. Enfin, au bout de sept jours, à dater du début de l'invasion de la maladie, je le trouvai dans l'étable avec les autres, mangeant et entièrement rétabli.

(La suite prochainement.)³⁶

³⁶ Cette suite ne paraît jamais avoir été publiée, sans doute par suite du déclenchement de la guerre de 1870, et peut-être aussi par suite du déménagement de Lapointe pour un lieu indéterminé.

03. Recension des articles de Lemaire et de Lapointe ³⁷

Le charbon, cette terrible affection qui, chaque année, fait perdre des millions à la France, n'est point inconnue des médecins, et les lecteurs des *Archives* ont pu se convaincre que les études faites pour en découvrir la nature et les causes étaient incessantes parmi nous ; dans mes précédentes revues, j'ai traité de l'étiologie de cette maladie et des caractères que présente le sang des animaux frappés par elle. Je vais cette année exposer les recherches et les essais tentés pour arriver à sa guérison. L'honneur en revient à la commission formée par M. le ministre de l'agriculture et du commerce, dans le but d'étudier le mal de montagne : cette commission, après avoir reconnu que ce mal de montagne était une affection charbonneuse, et avoir essayé d'en découvrir les causes, a été guidée dans l'emploi d'un ⁷¹⁸ moyen thérapeutique par sa connaissance des caractères du sang ; elle a remarqué, et nous allons laisser ici la parole à M. Sanson, son rapporteur, elle a remarqué que l'altération charbonneuse du sang est identique à celle qui se produit lorsque ce liquide, abandonné à lui-même dans un vase inerte, fermente pour arriver à la putréfaction ; se basant sur la propriété bien connue que possède l'acide phénique d'arrêter les phénomènes aboutissant à la putréfaction, notre confrère a eu l'idée d'expérimenter l'action de cet antiputride contre le mal de montagne : l'avantage de ce médicament consistait dans son emploi facile, à la portée des cultivateurs munis d'une instruction claire ; par suite, à peine le mal était-il apparu que le remède pouvait être administré, avantage inappréciable lorsqu'il s'agit d'une maladie presque foudroyante, et qui tue avant l'arrivée du médecin.

Des expériences furent donc instituées par la commission, ou du moins par deux de ses membres, et les résultats furent assez favorables pour conclure « que l'acide phénique, par sa propriété éminemment antiseptique, paraît offrir les plus grandes garanties

³⁷ Camille Leblanc, « Revue vétérinaire de 1869 », in *Archives générales de médecine* 15 (1870), pp. 717-720.

thérapeutiques et prophylactiques pour faire atteindre le but auquel il s'agit d'arriver. »

Voici quel est le mode d'administration recommandé par la commission. On donnera aux vaches des doses d'acide phénique, pesant 10 grammes; les fermiers seront chargés, dès qu'ils verront les premiers symptômes de la maladie bien connue par eux, se manifester, de verser cette dose dans une bouteille renfermant un litre d'eau, et de l'administrer, à petites gorgées, en deux fois.

Ce traitement simple et, en outre, peu coûteux a, depuis la publication du rapport, été l'objet d'essais nombreux que je vais résumer. M. Lemaitre, vétérinaire, exerçant à Étampes et précédemment attaché à la compagnie du canal maritime de Suez, a publié, dans le recueil de médecine vétérinaire, un certain nombre d'observations tendant à prouver la vertu curative de ce médicament; il en avait déjà fait usage, avec succès, en Égypte, dans les cas d'altération putride du sang, observés fréquemment sur des chevaux ayant fourni des courses longues et rapides. Les sujets sur lesquels il a expérimenté en Beauce appartiennent aux races équine, bovine et ovine ; notre confrère ⁷¹⁹ administre l'acide phénique pur à la dose de 10 grammes, dissous dans de l'eau, soit en breuvage, soit en lavement, et il répète cette dose pour les grands animaux domestiques deux ou trois fois par jour, soit 60 ou 80 grammes d'acide, moitié en boisson, moitié en lavement, au besoin il recommence le lendemain et, tant que l'exige l'état du malade. Sur 5 chevaux présentant d'après l'auteur les prodromes ou les symptômes du charbon, il a obtenu 5 guérisons : même résultat obtenu sur 2 vaches atteintes de cette maladie, et après la perte récente d'autres animaux de la même étable, ayant succombé rapidement, après avoir été reconnus malades de la fièvre charbonneuse. En outre, une brebis ayant les symptômes d'une affection putride par suite de résorption des matières du délivre et considérée comme incurable, fut soumise à un traitement interne et local ; la guérison eut lieu au bout de trois jours ; la dose interne fut de 3 grammes dans une journée ; les injections furent faites avec de l'eau phéniquée à 1 centième. On peut se convaincre de l'importance des résultats obtenus par notre confrère, cependant il est bon de faire des réserves : d'abord ces

succès trop constants sont merveilleux quand on réfléchit au résultat négatif des méthodes rationnelles employées jusqu'à ce jour contre le charbon ; de plus, en analysant les observations, on voit que les animaux traités présentaient, dans la plupart des cas, les prodromes peu accentués du charbon, et qu'aucun n'avait véritablement la fièvre charbonneuse à sa période d'augment.

Passons à la seconde série de faits, ils ont été recueillis par M. Lapointe, vétérinaire à Angerville (Seine-et-Oise) : des trois observations, deux ont pour sujets des chevaux, et la dernière une génisse. Les chevaux avaient tous deux une tumeur charbonneuse bien caractérisée, et sur ce point le doute n'est pas permis ; dans le premier cas, l'acide phénique ne fut employé qu'en lotions, et encore après que la tumeur incisée eut été cautérisée profondément au fer rouge ; rien ne dit que l'incision et la cautérisation, aidées par le régime fortifiant prescrit, n'eussent pas suffi à triompher, surtout si on veut bien remarquer le peu d'effet que des injections d'eau phéniquée ont dû produire sur les eschares formées par le cautère chauffé à blanc. Dans le second cas, la tumeur entourée de mouchetures profondes ne fut pas ⁷²⁰ cautérisée, mais lotionnée avec une solution phéniquée ainsi formée : 20 grammes d'acide, 60 grammes d'alcool, 100 grammes d'eau ; on administre 40 grammes d'acide phénique dans la journée, le lendemain 30 grammes, et on continue les lotions ; le troisième jour, la dose est de 15 grammes, et la guérison a lieu le quatrième jour. Dans ce cas, l'action du médicament est moins contestable, et un résultat a été obtenu, on ne peut le nier. La troisième observation fut prise sur une génisse atteinte de la fièvre charbonneuse au début ; des breuvages, des lavements phéniqués arrêterent les manifestations morbides en quelques jours ; ici je fais la même objection que pour les faits publiés par M. Lemaire ; les symptômes n'étant pas assez accentués pour qu'on eût la certitude d'avoir à traiter le charbon, bien que la veille une vache fût morte de cette maladie dans la même étable.

04. Controverse sur les résultats obtenus par Lemaitre ³⁸

1) *Séance ordinaire du 13 janvier 1870. [...]*

M. Sanson donne lecture, à l'occasion de la correspondance, d'une lettre de M. Lemaitre, vétérinaire à Étampes, ainsi conçue :

« Étampes, le 3 janvier 1870.

« Monsieur le Président,

« Depuis qu'un traitement heureux de la maladie charbonneuse a été jeté tout à coup dans le monde médical par la commission de l'Auvergne, les médecins, les vétérinaires, que l'indifférence n'a pas gagnée, se sont empressés d'expérimenter la méthode nouvelle, dont le succès devait être un bienfait véritable.

« Pour ma part, j'ai, jusqu'à ce jour, et dans la mesure de mes forces, sans relâche et avec une énergie croissante, provoqué, saisi toutes les occasions d'essayer cette méthode.

« Je l'ai appliquée avec d'autant plus de confiance que, depuis un certain temps déjà, j'avais foi dans l'action de l'acide phénique contre les maladies à principe de fermentation.

« Je me suis dépouillé de toute idée préconçue, de tout parti pris, pour observer les cas qui se sont présentés ; j'ai, pour des raisons qui me semblaient spécieuses, élevé les doses employées en Auvergne, et avec une sincérité absolue, que ne mettront pas en doute tous ceux qui me connaissent, j'ai publié le résultat de mes premiers essais.

« Dans une des séances de la Société centrale de médecine vétérinaire, M. Garreau, avec une ironie regrettable, et en dénaturant les faits, a cherché à faire naître le doute sur mon diagnostic. Mais là s'est arrêtée son appréciation.

³⁸ *Bulletin de la Société centrale de médecine vétérinaire* 5/25 (1870), pp. 13-14, 23, 31-32.

« Persuadé que la science n'a rien à gagner à des disputes personnelles plus ou moins vives et blessantes, j'ai, par respect pour la profession, et par estime pour leur auteur, laissé passer sans mot dire les appréciations de mon confrère de Châteauneuf.

« Comme le point était tout entier de savoir si, — oui, ou non, — on guérit la fièvre charbonneuse par l'eau phéniquée, j'étais tranquille pour l'avenir, sûr que les faits répondraient pour moi, en me donnant raison.

« Mais, dans la séance du 14 octobre 1869, M. Camille Leblanc, donnant lecture de deux notes pour servir à l'histoire de la fièvre charbonneuse, s'abandonne, en ce qui me concerne, aux plus fâcheuses insinuations.

« Cette fois, c'est ma probité scientifique qui est en jeu.

« De la part d'un homme comme M. Camille Leblanc, qui doit avoir souci de sa dignité personnelle, et que je suis habitué à tenir pour un homme de bonne compagnie, je me serais attendu à un tout autre langage.

« Il aurait dû comprendre toute la peine qu'on peut faire à un honnête homme en l'attaquant dans sa loyauté ; et il aurait fait preuve de sagesse et de prudence, si, avant de se prononcer d'une façon si sommaire sur la cause ¹⁴ de la mort de la génisse traitée par M. Cézard, il avait étudié et signalé les phénomènes toxiques produits habituellement par l'acide phénique à dose suffisante.

« En admettant même que cette génisse ait été empoisonnée, ce que je ne suis point en mesure de contester, M. Camille Leblanc, avec un peu de bonne volonté, se serait cru obligé d'étudier de nouveau mes deux faits de guérison du sang de rate chez la vache avant de faire retomber sur moi la responsabilité de l'erreur qu'a pu commettre M. Cézard.

« Il se serait convaincu alors qu'il n'y a rien de commun entre des faits dans lesquels la quantité totale d'acide phénique administré n'a pas dépassé cent grammes en deux jours, et celui

de M. Cézard, où il en a été donné cent vingt grammes en quatre heures. J'ajouterai que mes malades étaient des vaches, tandis que celle de M. Cézard était une jeune génisse. La différence, au point de vue des doses, n'échappera certainement pas à un praticien du mérite de M. Camille Leblanc.

« Au reste, mon ancien condisciple voudra bien se souvenir de ce que j'ai eu le soin de dire au commencement de mon travail. En le relisant, il y trouvera ceci : "Je n'ai d'autre prétention que celle d'encourager mes confrères à se lancer résolument dans la voie des essais." Et dans un autre endroit : "il ne faut pas croire que tous les traitements sont heureux."

« Voudra-t-il admettre, en outre, que la médecine est dans son application surtout affaire d'opportunité, de mesure, de tact ? Voudra-t-il comprendre que, dans l'exploitation d'un champ aussi vaste que l'est celui des affections charbonneuses, il est impossible, quant à présent, d'établir des règles certaines, et qu'il faut laisser les praticiens à leurs inspirations, enregistrer les faits et attendre pour conclure ?

« Enfin, après ce que je viens de dire, consentira-t-il à reconnaître que "les dangers offerts par les publications prématurées de succès difficiles à admettre dans leur extrême étendue," n'existent que dans son imagination ?

« C'est ce que je me plais à espérer.

« Comptant sur l'impartialité et sur la justice de la Société pour que ma réponse soit insérée au procès-verbal, je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer, etc.

« Lemaitre. »

*

2) *Séance ordinaire du 10 février 1870.* [...]

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. [...]
23-31

La Société décide que la note de M. Cézard sera renvoyée à l'examen de M. Leblanc fils.

A l'occasion du procès-verbal, ce dernier dit qu'il ne peut rester sous le coup de la note lue dans la dernière séance par M. Sanson, au nom de M. Lemaitre. Son confrère et ancien condisciple a, comme beaucoup de vétérinaires, une sensibilité d'épiderme un peu malade. Il commence par notre collègue M. Garreau, lequel, avec une ironie regrettable et en dénaturant les faits, a cherché à faire naître le doute sur son diagnostic ; il n'a point charge de le défendre, lui-même y suffisant fort bien ; mais son tour arrive, et M. Lemaitre l'accuse de s'abandonner aux plus fâcheuses insinuations. Qu'a-t-il donc fait pour mériter cette mercuriale ? Son rapport avait le tort de donner les doses préconisées par son confrère et d'innocenter M. Cézard, qui les avait administrées.

Dans la lettre précitée, il est dit que notre confrère d'Étampes n'a jamais donné plus de 100 grammes en deux jours ; or, dans son travail on lit en toutes lettres : « Pour les vaches, je donne 20 grammes d'acide phénique cristallisé dans 2 litres d'eau d'une seule fois, et tout aussitôt 10 grammes (ordinaire) en lavement ; donc 30 grammes de côté ou d'autre. Je répète au besoin deux ou trois fois par jour ces doses, en mettant un intervalle d'une heure ou deux. » Total : 90 à 120 grammes en six heures au maximum. ³²

M. Cézard n'a pas fait autre chose sur une génisse, il est vrai ; mais de même que son ancien condisciple avait forcé les doses indiquées dans le rapport de la commission, de même M. Cézard a cru bien faire en exécutant à la lettre le traitement sans tenir compte de l'âge de l'animal. Sur ce point, il se déclare non coupable.

Passons au second. Il a écrit que les publications prématurées de succès difficiles à admettre dans leur entière étendue étaient dangereuses ; malgré la probité scientifique de M. Lemaitre,

malgré sa dignité personnelle, il ne peut retrancher un iota de cette phrase. Son avis est qu'il a traité des animaux chez lesquels le diagnostic du charbon était mal établi, et il partage à ce sujet les idées de M. Garreau ; il croit, par suite, que les résultats publiés par lui manquent d'exactitude. Du reste, depuis la publication de ce mémoire, d'autres observations, venues de divers côtés, sont venues confirmer ses doutes sur la valeur du traitement préconisé par son susceptible confrère. Toute méthode nouvelle est heureuse au début ; mais, par la suite, que de déboires. Il a la prétention de rester, comme lui accorde fort obligeamment la note précitée, homme de bonne compagnie, sans pour cela se croire forcé d'admettre les yeux fermés des succès trop constants, surtout lorsqu'il s'agit d'une maladie incurable jusqu'à ce jour. Ou M. Lemaitre a fait erreur de diagnostic, ou le charbon d'Étampes est bien bénin. Telle est sa conclusion.

M. Meyians, tout en se réservant de présenter des observations lors du rapport, pense qu'on peut donner l'acide phénique à haute dose ; à sa connaissance, une vache a pris pendant cinq jours 40 grammes d'acide phénique cristallisé : il s'agissait de guérir la péripneumonie.

III. — Inoculation à un cheval du sang d'une vache atteinte du sang de rate (1869) ³⁹

Inoculation à un cheval du sang provenant d'une vache atteinte du sang de rate. — Développement d'une tumeur charbonneuse. — Infection générale. — Traitement par l'acide phénique intus et extra.

Par M. Lemaitre, vétérinaire
d'arrondissement à Étampes
(Seine-et-Oise).

Dans l'exposé de mes observations sur le traitement des affections charbonneuses et putrides par l'acide phénique, j'avais annoncé, comme corollaire, des expériences à tenter par inoculation directe, et le traitement par le même agent des maladies résultant de cette inoculation.

Le 16 février dernier, j'ai commencé la série de ces expériences sur un cheval abandonné par suite de l'ouverture de l'articulation du genou gauche, conséquence d'une chute sur le sol.

Ce premier essai m'a tellement frappé, que je n'ai pu résister au désir d'en faire la communication. Tout aussi bien en pourra-t-on, peut-être, tirer quelque utilité ?

On voudra bien me pardonner la longueur des détails, en raison de l'importance du sujet.

Signalement et état du cheval. — Entier, race normande, petite taille, huit ans, offrant beaucoup de résistance, d'après le

³⁹ *Recueil de médecine vétérinaire* 6/10 (octobre 1869), pp. 756-771.

dire de son propriétaire, M. Lory⁴⁰, marchand boucher à Étampes.

Le genou gauche est considérablement tuméfié La synovie s'écoule en abondance par une large ouverture correspondant à l'articulation de l'os du canon avec le genou.

Appui nul ; appétit très-bon.

L'accident est survenu le 3 février ; l'entrée à mon infirmerie eut lieu le 11 suivant.

Ce jour et le lendemain j'introduisis de l'égyptiac dans la jointure, et, depuis, j'abandonnai complètement la plaie à elle-même et sans aucun pansement.

Tout d'abord on fera cette réflexion : que le sujet était mal choisi.

Je le croyais moi-même ; mais aujourd'hui je pense autrement ; car je ⁷⁵⁷ puis dire, dès à présent, que la plaie du genou s'est tout à fait guérie dans le cours du traitement de la maladie charbonneuse.

Le sang qui a servi à l'inoculation a été pris sur une vache atteinte du sang de rate, et m'a été donné par M. La Pointe, vétérinaire à Angerville.

Pour qu'on ne doute pas de sa provenance, je laisse parler M. La Pointe :

⁴⁰ Nouvelle approximation, voire confusion orthographique de Lemaitre. Il ne s'agit pas ici de Pierre *Lory*, en provenance de Vendôme qui vient d'installer sa fonderie à Étampes (en 1867), mais de Louis Adolphe *Larry*, né le 10 juillet 1835 à Rebrechien (Loiret), marié à Boynes (Loiret) le 12 juillet 1859 avec Marie Anne Apolline Dupeu ; qualifié marchand boucher en 1863 sur l'acte de naissance de son fils Louis, marchand de bestiaux par le recensement de 1872 et marchand de porcs par ceux de 1876 et 1881 ainsi qu'en 1889 lors du décès de son fils Paul ; 16 bis rue du Faubourg Évezard puis n°4 rue Évezard puis n°8.

« Angerville, le 2 mars 1869.

« Mon cher Monsieur Lemaître,

« J'ai été fort satisfait du résultat que vous avez obtenu sur le cheval inoculé ; de mon côté, je viens de faire une nouvelle cure sur un poulain atteint d'une belle tumeur charbonneuse sise sur les côtes du côté droit de la poitrine ; guérison en deux jours ; mieux sensible le lendemain du traitement. Je rédige en ce moment cette nouvelle observation pour la joindre aux autres et les envoyer à M. Sanson.

« Voici les renseignements que vous me demandez sur la vache atteinte du sang de rate, sur laquelle j'ai pris le sang qui a servi à l'inoculation de notre malade :

« Vache sous poil blanc, âgée, destinée à l'engraissement, appartenant à M. Rousseau, maire et cultivateur à Angerville⁴¹. Prise subitement de la maladie.

« Je suis appelé à huit heures et demie du matin. La vache est à sa place à l'étable ; elle est debout, la tête allongée, chancelante sur les membres, ayant un essoufflement très-fort et très-vite. Pouls faible, presque imperceptible ; battements du cœur effacés ; flexibilité très-grande de la région lombaire ; œil injecté ; veines de l'œil très-fortes et ayant une couleur violacée lie-de-vin. La vue est presque perdue.

« Je fis sortir l'animal, qui, au bout de deux minutes, tomba pour ne plus se relever, malgré les coups et les efforts que l'on tenta pour le remettre sur pied.

« Je fis venir le boucher, qui l'assomma immédiatement et le saigna.

⁴¹ Marie Lucien Rousseau, né le 2 mars 1823 à Angerville, marié à Claire Luce Letartre (1830-1874), cultivateur, maître de poste et maire d'Angerville, mort le 27 janvier 1871 à Chevilly (Loiret).

« Je recueillis le sang, l'animal encore palpitant, dans la bouteille que je vous ai apportée.

« À l'ouverture, voici à peu près ce que je pus voir : quelques taches ecchymotiques sur l'intestin grêle et sur le péritoine ; pas de ⁷⁵⁸ congestion sur l'intestin ; rate énorme pesant environ 8 kilogrammes ; rien du côté de la poitrine.

« La vache est préparée, envoyée à Paris, vendue à la criée, et rapporte au propriétaire une somme assez palpable.

« Vous voyez que cette vache est bien morte ou plutôt était bien prise du sang de rate.

« Tout à vous.

« A. La Pointe. »

Comme on le voit, la vache était bien prise du sang de rate. Mais je fais cette remarque, que la petite bouteille n'était pas tout à fait pleine⁴².

Le 16 février, je coupai les poils sur la moitié supérieure du côté droit de la poitrine ; je trempai la pointe d'un bistouri dans la petite bouteille débouchée, et contenant le sang noir, sans odeur, et non coagulé de la vache ci-dessus mentionnée, et par une *seule piqûre* d'abord, *n'intéressant que l'épiderme*, ensuite par une entaille en godet, de 1 centimètre de longueur, intéressant la peau dans toute son épaisseur, je pratiquai l'inoculation.

Le pouls, un peu dur, était alors à 46 pulsations.

J'ai choisi le côté droit, afin de pouvoir mieux ausculter le cœur, et le milieu de la poitrine pour mieux suivre la marche du mal qui se développerait.

⁴² Il est bon d'ajouter que le sang ne provenait point, en réalité d'un animal mort du charbon, et qu'il doit être considéré comme s'il avait été recueilli durant la vie et seulement dans le cours de la maladie (note de Lemaitre).

Du 16 au 20, rien absolument à remarquer ; l'*endroit* de l'inoculation inférieure s'est *cicatrisé*.

Le 21, le point de la piqûre supérieure devient un peu plus sensible, et revêt une teinte légèrement bleuâtre.

Le 22, apparition d'une pustule de la grosseur d'une noix, à la piqûre supérieure *seulement*, avec teinte violacée de la peau, et une très-grande sensibilité.

Le 23, la pustule s'est déprimée à son centre, et un œdème, ou mieux une tumeur, se forme, circulaire, saillante, chaude, sans crépitation, sans phlyctènes, conservant, au pourtour, l'empreinte des ⁷⁵⁹ doigts, très-sensible au toucher, et atteignant dans la journée un diamètre de 12 centimètres.

L'*endroit* de la pustule est noir ; le reste de la tumeur violacé.

L'*endroit* de la piqûre, et sur une surface représentant l'ongle d'un doigt en étendue, est sec, mortifié, et tranche sur le reste.

Urine et défécation comme à l'ordinaire ; pouls : 50 pulsations ; battements du cœur un peu plus forts qu'auparavant ; conjonctives un peu injectées. Appétit conservé.

Le 24, au matin, la tumeur ne paraît pas plus déprimée à son centre, probablement à cause de la convexité des côtes.

La partie noire s'est étendue.

Elle atteint, la tumeur, un diamètre de 25 centimètres de haut en bas, et de 20 centimètres transversalement ; elle est chaude, sans crépitation ni suintement, et conserve l'empreinte des doigts à son pourtour seulement.

De la partie supérieure part un cordon qui gagne le garrot ; de l'antérieure un autre qui gagne les ganglions de l'entrée de la poitrine, et de la partie postérieure un troisième, qui se dirige vers les ganglions de l'aîne.

Le cheval paraît un peu plus triste, mais à de courts intervalles. Il mange bien.

Les conjonctives sont plus injectées que la veille. Le pouls est plus vite et dur, et les battements du cœur plus forts. Urine et défécation comme à l'ordinaire.

À midi, le pouls est revenu à 46 pulsations, comptées par M. La Pointe, vétérinaire.

Le soir, dépression au centre ; autour du point desséché de la piqûre l'épiderme s'est détaché circulairement, sur une surface de 3 centimètres de diamètre, et la peau, à cet endroit seulement, laisse suinter une sérosité jaunâtre.

Par la piqûre ou l'incision inférieure qui s'est ouverte, s'écoule une sérosité de même couleur.

Le pouls conserve ses 46 pulsations. Les battements du cœur ont comme un bruit métallique. La respiration est plus lente et plus profonde. Les flancs sont rétractés. ⁷⁶⁰

Aucun traitement.

Le 25, au matin, la tumeur s'est encore affaissée au centre, et a gagné 6 centimètres en pourtour. Pas de crépitation.

Inférieurement, elle est aplatie, non limitée, et sans beaucoup de douleur ; supérieurement, elle est plus renflée, et extrêmement sensible au toucher.

Le liquide qui suinte de l'exubérance centrale a la couleur du café.

Il s'écoule lentement, s'épaissit et demeure attaché aux poils.

Le pouls et le cœur sont comme la veille. La respiration est un peu plus accélérée, le flanc plus rentré.

Les crins ne tiennent presque pas. Les conjonctives sont beaucoup plus injectées, avec fond jaunâtre.

Appétit conservé. Le cheval mange l'avoine. Urine et défécation comme à l'état normal.

Le soir en avant, en arrière et en bas, et tout en gagnant beaucoup en étendue, la tumeur s'est affaissée ; supérieurement, elle a gagné tout à la fois en étendue et en épaisseur ; elle est aussi beaucoup plus chaude et douloureuse. Pas de crépitation.

Les cordons lymphatiques se multiplient. Les ganglions de l'aîne sont tuméfiés et douloureux. L'appétit diminue. Un peu de tristesse.

La conjonctive se fonce, devient infiltrée ; l'œil est larmoyant.

Insensibilité presque complète des reins. Le pouls et les battements du cœur paraissent affaiblis.

Pas de traitement.

Le 26, au matin, la tumeur augmente toujours en surface ; plus épaisse, tendue et douloureuse en haut, elle s'est encore aplatie en bas. La partie centrale dénudée a une teinte violette. Le liquide qu'elle laisse suinter est plus foncé. Le passage de ce liquide trace un sillon sur la peau qu'il dépile.

Pas de crépitation.

À la ligne des cartilages costaux se forme une tumeur mamelonnée, de la grosseur du poing d'un enfant, et très-douloureuse ; au-dessous un œdème peu volumineux et descendant sous l'abdomen. Les ganglions de l'aîne sont plus tuméfiés et douloureux. ⁷⁶¹

Les battements du cœur, sans être plus forts, sont plus vites ; le pouls est plus vite aussi et plus dur.

Les oreilles sont chaudes, les conjonctives plus violacées ; la respiration s'accélère. Les reins sont complètement insensibles. Urine et défécation comme à l'état ordinaire.

Le cheval mange encore, mais par intermittence et lentement. De temps en temps, il se tient la tête basse ou dans l'auge, mais sans rester au bout de sa longe. Quand on entre, il relève vivement la tête, en faisant entendre un léger hennissement ; mais bientôt cette lueur de gaieté disparaît. À de longs intervalles, il piétine des pieds postérieurs, et agite la queue comme pour s'émoucher.

Il mange encore un peu l'avoine qu'on lui présente.

Le soir, l'engorgement général est tellement douloureux que le cheval se retire en se contractant et se pliant en deux quand

on s'avance vers lui, ou seulement lorsqu'on le regarde du côté droit.

Pas de traitement.

Le 27, au matin, la tumeur marche toujours en se renflant antérieurement et en haut ; partout ailleurs elle s'affaisse au pourtour, en conservant l'empreinte des doigts. Sans crépitation.

Douleur caractéristique de la veille. Le pouls s'est ralenti, affaibli, et aussi le cœur dans ses battements Les oreilles sont plus froides. Les crins se laissent arracher par poignées.

Le cheval mange encore, mais très-lentement.

À midi, la tumeur affaissée couvre la région des lombes, le creux du flanc, la région de l'aine, le contour des cartilages costaux, s'arrête en avant à la partie postérieure de l'épaule, et en haut un peu en deçà de la ligne médiane du dos, et à la base du garrot, où elle s'épaissit. Le pouls devient plus vite. Les battements du cœur deviennent aussi plus forts ; ils sont retentissants.

Les oreilles sont froides ; l'air expiré n'a pas sa température normale.

L'animal est triste. Il se tient au bout de sa longe, la tête basse, les oreilles tombantes. Assez souvent il regarde son ventre d'un côté et de l'autre, piétine des pieds postérieurs et agite la queue. Il ne peut se coucher à cause de son genou malade. ⁷⁶²

J'ai constaté deux fois seulement des frissons ou tremblements aux grassets.

À ce moment, j'ouvre la jugulaire. La saignée, sans être franche, n'est pas baveuse ; mais le sang, que je recueille dans un verre, est boueux, poisseux, sans être noir. Au bout de dix minutes, la partie cruorique se sépare de la partie séro-albumineuse, qui est d'un jaune foncé, sale, tandis que la partie inférieure est noire.

Thrombus de la jugulaire.

De ce même sang tiré de la veine, j'ai empli en même temps une petite fiole, que j'ai hermétiquement bouchée.

Au bout de deux heures, tout le contenu du verre était incoagulé, la partie noire, poisseuse, sirupeuse.

J'ai fait manger à un chien tout ce contenu.

(Il n'en est rien résulté plus tard, non plus que de quatre inoculations faites par piqûres, le lendemain, avec le sang de la fiole.)

De l'observation des symptômes et de l'examen du sang, je me crus autorisé à conclure que j'étais bien en présence d'une infection charbonneuse générale, revêtant tous les caractères que j'avais observés dans la Beauce en pareille circonstance.

La tumeur n'était pas aussi sans de frappantes analogies avec les tumeurs symptomatiques dont j'ai parlé dans mon précédent mémoire.

Je commençai donc le traitement.

Administration de 10 grammes d'acide phénique cristallisé dans 4 litres d'eau tiède, par la bouche et avec une seringue, la tête fixée bas, et les lèvres tenues rapprochées.

La dose fut prise entière. Même quantité en un lavement, qui fut en partie rejeté au bout de cinq minutes.

Lotions d'eau phéniquée à un centième, pendant un quart d'heure, sur toute la tumeur, sur les ganglions de l'aîne, et à l'entrée de la poitrine du côté droit, après avoir pratiqué sur toute la surface de nombreuses et légères mouchetures, pour rendre plus prompte l'absorption.

Par ces mouchetures s'écoule un sang rouge et très-clair, absolument comme dans les tumeurs symptomatiques.

Deux heures après, le pouls est un peu plus lent et un peu plus ⁷⁶³ mou : 46 pulsations. Le cœur bat moins vite et moins fort ; la respiration est moins vite aussi ; les oreilles sont plus chaudes ; les conjonctives sont pâlies ; les coliques sourdes ont disparu.

La physionomie générale est la gaieté ; l'animal mange franchement l'avoine qu'on lui donne.

La tumeur est moins chaude ; la partie antérieure supérieure est limitée, et sa saillie a augmenté de la circonférence au centre.

Administration, comme précédemment, de 10 grammes d'acide phénique dans 1 litre d'eau ; pas de lavement.

Lotions comme avant, sans renouveler les mouchetures.

Pour les tumeurs charbonneuses au début (je ne parle donc pas pour celle-ci, ainsi que j'en ferai l'observation plus loin), je pense qu'il est avantageux de pratiquer de petites ouvertures à la peau. Pour éviter l'écoulement du sang qu'occasionne le tranchant du bistouri, on pourrait, après avoir convenablement coupé les poils, se servir d'un cylindre en fer, mobile dans un manche, de 2 ou 3 centimètres de diamètre et de 6 à 8 de longueur, hérissé de pointes d'acier, fines, serrées, et longues de 2 à 3 centimètres.

En promenant ce cylindre par appui sur la peau, celle-ci se trouverait criblée d'une myriade de petits trous ressemblant à de fines piqûres d'épingle.

Déjà je me suis servi de ce cylindre sur des tumeurs molles, avant de faire des frictions d'un résolutif liquide.

À huit heures du soir, le pouls est redevenu un peu plus vite et plus dur ; les battements du cœur sont aussi plus vites, mais pas plus forts ; les oreilles sont chaudes ; les conjonctives n'ont pas changé, la bouche est fraîche.

Il y a un peu de tristesse. Absence de coliques. Les reins sont durs.

La tumeur a un peu cédé en haut ; antérieurement et supérieure- ment, elle a aussi légèrement diminué ; c'est le bord antérieur à son tour qui se renfle et se limite en descendant.

Mouchetures renouvelées ; lotions phéniquées à 5 pour 100 sur toute l'étendue et sur les ganglions.

Administration de 12 grammes d'acide phénique dans 1 litre d'eau tiède. ⁷⁶⁴

Il est remarquable, cette fois comme aux fois antérieures, quel changement s'opère un quart d'heure ou une demi-heure après que le médicament a été pris. La gaieté est revenue ; le cheval mange très-bien foin et avoine.

Le 28, au matin, gaieté conservée, œil vif, tête haute, oreilles droites ; bon appétit.

Pouls à 46 pulsations, moins dur ; cœur ralenti et moins fort.

Les conjonctives sont à peu près comme à l'état normal, à part un peu d'infiltration ; cependant, la muqueuse buccale est un peu plus colorée avec un fond jaunâtre.

La tumeur a diminué d'épaisseur en avant, mais elle a progressé de 3 centimètres. Le centre, dénudé de son épiderme, revêt une teinte rosée et non violacée, comme auparavant ; la sérosité qui s'écoule est redevenue claire.

La grosseur du contour cartilagineux des côtes a diminué de moitié ; elle est moins dure. Les ganglions de l'aine sont toujours engorgés et douloureux.

La sensibilité générale de la tuméfaction a diminué.

Administration de 12 grammes d'acide phénique dans 1 litre d'eau.

Lotions prolongées comme la veille, après avoir bien nettoyé la surface de la peau, et fait quantité de piqûres d'épingle.

À une heure de l'après-midi, progression du mal en avant, disparition en arrière ; le flanc se vide, sa corde se dessine, et un peu les côtes postérieures.

Le cœur et le pouls n'ont pas changé.

Apparition de plaques rouges dans la bouche, conjonctives plus injectées, plus infiltrées ; oreilles plus froides.

Tout en conservant son appétit, le cheval regarde son ventre de temps à autre.

L'aspect de la bouche et des conjonctives me donnant des craintes, et croyant en finir plus vite, j'administrai vingt grammes d'acide phénique dans 2 litres d'eau tiède. Rien ne fut perdu ; mais voici ce qui advint.

Le corps fut pris tout à coup de tremblements convulsifs. Des secousses tétaniques violentes, répétées, comme dans la danse de Saint-Guy, ⁷⁶⁵ et procédant d'arrière en avant, se manifestèrent sur le train postérieur, en l'entraînant tout entier, comme dans l'acte du coït, mais plus brusquement ; puis secousses alternatives sur un membre et sur l'autre, après quoi le train de derrière s'affaisse, mais l'animal ne tombe pas.

Cet état violent dure dix minutes, pour aller en s'affaiblissant et disparaître au bout d'une demi-heure.

En dehors de cette excitation particulière du système nerveux, rien autre dans l'organisme ne paraît dérangé : le cheval lèche sa plaie du genou gauche ; il mange l'avoine qu'on lui donne, puis la paille qu'il a devant lui.

Déjà, sur un chien de huit mois, auquel j'avais administré 2 grammes d'acide phénique dans 100 grammes d'eau, de semblables phénomènes nerveux se sont manifestés ; mais je ne les avais pas encore remarqués chez les grands animaux.

Je tiens de M. La Pointe, vétérinaire, qui, du reste, doit le consigner dans ses prochaines observations, qu'une vache affectée du sang de rate parut comme foudroyée après l'administration par lui faite de 20 grammes d'acide phénique dans 2 litres d'eau. Cet état dura une demi-heure, puis la bête se trouva guérie.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner de ces accidents ; ils ne semblent pas dangereux. Néanmoins, ils indiquent que la dose

de 20 grammes en une seule fois par la bouche est celle qu'on ne doit pas dépasser⁴³.

Je reviens à mon sujet. Vers trois heures de l'après-midi, ne me trouvant pas satisfait du résultat des lotions prolongées faites, à titre d'essai, sur l'étendue de la tumeur, sûrement parce que j'avais attendu trop tard pour la traiter par ce moyen, je pris le parti de faire des mouchetures profondes, et d'y injecter de l'acide phénique pur ou dissous dans du vinaigre. Je procédai par le centre, à 3 centimètres du point d'inoculation, et en faisant pénétrer à la première fois le bistouri de toute la longueur de la lame ; je vis s'écouler au dehors, par |766 l'ouverture faite, une petite quantité d'un liquide séreux, d'un gris sale, cailleboté, sans odeur bien prononcée, à moins que cette odeur ait été atténuée par la présence de l'acide phénique.

J'élargis l'incision, afin d'y introduire le doigt, et je sentis une poche limitée, sans communication fistuleuse avec le point d'inoculation, à parois sans résistance, se déchirant avec la plus grande facilité, et dont la capacité pouvait être de 1 décilitre : dix fois plus que la quantité de liquide écoulé.

Par l'incision faite sortait un sang rouge et fluide.

Un plumasseau imbibé d'acide phénique fut introduit dans cette poche centrale.

Lotions phéniquées sur le reste de la tumeur et les ganglions de l'aîne.

⁴³ Des phénomènes semblables ont été observés deux fois en Auvergne, à la suite de l'administration d'un demi-litre seulement d'eau phéniquée au centième, sur un des taurillons de dix-huit mois soumis aux expériences. (Note de la Rédaction [du *Recueil de médecin vétérinaire*].)



La maison du D' Bourgeois peinte par Narcisse Berchère (25 rue Saint-Jacques)

Ce jour, M. le docteur Bourgeois⁴⁴, bien connu du monde médical par ses remarquables études sur les affections charbonneuses de l'homme, et M. le docteur Alméras⁴⁵, homme instruit et praticien habile, tous deux habitant Étampes, vinrent examiner le sujet pour suivre la marche de cette affection charbonneuse.

Le lendemain, je ne pus voir le malade qu'à huit heures du soir.

Je remarquai alors une réduction considérable de toute la région postérieure de la tumeur ; les côtes étaient bien dessinées, les ganglions de l'aine moins engorgés et moins douloureux ; l'œdème postérieur descendait sous le ventre. Les reins étaient plus flexibles, les crins s'arrachaient moins facilement. La respiration était moins accélérée. Les conjonctives avaient une teinte rosée ; les plaques rouges de la muqueuse buccale disparaissaient avec la teinte jaunâtre du fond.

46 pulsations ; battements du cœur moins forts. Gaieté et appétit.

Mais en haut et en avant, la tuméfaction avait gagné tout le garrot, envahi sur l'épaule, et avec crépitation sur ces parties.

Le mal suivait sa marche caractéristique, parce que l'acide phénique n'avait pas touché toutes les portions désorganisées.

⁴⁴ Justin Bourgeois, né et mort à Étampes les 12 février 1806 et 12 février 1892, marié à Delphine Vignat (1816-1902), résidant au n°25 de la rue Saint-Jacques ; cf. *Note sur les publications médico-chirurgicales du docteur Bourgeois, d'Étampes* (in-4° ; 23 p.), Paris, L. Martinet, 1858.

⁴⁵ Jacques Alméras, né le 4 mars 1831 à Genève (Suisse), présente sa thèse de médecine à Paris en 1862, médecin-adjoint de l'hôpital d'Étampes en 1864, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu d'Étampes en 1865, marié le 23 septembre 1873 à Elisabeth Leblond (1842-1920), à Autretot (Seine-Maritime), où il s'installe ensuite sans y exercer, médecin consultant à Menton à la belle saison au moins de 1889 à 1893.

Incisions distancées de haut en bas, longues et profondes, en trois endroits différents. Introduction d'étoupes imbibées d'acide phénique pur.

Le 2 mars, au matin, en explorant avec les doigts, je sentis entre |⁷⁶⁷ chaque incision, et profondément, une infiltration gazeuse crépitante, tapissant les côtes, se dirigeant en avant à la limite de la tumeur. Je portai les incisions à 30 centimètres en longueur : la postérieure aboutissant aux côtes, les antérieures ayant à peu près 8 centimètres en profondeur. Dans toutes ces opérations, la peau seulement se montre sensible, et un peu les parties musculaires profondes.

L'acide phénique n'étant pas un hémostatique assez puissant, j'arrêtai l'hémorrhagie avec le cautère chauffé à blanc ; néanmoins, certaine quantité de sang s'écoula au dehors. J'introduisis dans la profondeur et en dessous, dans toutes les parties crépitantes, des étoupes imbibées d'acide phénique dissous dans partie égale de vinaigre.

Peu après, je trouvai le cheval au râtelier.

Dès à présent, je tire cette indication que, pour le traitement des tumeurs charbonneuses ayant plusieurs jours de date et à volume un peu considérable, il ne faut pas se contenter, comme je l'ai fait, de lotions phéniquées superficielles, parce que cet agent ne saurait, dans ce cas, atteindre les décollements gazeux, ou crépitants profonds. Mieux vaut attaquer à fond avec l'acide phénique, et en plusieurs endroits à la fois, soit par des ponctions, soit par des incisions, suivies d'injections ou d'applications phéniquées pures, et de telle sorte que le mal soit complètement détruit.

Il pourrait se faire, et cela est d'observation, du reste, que, dans le cas de tumeur primitive, cette tumeur se trouvant détruite, la fièvre charbonneuse se déclare néanmoins après plusieurs jours. Cela tient à ce que les éléments de la maladie,

restant cantonnés dans les ganglions voisins, n'ont pu être atteints par le remède employé.

Il ne faut donc pas négliger d'administrer en même temps l'acide phénique à l'intérieur, quand bien même on ne reconnaîtrait pas la moindre apparition d'infection générale.

Je ne dois pas omettre de dire que l'articulation du genou, qui, la veille encore, donnait écoulement à un peu de synovie coagulée, s'est trouvée complètement close ce jour 2 mars.

Le cheval faisait mouvoir assez bien son membre gauche, malgré la tuméfaction persistante, mais amoindrie, et s'appuyait parfaitement.

On ne pourra pas arguer de la maladie du genou comme ayant eu ⁷⁶⁸ un retentissement quelconque sur l'organisme, et une influence déterminée sur la marche générale de l'affection qui nous occupe.

Les 3 et 4 mars, les plaies sont complètement sèches et sans odeur.

Je fais seulement quelques injections d'eau phéniquée à un centième.

La tumeur n'a fait aucun progrès et s'est circonscrite en avant.

L'œdème sous-ventral est devenu considérable.

Postérieurement, plus rien ; les ganglions de l'aine sont revenus à leur état normal ; le thrombus de la jugulaire a disparu.

M. le docteur Bourgeois trouva le cheval dans un état satisfaisant, et se promit d'essayer le traitement sur l'homme. Les 5 et 6, rien d'anormal ; les plaies ne présentent aucune odeur, ce qu'a pu constater M. le docteur Alméras.

Le 6 mars, la tumeur a fait du chemin par son bord antérieur ; elle a envahi en haut et en bas de plus de 6 centimètres, sans crépitation.

Je crus à une progression charbonneuse. Plus tard, je pus voir que ce n'était qu'un œdème simple précédant la suppuration.

Au moment où je pratiquais une incision profonde, on vint me déranger pour un cas grave. Sans plus y réfléchir, je laissai l'opération inachevée. Mais quand je revins, au bout d'une heure à peu près, une hémorragie considérable avait eu lieu, et le sang n'était pas arrêté. Il y en avait peut-être 4 ou 5 litres sur le sol. Aussi, à partir de ce moment, et bien que le sang ne s'écoulât plus, je cautérisai à blanc. La faiblesse fut extrême, l'œdème sous-ventral devint rapidement volumineux, l'appétit cessa complètement, rien ne put le ramener ; les muqueuses apparentes étaient exsangues, et le 7, au matin, l'animal mourait de faiblesse et d'épuisement.

L'autopsie fut faite huit heures après.

À l'endroit des incisions, toutes les parties touchées par l'acide phénique étaient sèches et sans odeur, et au delà les chairs étaient roses.

Très-certainement, il y aurait eu cicatrisation et guérison ; car dans la plaie antérieure, faite le 2 mars dernier, il y avait des points suppurants.

À la dernière incision, siège de l'hémorragie, on ne voyait ni crépitation, ni infiltration. Partout les muscles avaient leur couleur ordinaire ; sur les côtes, à l'endroit des décollements gazeux, aspect rosé ⁷⁶⁹ et sans odeur. L'œdème sous-ventral ressemblait à tous les œdèmes mous et indolents : infiltration et épanchement de sérosité albumineuse jaunâtre.

Dans le cœur et les gros vaisseaux, je trouvai fort peu d'un sang en caillots peu consistants et un peu noirs. Dans l'abdomen, sérosité sanguinolente, 3 ou 4 litres.

Tout l'intestin, le foie, la rate et les autres organes de l'abdomen ne présentaient rien d'anormal, non plus que les organes de la cavité pectorale, en un mot absolument rien qui décelât la mort par suite de maladie charbonneuse ou putride : ce que je me serais fait un devoir de mentionner, si le fait se fût présenté.

Cette mort était, selon toute apparence, le résultat d'un simple accident par négligence.

En dehors des observations qu'on pourrait faire à ce sujet, je prévois les objections qui vont naître au sujet de la nature de la maladie.

Le sang qui a servi à l'inoculation, bien que provenant, à n'en pas douter, d'une vache affectée du sang de rate, n'a pas été employé aussitôt sa sortie de la veine ; ce n'est que quatre jours après qu'il a servi à l'expérience. Malgré tout, il a pu fermenter, et contracter les propriétés inhérentes à la putréfaction ou à la putridité, et cela d'autant plus facilement que la bouteille n'était pas bien pleine.

Cette objection a sa grande valeur, et je ne veux pas la combattre.

Je n'entends soutenir de thèse ni pour ni contre la fièvre putride ou la fièvre charbonneuse.

Quelle différence y a-t-il entre la fièvre charbonneuse et la septicémie, entre la tumeur gangréneuse et l'œdème charbonneux ?

Pratiquement, de différences radicales, je n'en connais pas.

L'aspect, la marche extérieure des tumeurs sont à peu près les mêmes, les mêmes sont les phénomènes symptomatiques de leurs manifestations; à l'autopsie, les lésions cadavériques se confondent ; comme effets, on admet que les deux affections sont virulentes avec quelques distinctions, une entre autres, celle que les débris cadavériques charbonneux, mangés par les animaux, donnent le plus souvent le charbon ; tandis que les débris provenant d'animaux morts par suite de la septicémie, et ingérés, ne donnent jamais la même maladie. |⁷⁷⁰

Mais M. Colin⁴⁶, dont l'autorité ne sera pas contestée, affirme avoir fait prendre à des chevaux et à des chiens du sang et des débris cadavériques charbonneux, sans qu'aucun accident en soit résulté.

Il est vrai qu'il y a des exceptions ; elles sont rares. Pourrait-on dire qu'il n'y en a pas de même pour ce qu'on appelle la septicémie ?

Arrivons aux bactériidies caractéristiques de la fièvre charbonneuse, et contenues dans le sang des animaux qui sont atteints de ces maladies, quand les sujets septicémiques n'en offrent point de traces.

On sait déjà que la présence des bactériidies n'est pas constante dans le sang des animaux charbonneux ; mais je traite cette question pratiquement, et je reviens au fait de mon observation.

La tumeur extérieure qui a commencé la scène morbide a, ainsi que je l'ai dit, la plus grande analogie avec les tumeurs symptomatiques de la fièvre charbonneuse, en Beauce ; dure, chaude, douloureuse, sans phlyctènes ni crépitation sensible, elle ne s'en différencie que par sa marche progressive et continue, ressemblant en cela à la pustule charbonneuse, dont elle avait l'aspect au début.

Quant à cette petite cavité centrale dont j'ai parlé, et contenant un liquide particulier, j'ai déjà fait cette observation, que j'ai omis de consigner dans ma description des tumeurs symptomatiques, que sur deux chevaux morts, l'un le 28 juillet

⁴⁶ Léon Colin (1830-1906), médecin inspecteur de l'armée, directeur du service de santé du gouvernement militaire de Paris, membre de l'Académie de médecine, vice-président du Conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine.

1868, chez M. Chevalier⁴⁷, loueur de chevaux à Étampes, l'autre le 16 septembre suivant, chez M. Payen (Désiré)⁴⁸, cultivateur, commune de Guillerval⁴⁹, tous deux morts du charbon ou de la fièvre charbonneuse, ainsi que j'ai pu m'en convaincre, et par l'appréciation des symptômes caractéristiques, et par l'autopsie confirmative, se trouvaient des tumeurs symptomatiques, toutes deux au côté droit, en arrière du coude ; ces tumeurs, ouvertes profondément dans leur centre, ont laissé écouler un liquide absolument semblable à celui dont je parle plus haut, et avec le doigt j'ai pu constater la présence d'une petite poche à parois de la plus faible résistance, comme celle du tissu cellulaire à peine condensé.

Le sujet n°1 de mon recueil d'observations présentait absolument le même cas, que je n'ai pas toujours constaté du reste.

Alors, pourrait-on me dire : Vous avez eu affaire à des fièvres putrides, et non à des fièvres charbonneuses. Soit ; mais M. Garreau⁵⁰, ce ^[771] praticien si distingué, admet qu'il y a des bactériidies dans le sang des animaux qui présentent les mêmes

⁴⁷ Auguste Chevallier-Joly, né le 28 novembre 1840 à Étampes où il se marie avec Louise Eugénie Huteau (1844-) le 8 juillet 1867, alors entrepreneur de voiture publique. En 1881, Léon Marquis note d'une part : « M. Chevallier-Joly, loueur de voitures, est actuellement camionneur de la compagnie d'Orléans et entrepreneur de pompes funèbres, qui se font avec chevaux et voitures depuis le 1^{er} octobre 1880. » (pp. 89-90) ; et d'autre part : « L'hôtel du *Bois-de-Vincennes* (...) a été supprimé et réuni à l'hôtel du Grand-Courrier en 1865. Le propriétaire actuel du Bois-de-Vincennes est M. Chevalier-Joly, camionneur et loueur de voitures. » (pp. 118-119).

⁴⁸ François Désiré Payen, né le 21 septembre 1838 à Guillerval, marié à Saclas le 16 février 1874 à Pauline Auclère.

⁴⁹ Guillerval.

⁵⁰ Lemaitre semble ici s'appuyer sur une lettre de J. Garreau (vétérinaire à Châteauneuf-en-Thymerais et président en 1864 de la *Société impériale et centrale de médecine vétérinaire*, lettre publiée dans le *Recueil de médecine vétérinaire* 3 (1866), pp. 63-65.

symptômes que ceux que j'ai énumérés, avec tumeurs symptomatiques absolument semblables à celles que j'ai rencontrées, et tout cet ensemble caractérise pour lui la fièvre charbonneuse.

Enfin, à quelque point de vue qu'on se place, qu'on prenne le sujet de cette observation, et le choix me paraît embarrassant, qu'on le prenne pour un cas de fièvre charbonneuse ou de septicémie, l'acide phénique seul a fait tous les frais du traitement, et il me semble permis de penser que la guérison eût été obtenue, sans l'hémorragie que j'ai négligé d'arrêter.

IV. — Observations et expériences sur la peste bovine dans l'arrondissement d'Étampes (1872)

De ce travail important de Julien Lemaitre nous donnons, avant le texte même, une analyse du docteur Bouley ; nous le faisons suivre aussi d'un petit dossier sur sa participation à un concours où il présenta ce même travail imprimé par la Société centrale d'agriculture de France.

B.G.

01. Analyse du mémoire de Lemaitre par Bouley ⁵¹

Rapport fait, au nom de la section d'économie du bétail, par M. Bouley, sur un mémoire relatif au typhus contagieux, par M. Lemaitre, vétérinaire d'arrondissement, à Étampes (Seine-et-Oise).

Messieurs,

La Société centrale d'agriculture, dans le programme de ses concours, a posé la question suivante : « Faire connaître les divers modes de contagion du typhus ou peste bovine, et indiquer les mesures sanitaires propres à empêcher la propagation de cette épizootie.

« Exposer, s'il en existe, les moyens les plus efficaces pour l'éteindre dans les lieux où elle se développe et d'où elle provient. »

N. B. — « Les opinions émises devront être basées sur des faits bien constatés. »

⁵¹ *Mémoires publiés par la Société centrale d'agriculture de France* 120 (1875), pp. 71-79 et *Recueil de médecine vétérinaire* 2/11 (novembre 1875), pp. 1057-1063.

Un Mémoire nous a été présenté sur cette question complexe, et nous nous hâtons de le dire, dès le début de ce rapport, son auteur y a réuni une série de faits qu'il a personnellement ⁷² observés et recueillis, et qui doivent contribuer très-efficacement à l'éclaircissement du problème dont la Société centrale d'agriculture a proposé l'examen.

L'auteur de ce Mémoire, M. Lemaitre, vétérinaire d'arrondissement à Étampes (Seine-et-Oise), a été mis à même d'étudier sur place la peste bovine, à l'époque où cette ruineuse maladie est venue ajouter ses désastres à ceux de l'invasion allemande, et malgré les douloureuses préoccupations que lui causaient, comme à nous tous, les malheurs de la patrie, il a pensé que c'était faire encore acte de patriotisme que d'étudier cet instrument de ruine pour l'agriculture que l'armée allemande traînait à sa suite, mais qu'elle ne devait pas ramener avec elle, comme ses autres appareils de destruction, au moment où elle accomplirait sa retraite.

M. Lemaitre a été bien inspiré de faire cette étude, et nous devons lui en savoir d'autant plus de gré qu'elle l'a conduit à des résultats importants, comme la suite de ce rapport va vous le faire voir.

Que la peste bovine soit une maladie contagieuse, cela n'est plus à démontrer. De toutes les contagions, dans toutes les espèces, c'est, sans contredit, la plus active et celle qu'on trouve « la plus fidèle en toutes ses menaces. » Ce qu'en a dit le grand fabuliste dans sa fable fameuse *des animaux malades de la peste* est presque absolument vrai :

« Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés. »

La Société centrale d'agriculture de France, en formulant ses questions comme elle l'a fait, s'est proposé surtout de faire étudier cette contagion redoutable dans ses différents modes et de déterminer les concurrents à lui faire connaître ce qu'ils pourraient avoir personnellement observé.

C'est ce que M. Lemaitre a compris, et voici les documents très-intéressants dont il vous donne communication.

Par deux observations très-bien circonstanciées, M. Lemaitre tend à établir ce fait qui serait très-important, que le taureau, chez lequel la peste n'est encore qu'à l'état d'incubation, et qui, conséquemment, ne ressent pas encore les ⁷³ atteintes du mal qu'il recèle, peut transmettre, par l'acte du coït, cette maladie encore latente en lui, et ne la transmet, à cette période, que par cet acte seulement : les femelles saillies par les taureaux en puissance de la peste auraient seules contracté la maladie d'après les observations recueillies, tandis que celles qui avaient cohabité avec eux avant l'explosion du mal en sont restées exemptes.

Au double point de vue de la physiologie et de la pathologie, les observations recueillies par M. Lemaitre sur cinq vaches nous paraissent offrir le plus grand intérêt.

Comment la maladie se transmet-elle en pareil cas ? Ce paraît être une inoculation que l'on peut appeler séminale ; mais, quelle que puisse être l'interprétation de ce fait, ce serait un résultat important que de démontrer qu'il est, et, nous le répétons, les observations très-bien circonstanciées qu'a rapportées M. Lemaitre paraissent démonstratives sur ce point.

Dans une deuxième série, M. Lemaitre fait connaître un certain nombre de *faits relatifs à la contagion par contact immédiat résultant de la cohabitation.*

Ce mode de contagion par cohabitation, ou rapports de voisinage, est tellement évident, dit-il, il a été observé tant de fois et rigoureusement observé, qu'aujourd'hui il semble superflu d'en faire la preuve, d'autant plus que cette preuve s'est trouvée corroborée par l'inoculation directe. Mais M. Lemaitre a recherché si la maladie, une fois son principe introduit dans un organisme, pouvait se transmettre par contact immédiat autre que celui de la saillie, à toutes les périodes de son existence, ou bien s'il n'y avait pas un certain temps, pendant lequel la contagion n'était pas encore à craindre par cohabitation ou par contact de voisinage ; il se croit autorisé à conclure, de l'observation de nombreux faits, que, dans les premiers jours de la période d'incubation, quand le mal ne débute pas rapidement et pour ainsi dire d'emblée, la contagion était peu à craindre.

Nous ne faisons que signaler, sans les analyser, onze faits ⁷⁴ démonstratifs de la transmission de la peste par les rapports du voisinage entre animaux de l'espèce bovine.

Mais la transmission de cette maladie au mouton et à la chèvre a été longtemps contestée ; peut-être, aujourd'hui encore, n'est-elle pas acceptée par tout le monde. M. Lemaitre en fournit de nouvelles preuves par deux observations très-bien circonstanciées, qui démontrent, de la manière la plus indubitable, que la peste est transmissible de la vache au mouton ; et, dans une autre observation, l'identité de nature de la maladie dans les deux espèces est démontrée par la retransmission de la peste du mouton à l'espèce bovine.

M. Lemaitre tire, des faits qu'il a rapportés, cette conclusion qui nous paraît concorder avec des faits antérieurement recueillis, que, pour que la transmission de la peste s'effectue de la vache au mouton, il faut des conditions de concentration prolongée dans une atmosphère chaude, tandis

que la transmission du mouton à la vache peut s'effectuer même en plein air.

Un fait unique, relaté par M. Lemaitre, tend à faire admettre que la peste peut être transmise au veau, exclusivement par l'ingestion du lait provenant d'une vache chez laquelle la maladie n'est encore qu'à l'état d'incubation.

Voici ce fait résumé : une vache qu'on avait isolée et séquestrée avait un veau également isolé et séquestré ; comme on tenait beaucoup à la conservation de ce veau, la personne chargée de lui faire boire le lait de sa mère changeait de chaussures et de vêtements quand elle se rendait de l'étable de celle-ci dans l'étable du veau. Dès que la mère commença à présenter les premiers symptômes de la maladie, on cessa de porter le lait au veau, qui n'en mourut pas moins de la peste deux jours après. La mère fut abattue.

Dans un deuxième chapitre, M. Lemaitre réunit les faits démonstratifs de la contagion de la peste à *distance* par l'intermédiaire de l'air ; ce que l'on appelle la contagion par *virus volatil*.

Cette question est de celles sur la solution desquelles le ⁷⁵ doute n'est plus possible, tant les faits se sont multipliés, qui démontrent que la peste peut être transportée à distance soit dans l'atmosphère confinée d'une étable, soit à l'air libre, par les courants. Cependant il y a toujours avantage à faire connaître les faits bien circonstanciés qui viennent ajouter leur évidence démonstrative à ceux qu'on a déjà recueillis.

Le Mémoire de M. Lemaitre en renferme trois, qui nous paraissent avoir cette valeur.

Dans un chapitre troisième, M. Lemaitre étudie, conformément aux prescriptions du programme, les mesures sanitaires propres à empêcher la propagation de l'épizootie.

Procédant avec ordre, il récapitule les différents moyens de la propagation de la maladie.

À cette occasion, il rappelle comment, en 1865, la peste fut importée en Égypte par des bœufs contagionnés, venant des provinces danubiennes, par voie de Covieste et de Constantinople et débarqués à Alexandrie. Dans ce pays, où le fatalisme règne en maître, la peste eut libre carrière : bœufs, vaches, buffles, chameaux, moutons, chèvres, nombre de gazelles, furent trouvés morts dans le désert, ayant été contaminés par le parcage des troupeaux infectés.

La démonstration fut ainsi donnée, d'une manière que l'on peut appeler formidable, des ravages que la peste bovine inflige fatalement lorsqu'on ne tente aucun effort pour s'opposer à ses envahissements.

Point de doute sur ce premier point : la propagation par les animaux malades !

Peut-elle s'effectuer par les viandes et les débris cadavériques ? point de doute encore. Mais à cet égard M. Lemaitre, n'ayant aucun fait personnel à communiquer, se contente de rappeler ceux qui sont connus.

Quant à la transmission par les personnes, il fournit, à l'appui, de nouvelles observations qui sont absolument démonstratives. |⁷⁶

— Nous voici arrivé à l'exposé des mesures sanitaires : La peste étant originaire d'une région déterminée de l'Europe orientale, cette notion, définitivement acquise aujourd'hui, doit conduire à se mettre en garde contre les provenances de ces pays.

La connaissance de la durée de la période d'incubation a de l'importance au point de vue de la durée des mesures de surveillance que nécessitent les menaces de la peste. M. Lemaitre a recueilli quelques faits sur cette question. Il résulte, des observations qui lui sont propres et qu'il rapporte avec détails, que la durée de la période d'incubation n'a pas excédé dix jours dans tous les cas, hors un seul, très-exceptionnel, où cette durée a été de trente jours sur un animal séquestré.

De ces faits, M. Lemaitre tire cette conclusion : que, dans les lazarets établis sur les frontières des pays limitrophes de ceux où la peste est endémique, la durée de la quarantaine ne doit pas excéder dix jours.

M. Lemaitre passe ensuite en revue les mesures locales *permanentes* aux frontières de France, pour prévenir l'importation de la peste, et les mesures *provisoires*, dans le cas où elle a été introduite :

Surveillance aux frontières par un service vétérinaire bien organisé ;

Isolement des foyers, quand la maladie est entrée ;

Préservation des étables saines, en les tenant étroitement fermées et ne permettant aucune communication avec le dehors.

À cet égard, M. Lemaitre cite encore des faits bien circonstanciés qui prouvent que, par des précautions, en tenant closes portes et fenêtres, en ne laissant pénétrer dans les étables ni hommes ni bêtes venant du dehors, on peut tenir des animaux à l'abri du mal dans des localités complètement infectées.

L'efficacité de l'abatage, comme moyen de prévenir la ⁷⁷ propagation de la peste, est reconnue par M. Lemaitre; mais il a une si grande confiance dans les résultats de l'isolement rigoureusement pratiqué, qu'il pense qu'en ayant recours à cette mesure, suivant le mode rigoureux sur lequel il insiste, il y a possibilité d'éviter bien des pertes. Cette observation est juste. On ne saurait contester que, si tous les propriétaires de bestiaux étaient soucieux de leurs intérêts et savaient se mettre en garde contre la contagion par une surveillance attentive, bien des désastres pourraient être évités. — Ces vérités sont utiles à répandre ; et M. Lemaitre rend un service en y insistant, et en donnant la preuve, par des faits, de ce que l'on peut contre la peste au moyen de précautions bien entendues et maintenues avec une persévérance dont il ne faut pas se relâcher une minute, tant que dure le danger.

Pour ce qui est de l'usage de la viande provenant des animaux malades, M. Lemaitre a fait l'expérience personnelle, lui et les siens, qu'elle ne saurait être nuisible aux personnes qui la consomment ; partant de là, il incline à en permettre le débit en temps d'épizootie. Nous croyons qu'il y a là un danger. Les exemples sont nombreux, pendant la dernière guerre, de l'importation de la peste dans des fermes par des viandes provenant d'animaux abattus malades, et nous sommes d'avis que l'usage de cette viande devrait être prohibé, pour fermer à la contagion les mille et une voies qu'elle peut suivre par suite de la dispersion des morceaux infectés.

L'inoculation, dont on a conseillé l'application en France d'une manière si inconsidérée, à l'époque de la dernière invasion, n'a pu être étudiée par M. Lemaitre ; mais il a trop le sens pratique des choses pour ne pas répudier ce moyen suspect *a priori*, comme un véritable danger.

Pour les moutons, M. Lemaitre pense qu'il n'y a pas lieu de procéder à l'abatage de tout un troupeau suspect, parce que, en général, la maladie est moins grave dans l'espèce ovine que sur le bœuf, et parce que, d'autre part, l'isolement ⁷⁸ des animaux atteints suffit pour prévenir l'expansion de la contagion.

M. Lemaitre passe en revue successivement la suspension des foires et marchés, l'indemnité, le repeuplement des étables, la désinfection ; et, de toutes ces mesures, il parle avec la compétence que lui ont donnée l'expérience des choses et la sûreté de jugement dont il a fait preuve dans tout son travail.

Il considère, par exemple, l'indemnité comme une excellente mesure d'arrêter la marche de la peste, parce qu'elle stimule l'intérêt bien entendu des propriétaires, qui se hâtent de faire la déclaration prescrite et de demander l'abatage de leurs bestiaux malades, lorsqu'ils savent que leurs intérêts sont sauvegardés par le trésor public. Mais M. Lemaitre pense que l'indemnité serait plus efficace si, au début du mal, elle était égale à la valeur des animaux ; et, suivant lui, le moyen le plus pratique de l'établir serait de baser l'estimation sur la valeur marchande des animaux destinés à la consommation.

Quant à la dernière question du programme, celle relative aux moyens d'éteindre la peste bovine dans les lieux où elle se développe, M. Lemaitre déclare ne connaître aucun document qui pourrait lui permettre de l'aborder avec quelque connaissance de cause ; aussi s'abstient-il d'en parler.

Tel est, Messieurs, le Mémoire de M. Lemaitre. L'analyse que nous venons d'en faire vous aura montré, nous l'espérons, qu'il répond, dans une assez grande mesure, aux desiderata de votre programme.

M. Lemaitre vous a fait connaître des faits qui sont, pensons-nous, nouveaux, de transmission de la peste bovine par les rapports sexuels, alors que la maladie n'étant encore qu'en incubation n'est pas encore transmissible par des rapports de cohabitation.

Un fait semble impliquer que le lait peut être un instrument de la contagion. ⁷⁹

La transmission aux espèces ovine et caprine, et réciproquement, est affirmée par de nouveaux faits ;

De même, pour la transmission à distance ;

L'efficacité de l'isolement, pour mettre à l'abri de la contagion les étables saines, dans les localités infectées, est démontrée par des faits bien observés, etc.

Voilà, Messieurs, les points importants de ce travail, qui se recommande à vos suffrages, parce que c'est une œuvre bien personnelle, que son auteur a édifiée avec des matériaux à lui, et qu'il ajoute quelque chose au bagage déjà acquis.

La Société a exprimé le désir que les opinions émises par les concurrents soient basées sur des faits bien constatés.

M. Lemaitre lui donne sur ce point pleine satisfaction.

Votre commission est d'avis, Messieurs, que le travail dont nous venons de vous présenter l'analyse doit mériter à son auteur un prix de 300 francs.

Elle pense aussi qu'il y aurait avantage à ce que ce travail fût publié *in extenso*.

Ces conclusions sont mises aux voix et adoptées.

*

02. Mémoire de Lemaitre ⁵²

Observations et expériences sur la peste bovine dans l'arrondissement d'Étampes, par M. Lemaitre, vétérinaire de cet arrondissement, ex-vétérinaire en chef de la Compagnie universelle du canal maritime de Suez.

Lors de mon arrivée à Étampes, après le siège de Paris, mon premier soin fut de me mettre à la recherche des livres et papiers de ma bibliothèque, brûlés ou dispersés, ce qui en restait, par suite de l'occupation étrangère⁵³.

Je retrouvai, soustraits au feu, des cahiers de notes prises au sujet du traitement des maladies charbonneuses et d'expériences à l'effet de ¹⁸⁵ préciser dans quelles proportions le mélange d'acide phénique et d'eau peut détruire la propriété contagieuse du sang, des tissus et des cuirs principalement, ayant appartenu à des animaux venant de mourir du charbon.

Je rédigeais ces notes, lorsque je me trouvais en présence de la peste bovine. C'était une vieille connaissance d'Égypte.

Ma position de vétérinaire d'arrondissement me permettant d'étudier la maladie sur une assez grande échelle, je remis à un autre temps mon travail commencé, et je donnai au typhus une

⁵² *Recueil de médecine vétérinaire* 9/3 (mars 1872), pp. 184-202 ; 280-292 ; 355-376.

⁵³ En 1872, Lemaitre réside au n°110 de la rue Saint-Jacques (et au n°142 en 1876).

grande partie de mes instants, et toute mon attention au point de vue des observations à recueillir me paraissant de quelque intérêt.

Ces observations, je les expose aujourd'hui simplement, telles qu'elles se sont présentées à moi. Je n'en veux tirer aucune conséquence. Aussi je ne résume rien ; je laisse au temps, à la multiplicité des faits, le soin de conclure.

Si la différence des climats et des races peut avoir une certaine influence et produire quelques modifications, il n'en est pas moins vrai que la maladie est au fond partout la même, et, sauf quelques différences, ce qui s'est produit dans un endroit peut se renouveler dans un autre.

§ 1^{er}. — Des principaux moyens de propagation et de transmission de la peste bovine. De sa contagion à distance, l'air atmosphérique pouvant être considéré comme intermédiaire.

Je n'ai pas l'intention d'apprendre quoi que ce soit de nouveau dans ce premier paragraphe de mon travail ; je veux seulement mettre en lumière certains faits rares de contagion à distance, l'air pouvant être considéré comme servant de véhicule, pour les opposer à d'autres incomparablement plus nombreux, à l'aide desquels se propage ou se transmet la maladie.

Je commence par ces derniers :

OBS. I^{re}. — Le 25 mars 1871, la peste bovine se déclare dans la commune de Mauchamps ; sept vaches meurent dans la même ferme (M. Mercier⁵⁴).

⁵⁴ Étienne Désiré Mercier, né le 22 juin 1809 à Toury (Eure-et-Loir), marié à Sainte-Mesme (Yvelines) le 31 janvier 1843 à Adélaïde Félicité Rabourdin, fermier à Mauchamps et maire au moins de 1846 à 1851. Déménagement entre 1872 et 1876.

La maladie a été apportée par des génisses nouvellement achetées à ¹⁸⁶ un marchand de bestiaux qui les avait fait venir de pays infectés. Ces génisses, au nombre de trois, avaient été mises à part à l'arrivée, mais la même personne soignait les sept vaches. Elle a donc pu servir de moyen de transmission.

En outre, les génisses ont donné la maladie à des moutons par contact direct, car on avait enfermé les vaches avec les moutons, dans la bergerie, et ces moutons s'en allaient boire à la mare avec les vaches anciennes.

Par suite des précautions prises, le mal s'est borné à ce seul cas dans la commune.



Mespits (ici vers 1909)

OBS. II. — Le 2 mars, le typhus fait son apparition à Mespits, chez le sieur Véron⁵⁵, qui perd quatorze vaches. Ce cultivateur, marchand de moutons, avait acheté peu auparavant,

⁵⁵ Étienne Véron, né à Mespits le 6 mai 1848, marié à Mespits le 25 avril 1870 à Marie Arzélie Benoist, de Froment (Seine-et-Marne), fermier.

sur un champ de foire, des vaches qui donnèrent la maladie dans son étable, où elle se transmet par contact direct.

Deux voisins qui avaient des communications journalières avec Véron, et dont l'un avait particulièrement examiné les bêtes malades de ce dernier, eurent à leur tour la maladie quelques jours après ; l'un perdit une vache, l'autre eut quatre bêtes malades dans la même étable, dont trois moururent. (Le sieur Théet⁵⁶.)

Deux autres vaches dans le pays furent également prises ; elles avaient été saillies par un taureau de Véron, se trouvant à la période d'incubation peu avancée.

Là se borna la mortalité.



Le chemin qui descend vers Guillerval

⁵⁶ Armand Théet, né le 18 septembre 1841 à Mespuits, marié à Intreville (Eure-et-Loir) le 17 janvier 1870 à Louise Perthuis, cultivateur à Mespuits, mort après 1920.

OBS. III. — Le 3 avril on constate le typhus à Guillerval⁵⁷ ; une vache meurt, elle venait d'être achetée à des marchands qui l'avaient importée de lieux infectés.

À la suite des précautions prises, le mal s'arrêta pour le moment à cet unique cas, et cependant tout à côté se trouve une ferme où il y a de nombreux bestiaux.



Grande Rue d'Étréchy

OBS. IV. — Le 15 avril, typhus à Étréchy, chez M. Lefebvre⁵⁸ d'abord, qui avait acheté des génisses ayant traversé des pays infestés. Une meurt presque à l'arrivée, et par son fait onze bêtes furent atteintes dans la même étable, par contact direct conséquemment. Elles furent assommées. |¹⁸⁷

⁵⁷ Guillerval.

⁵⁸ Émile Lefebvre, né le 1^{er} février 1823 à Chalou-Moulineux, marié à Chartres le 29 avril 1851 à Louise Marie Royer (1829-1905), mort le 30 janvier 1904 à Étampes.

Le plus proche voisin, Duclair⁵⁹, marchand de chevaux, qui était en relations journalières avec M. Lefebvre, eut à son tour dix vaches malades qui furent assommées.

La transmission s'est faite par l'intermédiaire des personnes et des chiens.

Dans le même temps, un sieur Brunot⁶⁰, qui, trois semaines auparavant, avait acheté quatre génisses à un marchand qui les avait importées d'un pays contaminé, perdit l'une après l'autre ses quatre bêtes renfermées dans la même étable.

Des précautions minutieuses furent prises, et la mortalité se borna à ces trois cas dans la commune.

OBS. V. — Le 16 avril, typhus dans la commune de Saint-Hilaire, chez un cultivateur qui venait d'acheter à un marchand une génisse ayant traversé des pays où régnait la peste bovine. Une vache sa voisine est bientôt atteinte.

Toutes les deux sont assommées.

⁵⁹ Le voisin immédiat de Lefebvre, Grande Rue, était en 1872 Louis Philémon Duclair, né, marié (avec Honorine Elisabeth Ronceret) et mort à Étréchy les 30 septembre 1820, 23 juin 1844 et 28 mai 1877, cultivateur, qui avait dû prendre la succession, comme vendeur de chevaux, de Louis Etienne Duclair, né, marié (avec Jeanne Thérèse Sevestre) et mort à Étréchy, les 17 septembre 1795, 13 janvier 1819 et 23 juillet 1873, alors âgé de 77 ans.

⁶⁰ Rémi François Désiré Bruneau, né, marié (avec Françoise Désirée Darblay) et mort à Étréchy les 7 octobre 1815, 26 février 1844 et 6 mars 1885, cultivateur au hameau de Vaucelas.



Prussiens et prisonniers français entre Étampes et Orléans en 1871
(*The Illustrated London News*)

OBS. VI. — Le 15 mai, dans la même commune, un fermier, le sieur Lambert⁶¹, qui s'était vu forcé, plus d'un mois auparavant, de coucher dans son étable des Prussiens avec leurs chevaux venant de pays où sévissait le typhus contagieux, et

⁶¹ Jean Antoine Dieudonné Lambert, né vers 1821 à Gouillons (Eure-et-Loir), marié à Chalo-Saint-Mars le 30 avril 1855 à Rose Céleste Marcille (1831-1899), mort à Étampes le 13 juillet 1892 ; fermier de Champrond, d'après les recensements quinquennaux d'au moins 1866 jusqu'à 1891, son fils Jules lui succédant en 1892.

ayant peu après remis ses vaches dans cette même étable, et sans l'avoir désinfectée, en perdit huit de la maladie, les seules qu'il possédait.



Château de Champrond à Saint-Hilaire

OBS. VII. — Le 20 mai, un cultivateur⁶² de Monerville⁶³, venant d'acheter deux vaches d'un marchand qui les avait importées d'un pays contaminé, les perdit toutes les deux, sans que, par suite des mesures prises, la maladie se soit propagée dans le pays.

OBS. VIII. — Le 8 juin, le typhus se montre sur une seule vache chez un sieur Hautefeuille⁶⁴, de Saudreville⁶⁵, qui possédait trente-deux bêtes, renfermées dans la même étable.

⁶² Nommé plus loin : Percheron.

⁶³ Monnerville.

⁶⁴ Désiré Théodore Hautefeuille, né le 13 juillet 1830 à Chalo-Saint-Mars, marié à Étampes le 14 mai 1860 avec Victoire Élinne Hautefeuille, alors cultivateur à Longuetoise, hameau de Chalo-Saint-Mars ; les recensements

Ces trente-deux bêtes furent malades ; deux, se guérirent.

Deux moutons qui étaient restés constamment, dans l'étable en contact, avec les vaches malades, contractèrent la maladie.

Voici comment cette maladie fut introduite :

Le 2 juin, le sieur Hautefeuille loue un domestique qui, la veille, avait aidé à charger dans une voiture une vache morte du typhus. ¹⁸⁸ Sans changer de vêtements ni de chaussures, cet homme s'était rendu chez ledit Hautefeuille et était entré dans l'étable pour voir les bêtes, qui passaient à juste titre pour les plus belles de l'arrondissement.

Le 8, une vache tombait malade.

OBS. IX. — Le 12 juillet, typhus à Guillerval⁶⁶ sur l'unique vache d'un gardien de nuit⁶⁷ sur le chemin de fer d'Orléans.

L'étable de cette bête se trouvait entourée de plusieurs petites habitations renfermant d'autres vaches ; on prit les plus grands soins, les ouvertures furent soigneusement bouchées, et on n'entendit plus parler de rien, bien certainement contre mon attente.

J'ai fait l'autopsie de la vache.

OBS. X. — Le 13 juillet, le typhus se déclarait à Maisse ; douze bêtes moururent chez différents individus⁶⁸.

quinquennaux le trouvent cultivateur à Saudreville, écart de Villeconin de 1866 à 1881. En 1886 il est remplacé par son cadet Théodore.

⁶⁵ Hameau de la commune de Villeconin.

⁶⁶ Guillerval.

⁶⁷ Auguste Désiré Grellet, né, marié (avec Julie Éloïse Mulard) et mort à Guillerval les 9 janvier 1828, 10 janvier 1850 et 9 mars 1902 ; qualifié « garde de nuit » par le recensement de 1872. D'après le généalogiste Patrice Brossard il est qualifié journalier de 1853 à 1858, poseur sur le chemin de fer de 1860 à 1867, garde de nuit au chemin de fer d'Orléans de 1870 à 1883, employé au chemin de fer retraité en 1887 et rentier en 1888.

Voici comment il fut introduit dans la commune :

Un charcutier⁶⁹, dont le fils⁷⁰ est établi boucher à Charenton, achetait pour ce dernier des bestiaux de toute provenance. Quelques jours auparavant, il avait amené chez lui trois bêtes, qui, sans plus de précautions, s'en allèrent paître dans la pâture commune avec toutes les autres vaches du pays.

Ledit jour 13, une de ces trois bêtes mourut du typhus, et les deux autres, s'en trouvant atteintes, furent sacrifiées et conduites à Charenton.

Elles n'en avaient pas moins toutes les trois communiqué le mal à douze autres, par contact, dans la pâture.

OBS. XI. — Le 22 septembre, le typhus est à Courances ; il débute par un taureau chez un sieur Guyon⁷¹.

Ce taureau avait sailli des vaches de Maisse. Il donna la maladie par contact aux vaches de son étable, et par la saillie à une vache de Moigny, à deux de Milly, et deux de Courances. Celles de Milly la transmirent à deux autres, par contact direct.

⁶⁸ Lemaitre en cite deux plus loin : Coyard et Ménier (c'est le charcutier, Minier), qui perdent chacun trois vaches.

⁶⁹ Il est nommé plus loin, Ménier. Il ne s'agit donc pas de Charles Jacques Honoré Houry, charcutier Grande Rue, né, marié et mort à Maisse les 24 mars 1827, 16 décembre 1850 et 12 avril 1891 ; mais de Prosper Modeste Minier, né, marié (à Marie Rosalie Hervault) et mort à Maisse les 25 juin 1818, 31 décembre 1839 et 15 juin 1876, cultivateur, puis marchand charcutier rue Saint-Éloi.

⁷⁰ Honoré Zéphir Anatole Minier, né le 15 mai 1842 à Maisse, boucher.

⁷¹ Eugène Guyon, né le 22 décembre 1827 à Fay-les-Nemours, marié avec Rosalie Thoison le 6 février 1854 à Chenou (Seine-et-Marne), résidant à Château-Landon (Seine-et-Marne) en 1861, cultivateur à Courances au hameau du Ruisseau en 1872. Il s'y est installé entre 1866 et 1872, et il en repart entre 1876 et 1881.



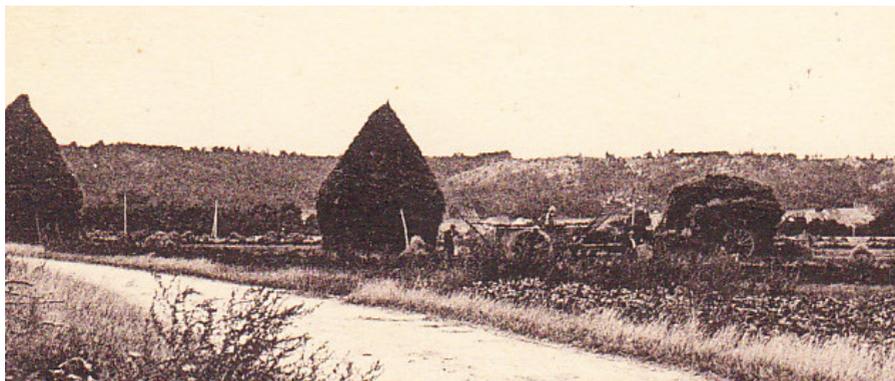
Le château du Ruisseau à Courances

Dans ces trois communes, le typhus se borna à ces seuls cas, et cependant il y avait des vaches dans le voisinage immédiat des bêtes mortes.

Une des vaches de Guyon nourrissait un veau d'élève. Ce veau était complètement isolé de sa mère, dont il buvait le lait. La personne |¹⁸⁹ chargée de lui faire boire ce lait avait changé de vêtements après l'assommement du taureau, et lavé ses chaussures.

Aussitôt qu'on s'aperçut de la maladie de la mère, c'est-à-dire dès le début, on cessa de porter le lait au veau, qui n'en mourut pas moins du typhus deux jours après. Il avait donc pris le mal par le lait d'une vache malade à la dernière période d'incubation.

J'appelle l'attention sur ce fait. J'y reviendrai en l'énonçant plus loin, à propos d'un enfant nourri par le lait d'une chèvre pestiférée.



La récolte des blés à Cerny

OBS. XII. — Le 24 septembre, typhus à Cerny. Dans cette commune, un taureau et six vaches sont abattus chez un sieur Lorient⁷², meunier, puis douze vaches chez un sieur Simonot⁷³, à côté, puis deux chez un autre cultivateur, et trois ailleurs ; enfin, quatre à la Ferté-Alais, chez une veuve Angot⁷⁴.

Voici la filiation : le 23 août, le sieur Lorient avait acheté une troupe de moutons qui, à l'insu de tous, avaient le typhus en

⁷² Henry Loriaux, né à Anzin (Nord) le 21 janvier 1823, marié à Anne Désirée Laure le 7 octobre 1845 à Cerny, où il meurt le 18 janvier 1879. Le recensement de 1866 le trouve au moulin de Cerny et qualifié meunier, mais celui de 1872 le titre propriétaire, un meunier résidant alors à la même adresse.

⁷³ Le dit François Simonneau meurt d'ailleurs quelques jours plus tard à Cerny, à savoir le 15 octobre 1871. Il y était né le 18 brumaire an 5 (alias 8 novembre 1796), marié à Boissy-le-Cutté le 5 février 1833 avec Henriette Désirée Delamain. Son fils Louis François lui succède.

⁷⁴ Sophie Ernestine Gillard, née vers 1820, cultivatrice rue Sainte-Barbe, veuve de Louis Léopold Angot (né et mort à la Ferté-Alais les 11 mai 1819 et 31 mars 1860), morte à la Ferté-Alais le 20 décembre 1900. Ses enfants à son décès ignorent le nom de ses parents et son lieu de naissance, mais le recensement de 1876 le situe clairement à Grandville (Eure-et-Loir). Il existe bien une famille Gillard à Grandville-Gaudreville vers 1820 mais sa naissance n'y est pas enregistrée.

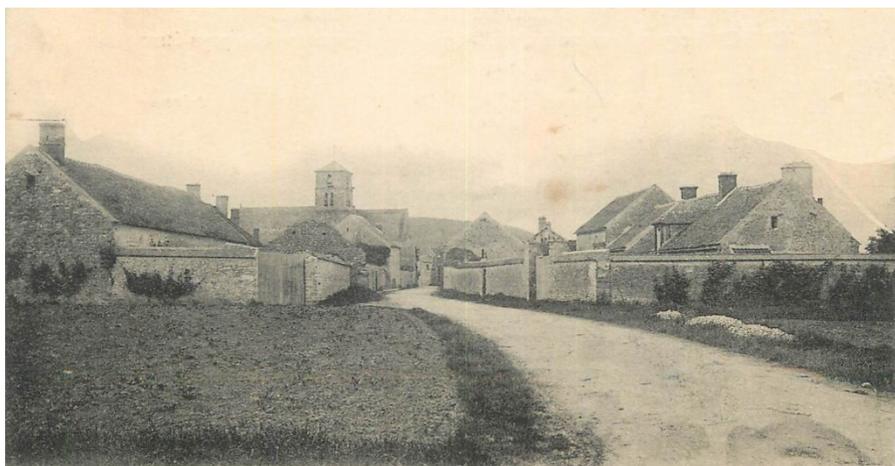
germe. La maladie se déclara sur cette troupe, prenant tous les individus successivement. Comme le berger ne la connaissait pas, les moutons n'avaient pas cessé, jusqu'au 28 septembre, de parcourir la plaine, en contact avec plusieurs vaches de la commune.

Les 18 et 19 septembre, ledit taureau fit la saillie de deux vaches appartenant à l'étable où les douze sont mortes, d'une où ont été assommées celles de la veuve Angot, d'une autre encore, et, ne pouvant la saillir, en flaira une de la maison où deux bêtes furent affectées.

Le 24, le taureau fut assommé, et le 28 succombèrent les vaches qu'il avait saillies, et celle qu'il avait seulement flairée. Celles-ci, à leur tour, donnèrent le mal aux bêtes de leur étable. Trois seulement dans le pays avaient pris la maladie par contact avec les moutons dans la plaine.

OBS. XIII. — Le 7 novembre, la peste bovine est dans la commune de Bouville, dans une étable d'abord, renfermant quatre vaches et un veau.

Toutes les bêtes succombèrent.



Vue générale du Petit Bouville

Quelques jours auparavant, un boucher⁷⁵ du pays avait eu chez lui |¹⁹⁰ une vache malade et enlevée par un équarisseur, sans qu'aucune précaution soit prise.

Ce qui est pardonnable, vu que c'est le maire de la commune.

Ce boucher, avec ses mêmes vêtements et chaussures, et sans plus de souci, vint manier dans ladite étable le veau qu'il voulait acheter, et la maladie se déclara.

Le 9, ce fut le tour des deux plus proches voisins du boucher, avec qui ils avaient des relations quotidiennes par les personnes et par les chiens. De plus, la vache de ce boucher avait laissé des déjections ; les fumiers n'avaient pas été enlevés, ni l'étable désinfectée.

Ces voisins perdirent, l'un deux vaches et l'autre trois.

Le 14, les deux plus proches voisins de l'étable où les quatre premières vaches furent affectées, puis trois autres cultivateurs en suivant, prirent le mal.

⁷⁵ Jean Pierre Gauché, né le 25 novembre 1820 à Fresnay-sur-Sarthe (Sarthe), marié avec Marie Robertine Véron le 8 mars 1847 à Bouville, où il meurt le 27 octobre 1877, marchand boucher et maire de Bouville.

En voici la cause : lorsque le premier de tous dut assommer ses bêtes, il leur fit traverser la rue, où elles laissaient des déjections diarrhéiques.

Les fumiers enlevés laissèrent également çà et là des parcelles dans la rue où chacun passait ; les chiens ne furent pas surveillés.

OBS. XIV. — Le 13 janvier 1872, la peste bovine apparaît de nouveau à Mauchamps. Un fermier, quinze jours auparavant, avait acheté une génisse à un marchand de bestiaux. Treize bêtes durent être enfouies.

La génisse, cependant, n'a pas paru malade et a été tenue séparée. Ce n'est peut-être pas le point de départ. À huit ou dix jours de là, une vache ayant été malade avait été sacrifiée et livrée à la boucherie sans qu'on ait fait l'examen des organes intérieurs. Toujours est-il, si je n'ai pu exactement saisir le point initial, que toutes les bêtes de la même étable furent atteintes successivement.

La vache d'une voisine qui s'était trouvée à boire à la mare avec les treize bêtes fut atteinte et assommée le 16.

J'arrive maintenant aux faits suivants, qu'à dessein j'ai laissés les derniers.

OBS. XV. — Le 16 mai, un sieur Buisson⁷⁶, de Villeneuve⁷⁷, achète à des marchands, qui l'avaient importée de contrées infestées, une vache qui meurt du typhus le 20. Le 28, un sieur

⁷⁶ Charles Roch Buisson, né, marié (à Julie Joséphine Argand) et mort à Angerville les 16 août 1825, 26 mai 1857 et 2 octobre 1891, cultivateur à Villeneuve.

⁷⁷ Il s'agit en fait ici de Villeneuve-le-Bœuf, hameau de la commune d'Angerville.

Plançon⁷⁸, du même lieu, ¹⁹¹ perd une bête de la même maladie et en vend de suite deux autres pour la boucherie, et le 4 juin une veuve Bataille⁷⁹ en perd également une autre.

Le sieur Buisson avait son étable donnant tout à fait sur les champs. Lorsqu'il y a introduit sa vache elle paraissait en bonne santé, et celles de Plançon alors ne sortaient pas. Après l'assommement de la vache Buisson, le cadavre fut conduit directement dans la plaine sans traverser ni cour, ni rue.

À l'arrivée de cette bête, et par précaution, les voisins avaient pris les mesures nécessaires pour éviter la contagion. Tout rapport fut interrompu avec Buisson ; les bêtes furent séquestrées, les chiens tenus à l'attache.



La ferme de Villeneuve à Angerville

⁷⁸ Auguste Stanislas Planson, né le 22 avril 1843 à Villeneuve, où il est possesseur, mais demeurant au bourg d'Angerville, Grande rue, cultivateur, non marié et vivant avec sa sœur Marie Angélique ; ou bien leur frère Jean Louis Planson, né le 5 novembre 1834 aussi à Villeneuve, marié à Zélie Louise Boivin, boucher, aussi Grande Rue.

⁷⁹ Alexandrine Séraphine Euphrosine Hémard, né le 5 mars 1836 à Outarville (Loiret) (N.B. : dans le recensement de 1876, presque tout est faux, l'orthographe du patronyme, les prénoms et l'âge), journalière, veuve depuis peu du journalier Félix Augustin Eugène Bataille, vivant avec sa fille Marie-Joséphine Bataille, 23 ans.

Le typhus n'existait pas dans la localité au moment de l'introduction de la vache de Buisson, et le temps qui s'est écoulé entre l'apparition de la maladie sur la bête de Buisson, et l'apparition de la même maladie sur les bêtes contagionnées en second lieu, est en rapport, pour la période d'incubation et de parcours du mal, avec ce qui est d'observation générale.

D'un autre côté, il n'y a eu dans le même temps aucune bête amenée à Villeneuve par aucune personne.

Le sieur Plançon et la veuve Bataille n'avaient acheté ni vaches ni moutons, ni logé des cuirs frais, etc., peu avant l'apparition de la maladie sur leurs animaux ; il n'était pas venu dans leurs étables de personnes pouvant apporter le typhus, comme des bergers, des vachers, des bouchers, des marchands de bestiaux, des vétérinaires, eux ou leurs chiens. Plançon et Bataille n'avaient fréquenté ni foires ni marchés, ni pénétré dans des locaux où se trouvaient des animaux malades, des cuirs provenant d'animaux malades ou suspects, des fumiers provenant d'étables contagionnées. Du reste, pour ces cas comme pour ceux qui vont suivre, j'ai fait l'enquête avec d'autant plus de minutie, que j'étais chargé par le parquet d'Étampes, en voie de poursuivre correctionnellement les marchands qui avaient vendu la vache de Buisson, et d'autres encore, de rechercher s'il y avait eu communication ¹⁹² des animaux atteints en second lieu avec les premiers malades, ceux vendus, conséquemment⁸⁰.

D'où la cause du mal peut-elle donc provenir ?

L'étable où la vache de Buisson est morte n'était garantie que par le toit percé à jour, et le vent s'y engouffrait. De cette étable à celle de Plançon, il y a vingt mètres environ. L'étable de

⁸⁰ Dans mon rapport, j'ai pu établir sans réplique que lesdits marchands avaient exposé sur le marché des animaux malades, eux, les marchands, le sachant, et en avaient opéré la livraison. Par suite, ces négociants ont été condamnés à l'amende et à la prison.

Plançon est au sud-est, presque au sud de celle de Buisson, qui serait conséquemment presque au nord de Plançon, dont l'étable a des ouvertures donnant du côté de la maison de Buisson, mais un peu obliquement. Ces ouvertures étaient bouchées seulement par des pierres superposées et laissant entre elles des intervalles grands et nombreux.

La porte d'entrée est dans la cour et opposée aux ouvertures. Elle regarde la maison et l'étable de la veuve Bataille. Maison et étable de cette dame sont au sud-est de Buisson, et la porte d'entrée du dernier local, le seul jour qui existe, regarde à peu près de face Plançon et Buisson, distante de ce dernier de 45 mètres environ.

Entre la veuve Bataille et Plançon se trouve un cultivateur possédant alors une vache, mais dont l'étable est adossée à la maison Plançon, la porte d'entrée regardant le sud-est. Cette étable a toujours été tenue soigneusement close, comme toutes celles du pays ; ce que ne faisait pas la veuve Bataille, qui laissait souvent sa porte ouverte.

Pendant tout le temps qui s'est écoulé entre la maladie de la vache de Buisson et celle des vaches de Plançon et Bataille, le vent dominant était du nord, parfois du nord légèrement ouest, et il soufflait toujours avec force, passant de l'étable de Buisson sur celles de Plançon et Bataille. (Quand le vent souffle avec force, on sait qu'il ne suit pas toujours la ligne droite, mais qu'il procède souvent par tourbillons.)

Après les vaches Buisson, Plançon et Bataille, il n'y a pas eu d'autre cas dans Villeneuve.

OBS. XVI. — Le 13 mai, un sieur Laumonier⁸¹, de Méréville, achète des mêmes marchands une vache qui meurt de la peste bovine le 20 |¹⁹³ mai suivant, après l'avoir donnée à sa voisine, qui succombe le 28.



Saint-Père de Méréville

Le 27 mai, un sieur Solon⁸², du même pays, perd une vache du typhus, et le 28 un sieur Grenet⁸³ en perd également une de

⁸¹ Pierre Théodore Désiré Laumonier, né, marié (avec Stéphanie Félicité Durand) et mort à Méréville les 7 février 1837, 26 septembre 1860, charretier, manouvrier, puis cultivateur à Saint-Père de Méréville, rue de Chartres.

⁸² Alphonse Prudent Solon, né le 8 mars 1819 à Morville-en-Beauce (Loiret), marié avec Marie Éléonore Caroline Pointeau (1822-1886), mort le 23 juin 1895 à Méréville, jardinier, cultivateur à Saint-Père de Méréville, rue de Chartres.

⁸³ Louis Lucien Antoine Grenet né, marié (avec Marie Rose Julie Laumonier) et mort à Méréville les 1^{er} janvier 1828, 3 février 1864 et 22 septembre 1902 ; cultivateur à Saint-Père de Méréville, rue de Chartres.

la même maladie. Je dis tout de suite que la mortalité s'est bornée là dans la commune.

La femme Grenet⁸⁴ ayant été dans l'étable de Laumonier lors de la maladie de la première vache de ce dernier, je ne dirai rien autre chose pour Grenet, si ce n'est que ladite femme a pu transmettre elle-même le typhus à sa vache ; mais en ce qui concerne Solon, il s'est trouvé exactement dans les conditions de Plançon et Bataille. En ce qui regarde les causes tangibles qui auraient pu amener la maladie dans son étable, tout est négatif.

D'un autre côté, par rapport à Solon, le bâtiment de Laumonier est au nord légèrement ouest, l'étable de ce dernier regarde par sa porte d'entrée le sud, conséquemment la maison de Solon, distante de 45 mètres à peu près, et dont la grande porte d'entrée est située du côté de Laumonier et donne passage dans la cour où se trouve l'étable. La vache de Solon ne sortait pas.

Entre Laumonier et Solon, si j'en excepte Grenet, il n'y avait pas de bestiaux, et au delà de Solon, à part un couvent ou maison de religieuses où il n'y avait pas d'animaux, les habitations sont éloignées.

Nous savons que le vent dominant soufflait avec force du nord ou du nord légèrement ouest, et tout le temps, depuis la maladie de la vache de Laumonier jusqu'à la mort de celle de Solon. Il venait donc à peu près directement de la maison de Laumonier sur celle de Solon.

OBS. XVII. — Le 14 mai, un sieur Catineau⁸⁵, du Mesnil-Racouin⁸⁶, achète, toujours des mêmes marchands, une vache

⁸⁴ Julie Laumonier, épouse de Grenet, née et morte à Méréville les 26 mars 1839 et 22 avril 1899, cultivatrice.

⁸⁵ Dérausin François Catinot, né le 5 mars 1835 à Aulnoy-la-Rivière (Loiret), marié avec Séraphine Clémentine Lépicier (1837-1877), alors

qu'il rentre chez lui la nuit. Le 16 suivant, cette bête, qui avait paru malade, est saignée par un empirique dans la cour dudit Catineau, et le 17 elle meurt du typhus contagieux.

Pour ce cas, comme pour ceux de Buisson et de Laumonnier, l'autopsie des animaux a été faite, et pour ces derniers conjointement avec M. Lapointe, vétérinaire à Angerville.



La mare des Roches à Mesnil-Racoin

Le sieur Marchand⁸⁷, le plus proche voisin de Catineau, a son étable adossée à la cour de ce dernier, dans l'étable duquel elle fait coin. La ¹⁹⁴ porte d'entrée de l'étable de Marchand donne dans une cour sur laquelle tombe le toit de l'étable et de l'écurie

charretier, à Villeneuve-sur-Auvers, où il meurt le 15 avril 1885, cultivateur au Mesnil-Racoin.

⁸⁶ Mesnil-Racoin, hameau de la commune de Villeneuve-sur-Auvers.

⁸⁷ Alexandre Firmin Marchand, né à Thignonville (Loiret) le 31 août 1844, marié avec Apolline/Pauline Eugénie Vivier (1846-1900) le 4 mai 1871 à Villeneuve-sur-Auvers, cultivateur au Mesnil-Racoin où ils sont encore en 1911.

de Catineau. La communication atmosphérique peut donc s'établir par les toits et la porte, le vent rabattant dans la cour.

Aussitôt qu'on eut appris dans le pays, c'est-à-dire dans la nuit même, de grand matin, l'arrivée de la vache achetée par Catineau et entrée dans la commune sans visite préalable, chacun s'empessa d'éviter toute communication avec lui, et, plus que tout autre, Marchand, qui ne vit même pas la bête de son voisin.

Sur les cinq vaches que possédait depuis deux ans ledit Marchand, une première tombe malade le 23 mai et meurt le 25 du typhus contagieux ; une deuxième meurt le 1^{er} juin de la même maladie, et le 8 les trois dernières étaient assommées.

Le vent dominant depuis la maladie de la vache de Catineau était du nord avec légères variations vers l'ouest. Nous savons qu'il soufflait avec force. Il rabattait dans la cour de Marchand qui est au sud de Catineau, du moins comme orientation des étables.

L'enquête faite avec la plus grande attention ne m'a pas fait constater une seule des causes saisissables qui auraient pu donner la maladie à la première vache de Marchand, et sous ce rapport ce dernier se trouve également dans les mêmes conditions que Plançon, veuve Bataille et Solon, et que pour abrégé je ne rapporterai pas ici.

Les vaches de Marchand ne sortaient pas même pour aller à la mare avant l'arrivée de la bête de Catineau.

Après Marchand, le typhus ne se montra plus dans le pays.

Dans tout ce qui précède, comme dans tout ce que j'ai observé, du reste, il n'y a pas un seul cas que j'aie pu rapporter à la contagion à distance par expansion volatile de ce qu'on appelle le virus de la peste bovine, et si cette manière de propagation existe, ce sur quoi je ne me prononce en rien ici, je suis étonné du peu de victimes dans les circonstances où l'action de cette propagation devrait au contraire être

des plus puissantes, je veux dire dans les cas où les animaux pestiférés se trouvent par un temps calme entourés d'habitations renfermant un certain nombre d'animaux sains. |¹⁹⁵

§ 2. — *Remarques au sujet des animaux laissés dans la même étable quand la maladie se déclare dans cette étable, et faits particuliers résultant de l'isolement, sous différentes formes, d'animaux suspects ou sous le coup de la peste bovine.*

Pour remplir les termes de ce deuxième paragraphe, je n'ai qu'à relever les noms connus, pour constater la marche de la peste bovine dans leurs étables, et à mettre en regard les faits particuliers résultant de l'isolement :

OBS. XVIII. — Chez le sieur Mercier, à Mauchamps, huit vaches : une première devient malade, les sept autres suivent, une se guérit.

Sur une troupe de cent cinquante moutons, un premier est affecté du typhus, les cent quarante neuf autres contractent la maladie ; six meurent.

OBS. XIX. — Chez M. Veron, à Mespuits, sur quinze bêtes dont un taureau, une première tombe malade, les quatorze autres suivent, meurent ou sont sacrifiées.

OBS. XX. — Dans la même commune, chez le sieur Théet, une première vache sur quatre bêtes prend la maladie, trois des quatre sont sacrifiées ; la première se guérit.

OBS. XXI. — Chez M. Lefebvre, à Étréchy, sur douze vaches une est malade d'abord qui meurt naturellement, les onze autres suivent et sont sacrifiées.

OBS. XXII. — Chez Duclair⁸⁸, même commune, sur dix vaches une tombe malade, et successivement les neuf autres.

OBS. XXIII. Chez Brunot⁸⁹, même commune, sur quatre vaches, une devient malade, puis les trois autres.

OBS. XXIV. — Chez Sellerin, à Saint-Hilaire, sur deux bêtes une devient malade, puis sa voisine.

OBS. XXV. — Chez Lambert, même commune, sur huit vaches une première est affectée et meurt, les sept autres suivent.

OBS. XXVI. — À Monerville⁹⁰, chez Percheron⁹¹, sur deux vaches l'une meurt, l'autre suit.

OBS. XXVII. — À Méréville, chez Laumonnier, même fait.

OBS. XXVIII. — Chez Hautefeuille, à Saudreville, sur trente-deux |¹⁹⁶ bêtes de l'étable, une tombe malade d'abord, les trente et une autres ensuite, plus deux moutons en contact.

OBS. XXIX. — À Maise, chez un sieur Coyard⁹², sur trois bêtes une tombe malade, les deux autres suivent.

⁸⁸ Duclair, cf. *supra*.

⁸⁹ Bruneau, cf. *supra*.

⁹⁰ Monnerville.

⁹¹ Victor Percheron, né à Monnerville le 30 janvier 1846, marié à Pussay le 30 septembre 1873 à Louise Félicie Duret, cultivateur au bourg, route nationale.

⁹² Manuel Laurent Coyard, né, marié (à Élisabeth Éléonore Duvault) et mort à Maise les 12 janvier 1813, 7 juin 1852 et 10 janvier 1888, cultivateur, Grande Rue.

OBS. XXX. — Chez Ménier, même commune, même fait.

OBS. XXXI. — À Courances, chez Guyon, un taureau malade fait la saillie de cinq vaches qui deviennent malades à leur tour.

OBS. XXXII. — Chez Simonot⁹³, de Cerny, sur douze vaches, deux ayant été saillies par un taureau malade, deviennent malades par suite, puis successivement les dix autres. Une guérit naturellement.

OBS. XXXIII. — Chez le sieur Lorient, même commune, sur une troupe de 208 têtes, tous les moutons deviennent malades successivement du typhus contagieux, quatre meurent, un taureau prend le mal par contact et est assommé, puis six vaches qui se trouvaient avec lui.

OBS. XXXIV. — À la Ferté-Alais, chez la veuve Angot, sur quatre vaches, une saillie par le taureau de Lorient devient malade, puis successivement les trois autres.

OBS. XXXV. — À Bouville, chez Oziard⁹⁴, une vache sur quatre est affectée et meurt, les trois autres suivent.

OBS. XXXVI. — Chez Lecoux⁹⁵, même commune, sur trois vaches une première tombe malade, puis les deux autres.

⁹³ Simonneau, cf. *supra*.

⁹⁴ Auguste Magloire Oziard né à Puiset-le-Marais le 4 septembre 1827, marié à Marie Apolline Rousseau le 7 septembre 1858, cultivateur au Petit-Bouville, Grande Rue.

⁹⁵ Grégoire Louis Lecoup, né, marié (à Hélène Césarine Vénard, 1827-1896) et mort à Bouville les 19 janvier 1819, 18 juin 1845 et 2 juillet 1888 ; en 1872 cultivateur au hameau du Grand Bouville (voisin de son fils Louis

OBS. XXXVII. — Chez Lainé, même commune, même fait pour deux vaches.

OBS. XXXVIII. — Chez Moulé⁹⁶, même commune, même fait pour cinq vaches.

OBS. XXXIX. — Chez Barillé⁹⁷, même commune, même fait pour quatre vaches ; une guérit.

OBS. XL. — Chez Loubié⁹⁸, Mauchamps, sur treize animaux un tombe malade, les douze autres suivent.

Ainsi, *toutes* les bêtes, *sans exception*, laissées en contact dans la même étable, contractent la maladie dont quelques-unes guérissent naturellement.

J'aborde maintenant les faits de l'isolement.

OBS. XLI. — Le sieur Pointot⁹⁹, de Mespuits, possédait cinq vaches dans la même étable, quatre sur la même rangée, et une à ¹⁹⁷ l'extrémité de la rangée opposée et distante des autres de trois ou quatre mètres. Cette dernière se trouvait, en même

Lecoup, 24 ans, et de son frère Jean-Baptiste Lecoup, 52 ans, aussi cultivateurs).

⁹⁶ Il y a en 1872 deux Moulé cultivateurs au Petit Bouville, Adolphe, 57 ans, résidant Grande Rue, et son fils Victor, 33 ans, résidant rue d'Enfer. Mais comme plus loin Lemaître parle des femmes au pluriel de cette maison, il doit s'agir d'une étable exploitée en commun. Cf. *infra*.

⁹⁷ Aimable Désiré Barrilliet, né le 11 août 1819 à Villeneuve-sur-Auvers, marié à Villeneuve-sur-Auvers le 6 juin 1848 à Augustine Esther Ballot, cultivateur au Petit Bouville.

⁹⁸ Louis Rémy Loubié, né le 10 février 1819 à Cesson (Seine-et-Marne), marié à Hélène Augustine Dramard.

⁹⁹ Baptiste Michel Adolphe Pointeau, né à Mespuits le 3 décembre 1827, marié à Mespuits le 12 juin 1854 à Catherine Bignet, de Mainvillier (Loiret), cultivateur à Mespuits, veuf depuis 1864.

temps, près de l'écurie et aucune cloison ne la séparait des chevaux.

L'étable était donc assez grande et aérée.

Comme la maladie régnait dans le pays, chez le sieur Pointot on était sur le qui-vive. La bête seule de sa rangée, vient à diminuer légèrement d'appétit, c'est-à-dire qu'à un moment donné, elle s'arrêta tout à coup de manger pendant quelques instants, manifesta un peu de tristesse, se ballonna légèrement, puis reprit ses allures normales.

Mais Pointot l'enleva immédiatement, et la fit conduire à deux kilomètres au moins, dans des carrières abandonnées.

Il n'y avait donc pas de crainte pour le contact.

La bête dura six jours malade et mourut ; j'en fis l'autopsie, et je trouvai toutes les lésions du typhus contagieux.

Les quatre autres vaches ne devinrent jamais malades.

OBS. XLII. — Un sieur Coutelmont¹⁰⁰, à Maisse, avait deux vaches ; la maladie régnait dans le pays. L'une d'elles éprouva un léger dérangement, aussitôt on sortit sa voisine pour l'isoler et la séquestrer.

Peu après la première devint sérieusement malade du typhus et fut assommée.

¹⁰⁰ Il est difficile d'identifier avec certitude ce personnage car il existe au moins cinq foyers de Courtellemont à Maisse, ceux de Pierre Simon, 69 ans, rue du Bon Puits ; Barthélémy, 53 ans, au hameau du Courtil ; Frédéric, 44 ans, au hameau du Fourcheret ; Lausanne, 41 ans, au hameau de Tramerolles, tous les quatre cultivateurs, sans parler d'Isidore, 30 ans, journalier Grande Rue, et de Jules, 45 ans, grainetier rue du Pressoir. Mais vu qu'en règle générale Lemaitre cite le nom des hameaux plutôt que celui de la commune dont ils dépendent, la vraisemblance plaide pour Pierre Simon Courtellemont, seul cultivateur résidant à Maisse même en 1876 (quoique qualifié en 1846 aubergiste), né, marié (avec Marie Catherine Michelin) et mort à Maisse les 1er novembre 1807, 25 janvier 1831 et 17 novembre 1891.

La deuxième, que je revis avec M. Bouché¹⁰¹, vétérinaire à Milly, se portait bien plusieurs mois après.

OBS. XLIII. — À Courances, deux vaches saillies le 20 septembre par le taureau de Guyon, qui était ledit taureau à la période d'incubation, sont mises dans leur étable, où elles restent avec plusieurs autres vaches jusqu'au 23 suivant, jour où M. Bouché les fit isoler.

Du 24 au 25 appurent chez ces deux animaux les premiers symptômes de la peste bovine ; on les fit assommer le 28 seulement.

Les autres de l'étable ne devinrent jamais malades.

OBS. XLIV. — Dans la même commune, chez le sieur Guyon, nous avons vu qu'un taureau était tombé malade du typhus contagieux ; on s'en aperçut le 20 septembre au soir. Il avait sailli le matin plusieurs vaches, mais à la dernière saillie il parut épuisé.

Il était avec six vaches dans la même étable, et cette étable était suffisamment grande pour en contenir quarante autres ; c'était une |¹⁹⁸ grange à mettre du blé n'ayant pour tout plancher qu'un toit très-élevé.

Les dites vaches étaient largement à l'aise et ne se touchaient pas.

Lorsqu'on s'aperçut de la maladie du taureau, on le sépara des vaches et on le séquestra.

Nous avons dit plus haut que le 22 il était assommé.

Conjointement avec M. Bouché, vétérinaire intelligent, que nous connaissons, je fis mettre les six bêtes chacune séparément

¹⁰¹ Nicolas Prosper Bouché, né à Soisy-sur-École le 15 octobre 1836, marié à Paris 2^e arrondissement le 19 janvier 1865 avec Louise Anna Amandine Callot, déjà vétérinaire à Milly ; mort à Mennecey le 25 décembre 1892.

dans un local isolé, c'est-à-dire dans un local pour chaque bête ; la ferme le permettait et elle est isolée elle-même ; une personne soignant les deux plus proches voisines du taureau, une autre les quatre autres vaches.

Ces personnes changèrent de vêtements et ne communiquèrent pas ensemble. Les fumiers furent enlevés, l'étable nettoyée, ainsi que le local occupé par le taureau ; on prit en un mot le plus possible de précautions pour éviter la contagion.

Sur l'insistance du propriétaire, mon confrère mit un séton fortement animé au fanon de chaque vache.

Le 28 septembre suivant, une des six vaches, la plus proche voisine du taureau, étant atteinte du typhus confirmé, fut assommée et enfouie ; le 3 il en fut de même pour une autre qui était la suivante à l'étable.

La personne qui soignait les deux vaches changea de nouveau de vêtements et de chaussures.

Sur les quatre bêtes restant, une fut prise du typhus contagieux le 20 octobre, juste un mois après l'isolement du taureau.

La *période d'incubation* avait donc duré *trente* jours.

Les trois autres tenues encore plus de six semaines isolées, se portaient bien quatre mois après l'événement.

Constatons ici que, par la saillie, trois taureaux à la période d'incubation ont transmis le mal, tandis que quatre vaches à la même période d'incubation ne l'ont pas communiqué.

§ 3. — *De la concomitance du typhus contagieux avec le sang de rate et la fièvre aphtheuse sur le même sujet.*

OBS. XLV. — J'ai déjà nommé M. Hautefeuille, de Saudreville, ¹⁹⁹ et j'ai dit que ce fermier avait dans son étable trente-deux bêtes de la plus belle apparence, savoir : cinq veaux de trois à cinq mois, six génisses de sept à onze mois, un

taureau de onze mois, un autre de quatre ans et dix-neuf mères vaches, le tout élevé dans la ferme.

Ces animaux avaient jeûné une partie de l'hiver, on les tenait maigres dans l'intention de prouver aux Prussiens qu'on était à court d'un fourrage soigneusement caché.

Après le départ des troupes d'occupation, ces mêmes animaux furent mis sans transition à une nourriture abondante, et ils étaient promptement arrivés à un remarquable état d'embonpoint.

Le 8 juin, le typhus se déclara dans l'étable, le 22 cinq bêtes étaient mortes. Il en restait alors vingt-sept qui, tombant malades successivement, me permirent de les observer ; deux guérirent après un léger dérangement.

Quant aux vingt-cinq autres, voici les symptômes qu'elles présentèrent :

Ces symptômes comprennent une période de trois à quatre jours, après quoi on procédait à l'assommement.

Pour éviter la relation par chaque individu, ce qui serait trop long et ne nous avancerait en rien, du reste, je range tous ces animaux en deux catégories : 1° ceux qui pendant la vie présentaient bien les symptômes avérés de la peste bovine ; 2° ceux qui s'éloignaient de ces symptômes en manifestant plutôt ceux du sang de rate.

L'autopsie nous fera voir combien les lésions du typhus contagieux étaient bien caractérisées chez les animaux de la première catégorie, et combien, au contraire, elles étaient affaiblies sur ceux de la deuxième.

PREMIÈRE CATÉGORIE,
comprenant un veau de cinq mois, deux génisses et trois mères vaches.

DEUXIÈME CATÉGORIE,
comprenant les deux taureaux et toutes les autres bêtes, soit dix-neuf têtes.

Tristesse ; prostration ; température du corps élevée au début ;

Tristesse, mais avec moins de prostration. La tête n'est pas

tête fixe, allongée sur l'encolure ; oreilles basses, dirigées en arrière ; pouls vite et fort ; battements du cœur énergiques. Frissons, toux, plaintes. Bouche écumante, grincement des dents. Jetage nasal muqueux d'abord, puis muco-purulent. Larmes claires, devenant ensuite purulentes.

Soulèvement de l'épithélium de la muqueuse de la bouche et des lèvres. Injection rouge ou violacée de la conjonctive, et rouge brique ou acajou de la muqueuse du vagin, avec écoulement en dernier lieu. Odeur infecte de la bouche. Diarrhée noire ou rougeâtre, fétide, succédant souvent à la constipation.

Emphysème sous-cutané. Faiblesse extrême ; branlement de la tête ; décubitus prolongé. Mort sans convulsions.

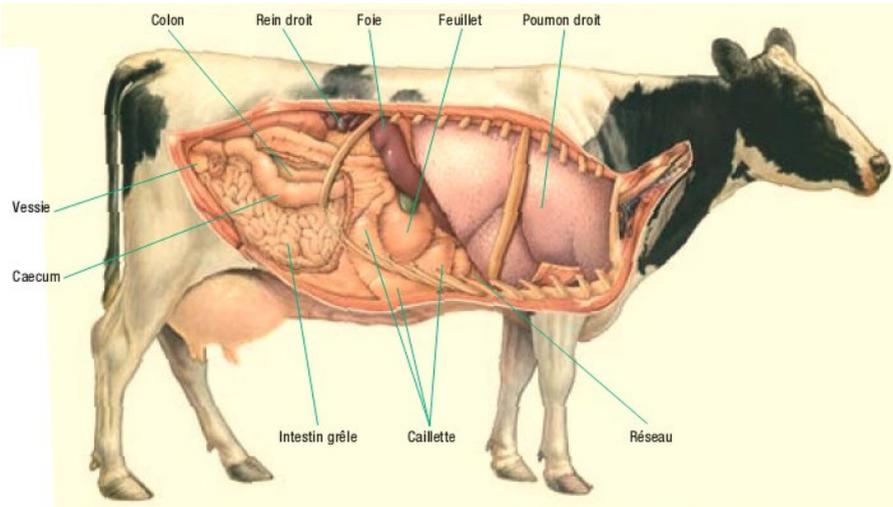
Si on eût laissé courir la maladie, peut-être, en s'exagérant, les symptômes présentés par les animaux de la deuxième catégorie se seraient-ils rapprochés sensiblement, vers la fin, de ceux présentés par les bêtes de la première, mais le temps de la comparaison est suffisant pour qu'on puisse établir une différence, et avoir chance de se tromper comme diagnostic.

Du reste, on ne laisse ordinairement pas ce temps s'écouler sans ordonner l'abattage, et si j'ai agi comme je l'ai fait dans le

tendue sur l'encolure ; elle est moins fixe au début.

Peu ou point d'écume à la bouche ; pouls vite et mou ; forts les battements du cœur. Température du corps froide ou chaude alternativement ; frissons. Yeux larmoyants, mais les larmes restent claires ; le plus souvent pas de toux, pas de jetage nasal, pas d'ulcérations dans la bouche, sur les gencives ou la muqueuse des lèvres. Cette muqueuse se fonce parfois en violet. Injection peu prononcée d'abord de la muqueuse du vagin, puis très-prononcée, avec ulcérations et écoulement purulent. Défécation comme à l'état normal au commencement, puis diarrhée infecte ; faiblesse, affaissement ; décubitus prolongé. Mort sans convulsions.

cas présent, c'était en raison du point de vue que je traite et aussi parce que j'avais l'intention d'essayer l'acide phénique ; j'ajoute que la ferme est isolée.



Autopsie. — À l'ouverture des cadavres, tous les animaux, sans exception, présentaient sur l'intestin, à un degré plus ou moins prononcé, le caractère commun des lésions du typhus contagieux : épaissement de la muqueuse recouverte de mucosités adhérentes, détachement facile de l'épithélium de la membrane interne des estomacs, pétéchies, ou ecchymoses, injections en réseau, tubercules dans l'épaisseur, ulcérations, boue noire ou lie de vin, selon les endroits.

Chez les animaux de la première catégorie, ceux qui présentaient franchement tous les symptômes de la peste bovine, ces lésions étaient prononcées, et on remarquait en outre avec l'insufflation des lames du tissu cellulaire du poumon, des ecchymoses de cet organe et aussi du cœur. Les bronches étaient remplies de mucosités spumeuses, le larynx ²⁰¹ et le pharynx recouverts d'un sédiment blanchâtre, adhérent, parfois avec ulcérations de la muqueuse.

Deux fois le foie était volumineux et de couleur jaune pâle.

La rate était saine toujours.

Chez les animaux de la deuxième catégorie, ceux qui présentaient plutôt les symptômes du sang de rate, les lésions intestinales étaient moins tranchées, plus affaiblies. Le plus souvent, pour ne pas dire toujours, il n'y avait ni insufflation du poumon, ni mucosités spumeuses dans les bronches, ni sédiment, ni ulcérations à la surface de la muqueuse du larynx, du pharynx et de la bouche, ni ecchymoses du cœur et du poumon ; mais, en revanche, la rate ne manquait pas d'être très-volumineuse et en putrilage, et les ganglions mésentériques et autres avaient un développement remarquable, étaient ramollis, avec un caillot noir et diffluent à leur centre. Pas de suffusions sanguines.

En général, plus la rate était grosse, plus les lésions de l'intestin étaient effacées, sans pour cela cesser d'être visibles.

Comme on le voit, tous ces animaux étaient sans nul doute affectés du typhus contagieux.

Le sang de rate s'est développé comme conséquence, puisqu'il ne peut avoir fait naître le typhus. Et puisque dans la Beauce il n'est pas rare de voir une maladie ordinaire se compliquer du sang de rate, il ne peut paraître plus extraordinaire que l'invasion du typhus fasse déclarer la maladie charbonneuse, surtout sur des animaux qui y sont prédisposés par leur état d'embonpoint et qui habitent une étable qui la voit souvent se manifester.

J'ai vu le sang de rate se déclarer sur des moutons alors qu'ils étaient très-gras après avoir été très-maigres, et sans longue transition. Le mal paraît être survenu par ce fait seul, car la nourriture, excellente, était de premier choix, l'eau très-pure et la bergerie parfaitement tenue.

Je termine par cette réflexion que, dans le typhus, la rate est exceptionnellement malade, du moins à en juger par les

autopsies assez nombreuses que j'ai faites. C'est le contraire dans le sang de rate ou la maladie charbonneuse.

Je passe maintenant aux cas de fièvre aphteuse, peu intéressants du reste, et dont il a déjà été consigné de nombreuses observations. ²⁰²

OBS. XLVI. — Le sieur Mercier, cultivateur à Mauchamps, avait perdu du typhus contagieux trois génisses qu'il venait d'acheter ; ces génisses avaient été mises à part. Cinq vaches anciennes étaient dans une autre étable, et au moment de l'arrivée des trois génisses, une d'entre elles avait eu la fièvre aphteuse qu'elle avait donnée à sa voisine et celle-ci aux autres successivement.

J'eus occasion de voir ces dernières bêtes, c'était bien cette maladie qui les affectait, et pas d'autre.

Quand les génisses moururent du typhus, la dernière le 6 avril 1871, la première vache prise de la maladie aphteuse depuis longtemps était guérie, ainsi que je l'ai dit; deux autres en étaient atteintes depuis cinq ou six jours ; une salive épaisse et filante s'écoulait de leur bouche ; l'appétit était conservé. On ne voyait pas de sédiment blanc adhérent, espèce de fausse membrane qu'on remarque sur la langue des bêtes prises du typhus.

Cette première vache fut envahie par la peste bovine le 13 suivant avec sa voisine de gauche, qui mourut le 15.

La première a survécu, et chez elle les ulcérations du typhus se sont à peine montrées sur la muqueuse des lèvres.

Le 20 et le 23, les trois autres vaches contractèrent la peste quand déjà la fièvre aphteuse existait chez deux d'entre elles depuis quelques jours ; la troisième en était à peu près guérie.

Chez les deux autres, la salive s'écoulait épaisse et filante, des ulcérations se faisaient voir sur la muqueuse des lèvres et des gencives, et sur le bourrelet.

Toutes les trois succombèrent les jours suivants, mais pendant quelque temps on put voir que la salive qui s'écoulait de la bouche était tout à la fois-filante et mousseuse. Cependant l'écoulement fut supprimé au fur et à mesure qu'arrivait le terme fatal, la bouche n'étant qu'une plaie à odeur des plus fétides.

*
* *

§ 4. — *Transmission du typhus contagieux de la vache au mouton, et du mouton à ceux de son espèce, puis du mouton à la vache.*

OBS. XLVII. — Le sieur Mercier, cultivateur à Mauchamps, achète le 17 mars 1871 trois génisses paraissant en bonne santé. Le 25 suivant, ²⁸¹ tous les malades avant le 10 (qui n'avaient pas non plus été traités) traînèrent pendant plus de trois semaines, un mois, avec des intermittences de santé et de dérangement, appauvrissement du sang et maigreur prononcée.

Le 15 avril, onze malades se trouvant à part, je pus étudier la maladie dans toutes ses phases, du début à la fin, résumée qu'elle était sur ces onze individus. Le 17, je fis l'autopsie de la bête morte le 16.

Voici l'exposé des symptômes observés ; suit le compte-rendu de l'autopsie.

Symptômes. — La période d'incubation paraît être de quatre à huit jours. Au début du mal, le mouton manifeste de l'abattement ; il est couché ou reste debout, mais, dans l'une ou l'autre position, il est comme absorbé et semble peu attentif aux bruits et aux mouvements extérieurs ; l'encolure est allongée,

droite, la tête tendue, fixe, les oreilles très-chaudes sont portées en arrière et restent immobiles.



La mare de Mauchamps (ici vers 1900)

Si on veut saisir le mouton ou le forcer à se déplacer, il se meut quelquefois et tout d'abord assez vivement, mais aussitôt il retombe dans son abattement ou sa prostration antérieure.

Par les naseaux s'écoule un jetage épais, abondant, la toux se fait entendre petite et pénible, et souvent aussi on perçoit dans le larynx un bruit assez fort lors de la respiration.

Le malade mange par intermittence et lentement et rumine parfois, mais non avec la régularité physiologique ; certains sujets grincent des dents.

Je n'ai pas observé de tremblements généraux, ni de frissons partiels. Les yeux pleurent, et chez quelques malades, sur le trajet des larmes, près de l'angle de l'œil, se forment de petites croûtes qu'on enlève avec la laine; il reste alors un sillon

intéressant l'épiderme ; plus tard la température du corps va en s'abaissant.

La diarrhée survient noire et fétide, la salive s'écoule de la bouche et forme une espèce de mousse autour des lèvres, sur le bord des gencives et sur le bourrelet supérieur, suivant l'intensité de la maladie ; l'épithélium de la muqueuse est soulevé et se détache en formant ulcération.

Les conjonctives d'abord injectées, rouges, deviennent violettes si ²⁸² la mort doit être promptement la terminaison fatale; autrement, si la maladie se prolonge, elles deviennent jaune pâle, puis blanches. La muqueuse du vagin est rouge foncé.

La respiration se fait de plus en plus bruyante ; le jetage nasal et les larmes passent à l'état purulent ; la diarrhée est sanguinolente; l'affaiblissement est extrême, le malade cesse de se tenir debout, il reste dans la position qu'on lui donne, est tout à fait insensible, arrive à une maigreur extrême et meurt dans un état complet d'inertie.

Nous avons vu déjà que la maladie pouvait durer de trois à dix jours et, par suite de rechutes, jusqu'à vingt et vingt-cinq jours.

Je n'ai pas constaté le branlement de la tête caractéristique chez la vache, non plus l'emphysème sous-cutané.

Quand la maladie a une terminaison heureuse, ce qui arrive le plus souvent ai-je dit déjà, la mort n'étant qu'une exception, on est tout étonné après trois ou quatre jours, et alors que les symptômes paraissent des plus alarmants, de voir le mal aussitôt céder de son intensité et aller en disparaissant, et de telle sorte qu'au bout de six ou huit jours l'animal a repris sa gaîlé et son appétit.

Il conserve encore un peu d'écoulement nasal, mais la diarrhée a disparu, les muqueuses restent pâles, quelquefois avec teinte légèrement jaunâtre, il y a une anémie momentanée qui s'en va vite avec une bonne nourriture.

Les moutons qui ont succombé étaient trois solognots et trois mérinos.

Le seul remède, ou, mieux, le remède le plus simple et le plus sûr pour amener la guérison, paraît-être l'aération abondante, par extension la mise au grand air, si la saison le permet, avec les précautions d'usage.

Comme les animaux sont réunis, la contagion de l'un à l'autre se continue, mais sans gravité pour les individus.

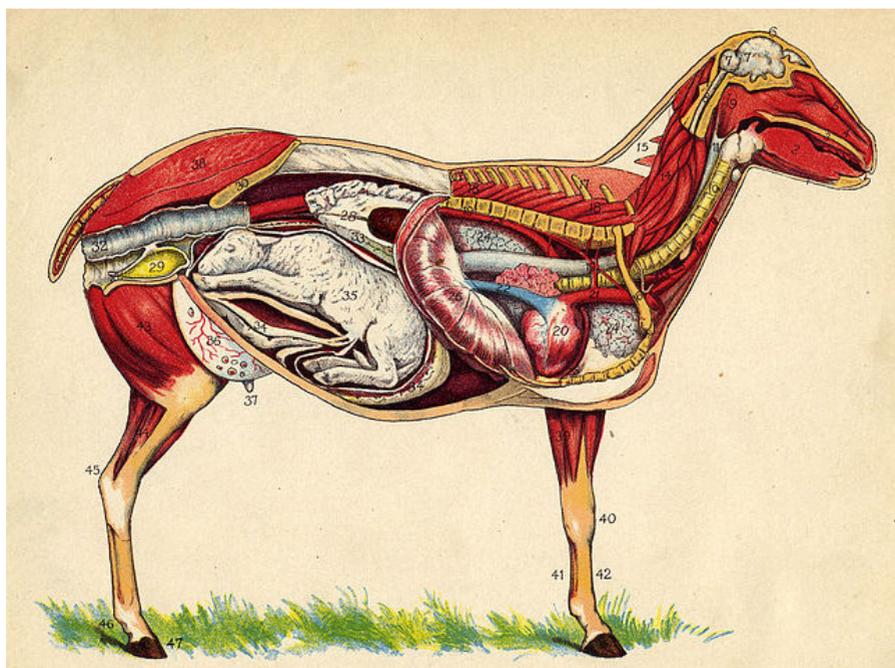
Autopsie. — Voici les lésions trouvées à l'ouverture du cadavre de l'animal mort le dixième jour de la maladie.

Pas d'emphysème sous-cutané à la région des lombes.

La vessie, la rate et les reins sont comme à l'état normal ; le foie n'a rien non plus de remarquable, mais la vésicule biliaire est considérablement ²⁸³ distendue, et sa face interne, vivement injectée, est parsemée de petites élevures fibrineuses de la forme de lentilles et de couleur jaunâtre. Ces élevures sont adhérentes, mais on les détache facilement avec l'ongle, et alors se voient à leur place de petites ulcérations à bords finement dentelés.

Le mésentère est injecté, sans ecchymoses. La masse de l'intestin est injectée extérieurement et on remarque en outre une coloration rouge ou noire suivant la couleur de la matière que cet intestin renferme.

Le rumen, le réseau et le feuillet contiennent peu ou pas de manger et ne présentent de remarquable que le détachement facile de l'épithélium de la muqueuse. — La caillette est au contraire très-injectée ; elle est parsemée de taches noirâtres et est remplie d'une boue jaunâtre.



Le gros intestin paraît en quelques endroits à l'état normal, mais la presque totalité présente une injection prononcée en forme de réseau, les parois sont épaissies, il renferme une boue jaunâtre comme celle de la caillette. Taches pétéchiâles, mais pas d'ulcérations.

L'intestin grêle est malade dans toute son étendue, ses parois sont épaissies, mais l'altération n'est pas partout égale. Il contient en quelques endroits une boue grisâtre, dans d'autres cette boue est rosée, et ailleurs lie de vin et d'odeur fétide.

L'altération est plus remarquable là où la boue est lie de vin, et moins là où elle est grisâtre.

Après le lavage, on voit une injection vive et formant des mailles irrégulières. De même dans le rectum, plaques gaufrées sur les glandes de Peyer.

Le poumon est légèrement emphysémateux ; à sa surface apparaissent quelques rares ecchymoses, et tout à fait

postérieurement se voit sur les deux lobes (je n'ai jamais, chez la vache, remarqué cette altération) une plaque blanchâtre, de forme irrégulière, de cinq centimètres de longueur à peu près, sur trois de diamètre.

Cette plaque est un dépôt de matière concrète, formant saillie, adhérente à la séreuse, et, après son enlèvement assez facile par le grattage avec l'ongle, laissant voir la destruction de cette séreuse sur toute l'étendue recouverte. Cela ressemble à une très-grande ulcération. |²⁸⁴

Les bronches sont remplies de spumosités purulentes. Le péricarde est injecté, mais sans pétéchies ni ecchymoses.

Le cœur contient seulement du sang très-noir et coagulé.

La trachée est légèrement injectée et le larynx recouvert d'un sédiment blanc adhérent, l'œsophage est à l'état normal.

Sur les enveloppes du cerveau, petites taches ecchymotiques ; la substance cérébrale est très-légèrement ramollie, et encore cela paraît-il cadavérique.

Dans beaucoup d'ouvertures de cadavres de pestiférés, je n'ai pas rencontré, j'entends parler de la vache, d'ulcérations sur l'intestin. Ces ulcérations étaient seulement parfois dans le pharynx, d'autres fois dans la vessie, et d'autres fois encore en aucun endroit. Ainsi l'ulcération, qui est un caractère type, manque encore assez souvent chez la vache.

OBS. XLVIII. — Les animaux qui font le sujet de cette observation sont deux agneaux de quatre mois qui habitaient constamment avec les vaches, dans l'étable de M. Hautefeuille, de Saudreville, et qui y sont restés du commencement à la fin de la maladie, qui a emporté, comme je l'ai dit, trente de ses bêtes sur trente-deux qu'il possédait.

Le 29 juin, je constatai sur les deux agneaux les premiers symptômes du typhus contagieux. Le 2 juillet suivant, ces symptômes étaient des plus prononcés, et formaient tout le

cortège, décrit à la période grave, pour les moutons de Mercier, de Mauchamps.

Alors je sacrifiai les deux agneaux. Chez l'un, l'épithélium de la muqueuse des estomacs se détachait très-facilement, la muqueuse de l'intestin grêle était très-épaissie, recouverte de sédiment, et cet intestin était rempli d'une boue noirâtre, verdâtre ou gris jaune suivant les endroits, injection plus ou moins vive, taches noirâtres, piquetures çà et là.

Dans le gros intestin, ulcérations de la muqueuse considérablement épaissie et injectée. Dans le rectum ces ulcérations étaient nombreuses ; de même dans la vessie. J'en trouvai une seulement dans la vésicule biliaire.

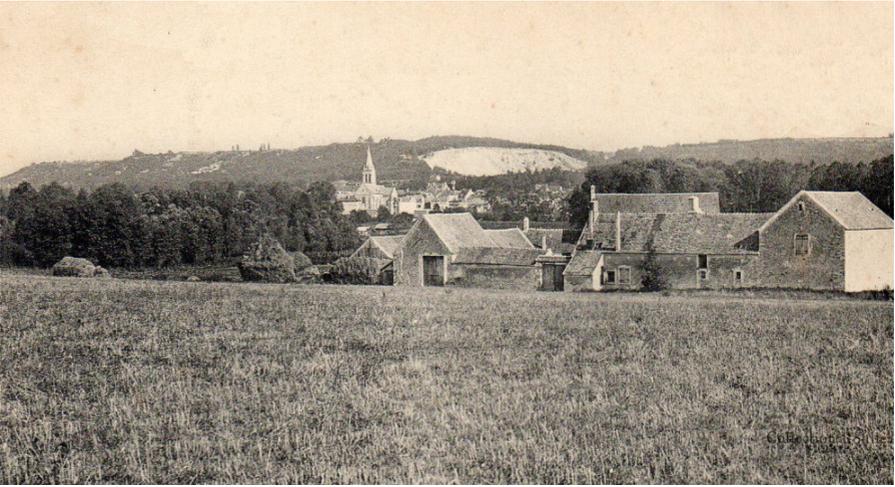
Reins, foie et rate à l'état normal, poumons légèrement emphysémateux, bronches contenant un peu de mucosités spumeuses. ²⁸⁵

Chez l'autre, j'ai rencontré les mêmes lésions, excepté dans la vessie qui était à l'état normal.

Sur la muqueuse très-ulcérée du gros intestin, je signale cette particularité que dans la profondeur d'une partie de cette muqueuse, remarquablement épaissie, les ulcérations continues en forme de fine chaîne formaient des sillons en réseau, absolument comme dans le dessin qu'on rencontre dans l'intestin des vaches.

Poumons très-insufflés, grande quantité de mucosités spumeuses dans les bronches, petites ulcérations dans le pharynx et le larynx.

La transmission du typhus contagieux du mouton aux animaux de l'espèce bovine étant un fait bien reconnu, je n'en veux relater ici, et très-brièvement, qu'un seul cas.



Moulin de Tanqueux à Cerny

OBS. XLIX. — Le 23 août dernier, un sieur Lorient, meunier à Cerny, achète d'un marchand une troupe de moutons qu'il fait aussitôt conduire chez lui. Quelques jours après, plusieurs moutons deviennent tristes, toussent, jettent par le nez, sont pris de diarrhée et se couchent dans les champs, refusant toute nourriture. La troupe entière passe successivement par ces symptômes ; quatre bêtes seulement succombent sur deux cent huit; le reste se remet naturellement.

Le 2 octobre suivant, on ne constatait la présence d'aucun malade.

Mais, les 18 et 19 septembre, un taureau du sieur Lorient qui s'était trouvé, ainsi que six vaches, en contact avec lesdits moutons, ce taureau, tout en paraissant triste, fit la saillie de quatre vaches et mourut du typhus contagieux le 24 suivant.

Peu après, les six vaches dudit Lorient furent abattues pour la boucherie avant la manifestation évidente des symptômes de la peste bovine.

Toutes les vaches saillies succombèrent le 28 à la même maladie.

Plusieurs vaches de la commune qui s'étaient trouvées à pâturer dans la plaine avec lesdits moutons furent prises du typhus, et par suite assommées. (Comme je prends plusieurs exemples différents dans une même étable, je suis forcé à des redites.) |²⁸⁶

§ 5. — *Du typhus par transmission de la vache à une chèvre dont le lait nourrissait un jeune enfant. Effet produit. Cette transmission faite par l'intermédiaire de l'homme.*

OBS. L. — Dans les premiers jours d'octobre 1871, j'observai le typhus à Milly et à Courances, conjointement avec mon confrère M. Bouché, de Milly. Après avoir passé la visite de toutes les bêtes paraissant en bonne santé, nous terminions par l'examen individuel des animaux malades. Comme le froid commençait à se faire sentir, on avait déjà pris les vêtements de laine.

En rentrant chez lui, M. Bouché allait voir une chèvre qu'il nourrissait pour en donner le lait à son tout jeune enfant¹⁰².

Peu après cette chèvre devint triste ; son appétit diminua, ainsi que son lait, puis elle fit entendre comme un bruit laryngien et jeta par les naseaux. Alors les symptômes s'aggravèrent (relation de M. Bouché) ; ainsi : tristesse très-grande ; les quatre pattes ramassées ensemble, le dos voussé en contre-haut, la tête tendue, le nez au vent, inappétence complète pour les solides et les liquides, vulve injectée, défécation nulle, salive s'écoulant visqueuse par la bouche, tremblements généraux intermittents, saccadés, suivis de mouvements partiels de la tête, pouls très-vite, respiration non sensiblement troublée. À peine

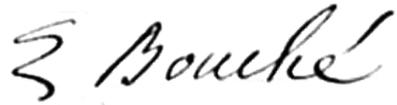
¹⁰² Lucien Albert Bouché, né le 13 mai 1869 à Milly-la-Forêt, plus tard employé de commerce et garçon boucher, marié à Couilly-Pont-aux-Dames (Seine et Marne) le 1^{er} octobre 1894 avec Clémence Julie Angélique Piedeloup.

quelques gouttes d'un lait devenu grumeleux et qui n'a jamais reparu depuis.

Cet état dura trois jours ; après quoi, soit naturellement, soit sous l'influence d'un traitement phéniqué dont je parlerai en son lieu, tout rentra rapidement dans l'ordre.

Mais le premier jour, au début et avant que la maladie se fut bien accusée, l'enfant prit du lait comme à l'ordinaire. Le lendemain, il devint extrêmement malade, et pendant deux jours on eut pour sa vie les craintes les plus sérieuses. Le troisième jour, il revint à la santé.

On conçoit quelles durent être les appréhensions de notre confrère, si on se rappelle qu'un peu auparavant, chez Guyon, de Courances, un veau d'élève était mort du typhus, transmis par le lait qu'on lui faisait prendre, et venant de sa mère malade tout à fait au début. ²⁸⁷



§ 6. — *Le cheval peut-il contracter le typhus contagieux par transmission ?*

Dans un des numéros (septembre 1866, je crois) du *Recueil de médecine vétérinaire*, en donnant la description d'un cas de peste bovine que j'avais observé en Égypte, à Port-Saïd, je disais que cette contrée tout entière venait d'être dévastée par la plus terrible épizootie de peste bovine qu'on ait peut-être jamais vue, puisqu'on évaluait à huit cent mille têtes le nombre des victimes comprenant vaches, buffles, moutons, chèvres, chameaux et chevaux. Des chevaux, je n'ai pu voir que quantité de squelettes blanchis par l'humidité des nuits du désert, mais les détails symptomatiques qui me furent donnés par les vétérinaires arabes, et par les employés à la division des transports de la Compagnie du canal de Suez, ne me permettent pas de douter que tous ces squelettes qu'on m'avait

particulièrement désignés n'aient appartenu à des animaux pestiférés.

Et cependant il n'est pas à ma connaissance qu'on ait, en Europe, décrit un seul cas de typhus contagieux sur le cheval. Si parfois il s'en rencontre, ce doit être une rare exception, si rare qu'elle passe inaperçue.

Depuis l'apparition du typhus en France, c'est-à-dire depuis le mois d'avril que je l'observe, je me suis tenu comme à l'affût de semblables cas et je ne laisse échapper aucune occasion d'observer ou de faire l'autopsie sur la moindre indication me tenant en éveil.

C'est ainsi que je puis donner les trois relations suivantes :

OBS. LI. — Le sujet est une jument de petite taille, propre au trait léger, sous poil bai, sèche, nerveuse, irritable, de l'âge de quatorze ans, appartenant à M. David¹⁰³, marchand épicier à Étampes.

Renseignements. — Le 24 mars 1871, cette bête a transporté d'Angerville à Étampes (vingt kilomètres) des cuirs les uns secs, les autres à peu près, de vaches et de bœufs sacrifiés par les Prussiens pour leur consommation journalière, et dans un pays où le typhus contagieux a sévi sur les bêtes à cornes, de sorte que parmi ces cuirs s'en trouvaient provenant de bêtes atteintes de la maladie, puisque tout avait été mêlé. |²⁸⁸

¹⁰³ Louis Auguste David, né le 3 juillet 1825 à Étampes, marié avec Estelle Eugène Célénie Pavard (1830-1920) le 24 février 1853 à Pussay, mort le 15 mars 1891 à Étampes ; lors de son mariage en 1853 il est bourrelier à Étréchy ; le recensement de 1872 qui le trouve à Étampes rue Basse de la Foulerie (aujourd'hui Paul-Doumer) le qualifie épicier (ce qui à cette date signifie quelque chose comme droguiste) ; il meurt en 1891 négociant en cuirs (son fils Louis Émile est en 1887 fabricant d'articles de sellerie).

Pendant toute la durée du voyage, les peaux qui se trouvaient sur le devant de la voiture dépassaient de telle sorte qu'ils arrivaient sur la croupe de la jument, où un frottement continu était établi.

Le 10 avril suivant, ladite jument tombe malade, et je suis appelé le 11 pour lui donner des soins.



Étampes, rue Basse-de-la-Foulerie où se trouve l'épicerie David

Symptômes. — À mon arrivée, dans l'après-midi, je trouvai cette jument couchée, la tête un peu tendue, et dans un grand état de prostration.

La journée de la veille s'était passée avec des intermittences de très-grande surexcitation ; la bête se mordait parfois les membres antérieurs. Et en effet, quand je voulus la faire lever en la frappant brusquement, elle sortit de sa torpeur, et à peine eut-elle remué la tête, qu'elle s'agita convulsivement, l'œil hagard, et se mordit les boulets antérieurs.

Elle se leva et put sortir de l'écurie; la marche était titubante. La peau avait une température relativement élevée, le pouls était très-vite, petit et filant ; les battements du cœur étaient

vites et mous ; la conjonctive, un peu injectée, n'avait pas la teinte jaune des affections typhoïdes, et des larmes s'écoulaient sur le chanfrein. — Légère salivation par la bouche, dont la muqueuse n'était ni injectée ni ulcérée. — Aucun écoulement par les naseaux. Urine épaisse et foncée, défécation comme à l'état normal.

Rentrée à l'écurie, la bête se coucha aussitôt et tomba dans un état de stupeur qui la conduisit jusqu'à la mort, qui survint dans le courant de la nuit.

J'ai vu des vaches pestiférées présenter les mêmes symptômes de surexcitation et de stupeur.

La maladie avait duré de trente-six à trente-huit heures.

Autopsie. — Le 12. Je ne remarquai point d'emphysème sous-cutané. — Il n'y avait dans la bouche qu'un sédiment blanchâtre, adhérent à la surface de la langue. Pas d'ulcérations. Les conjonctives étaient violettes, la muqueuse du vagin rouge foncé. — Le sang était fluide et noir.

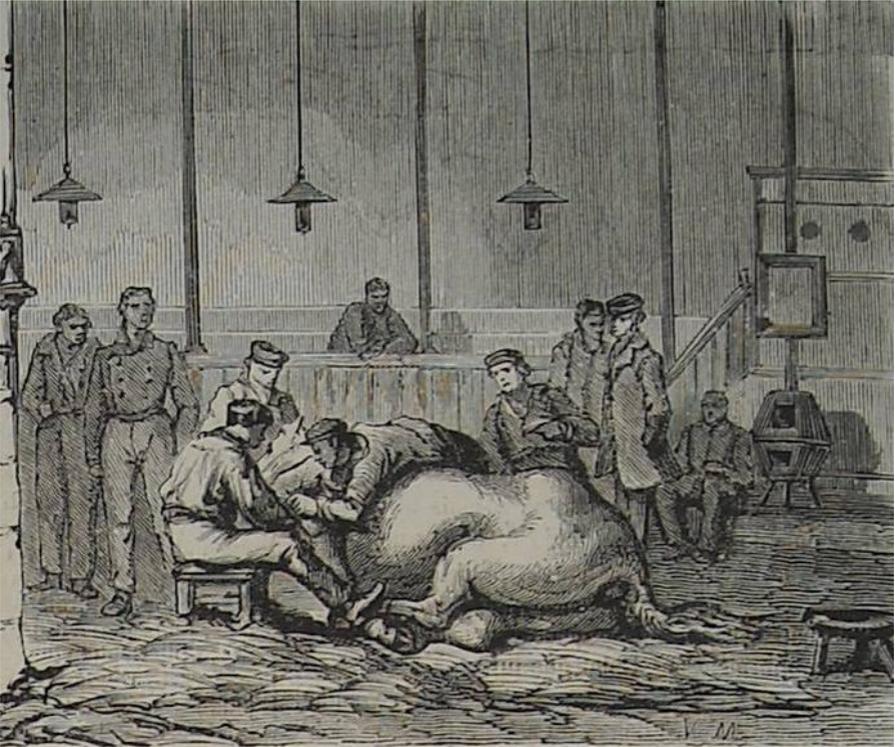
Le ventre ouvert, je vis le mésentère très-injecté et parsemé de taches ecchymotiques. — La surface de l'intestin était aussi très-injectée, ²⁸⁹ et en certains endroits d'apparence noirâtre, ce qui tenait à la couleur de la boue qu'il renfermait. — Intérieurement la vessie était parsemée de petites taches pétéchiales ; le foie, la rate et les reins ne présentaient rien de remarquable.

Dans l'estomac, vide, injection vive et nombreuses ecchymoses.

Dans l'intestin grêle, toute la muqueuse, épaissie, était fortement injectée, avec de nombreuses pétéchies. Cet intestin renfermait en différents endroits une boue noire, fétide. Des plaques gaufrées, formées par la confluence de très-petites pustules ne paraissant pas ulcérées, se voyaient sur les glandes de Peyer. — En soumettant une partie de cet intestin au lavage, on constatait, comme dans l'espèce bovine, une vive

injection en réseau, bien mieux dessinée encore dans le gros intestin, qui, très-injecté, parsemé d'ecchymoses, contenait aussi une boue noire et fétide. Je ne vis pas une seule ulcération, non plus dans le rectum, qui était seulement injecté.

En raison de la rapidité de la maladie, les ulcérations n'ont peut-être pas pu se former. Du reste, je le répète, il m'est souvent arrivé de n'en rencontrer aucune et en aucun endroit chez des vaches mortes du typhus contagieux.



Scène de dissection à l'école vétérinaire d'Alfort où a été formé Lemaitre

Le péricarde présentait de larges ecchymoses, mais on n'en remarquait aucune dans l'épaisseur du cœur/qui était seulement rempli d'un sang noir et fluide.

À la surface de toute la plèvre pulmonaire, larges et nombreuses ecchymoses et pétéchies, qu'on observait

également dans toute l'épaisseur du tissu pulmonaire. Ce tissu était emphysémateux avec lobules isolés ; les lames du tissu cellulaire se trouvaient soufflées par les gaz exhalés dans les aréoles.

Cet état du poumon était extrêmement prononcé, conséquemment très-remarquable.

Dans les bronches, la trachée et le larynx, mucosités spumeuses et injection de la muqueuse, sans fausses membranes ni ulcérations.

L'enveloppe du cerveau n'est pour ainsi dire qu'une large plaque ecchymotique ; le tissu de cet organe est ramolli, avec pétéchies et fortes ecchymoses dans son épaisseur. |²⁹⁰

Ici se trouve l'explication de la brièveté de la maladie et des phénomènes de désordre manifestés pendant la vie.

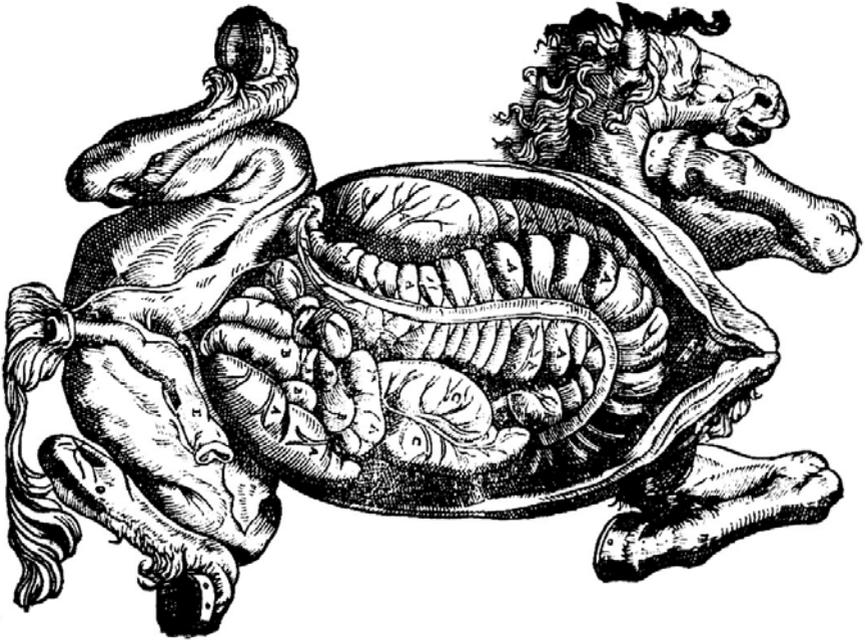
OBS. LII. — Cette observation est fournie par un cheval entier, sous poil noir, quatre ans, appartenant à M. Lefebvre, propriétaire à Étréchy, qui a eu dans ses étables le typhus contagieux, duquel il perdit onze vaches, la dernière le 22 mai 1871.

Ce cheval, un peu maigre d'avoir souffert une partie de l'hiver, toussait quelquefois dans la journée ; il était légèrement poussif. Du 15 au 19 juillet, la toux était devenue pénible et plus fréquente, le 19 un peu de tristesse (la température atmosphérique était à 34° au-dessus de zéro). Le 20, il paraît plus fatigué et devient malade réellement, pour mourir le 21, sans que je puisse le voir pendant sa maladie. Je n'en puis donc donner autrement les symptômes, si ce n'est que j'appris en plus que, le 21, des larmes sanguinolentes s'écoulaient sur le chanfrein.

Autopsie. — Le cadavre, en général, ne renfermait qu'une petite quantité d'un sang liquide et noir. Les chairs étaient décolorées. — Petites ecchymoses à la surface du mésentère. La

vessie, les reins, le foie n'offraient rien de remarquable, si ce n'est que ce dernier organe était décoloré.

La rate, d'aspect noir, était renflée dans une moitié seulement, mamelonnée à sa surface, ramollie dans son tissu. Les ganglions lymphatiques, hypertrophiés, renfermaient à leur centre un peu de sang noir et fluide.



La muqueuse de l'estomac était à peine injectée, en raison sans doute de la petite quantité de sang ; mais l'épithélium, comme chez la vache, se détachait avec facilité, et ce caractère se produisait sur le gros intestin.

La muqueuse de l'intestin grêle était épaissie et recouverte de mucosités, pétéchies, plaques noires, injection caractéristique en réseau, boue noire ou lie de vin selon les endroits, petits tubercules en voie de formation dans l'épaisseur de cette muqueuse, et aussi dans celle du gros intestin qui contenait une boue d'un gris blanc. Le gros intestin, qui présentait l'injection

en réseau, n'était pas partout également altéré. En certains endroits il semblait à l'état normal. Je n'y ai pas rencontré ²⁹¹ d'ulcérations, si ce n'est une seule à l'état d'ébauche, et que la promptitude du mal a sans doute empêchée de se développer.

Ni pétéchies, ni ecchymoses à la surface des plèvres, mais il y en avait sur le péricarde.

Dans un lobule du poumon droit, emphysème d'ancienne date et donnant la raison de l'état de pousse pendant la vie.

Pour tout le poumon, insufflation légère avec mucosités spumeuses dans les bronches. Sédiment blanchâtre adhérent à la surface du larynx et du pharynx, et aussi de la langue.

Je n'ai pu examiner le cerveau.

Ce cheval, comme on le voit, présentait à la fois les lésions de la fièvre charbonneuse et du typhus. C'est un cas absolument semblable à ceux que j'ai décrits précédemment pour les vaches de M. Hautefeuille, de Saudreville.

OBS. LIII. — Le 25 août 1871, je fus appelé chez M. Bourdeau (Eusèbe)¹⁰⁴, négociant en laines et mégissier à Étampes, pour visiter une jument tombée malade au retour d'une excursion chez les fermiers.

Cette bête, d'un tempérament nerveux, de l'âge de dix ans, présentait les symptômes suivants : tristesse prononcée, tête dans l'auge, respiration gênée, conjonctives d'un rouge légèrement jaunâtre, yeux larmoyants, bouche blanche, pâteuse, pouls vite et fort, battements du cœur énergiques et très-vites, température du corps très-élevée, démarche embarrassée du train postérieur, muqueuse du vagin d'un rouge prononcé.

¹⁰⁴ Charles Eusèbe Bourdeau, né à Étampes le 1^{er} janvier 1833, marié à Paris 14^e arrondissement avec Pauline Marie Joséphine Cadet le 2 décembre 1861, résidant à Étampes n°30 de la rue Basse de la Foulerie (aujourd'hui Paul-Doumer).

Je fis une saignée d'essai. Le sang, quoique noir, se coagula dans le vase au bout d'un quart d'heure.

Le 26, la tristesse augmenta, la jument refusa complètement l'avoine, et mangeait par intermittence quelque peu de fourrage. La démarche était plus embarrassée, les yeux plus larmoyants, la bouche d'un blanc légèrement jaunâtre et plus pâteuse avec plusieurs pustules d'un rouge foncé, les conjonctives plus foncées avec tubercules ou pseudo-tubercules saillants et violacés. Jetage muqueux par les naseaux. À l'entrée de l'ouverture des cavités nasales, et de chaque côté, taches rouges, arrondies, isolées, de la largeur d'une lentille, et tenant une surface ²⁹² égale à celle d'une pièce d'argent de 5 francs. En portant le doigt sur ces taches, l'épithélium s'enlève facilement et laisse voir une surface rouge saignante. La respiration est plaintive, sur les lèvres de la vulve se voient des phlyctènes et des ulcérations qu'on rencontre aussi sur la muqueuse du vagin.

Les excréments sont noirs et durs, et l'urine, jaune foncé, est épaisse, filante.

Je fais sous le ventre de vigoureuses frictions phéniquées et vinaigrées que je prolonge au moins un quart d'heure.

Dans le vagin, injection d'eau phéniquée ; à l'intérieur, extrait de gentiane, et lavements laxatifs.

Le 27, les symptômes précédents sont plus accusés, le pouls est plus vite et plus petit, les battements du cœur plus mous, la température du corps un peu moins élevée, le jetage nasal plus épais, plus abondant. Les plaies du nez sont de larges ulcérations que je touche avec de l'eau phéniquée concentrée, les ulcérations de la vulve et de la muqueuse du vagin sont plus nombreuses et plus creusées, et par la vulve s'écoule un mucus purulent dont le vagin est rempli.

Je continue le traitement.

Le 28, les symptômes s'améliorent ; la tristesse est moins grande, et l'appétit revient quelque peu.

Le 29, le jetage par le nez et par la vulve est moins abondant, les ulcérations se cicatrisent.

Le 30, le mieux continue, et le 3 septembre les ulcérations sont cicatrisées, le jetage est arrêté, les muqueuses ont l'apparence de l'état normal, mais ce n'est que vers le 12 que la démarche cesse d'être embarrassée. À l'exception des ulcérations dans le nez, ce cas ressemble absolument à ce que j'ai vu chez les vaches pestiférées.

*
* *
* *

§7. — *Essais de traitement préventif et curatif par l'acide phénique. Résultats.*

Pour chercher à établir par quel mode d'emploi l'acide phénique ³⁵⁶ pouvait avoir le plus d'action, je l'ai employé de différentes manières. Je vais exposer mes tentatives avec l'ordre dans lequel je les ai faites.

OBS. LIV. — 1° *Administration de l'acide phénique en breuvages.* — Le 3 avril 1871, le sieur Véron, de Mespuits, avait 7 bêtes prises de la peste bovine déclarée. J'en fis assommer 3, dont 1 taureau.

Ce taureau avait quatre jours auparavant sailli deux vaches, et une troisième allait lui être présentée, mais il ne l'approcha pas.

On administra par la bouche aux quatre vaches restant, et selon l'indication, 10 grammes d'acide phénique dans un litre d'eau le matin, et autant le soir.

Le 5 suivant, deux vaches succombaient, et le 7, les deux dernières.

Les trois vaches conduites au taureau, et dont deux saillies, furent préventivement soumises à l'action de l'acide phénique. Une seule dose, soit 10 grammes dans un litre d'eau par jour, et

pendant quatre jours, fut donnée d'abord. (Ces trois bêtes appartenaient aux sieurs Marchand¹⁰⁵, Tortillon¹⁰⁶ et Hardy¹⁰⁷.) De ces trois, celle de Marchand, qui ne fut pas saillie, n'éprouva aucun dérangement ; les deux autres, au contraire, furent malades ; l'une avec arrêt de la digestion, ventre tendu, tristesse assez grande, frissons, yeux injectés, larmoyants, peau chaude, pouls vite, fort, battements du cœur énergiques ; l'autre avec les mêmes symptômes, mais moins prononcés.

Cet état dura trois jours pour la première, à qui on continua l'administration phéniquée, et vingt-quatre heures pour cette dernière, qui ne subit plus aucun traitement.

Les deux bêtes sont encore en bonne santé.

Le 11 suivant, un sieur Théet, du même pays, me fit voir une vache présentant les symptômes graves du typhus. Cependant elle conservait encore une certaine vigueur, et avait de l'appétit. Elle était avec deux autres vaches dans l'étable.

Deux fois par jour, pendant huit jours, elle prit chaque fois par la bouche 10 grammes d'acide phénique dans un litre d'eau. Au bout de quatre jours elle allait mieux, on la remit dans l'étable avec les autres. Elle n'en sortit plus, si ce n'est pendant le temps de la désinfection. Cependant quelques jours après le traitement cessé, elle devint un peu ³⁵⁷ triste, on recommença pendant quatre jours, et ce fut tout. Je crois qu'elle se serait guérie naturellement.

¹⁰⁵ Frédéric Marchand, né en 1839 à Mespuits, marié avec Alphonsine Delabrouille à Guineville (Loiret), mort à Mespuits le 6 mai 1892 ; fermier en 1872.

¹⁰⁶ Louis Bélonie Tortillon, né le 1^{er} décembre 1829 à Monnerville, marié avec Louise Françoise Chaumette le 27 décembre 1855 à Mespuits où il meurt ; cultivateur en 1872.

¹⁰⁷ Louis Hardy, né, marié (avec Marie Adélaïde Aubin, 1815-1879) et mort à Mespuits les 25 août 1813, 20 mai 1835 et 29 décembre 1895, cultivateur en 1872 ; ou bien : François Hardy, né en 1824 à Mespuits, marié à Marie Geneviève Boucher (1845-1861) ; fermier en 1872.

Les deux autres, qui prirent préventivement une dose phéniquée par jour pendant quatre jours, puis curativement deux doses, également par jour, moururent du typhus contagieux peu après. L'une d'elles était affectée de la phthisie pulmonaire.

Celle qui a guéri a avorté quelque temps après sa guérison, et depuis elle a conservé une toux chronique, tout en se maintenant en bon état.

OBS. LV. — 2° *Acide phénique en boissons*. Le sieur Hautefeuille, cultivateur à Saudreville, possédait 32 magnifiques bêtes cotentines toutes dans la même étable suffisamment aérée.

Du 17 au 24 juin 1871, il en perdit 16 du typhus contagieux. Il lui en restait donc encore seize sur lesquelles j'expérimentai le 25.

Pensant que le moyen le plus naturel était celui qui consistait à donner l'acide phénique en boissons, on en mit trois fois par jour, 10 grammes chaque fois dans 10 litres d'eau. On arrosa les fourrages et l'étable avec de l'eau phéniquée. Les bêtes ne burent pas également l'eau, mais elles mangèrent assez bien le fourrage.

Deux d'entre elles, plus avides, buvaient une partie de la ration laissée par les autres, j'ai compté qu'elles prenaient parfois 60 grammes par jour d'acide phénique en boissons sans en paraître aucunement incommodées. Une troisième prenait sans hésitation et largement sa ration quotidienne en empiétant un peu, pour la manger, sur celle des autres.

J'ai souvent donné pour le sang de rate, et de deux heures en deux heures par 10 grammes dans un litre d'eau, 40 grammes d'acide phénique, sans produire de dérangement apparent, et la guérison s'en suivait. J'ai parfois donné ainsi 20 grammes d'un seul coup.

Pour ce qui regarde le cas de M. Hautefeuille, peut-être les 30 grammes d'acide phénique étendus dans une grande quantité d'eau n'avaient pas une action assez concentrée, car sur les 16 bêtes j'en fis abattre 13 qui présentaient les symptômes de début, après avoir pris pendant plusieurs jours l'acide phénique comme moyen préventif.

Deux autres, après un jour de maladie avec perte de l'appétit, se ³⁵⁸ guérirent radicalement ; la troisième dura sept jours avec tristesse et appétit intermittents. Par crainte de la mort, comme elle était fort belle, on la fit abattre prématurément, car j'ai la conviction qu'elle se serait guérie.

C'était une de celles qui prenaient 60 grammes d'acide phénique par jour.

Les deux guéries étaient : l'autre prenant également les 60 grammes par jour, et celle qui empiétait sur la ration des voisines.

Je ne me dissimule pas qu'elles auraient pu toutes les trois se guérir naturellement. Néanmoins, si, sans autres données, je recommençais cette expérience, je donnerais de suite 60 grammes d'acide phénique en boisson, et à celles qui ne voudraient pas tout boire, je ferais prendre par la bouche, en supplément, 10 ou 20 grammes dans un ou deux litres d'eau par jour.

Je signale que j'opérais sur des animaux de première taille, et il y en a beaucoup en Beauce.

OBS. LVI. — 3° *Acide, phénique administré en breuvages et en frictions à la peau.* — Depuis longtemps j'avais remarqué chez le chien que l'eau phéniquée à 1 pour 100 mélangée avec un tiers de vinaigre, et en lotions à la peau, était si promptement absorbée, qu'au bout de quelques minutes le sujet traité manifestait des secousses aussitôt suivies de paralysie momentanée.

Je mis à profit cette remarque pour traiter d'abord les affections typhoïdes du cheval et le typhus contagieux ensuite. Je me souviens qu'un jour j'eus à soigner deux chevaux, dont l'un avait une pneumonie et l'autre une gastro-entérite typhoïde, le premier gravement pris avec complication de fourbure, le second ne pouvant plus se soutenir, ne voyant plus, n'ayant plus de pouls appréciable, mais ayant encore conservé le sentiment de la soif, car il avalait quelques gorgées, de l'eau qu'on lui présentait. Seulement cette eau, une fois arrivée dans l'estomac, était aussitôt rejetée par les naseaux. Il s'opérait un véritable vomissement, de plus il existait une diarrhée épuisante. Je conseillai d'abattre cette dernière bête. Le propriétaire s'y refusa, me suppliant de faire un traitement quelconque : *Experimentum in anima vili*¹⁰⁸, fis-je en moi-même, et je pris 125 grammes d'acide phénique et 125³⁵⁹ grammes de vinaigre, et à l'aide d'un tampon au bout d'un bâton, je frictionnai pendant cinq minutes tout le dessous du ventre de cette bête, et pendant que j'étais en train, j'en fis autant pour l'autre cheval.

En moins d'un quart d'heure, un œdème assez prononcé se montra ; six heures après, l'estomac avait repris sa tolérance pour les liquides qui n'étaient plus rejetés, la digestion s'opéra. Le lendemain le cheval était sur pied ; la gentiane et le fer firent le reste.

La pneumonie se guérit vite aussi, mais non la fourbure, car l'acide phénique, en raison de la plasticité qu'il donne au sang, ne convient certainement pas pour le traitement de la fourbure. — Mais j'allai au plus pressé.

Sous le ventre tout l'épiderme tomba ; depuis ce temps j'ai supprimé les sinapismes. J'emploie l'acide phénique et le vinaigre, mais non toujours par portion égale ; je diminue la

¹⁰⁸ Ce qui signifie en latin : « Expérience sur un sujet de peu de valeur ».

quantité d'acide suivant la finesse de la peau. Certain de l'absorption prompte par la peau de l'acide phénique mélangé à l'eau et au vinaigre en proportions différentes, je l'employai ainsi en frictions dans le traitement de la peste bovine, conjointement avec l'acide phénique à l'intérieur.

Ces frictions vigoureusement faites peuvent être également des révulsifs et des stimulants généraux.

Pour n'y plus revenir, je dirai qu'avant tout traitement j'ai pris la précaution suivante : Si une bête s'était trouvée en contact direct soit avec un cadavre pestiféré, soit avec une bête malade, en les flairant, par exemple, ou en se couchant sur leur litière, ou dans leurs déjections, je faisais soigneusement laver les naseaux et la tête de cette bête avec de l'eau phéniquée à 50 centigrammes pour 100, quelquefois à 1 gramme, et aussi le corps à tous les endroits de contact.

OBS. LVII. — Richard¹⁰⁹, cultivateur à Montmiraut¹¹⁰, commune de Cerny, possédait cinq vaches réunies dans une étable ne pouvant contenir que ces cinq bêtes. Le 20 septembre 1871, il en conduisit une chez le sieur Lauriot, meunier à Cerny, pour y être saillie par le taureau de ce dernier. Ce taureau (qui, comme on le sait, mourut du typhus contagieux le 24 suivant) était alors malade, et après l'avoir flairée, ne put opérer la saillie en raison de sa faiblesse.

Le 2 octobre, la vache de Richard devint malade à son tour ; le 3, ³⁶⁰ un empirique du voisinage déclara qu'il croyait à la présence du typhus chez cette bête, et le soir seulement on la mit à part. Le 4, je reconnus après examen les symptômes du typhus confirmé. De plus, les deux voisines de chaque côté

¹⁰⁹ Henri Richard, né à Cerny le 15 juillet 1824, marié à Brières-les-Scellés le 2 mars 1852 à Marie Euphrosine Rémond (1829-1872), mort à Cerny le 20 juillet 1892.

¹¹⁰ Montmirault.

paraissaient un peu tristes et depuis la veille au soir toussaient de temps à autre. Comme le local le permettait, je fis sortir les quatre bêtes de l'étable pour les mettre à part dans quatre locaux différents, une même personne et qui n'avait pas eu de rapport avec la vache malade et les deux incubant la maladie d'une manière manifeste, soignait les deux paraissant en bonne santé, et ne soignait qu'elles.



Le hameau de Montmirault, vu du plateau

L'étable commune fut ensuite nettoyée à fond et désinfectée, tous les fumiers conduits dans les champs et enfouis.

À chaque bête je fis donner par la bouche, avec les précautions d'usage, et trois fois par jour, le matin, à midi et le soir avant manger, 10 grammes d'acide phénique dans un litre d'eau, et puis trois fois par jour également, on frictionna vigoureusement la peau du ventre, des flancs, des épaules et des reins avec : acide phénique 15 grammes, vinaigre 400 grammes, eau 600 grammes, chaque fois.

Bonne nourriture.

Le 6, je fis assommer et enfouir la malade qui présentait les symptômes les plus graves. Son local fut désinfecté.

On continua le même traitement pour les autres.

Le 9, sur les quatre vaches restant, trois se portaient bien ; pour la quatrième, la voisine immédiate de droite de la première morte, le sieur Richard me dit que, constamment après chaque administration par la bouche, l'acide phénique semblait la fatiguer beaucoup, car plus d'une heure après avoir pris chaque dose elle était encore essoufflée, toussait souvent, mangeait à peine, après quoi tout rentrait dans l'ordre.

Par crainte de ne pas réussir, je pensai que, pour cette bête, j'avais dépassé le but dans l'administration de l'acide phénique, mais au lieu de songer à diminuer la proportion d'acide par dose, je laissai le nombre de frictions comme auparavant, et supprimai une dose sur trois à l'intérieur. Je ne la revis que le 13, et ce jour, la trouvant affectée du typhus confirmé, je la fis assommer. ³⁶¹

Le local fut soigneusement désinfecté. Les trois autres se portaient bien et ne s'étaient ressenties en rien de leur traitement exactement suivi, si ce n'est qu'elles avaient eu plus d'appétit et donné plus de lait.

Elles prenaient très-bien, avec plaisir même, leurs breuvages phéniqués.

À partir de ce moment, tout traitement cessa ; il avait duré dix jours pleins, et, le 31 décembre suivant, les bêtes, toutes les trois, se portaient bien.

L'épreuve avait duré quatre-vingt-neuf jours.

Ainsi, sur cinq bêtes traitées : une, avec maladie bien confirmée, est morte ou a été assommée ; également morte une autre prise à la période d'incubation évidente ; une troisième, à la même période, a guéri, et aussi les deux autres suspectes. Je veux dire, pour ces dernières, qu'elles ont été préservées de toute manifestation malade.

OBS. LVIII. — Gambrelle¹¹¹, à Cerny, possédait cinq vaches dans son étable fort petite. Le 6 octobre 1871, en voyant une malade le matin, avec tristesse, perte d'appétit et de lait, il la retira de l'étable le soir seulement, l'isola et la tint séquestrée.

Le 8, je vis cette bête, elle avait les symptômes du typhus contagieux. Je tentai l'épreuve du traitement phéniqué ; mais, le lendemain 9, je la fis abattre, en raison de l'aggravation des symptômes.

Son local fut nettoyé à fond et minutieusement lavé à l'eau phéniquée.

La place qu'elle occupait à l'étable fut nettoyée également, et désinfectée. Tous les fumiers furent enlevés et enfouis, les femmes changèrent de vêtements, les chiens furent tenus à l'attache ; les ustensiles pour abreuver, les instruments servant à enlever le fumier, tout fut minutieusement nettoyé, et aussi les chaussures.

Faute de logement suffisant, les quatre bêtes restant, dont deux génisses d'un an, continuèrent à habiter ensemble la même étable, et le traitement suivant fut commencé : Deux fois par jour, matin et soir, avant manger, administration par la bouche de 10 grammes d'acide phénique dans 1 litre d'eau, toujours avec les recommandations d'usage : tête droite, peu élevée, petites gorgées. |³⁶²

¹¹¹ Légère erreur de Lemaitre, car le dit Louis Cantien Gambrelle, né le 31 mars 1821 à Cerny, marié le 18 avril 1843 à Boissy-le-Cutté, alors cultivateur (et plus tard, en 1854, qualifié aussi marchand charcutier), est mort le 2 novembre 1869. En novembre 1871, sa ferme est tenue par sa veuve Marie Louise Druet (née le 5 septembre 1823 à Boissy-le-Cutté, morte à Cerny le 18 mars 1906) et par son gendre Philéas Legrain, né le 25 septembre 1843 à Cerny où il s'est marié le 10 décembre 1866 à Rose Louise Gambrelle (1844-1915).

Deux fois par jour également, frictions vigoureuses sur le corps avec acide phénique, 15 grammes ; vinaigre, 400 grammes ; eau, 600 grammes, le tout bien mélangé.

Ce traitement dura treize jours ; les bêtes prenaient parfaitement bien l'eau phéniquée.

Le 24 octobre, les quatre vaches furent changées d'étable, et mises dans *celle* désinfectée le 9 et qui avait renfermé la bête morte.

Le 25 décembre, elles se portaient bien. L'épreuve résultant du traitement a donc duré soixante-dix-huit jours, et celle de la désinfection soixante-trois jours.

Résultat : quatre vaches indemnes sur cinq.



Ferme de Tanqueux à Cerny

OBS. LIX. — Daumonday¹¹², cultivateur à Montmirault¹¹³, commune de Cerny, avait quatre vaches dans son étable ; l'une d'elles, en allant aux champs, s'était trouvée en contact dans le chemin avec la troupe de moutons de Loriot, de Cerny, troupe qu'elle suivait par derrière. Cela avait lieu le 28 septembre.



Montmirault, hameau de la commune de Cerny

Nous savons que cette troupe avait le typhus contagieux, qu'elle a communiqué également par contact, dans la plaine, à trois vaches de Cerny que j'ai fait abattre ; une de ces vaches était celle de Gambrelle.

Le 9 octobre, ladite vache de Daumonday fut retirée d'avec les autres, elle avait tous les signes de la santé.

Pendant quatre jours, on lui donna, le matin à jeun, 10 grammes d'acide phénique dans 1 litre d'eau, qu'elle prit très-

¹¹² François Augustin Demornay, né à Cerny le 17 février 1817, marié à Souzy-la-Briche le 24 décembre 1845 à Marie Julie Rousseau (1820-1889), mort le 14 octobre 1889 à Cerny.

¹¹³ Montmirault.

facilement, et on la frictionna fortement avec le même liquide employé pour les vaches de Richard, son voisin.

Elle ne fut jamais malade, non plus les trois autres.

J'ai dit que le traitement dura quatre jours ; je suis certain qu'il ne dura pas moins, et j'ai des raisons de croire qu'il dura davantage, je ne puis préciser combien de temps, n'ayant pas revu la personne, et sachant seulement par l'autorité que la maladie ne s'était pas déclarée dans la maison où la vache était encore le 25 décembre.

OBS. LX. — Simonot¹¹⁴, cultivateur à Cerny. Le 24 octobre 1871, la douzième des quinze vaches que possédait ce fermier était abattue pour cause du typhus contagieux ayant sévi sur toutes les autres.

Trois restaient, conséquemment, dont une guérie naturellement après ³⁶³ avoir présenté les symptômes les plus graves de la peste bovine, avec urine sanguinolente et jelage mucoso-sanguinolent par la vulve.

Simonot, qui jusqu'alors n'avait pas voulu croire à l'efficacité de ma méthode, car il avait, à la seconde journée, interrompu le traitement commencé, tenant surtout à l'une des vaches restant, se décida à tenter l'épreuve ; mais ce ne fut que le 3 novembre qu'il commença. Je répète qu'à peu près quinze jours auparavant les deux bêtes suspectes avaient pris par la bouche deux doses phéniquées.

Ce jour, 3 novembre, les trois bêtes furent placées dans une petite étable qu'on avait nettoyée et désinfectée avec soin la veille à l'eau phéniquée, parce que depuis le 4 octobre qu'elle avait renfermé une vache très-malade du typhus contagieux, on n'avait pas procédé à cette opération.

¹¹⁴ Simonneau, cf. *supra*.

Voici le traitement que subirent les deux bêtes dont s'agit : deux fois par jour, avant manger, matin et soir, administration par la bouche de 10 grammes d'acide phénique dans 1 litre d'eau, chaque fois, et deux fois par jour également, frictions vigoureuses à la peau avec acide phénique, 30 grammes ; vinaigre, 200 grammes; eau, 100 grammes ; le tout bien agité.

Ce traitement dura six jours.

Le dernier jour, Simonot prit 125 grammes d'acide phénique qui lui restaient, les mit dans 1 litre de vinaigre et 2 litres d'eau, et frictionna énergiquement et longtemps les deux vaches qui se roulaient sur la litière par l'effet de cette friction.

Elles avaient toujours pris sans résistance leurs breuvages phéniqués.

Le 31 décembre, les deux vaches, dont une affectée de phthisie pulmonaire, se portaient bien, soit au bout de cinquante-quatre jours.

Il ne faut pas oublier qu'elles étaient d'autant plus suspectes qu'elles étaient restées dans une étable où étaient mortes successivement douze autres vaches, sans que cette étable ait été une seule fois désinfectée.

OBS. LXI. — Leroux (Grégoire)¹¹⁵, à Bouville (Grand-Bouville), possédait trois vaches renfermées dans un local très-étroit. À ma visite du 9 novembre, je reconnus sur l'une d'elles le typhus contagieux bien déterminé. On l'assomma ce jour même.

Des deux restant, l'une avait eu, il y avait trois jours, un accouchement |³⁶⁴ laborieux à la suite d'avortement ; elle avait perdu du sang en quantité et se trouvait très-faible et anémique ; l'autre, par l'injection prononcée des conjonctives, la vitesse du pouls, indiquait déjà l'incubation du mal.

¹¹⁵ Corrigez : Grégoire Lecoup (cf. *supra*).

Les deux furent mises chacune séparément, l'étable nettoyée, désinfectée, et les fumiers enlevés et enfouis.



La ferme de la Pierre à Bouville

Voici le traitement qui fut suivi :

À chaque bête, friction de cinq à dix minutes sous le ventre avec acide phénique, 100 grammes ; vinaigre, 300 grammes ; eau, 100 grammes.

À l'intérieur, 15 grammes d'acide phénique dans 2 litres d'eau.

La même personne soigne ces vaches. Le lendemain 10, on recommença la même friction sous le ventre, sans que je l'aie conseillé. On donna, du reste, la même dose à l'intérieur, le 11 également, et la friction à la peau se fit comme pour les vaches de Simonot.

Le 14, j'ordonnai de suspendre le traitement, le croyant suffisant ; mais, le 15 au soir, les deux bêtes devinrent tristes en même temps et mangèrent à peine. On les frictionna seulement.

Le lendemain, 16, on fit également une friction.

Le soir, je les vis, et, comme il était trop tard pour les assommer et les enfouir, je fis prendre à chacune 30 grammes

d'acide phénique dans 3 litres d'eau vineuse, et, quatre heures après, un lavement à 10 grammes fut donné.

Le lendemain, 17, elles étaient enfouies.

Ai-je eu tort de suspendre le traitement et de le modifier ? Je n'en crois rien. Ce que je crois, c'est que l'acide phénique a été impuissant. Cependant il est bon de dire que la vache qui n'avait pas avorté prenait ses breuvages avec la plus grande difficulté, et les rejetait en presque totalité.

OBS. LXII. — Étable Lainé¹¹⁶, de Bouville (Grand-Bouville). Le 9 novembre, visite de cette étable, contenant deux vaches : une à terme et une génisse de treize mois, cette dernière malade du typhus contagieux déclaré depuis trois jours au moins.

Elle fut abattue sans plus tarder, et enfouie ; son étable désinfectée, et les fumiers enlevés et enfouis.

La femme de la maison¹¹⁷ changea de vêtements. |³⁶⁵

La vache pleine fut mise à part et traitée comme les vaches de Leroux, pour l'intérieur. On la frictionna avec : acide phénique, 30 grammes ; vinaigre, 200 grammes ; eau, 100 grammes ; une fois par jour.

Le 14, je la trouvai bien et fis suspendre le traitement. Elle avait bien pris son eau phéniquée. Le 15 au soir, comme les vaches de Leroux, elle devint triste ; le 16, elle fut dans un état assez grave : on ne lui avait rien donné. Je lui fis prendre 30 grammes d'acide phénique dans 3 litres d'eau vineuse ; le lendemain, 17, elle était enfouie.

¹¹⁶ François Lainé (dit Félicien), né à Morigny le 20 octobre 1825, marié avec Louise Élisabeth Basseville le 27 juin 1848 à Bouville, où il meurt le 19 décembre 1899 ; en 1872 journalier au Grand Bouville, Grande Rue.

¹¹⁷ Sa femme Louise Élisabeth Basseville, née à Bouville le 18 février 1830.

Qu'on ne perde pas de vue que cette bête avait été trois jours en contact avec sa voisine pestiférée, et que, pour les vaches de Leroux, le contact avait été d'un temps à peu près égal.



Vue générale du Petit Bouville, hameau principal de Bouville

OBS. LXIII. — Étable Robert¹¹⁸, Bouville (Petit-Bouville, distant du Grand-Bouville de 500 mètres).

Le 14 novembre, je vis chez le sieur Robert trois vaches, dont une, qui avait paru malade le 12, avait été mise à part seulement le 13.

Elle présentait les symptômes confirmés du typhus contagieux. On l'assomma et on l'enfouit. Le local qu'elle occupait fut désinfecté à l'eau phéniquée ; on y plaça provisoirement les deux vaches restant, après quoi on fit subir à l'étable commune la même opération de désinfection, pour y remettre le jour même les deux bêtes déplacées ;

¹¹⁸ Marin Isidore Robert, né à Bouville le 14 juin 1822, marié (alors manouvrier) à Champmotteux le 2 juillet 1850 avec Marie Thérèse Honorée Dufour ; mort à Bouville le 10 juin 1887 ; en 1872 il est cultivateur au Petit Bouville, Grande Rue, voisin immédiat de Magloire Oziard et d'Aimable Barrilliet.

ensuite on commença le traitement : deux doses phéniquées par la bouche et par jour à chacune, et deux frictions à 30 grammes d'acide phénique par frictions. Comme il y avait une génisse de quatorze mois, on affaiblit un peu les doses pour cette dernière, soit 7 grammes à l'intérieur et 20 grammes en frictions.

Quelques jours après, l'appétit augmentant, on donna plus de nourriture ; la laitière eut plus de lait.

Le 24, les bêtes avaient maigri. Je ne pus obtenir de cesser le traitement, on le continua à une dose seulement par jour. Mais, le 1^{er} décembre, je le fis suspendre tout à fait, car les muqueuses apparentes devenant toutes blanches, les vaches semblaient aller à l'anémie.

Le 31 décembre, elles se portaient très-bien et avaient repris de l'embonpoint.

Elles ont toujours parfaitement pris leurs breuvages. L'étable était très-petite. |³⁶⁶

OBS. LXIV. — Étable Moulé¹¹⁹, cultivateur au Petit-Bouville.

Le 14 novembre 1871, visite de l'étable de Moulé. Cinq vaches, dont une, reconnue malade le 12 précédent, avait été isolée le 13 seulement. Elle fut assommée et enfouie. On désinfecta le local qu'elle occupait et l'étable commune, après quoi on isola deux à deux les quatre restant dans deux endroits différents et n'ayant pas été occupés.

¹¹⁹ Il s'agit tant du père que du fils (cf. supra) : 1° Adolphe Moulé, né le 1er mai 1815 à Ormoy-la-Rivière, marié avec Geneviève Poteault le 29 décembre 1834 à Bouville, où il est en 1872 cultivateur au Petit Bouville, Grande Rue, et meurt le 14 juin 1894. 2° Victor Moulé, né, marié (avec Hortense Angèle Viron) et mort à Bouville le 17 août 1839, 7 décembre 1863 et 25 octobre 1905 ; aussi cultivateur au Petit Bouville en 1872, rue d'Enfer.

Les femmes¹²⁰ changèrent de vêtements, et le traitement fut commencé : à chaque bête deux doses à l'intérieur et deux frictions de 30 grammes d'acide phénique.

Je donnai la manière de faire prendre les breuvages. Je n'eus pas à me louer de l'exécution, d'autant plus que trois vaches opposaient une grande résistance.

Le 20, l'une des trois devint malade ; le 21, on la retira d'avec sa voisine pour l'assommer et l'enfouir. Le 22, ce fut le tour de cette voisine, et le 24, celui d'une troisième.

Le 18 décembre, la quatrième vache fut assommée et enfouie comme suspecte avec un veau fait de la veille.

Une circulaire ministérielle enjoignait d'avoir à assommer tous les animaux suspects.

OBS. LXV. — Étable Barillé¹²¹, Petit-Bouville. Le 17 novembre 1871, je visitai chez le sieur Barillé quatre vaches, dont une mise à part le 16 au soir était malade du typhus dès le 15 précédent. On l'assomma et on l'enfouit, on désinfecta le local qu'elle occupait, et on y installa, ne pouvant faire autrement, les trois vaches restant à la fois.

Comme traitement, deux doses phéniquées à l'intérieur et une friction à la peau, par bête et par jour.

Deux vaches se refusèrent constamment à prendre leurs breuvages ; elles en rejetaient une grande partie, et Barillé, homme négligent et peu intelligent, ne put parvenir à leur tenir la tête droite selon mes indications.

¹²⁰ Ce sont : 1° Geneviève Poteault née et morte à Bouville les 19 décembre 1813, épouse d'Adolphe Moulé, résidant en 1872 Grande Rue ; 2° Hortense Viron, née à Champmotteux le 5 novembre 1847, épouse de Victor Moulé, résidant en 1872, rue d'Enfer.

¹²¹ Aimable Désiré Barrilliet (cf. *supra*)

Le 24, l'une d'elles fut prise de légers frissons et cessa de manger pendant une demi-heure à peine, et au milieu de son repas du matin.

J'en fus aussitôt prévenu, et ordonnai l'isolement immédiat. On n'en fit rien. Le 28, on dut l'assommer, et le 1^{er} décembre, l'autre. ³⁶⁷

Celle qui restait s'était toujours prêtée avec la plus extrême facilité à l'administration de ses breuvages.

Le 15 janvier 1872, elle était en parfaite santé ; son traitement avait cessé vers le 10 décembre. Je ne dois pas omettre de dire que cette bête a présenté à la surface du corps, notamment sur l'encolure, de chaque côté et à la base des oreilles, une infinité de petites pustules ou pseudo-pustules, lesquelles se sont desséchées et sont tombées par petites croûtes.

OBS. LXVI. — Étable Vivier¹²², Petit-Bouville, six vaches à l'étroit.

À ma visite du 22 novembre, je trouvai l'une d'elles isolée de la veille au soir ; elle avait paru malade le 20.

Complètement attaquée de la peste bovine, on l'assomma et on l'enfouit. Le local qu'elle occupait fut désinfecté avec soin à l'eau phéniquée, ainsi que l'étable commune. Dans ce local on mit aussitôt les deux plus proches voisines de la bête morte, et on laissa trois vaches dans l'étable.

Les fourrages en contact, les fumiers furent enlevés et enfouis, les vêtements furent changés, les chaussures lavées avec soin à l'eau phéniquée, les cordes d'attache furent brûlées, la chaîne,

¹²² Impossible de savoir s'il s'agit de Savinien Vivier, Grande Rue, ou d'Isidore Vivier, rue d'Enfer, tous deux cultivateurs : 1° Savinien Vivier, né, marié (avec Rosalie Collet) et mort à Bouville les 15 juin 1820, 26 janvier 1847 et 6 octobre 1884 ; 2° Isidore Vivier, né à Bouville le 3 juin 1814, marié avec Adélaïde Chapart à Cerny le 26 mai 1840 et mort à Bouville le 15 décembre 1878.

les crochets, les fourches passés au feu, les manches et les baquets lavés à l'eau phéniquée, une personne soigna les deux vaches séparées, et une autre personne les trois autres.

Voici le traitement de toutes : deux doses phéniquées et deux frictions à 30 grammes par chaque friction, à chaque bête et par jour.

Le 24, une d'elles refusant absolument l'administration par la bouche, toussant et haletant lorsqu'on voulait l'y forcer, on suspendit l'emploi de ce moyen, on fit trois frictions à la peau, au lieu de deux, et on donna deux lavements distancés.

Le 28, Vivier voulut reprendre pour cette bête l'administration par la bouche, mais elle en fut tellement gênée qu'elle laissa son repas que mangea sa voisine, d'où une indigestion prétendue pour cette dernière, qui parut malade quatre heures durant. Je prescrivis de l'isoler, mais comme il n'y avait pas de local, force fut de la laisser à sa place. Du reste, quelques jours après elle imita les quatre autres vaches, elle prit comme à plaisir l'eau phéniquée par la bouche. ³⁶⁸

Je fais cette observation que Vivier est un homme adroit et intelligent.

Le 5 décembre, je voulus suspendre tout traitement, mais il fut donné encore trois doses en trois fois et de deux en deux jours à chaque bête.

Le 15 janvier 1872, c'est-à-dire cinquante-quatre jours depuis le traitement et la désinfection des étables, les cinq vaches vont très-bien.

Après avoir commencé à maigrir vers les derniers jours de ce traitement, les muqueuses devenant pâles comme chez les animaux anémiques, elles reprirent peu à peu de l'embonpoint. Cependant malgré cet état, comme l'appétit avait augmenté pendant le traitement, l'augmentation du lait s'en était également suivie chez les laitières. J'attribuai cet état de maigreur à l'action douloureuse des frictions quotidiennes.



Troupeau de moutons à Milly-la-Forêt, rue de Paris

OBS. LXVII. — Chèvre de M. Bouché, vétérinaire à Milly. Vingt-quatre heures après le début de la maladie de cette chèvre, M. Bouché mit 2 grammes d'acide phénique dans deux litres d'eau, en fit quatre doses, et les administra à distance le même jour.

Le lendemain, la bête qui buvait peu naturellement et qui avait refusé auparavant un barbotage tiède, but d'un seul coup six litres d'eau froide et pure. Depuis lors, les symptômes ont été en s'affaiblissant.

La maladie a duré quatre jours ; elle a offert une telle gravité apparente, que plusieurs fois il prit envie à notre confrère de mener sa chèvre à l'équarrisseur.

Je ne parlerai pas en détail du traitement de la jument de M. Bourdeau, l'acide phénique n'en ayant pas fait seul tous les frais.

La circulaire de M. le ministre de l'agriculture enjoignant d'une manière absolue l'abattage de tous les suspects, j'ai dû m'y conformer, et limiter aux faits de Bouville le nombre de

mes essais de traitement préventif du typhus contagieux des bêtes à cornes par l'acide phénique.

Évidemment il manque à mes observations la détermination des doses, et la fixation de la quantité de jours pendant lesquels l'application du traitement est nécessaire, mais ce qui me paraît au moins probable, c'est que l'acide phénique prévient le développement du typhus à sa période d'incubation peu avancée. |³⁶⁹

En dehors de ces cas, la guérison est l'exception, et si bien l'exception, qu'on peut supposer lorsqu'elle arrive qu'elle aurait pu se faire naturellement.

Il me paraît difficile d'expliquer, autrement que par l'intervention de l'acide phénique, la préservation d'animaux ayant été en contact avec des bêtes malades, dans des étables étroites, et non-seulement n'ayant pas été isolées individuellement, mais ayant été remis dans leur étable venant de renfermer une bête affectée de la peste confirmée. On me répondra que, pour les bêtes restées indemnes, leur organisation était réfractaire à la maladie, et que cette année particulièrement tous les renseignements s'accordent à prouver que le typhus a sévi avec moins de malignité que précédemment.

Cela est peut-être vrai au point de vue de la malignité, mais cette malignité doit s'interpréter de la durée de l'affection sur l'individu qui mettait plus de temps à mourir.

Quant à l'organisation qui rendrait les animaux réfractaires, pourquoi le seraient-ils ici et pas là ? Pourquoi à Cerny, à Courances, à Bouville, un certain nombre de bêtes préservées, tandis qu'ailleurs toutes les bêtes contaminées devenaient malades ?

Je le répète, je ne veux pas conclure à la guérison de la peste bovine par l'acide phénique, loin de là est ma pensée, je réponds seulement à des objections, et s'il m'était démontré que quelque part le typhus se déclarant dans une étable sur une

première bête, une partie des autres laissées en contact jouissaient d'une immunité complète par le fait seul de leur organisation, je reconnaîtrais certainement qu'il n'y a pas la moindre valeur à accorder à l'efficacité de l'acide phénique.

Si l'action efficace de l'acide phénique était reconnue, il serait peut-être bon, dès l'apparition de la maladie dans un pays, de soumettre tous les bestiaux au régime des boissons phéniquées à 50 ou 60 grammes par jour.

J'attends un reproche : qu'en traitant des animaux suspects, je me suis mis en contravention avec la loi. En apparence, oui ; en réalité, non ; car je suis convaincu qu'en faisant prendre les précautions les plus minutieuses, qu'on agisse ou non, dans des fermes isolées, on ne court aucun risque en soignant préventivement, à la condition toutefois ³⁷⁰ de faire assommer et enfouir immédiatement tout animal qui manifesterait le moindre dérangement.

Dans aucun cas, en ce qui me regarde, et c'est là ma justification, je n'ai vu le mal se propager ou s'éterniser dans une localité par le fait même du traitement.

Partout où elle a sévi, l'épidémie a été en général assez promptement éteinte.

D'un autre côté, M. le ministre de l'agriculture et du commerce a demandé qu'on lui fasse connaître, entre autres choses, dans un rapport et d'une manière précise, quels résultats on a obtenus de l'isolement et de la désinfection, et dans un tableau statistique, quel est le nombre des animaux guéris.

Pour arriver à ce rapport et à la confection complète du tableau statistique, il faut nécessairement expérimenter sur l'isolement et la désinfection, et juger des bêtes malades.

Or, si j'eusse fait abattre immédiatement avec les bêtes malades toutes celles qui étaient suspectes, comment aurais-je pu remplir les intentions de M. le ministre, à qui j'ai adressé un rapport long et minutieux et qui a peut-être le tort de conclure sur un nombre de faits trop insuffisant ?

§ 8. — L'acide phénique peut-il être considéré comme l'un des meilleurs, si ce n'est comme le meilleur désinfectant pour les étables ayant renfermé des animaux malades du typhus contagieux.

La réponse ici paraît d'autant plus facile qu'on sait que des animaux en bonne santé ont été mis dans des étables ayant renfermé des pestiférés, quinze jours et même seulement un jour après que les dites étables eurent été désinfectées à l'eau phéniquée à 1 pour 100, sans qu'il en soit résulté aucun accident après une épreuve largement suffisante.

Si à cela on ajoute que l'acide phénique semble prévenir le typhus, il n'est pas déraisonnable de dire que cet agent est, sinon le meilleur, du moins un très-puissant désinfectant ; mais pour se prononcer d'une manière absolue, il faudrait expérimenter, d'une part, avec les lavages simplement faits à grande eau, et d'autre part essayer ainsi que j'ai ³⁷¹ fait pour le charbon : j'ai pris du sang et des morceaux de peau provenant d'animaux charbonneux venant de mourir, et après plusieurs tâtonnements j'ai laissé pendant douze heures ces substances dans l'eau phéniquée à 3 ou 4 pour 100, selon l'épaisseur du cuir, après quoi les propriétés contagieuses se trouvaient complètement annulées, sans que les cuirs en parussent altérés.

§ 9. — *Le typhus et les empiriques.*

Dans ce paragraphe je serai sobre de réflexions. Je veux laisser parler les faits ; j'en exposerai trois seulement, et encore faut-il que ce soit dans une question aussi grave que l'est celle du typhus contagieux pour que je les rapporte ici.

1° Le 14 mai 1871, le sieur Catineau¹²³, de Mesnil-Racouin, achète une vache qu'il amène chez lui dans la nuit du 14 au 15. Le 15, cette bête paraissant triste, on va tout naturellement chercher l'empirique, un maréchal, qui, sans tenir compte de l'épizootie régnante, sans se dire que, la vache venant d'un



Un empirique au travail

marchand, il y avait peut-être quelque précaution à prendre, sans faire de déclaration à l'autorité, sans s'en remettre conséquemment à l'expérience d'un vétérinaire, décida de faire subir un traitement qu'il fit précéder, comme bien on pense, de l'indispensable saignée. Bref, la mort survint le 17 suivant, et l'autopsie seulement me démontra que cette mort était due au typhus contagieux.

Le 25 mai, les 1^{er} et 8 juin, les cinq vaches du plus proche voisin, le sieur Marchand, succombèrent aux atteintes de la peste bovine. Ainsi que je l'ai dit ailleurs, l'enquête faite m'a démontré que la contagion avait dû s'opérer sous l'influence du vent par l'intermédiaire de l'air.

Est-ce exagérer en disant qu'un vétérinaire, au lieu et place de l'empirique, aurait tenu compte des conditions épizootiques, des conditions de temps et de lieu pour faire aussitôt disparaître l'animal suspect, ce qui assurément aurait évité l'accident de Marchand ? Que le sieur Catineau en soit puni en perdant tout

¹²³ Catinot (cf. *supra*).

droit à l'indemnité, rien de mieux ; mais Marchand est-il responsable de la faute de Cateau et de celle de l'empirique ? ³⁷²

2° Le 23 août 1871, un sieur Lorient, déjà nommé, achète une troupe de moutons qui, ainsi que je l'ai dit précédemment, fut prise du typhus contagieux, qu'elle transmit à un taureau qui en mourut le 24 septembre ; mais, les 18 et 19 septembre, ce taureau avait fait la saillie de quatre vaches et en avait flairé une autre qui lui fut présentée. Toutes ces bêtes furent atteintes du typhus et moururent le 28 septembre, une exceptée.

Par suite, une veuve Angot eut trois vaches contagionnées, un sieur Richard quatre dont une mourut, et un sieur Simonot douze. Trois autres vaches du pays succombèrent par suite de leur contact avec la troupe de moutons de Lorient, qui lui-même fit assommer les six vaches qu'il possédait avec son taureau. Total vingt-huit victimes.

Un empirique du voisinage, un sieur Argand¹²⁴, de Longueville, fut appelé par Lorient. D'abord on soupçonna la maladie des moutons, puis on reconnut celle du taureau, on tint les vaches pour suspectes et on assomma le tout, — le dit taureau au moment où il allait mourir, — et pour faire un bon tour à l'autorité, pensant qu'on n'en saurait rien, on envoya toute cette viande au marché de Paris, sans faire de déclaration bien entendu, du moins en temps opportun.

Sera-ce encore exagérer si je dis que le sieur Argand, en faisant faire au sieur Lorient sa déclaration à l'autorité lors de

¹²⁴ Pierre Eugène Argand, né le 27 octobre 1816 à Boissy-le-Sec, fils de cultivateur ; marié à D'Huison-Longueville le 14 septembre 1840 en premières noces à Marguerite Zoé Gaudion (1814-1848), enceinte de huit mois, lui-même alors garçon maréchal ; et en deuxièmes noces le 8 janvier 1849 à Marie Catherine Elisabeth Lebas (1824-1903), alors vétérinaire à Longueville au hameau de la Grange Larché, où il meurt le 9 février 1899.

l'apparition de la maladie chez lui, Lorient aurait pu empêcher : 1° la mort de trois vaches en contact avec les moutons qu'on aurait séquestrés ; 2° peut-être celle du taureau et des six vaches de Lorient, en sortant ces bêtes pour éviter toute communication avec les dits moutons ; 3° celle des quatre vaches saillies et de celle flairée ; 4° enfin, celle de toutes les vaches contagionnées par ces dernières. Et je suis plus indulgent ; si seulement deux jours après la saillie des vaches, lorsque déjà le taureau était très-malade, l'empirique le sachant, puisqu'il l'a déclaré, celui-ci s'était empressé de prévenir les propriétaires des bêtes conduites au dit taureau, afin qu'ils aient à isoler ces vaches non encore malades en apparence, est-ce que les bêtes contagionnées en dernier lieu l'auraient été et seraient mortes ? Non, assurément, nous avons précédemment des preuves à l'appui. ³⁷³

Un vétérinaire¹²⁵ aurait-il oublié une seule de ces choses ? Encore non, assurément.

Et voilà un empirique dont la présence s'oppose à l'établissement d'un vétérinaire diplômé dans le canton de Laferté-Allais¹²⁶ !

Je sais bien, comme pour le cas précédent, que le sieur Lorient n'a eu droit à aucune indemnité ; mais les autres cultivateurs doivent-ils être responsables du fait de l'empirique ?

3° Le 29 octobre 1871, un sieur Oziard, de Bouville, qui possédait quatre vaches, en eut une qui semblait un peu plus triste qu'à l'ordinaire ; vite il s'empressa d'aller chercher l'empirique du village, en outre maréchal. Comme le typhus

¹²⁵ Lemaitre donne ici à entendre que seuls sont réellement vétérinaires ceux qui ont le diplôme ; mais en réalité les recensements et les registres d'état civil accordent bien ce titre assez régulièrement à Pierre Argant de 1846 à 1891.

¹²⁶ La Ferté-Alais.

régnait dans le voisinage, un vétérinaire se fût empressé ou de retirer la vache malade, ou d'isoler les trois autres, et par là se fût donné toutes les chances de préserver les dernières, ce que nous avons vu déjà en pareil cas.

Croyez-vous que le sieur Bottin¹²⁷ en pensa si long ! Ah bien oui ! — La vache était empancée, disait-il, et vite il la traita comme telle, et cela quatre jours durant, après quoi, la mort s'ensuivit.

Je fus appelé à ouvrir le cadavre, je reconnus le typhus, et à telle preuve que les trois autres vaches succombèrent à cette maladie, c'est-à-dire furent assommées par suite, les 8, 9 et 10 décembre.

Comme punition, le sieur Oziard n'eut pas droit à l'indemnité pour sa première vache, mais la mortalité ne s'est pas bornée là ; jusqu'au 30 décembre les voisins perdirent onze bêtes.

Le 31 décembre, un autre voisin¹²⁸ eut une de ses cinq vaches assez sérieusement dérangée. Au lieu de prévenir aussitôt l'autorité qui m'aurait fait demander, cet homme courut chercher le dit maréchal, qui, malgré l'injonction qui lui avait été faite de s'abstenir, examina la dite vache et commença son traitement. Pour plus de sûreté, il eut recours aux lumières de son confrère de Longueville et tous deux administrèrent, quatre jours durant, quantité de breuvages à la malade, après quoi, voyant cette dernière sur le point de succomber, ils se retirèrent en déclarant qu'une autre maladie s'était ajoutée à la première, et que le typhus venait subitement de se manifester.

¹²⁷ François Félix Bottin, né le 5 juillet 1807 à Voves (Eure-et-Loir), marié à Chalo-Saint-Mars le 23 mars 1831 à Marie Victoire Pascale Massé, alors déjà maréchal-ferrant, installé avant 1839 au Petit Bouville, rue d'Enfer, où il meurt le 5 mai 1880.

¹²⁸ Nommé plus bas, Constant Paulin Arnoult, né à Bouville le 28 décembre 1833, marié avec Madeleine Bouchet à Champmotteux le 5 février 1855 ; en 1872 il est cultivateur au Petit Bouville Grande Rue.

Les deux confrères s'en allèrent se désinfecter... au cabaret¹²⁹, mais de précautions prises, point. |³⁷⁴

Chacun d'eux, et tous les gens de la maison où était la dite vache, non compris les chiens, portaient à tout moment dans la rue et à leurs pieds le fumier de l'étable, et les matières de la diarrhée épuisante de la bête du sieur Arnoult : tel est le nom du voisin.

Le 2 janvier, à la nuit, je fus prévenu ; je me rendis le 3 au matin, et ce fut pour donner l'ordre d'assommer immédiatement les cinq bêtes de l'étable, savoir : la première malade sur le point de succomber au typhus contagieux, ses deux voisines présentant les symptômes du début, et les deux autres à la période d'incubation manifeste.

Le 5 suivant, le malheureux Arnoult avait encore deux bêtes à assommer; il ne pouvait pas se décider, quand M. le sous-préfet d'Étampes, un fonctionnaire comme il y en a peu, et à qui je me plais à rendre cette justice, voulant juger par lui-même, me pria de l'accompagner à Bouville.

Il fit son rapport, et Arnoult, non-seulement n'aura aucune indemnité, mais il est en attendant la police correctionnelle.

Je ne veux pas entreprendre sa justification, seulement je dis que cet homme, qui n'a pas conscience de ses actes, est assurément fort à plaindre, d'autant plus qu'il a une femme et des enfants, et que toute cette famille va se trouver dans une misère complète, par le fait de son chef, je le veux bien, mais par ce fait non raisonné, inconscient comme je l'ai dit.

S'il n'y avait pas eu d'empiriques ou s'ils eussent été forcés de s'abstenir, tout se fût passé dans l'ordre, et si, par le manque absolu de toute précaution avant mon arrivée, le mal ne s'arrête

¹²⁹ Chez Paulin Théophile Bénard, né à Bouville le 3 février 1839, marié à Cerny le 24 octobre 1865 avec Robertine Julie Remond (1841-1918), comptable et cabaretier au Petit Bouville, rue d'Enfer, où il meurt le 7 décembre 1896.

pas dans la commune, les cultivateurs frappés doivent-ils donc être responsables des méfaits des deux empiriques ?

Il est temps que l'administration songe à ces choses.

§ 10. — *Quelques réflexions sur la police sanitaire.*

Je ne veux pas terminer ce travail sans dire ce qui m'a le plus frappé comme moyen de propagation de la peste bovine.

Je veux parler de la circulation des bestiaux, malgré les précautions dont on semble vouloir l'entourer, précautions illusoire, puisque tout le monde y échappe, et la tolérance des foires et marchés. ³⁷⁵

Je suis partisan des mesures promptes, énergiques, radicales, et si conjointement à toutes celles prescrites par les lois et règlements, et rigoureusement appliquées par des maires fermes et inflexibles, on eût dès le début, partout, et pendant deux mois, interdit toute circulation et supprimé foires et marchés en surveillant avec attention les auberges et les maisons particulières où les transactions peuvent se faire et se font en fraude, le mal n'existerait plus depuis longtemps en France, et on n'aurait pas occasionné au commerce un préjudice à beaucoup près aussi grand que celui qu'a causé à l'agriculture la libre circulation des bestiaux et la tolérance des foires et marchés.

Par l'apparition du mal tantôt sur un point, tantôt sur un autre, la crainte est en permanence, et je connais bon nombre de cultivateurs dans l'arrondissement que cette crainte même empêche depuis un an de repeupler leurs étables vides ; car j'admets que dans une commune, avec les mesures fermement appliquées, on étouffe la maladie dès son apparition, elle peut se montrer de nouveau deux mois après par l'introduction d'une vache nouvelle.

Si l'administration veut être obéie plus promptement et partout, il faut qu'elle prenne part aux misères des cultivateurs

en leur payant promptement aussi l'indemnité des trois quarts, et non en attendant, pour ce faire, trois, six mois et plus.

Je ne connais de préoccupations d'aucun ordre qui doivent retarder le remplacement, aussitôt que faire se peut, du bétail absent. Et, si on ne vient en aide au cultivateur ruiné en lui payant de suite, ou dans le mois, l'indemnité promise, avec quoi veut-on qu'il achète des bestiaux ?

Je laisse de côté quelques considérations secondaires pour entrer dans un autre ordre d'idées.

Nous ne savons que trop combien ruineuses sont les épidémies, surtout celle que nous subissons en ce moment. Si on veut arriver à des travaux de statistique rigoureux, à des études approfondies de ces épidémies, et par suite à la connaissance des moyens à l'aide desquels on peut les combattre efficacement et en prévenir à jamais le retour, il faut organiser sérieusement, dans le plus bref délai, et sur les bases de ³⁷⁶ la plus large indépendance vis-à-vis de l'administration, le service vétérinaire dans toute la France.

On aura donné satisfaction à la conscience générale si on met le peuple, et je veux parler surtout de celui des campagnes, en mesure de comprendre ce qu'on lui dit, ce qu'on veut de lui, d'avoir véritablement en un mot le sentiment de ses actes. Trop souvent le malheureux paysan ne sait pas, et c'est pitié de le voir tout surpris quand on cherche à le convaincre que s'il ne remplit pas les mesures qui lui sont prescrites, il en sera puni.

Si les uns pèchent par un égoïsme incurable, le plus grand nombre agit par ignorance, par inconscience ou absence de sens moral.

À ce mal si profond voulez-vous le plus puissant remède ? ouvrez au peuple, à deux battants, les portes de l'école, versez-lui l'instruction à plein bord, concourez à son éducation, dont l'instruction n'est qu'une branche ; avec le sentiment de ses droits basés sur ses besoins naturels, inculquez-lui le sentiment de ses devoirs, puis que l'homme s'en aille libre et responsable,

alors vous n'aurez plus que faire de tant de lois répressives, non plus que des gouvernements de fait.

V. — Sur le typhus contagieux (1875)

01. Contexte du mémoire de Lemaitre ¹³⁰

Société centrale d'agriculture de France. — Programme général des concours pour 1875 et années suivantes, et questions posées aux correspondants. — Avis aux sociétés d'agriculture et aux comices agricoles. — La Société centrale d'agriculture de France croit devoir faire un nouvel appel aux associations agricoles, pour les engager à la seconder dans l'œuvre de progrès à laquelle tous ses efforts sont consacrés. — Les associations agricoles peuvent l'aider à découvrir dans leurs circonscriptions les hommes qui sont dans le cas de prétendre à quelque une des récompenses que la Société propose. [...] ²⁻²² [...]

Questions de médecine vétérinaire. — [...] Faire connaître les divers modes de contagion du typhus ou peste bovine, et indiquer les mesures sanitaires propres à empêcher la propagation de cette épizootie. Exposer, s'il en existe, les moyens les plus efficaces pour l'éteindre dans les lieux où elle se développe ou d'où elle provient. — PRIX : 1.000 fr. et médailles d'or et d'argent. — N. B. — Les opinions émises dans ces Mémoires devront être basées sur des faits bien constatés. [...] ²³⁻¹⁹⁷ [...]

Séance du 17 mars 1875. — Présidence de M. Chevreul. [...] ¹⁹⁸ [...]

— M. Lemaitre, vétérinaire, à Étampes, envoie un Mémoire sur le typhus contagieux, afin de concourir aux prix proposés par la Société. — Ce Mémoire est renvoyé à la Section d'économie des animaux. [...] ¹⁹⁹⁻⁴⁴⁹ [...]

Séance publique annuelle du dimanche 27 juin 1875. — Présidence de M. le Ministre de l'agriculture. ⁴⁵⁰ [...]

Au nom de la Section d'économie des animaux, il est accordé, sur le rapport de M. Bouley, un prix de 300 fr. à M. Lemaitre pour son Mémoire relatif au typhus congieux. [...]

Seance du 5 avril 1876. — [...] ³⁵⁶ [...]

Présentation du volume des Mémoires pour 1875. — M. le secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le volume des Mémoires de la Société pour 1875. Ce volume contient, en outre des documents relatifs à

¹³⁰ *Bulletin des séances de la Société royale et centrale d'agriculture* 35 (1875), pp. 1, 22, 197-198, 449-450 ; 36 (1876), 356.

la séance publique annuelle, notamment, [...] un Mémoire sur le Typhus contagieux, par M. Lemaitre [...].

02. Mémoire de Lemaitre ¹³¹

Mémoire sur le typhus contagieux par J. Lemaitre, vétérinaire d'arrondissement à Étampes (Seine-et-Oise).

Dans le programme de ses concours, la Société centrale d'agriculture de France a posé la question suivante : « Faire connaître les divers modes de contagion du typhus ou peste bovine et indiquer les mesures sanitaires propres à empêcher la propagation de cette épizootie. Exposer, s'il en existe, les moyens les plus efficaces pour l'éteindre dans les lieux où elle se développe ou d'où elle provient. »

N. B. — « Les opinions émises devront être basées sur des faits bien constatés. »

C'est cette question que j'ai pour but de traiter dans le présent Mémoire.

On peut considérer, à un point de vue général, que, dans le beau livre de M. Raynal¹³² sur la police sanitaire des animaux domestiques¹³³, le typhus contagieux ou peste bovine, a été

¹³¹ *Bulletin des séances de la Société royale et centrale d'agriculture* 35 (1875), pp. 1, 22, 197-198, 449-450 ; 36 (1876), 356.

¹³² Jean Raynal (1816-1893), directeur de l'école vétérinaire d'Alfort, professeur de police sanitaire et de jurisprudence commerciale à la même école, membre titulaire de l'Académie de médecine, de la Société centrale d'agriculture de France, de la Société centrale de médecine vétérinaire, etc.

¹³³ *Traité de la police sanitaire des animaux domestiques* (in-8°; XX+1012 p.), Paris, P. Asselin, 1873.

étudié aussi complètement que possible. Ce n'est certainement pas pour qu'une édition de ce livre soit placée sous ses yeux que la Société a mis la question au concours. Par ³⁵⁴ « faits bien constatés, » je me suis convaincu que la Société entend la relation de faits vérifiés par les auteurs des Mémoires, je veux dire de faits qui leur soient propres, et c'est dans cet ordre d'idées que j'aborde la question.

« Faire connaître les divers modes de contagion de la maladie, » tel est le premier point de cette question. Il s'agit d'abord de la résoudre par des faits bien constatés.

La transmission du typhus contagieux du gros bétail se produit par deux modes différents :

- 1° Contagion par contact immédiat ;
- 2° Contagion par diffusibilité de la matière virulente.

*

CHAPITRE PREMIER.

§ 1^{er} Contagion par contact immédiat.

Deux ordres de faits prouvent la contagion du typhus bovin par ce qu'on a appelé virus fixe : l'inoculation expérimentale d'abord ; ensuite, l'inoculation naturelle ou le contact immédiat résultant soit de l'accouplement ou de la saillie, soit de la

TRAITÉ
DE LA
POLICE SANITAIRE
DES
ANIMAUX DOMESTIQUES

PAR
J. REYNAL
DIRECTEUR DE L'ÉCOLE VÉTÉRINAIRE D'ALFORT
PROFESSEUR DE POLICE SANITAIRE ET DE JURISPRUDENCE COMMERCIALE A LA MÊME ÉCOLE
MEMBRE TITULAIRE DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE
DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'AGRICULTURE DE FRANCE, DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE
DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE, ETC., ETC.

PARIS
P. ASSELIN, SUCCESSION DE DÉCHET JBUNE ET LABÉ
LIBRAIRE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE
ET DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE
FONDÉ DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE
1873

cohabitation, à une période déterminée de la maladie, d'un animal malade avec un animal sain ou ses rapports de voisinage, soit enfin de l'ingurgitation, par un animal sain, du lait provenant d'une vache pestiférée.

En ce qui regarde la contagion par inoculation directe ou expérimentale de la salive, des mucosités nasales, lacrymales intestinales, les produits excrémentitiels, le sang, la peau, le tout à l'état frais ou conservé à l'abri de l'air pendant plusieurs jours et même plusieurs mois, les inoculations nombreuses et variées faites par différents expérimentateurs, notamment par les vétérinaires russes, ne laissent aucun doute à cet égard. Je ne fais que les signaler et je ne saurais produire aucun fait de ce genre qui me fût propre. |³⁵⁵

Du reste, ces expériences n'ont d'autre importance, au point de vue pratique, que de confirmer les observations de Praticiens de tous les pays.

Mais en ce qui concerne la contagion par contact immédiat résultant soit de la cohabitation d'un animal malade avec un animal sain à une époque déterminée de la maladie, soit de l'accouplement ou de la saillie, soit du lait provenant d'une bête malade et donné à une autre bête saine, j'en relate pour preuve les observations suivantes :

1° CONTACT PAR LA SAILLIE.

Je commence par les observations concernant le coït, parce qu'elles ont donné lieu naturellement à quelques-unes de celles qui résultent du contact immédiat.

PREMIÈRE OBSERVATION. — Le 2 mars 1871, le typhus fait son apparition chez le sieur Veron¹³⁴, marchand de moutons à Mespuits, arrondissement d'Étampes. Parmi les quatorze bêtes qui succombèrent successivement se trouvait un taureau que je fis assommer le 3 avril. Ce taureau présentait les symptômes suivants : tristesse, abattement, prostration assez grande, tête tendue sur l'encolure, oreilles tombantes, yeux enfoncés dans l'orbite avec conjonctives violacées et larmes purulentes formant sillon sur le chanfrein. Par les naseaux, jetage mucoso-purulent, salive écumeuse, ulcérations sur la muqueuse des gencives, de la bouche, des lèvres et du bourrelet, toux pénible, respiration accélérée, battements du cœur vites et mous, pouls petit, mou, d'exploration difficile, poils piqués, tremblements intermittents aux épaules et aux flancs, diarrhée commençant avec odeur fétide, coliques, plaintes, grincements de dents.

À l'autopsie, entre autres lésions, je trouvai la muqueuse intestinale hyperhémisée, et, comme caractéristique de la maladie, l'épithélium des deux premiers estomacs détaché par places et, ailleurs, s'enlevant facilement par le grattage, |³⁵⁶ de même dans le feuillet où il restait adhérent aux matières alimentaires. La muqueuse de la caillette était couleur lie de vin et présentait çà et là des ulcérations profondes. Dans le gros intestin, injection vive affectant la disposition d'un réseau, et sur l'intestin grêle contenant une boue grisâtre, jaune sale ou lie de vin suivant les endroits, on constatait, après le lavage, des ulcérations, les unes superficielles, les autres profondes et recouvertes par un petit caillot sanguin adhérent.

Symptômes et lésions accusant bien le typhus contagieux du gros bétail et que je relate ici une fois pour toutes, afin qu'on puisse bien se convaincre que j'ai eu affaire à cette maladie

¹³⁴ Sur Étienne Véron, voir *supra*.

spéciale et non à une autre, ce qui, ainsi entendu, m'évitera dorénavant d'entrer dans des détails de symptomatologie et d'anatomie pathologique.

Contagion par la saillie à la période d'incubation. — Le 31 mars précédent, c'est-à-dire quatre jours avant sa mort, ledit taureau, sans qu'on s'aperçût qu'il était malade, avait sailli, tout en étant à la période d'incubation, deux vaches, l'une à un sieur Tortillon, l'autre à un sieur Hardy, tous deux de Mespuits ; une troisième, à M. Marchand¹³⁵, fut présentée, mais non saillie.

Quatre jours après, les deux vaches tombèrent malades ; celle de Hardy avait un arrêt complet de la digestion, le ventre tendu, tristesse assez grande, frissons, yeux injectés, larmoyants, peau chaude, la vulve couleur lie de vin, ainsi que l'intérieur du vagin, pouls vite, mou, battements du cœur forts.

Guérison des dites vaches. — Celle de Tortillon présentait également tous ces symptômes, mais moins accusés. Cet état dura trois jours pour la première vache et vingt-quatre heures seulement pour la dernière. Ces deux bêtes guérirent. On les a traitées préventivement par l'acide phénique dont l'administration ne cessa qu'après la disparition de tout symptôme inquiétant.

Elles ne pouvaient avoir pris le mal ailleurs que par le ³⁵⁷ taureau, puisque le typhus a débuté, dans la commune, par les bêtes de Veron et qu'il n'y eut, par suite, que deux autres cultivateurs dont les bestiaux le contractèrent dans le même moment que les vaches de Tortillon et de Hardy.

La troisième non saillie non malade. — La troisième vache présentée, mais non saillie, ne fut pas atteinte, ce qui prouve que la saillie seule a produit la contagion pour les deux autres dont les propriétaires ne se sont exposés à aucune des causes

¹³⁵ Sur Frédéric Marchand, Louis Tortillon et Louis Hardy, voir *supra*.

qui peuvent propager la maladie, causes que nous aurons lieu d'étudier dans le cours de ce Mémoire.

Non contagieux à l'incubation autrement que par la saillie. — Nous verrons ci-après, en traitant de l'isolement, qu'à la période d'incubation le typhus n'est pas contagieux, si ce n'est par la saillie.

Donc c'est bien par la saillie que le taureau de Veron a transmis le mal et non autrement.

Si cette première observation ne paraît pas concluante, celles qui vont suivre seront plus précises, car on peut faire cette objection que rien ne prouve d'une manière positive que les vaches de Tortillon et de Hardy aient été affectées du typhus contagieux.

DEUXIÈME OBSERVATION. — Le 22 septembre 1871, le typhus se déclare à Courances et débute par un taureau chez un sieur Guyon¹³⁶, cultivateur. Cet animal, qui présentait tous les symptômes de la maladie encore plus accusés que ceux du taureau de Veron, fut assommé, et à l'autopsie je reconnus les mêmes lésions que chez la bête de Mespuits. Pas de doute possible, c'était bien la peste bovine qui, du reste, fut transmise aux vaches voisines à l'étable qui en succombèrent.

Saillie à la période d'incubation. — Le 19 et le 20 précédent, ledit taureau de Guyon, incubant alors le typhus sans apparence extérieure, avait sailli cinq vaches : une de Moigny appartenant au sieur Gaillard (Victor)¹³⁷ ; deux de Milly |³⁵⁸ à Morin (Désiré)¹³⁸, et deux de Courances au sieur Guérin (Denis)¹³⁹.

¹³⁶ Sur Eugène Guyon, voir *supra*.

¹³⁷ Louis Victor Gaillard, né le 5 mai 1827 à Moigny, marié à Lucile Rosalie Martin.

¹³⁸ Louis Désiré Morin, né le 16 février 1823 à Milly, où il se marie le 3 septembre 1849 à Marie-Pélagie Paillet (1830-168) et meurt

Contagion par la saillie. — Chez la vache de Moigny, le typhus se manifesta le 26 septembre ; elle fut assommée le lendemain. Il n’y avait alors que cette bête de malade dans le pays, et le sieur Gaillard ne s’était exposé à aucune des causes qui auraient pu amener la contagion dans son étable : ainsi il n’avait fréquenté ni foires, ni marchés, ni pays, étables, ni bergeries infectées, ni marchands de bestiaux, ni bouchers, ni vachers, ni bergers ; il n’avait fait le commerce ni de bestiaux, ni de cuirs, laines ou cornes, etc. ; aucun étranger ne s’était introduit dans son étable, aucun chien n’y avait pénétré ; rien, en un mot, qui pût faire supposer que le typhus se fût déclaré autrement que par la saillie.

Pour les vaches du sieur Morin, de Milly, le typhus se déclara le 26 également ; elles furent assommées le lendemain 27 et donnèrent la maladie à deux autres vaches de la même étable.

Il n’y eut, dans ce temps, que ces quatre bêtes affectées dans tout le pays, et, de même que le sieur Gaillard, Morin ne s’était exposé à aucune des causes qui auraient pu contagionner ses vaches.

Quant à celles de Courances, les premiers symptômes de la peste bovine se déclarèrent du 24 au 25 septembre ; elles furent assommées le 28 suivant. Ce furent les seules atteintes dans la commune avec celles de Guyon dont la ferme est isolée, et, qu’on le remarque, *avant* celles de ce propriétaire du taureau.

Le sieur Guérin, de même que les deux autres personnes précédemment nommées, ne s’était en rien exposé aux différentes causes de la contagion contre laquelle, au contraire, il se tenait soigneusement en garde.

le 6 novembre 1876 âgé de 53 ans, alors remarié à Marie-Madeleine Rousseau.

¹³⁹ Denis Florent Guérin, cultivateur né le 6 août 1828 à Moigny, où il se marie le 29 novembre 1852 avec Louise Victorine Hardy (1837-1885) native de Courances, où il meurt le 14 octobre 1897.

Donc, pour toutes ces cinq vaches, le mal ne provenait d'aucune autre part, si ce n'est du contact immédiat par le coït.

Tous les faits de cette deuxième observation ont été constatés conjointement avec M. Bouché¹⁴⁰, vétérinaire à Milly.

TROISIÈME OBSERVATION. — Le 24 septembre 1871, par suite de l'achat et de l'introduction, dans le pays de Cerny, chez le sieur Loriot, cultivateur et meunier¹⁴¹, d'une troupe de moutons affectés du typhus contagieux, cette maladie se déclara dans la commune.

Le sieur Loriot avait un taureau et six vaches qui furent abattus ; le taureau le 24, les vaches quelques jours après, par suite du typhus confirmé.

Le 18 précédent, le taureau qu'on ne croyait pas malade, bien que le typhus fût chez lui à l'état d'incubation, saillit deux vaches au sieur Simonot¹⁴², cultivateur audit Cerny, et, le lendemain, une autre encore à la veuve Amyot¹⁴³, de la Ferté-Alais, sans qu'on se doutât de rien.

Le 20, la maladie qu'on ne reconnaissait pas commença à se manifester extérieurement, et une vache présentée par le sieur Marchand¹⁴⁴, de Montmiraut, commune de Cerny, pour être saillie par ce même taureau, ne put l'être en raison de la grande faiblesse de cet animal, qui ne fit que la flairer ou la mufler, comme disent les vachers.

¹⁴⁰ Sur Nicolas Prosper Bouché, voir *supra*.

¹⁴¹ Sur Henry Loriaux, voir *supra*.

¹⁴² Sur François Simonneau, voir *supra*.

¹⁴³ Lisez : Angot comme l'auteur l'écrit plus bas. Sur Sophie Ernestine Gillard veuve Angot, voyez *supra*.

¹⁴⁴ Lisez Richard (Lemaître a mal relu ses notes) comme l'auteur l'écrit un peu plus loin. Sur Henri Richard, cultivateur à Montmirault, voir *supra*.

Le 24, les symptômes, que j'ai déjà relatés sur le taureau Veron, se trouvaient les mêmes sur celui de Lorient, et l'assommement eut lieu.

Le 28 suivant, les trois vaches saillies succombèrent sous le coup du typhus confirmé, dont elles présentaient les symptômes, en même temps que les vaches de Lorient.

Elles communiquèrent la maladie aux vaches de leurs étables respectives.

Ni la communication avec les moutons, ni aucune autre cause de contact ou de contagion que celle provenant de la saillie n'ont pu être constatées.

En résumé, le contact, par la saillie, d'une vache saine, opérée par un taureau incubant le mal sans signes ou ³⁶⁰ symptômes apparents ou caractérisés, est un mode de contagion par virus fixe.

2° MODE DE CONTAGION PAR CONTACT IMMÉDIAT RÉSULTANT DE LA COHABITATION D'UN ANIMAL MALADE AVEC UN ANIMAL SAIN OU SES RAPPORTS DE VOISINAGE.

Le mode de contagion par cohabitation ou rapports de voisinage est tellement évident, il a été observé tant de fois et rigoureusement observé, qu'aujourd'hui, il semble parfaitement superflu d'en faire la preuve, d'autant plus que cette preuve s'est trouvée corroborée par l'inoculation directe. Les observations qui me sont personnelles s'ajouteront aux milliers d'autres rapportées. De plus, ces observations m'ont fait, d'abord, me demander si la maladie une fois introduite dans l'économie pouvait se transmettre par contact immédiat autre que celui de la saillie à toutes les périodes de son existence, ou bien s'il n'y avait pas un certain temps pendant lequel la contagion n'était pas encore à craindre par cohabitation ou par contact de voisinage ;

Ensuite reconnaître que la peste bovine se transmettait par contact à des animaux d'espèces différentes, comme le mouton et la chèvre.

J'ai pu conclure, après des faits répétés, que dans les premiers jours de l'incubation, et quand le mal ne débute pas rapidement, et pour ainsi dire d'emblée, la contagion était peu à craindre conséquemment, et, par un enchaînement logique, j'ai été conduit à la mesure de l'isolement.

Mais quand nous serons arrivé à traiter de cette mesure, je rapporterai tous les faits qui se rattachent à la question.

Je commence donc par les cas de contagion par contact immédiat ou cohabitation d'un animal reconnu malade avec un animal sain.

A. — J'ai parlé du taureau de Lorient de Cerny, qui, le 20 septembre 1871, ne put, en raison de sa trop grande ³⁶¹ faiblesse, le typhus étant confirmé, opérer la saillie d'une vache qui lui fut présentée (le sieur Richard propriétaire de ladite vache). Il ne fit que la flairer un instant, et rentrer à son étable.

Le 2 octobre suivant, la vache de Richard présentait les symptômes du typhus contagieux, et ces symptômes se trouvèrent tellement confirmés que je dus faire procéder à l'abatage. L'enquête, scrupuleusement faite, n'ayant amené à ma connaissance aucune autre cause de contagion que celle du contact par flair avec le taureau, je dus en inférer que c'était bien là le point de départ du mal.

Cette bête donna la maladie à deux autres vaches de son étable, au milieu desquelles elle se trouvait, et dont l'une fut assommée le 6 octobre.

B. — Le sieur Veron, de Mespuits, quelques jours avant le 2 mars 1871, ayant introduit dans son étable des vaches achetées sur un champ de foire, ces vaches, affectées du typhus, qui se déclara peu de temps après, le communiquèrent aux voisins

par contact ou cohabitation, et quatorze bêtes succombèrent ainsi.

Dans la commune, le typhus n'existait pas encore.

C. — Le 16 avril 1871, le sieur Sellerin¹⁴⁵, de Saint-Hilaire, introduisit dans son établissement une génisse qu'il venait d'acheter à un marchand, et chez laquelle, au bout de quelques jours, on constata les symptômes du typhus. Une vache, sa voisine, la seule, du reste, que possédait Sellerin, fut atteinte à son tour quatre jours après. Toutes les deux furent assommées. Le mal n'existait pas dans le pays.

D. — Le 15 avril 1871, M. Lefebvre¹⁴⁶, d'Étrechy, avait acheté des génisses qui avaient traversé des pays infestés.

L'une d'elles mourut à l'arrivée, et onze bêtes anciennes furent successivement atteintes par cohabitation. Elles furent assommées, et à chaque fois, l'autopsie fit reconnaître le mal.

362

Le typhus n'existait pas auparavant dans la commune, et, parmi les personnes qui auraient pu propager la maladie ou la communiquer, aucune n'avait pénétré dans les étables, non plus aucun chien étranger. Il n'y avait pas eu achat de cuirs, laines, de quoi que ce soit, en un mot, qui aurait pu amener la peste.

E. — Le 8 juin 1871, le typhus se déclara dans l'étable du sieur Hautefeuille¹⁴⁷, de Saudreville. Il commença par une seule vache sur trente-deux. Toutes furent successivement atteintes dans le courant du même mois, ainsi que deux moutons. Trente vaches succombèrent ou furent sacrifiées ; deux guérirent.

Le typhus n'existait pas dans la localité.

¹⁴⁵ Sur Ernest Sellerin, voir *supra*.

¹⁴⁶ Sur Émile Lefebvre, voir *supra*.

¹⁴⁷ Sur Désiré Théodore Hautefeuille, voir *supra*.

F. — Le 10 juillet 1871, trois vaches étrangères à la commune de Maisse furent amenées dans la pâture communale, où elles furent mêlées aux autres bêtes du pays. Le 13 suivant, une de ces trois vaches mourut du typhus ; les deux autres, également atteintes, furent sacrifiées. Douze autres vaches ayant été, dans la pâture, en contact avec les trois malades contractèrent la même affection par rapports de voisinage, et succombèrent ou furent assommées. Chez toutes, l'autopsie fut confirmative de la peste bovine.

Le typhus n'existait pas auparavant dans la localité, et les propriétaires de ces douze bêtes contagionnées ne s'étaient exposés à aucune des causes qui auraient pu produire autrement la contagion.

G. — Le 22 septembre 1871, ainsi que je l'ai déjà rapporté, le sieur Guyon, de Courances, perd un taureau du typhus. Ce taureau, qui occupait à l'étable le coin de droite de la rangée, avait donné, par contact immédiat, la maladie à sa plus proche voisine de gauche, et celle-ci la transmet également à sa voisine immédiate. Toutes les deux succombèrent.

H. — Les deux vaches de Milly, saillies par le taureau de ³⁶³ Guyon et contagionnées, donnèrent la maladie à deux autres vaches de leur étable, lesquelles durent être assommées.

Le typhus ne compta que ce seul cas à Milly, d'où il faut conclure que le mal n'avait pu être pris autrement, d'autant plus que nous avons déjà rapporté que le propriétaire desdites vaches ne s'était exposé à aucun des cas de la contagion.

I. — Le 20 septembre 1871, la veuve Angot, de la Ferté-Alais, ramena dans son étable, où elle se trouvait en contact avec trois autres bêtes, une vache saillie par le taureau de Loriot, de Cerny. Ces trois autres bêtes, par suite, contractèrent le typhus

et succombèrent le 28. Il n'y eut que ce seul cas dans la commune.

Le mal n'avait donc pu avoir d'autre origine que le rapport de voisinage pour les bêtes non saillies. La veuve Angot ne s'était pas exposée aux causes différentes de contagion.

J. — Le 28 septembre 1871, chez le sieur Simonot, de Cerny, les deux vaches qui avaient été saillies par le taureau de Lorient ayant contracté le typhus le donnèrent à leurs plus proches voisines par contact immédiat ; celles-ci le communiquèrent aux autres, et de telle sorte que onze vaches succombèrent en quelques jours ou furent assommées ; une guérit.

Comme elles ne sortaient pas, et que les propriétaires ou personnes de la maison ne s'étaient exposés à quoi que ce fût pouvant donner la maladie par leur intermédiaire, qu'il n'était entré dans l'étable ni bergers, ni bouchers, ni chiens étrangers, le mal n'a donc pu se communiquer que par contact immédiat ou rapports de voisinage.

K. — Le 13 janvier 1872, le sieur Loubié, de Mauchamp¹⁴⁸, avait le typhus dans son étable. Ignorant la maladie, il laissait aller ses vaches boire à la mare commune ; les vaches des voisins, buvant avec elles, furent atteintes et assommées les jours suivants, savoir : une à la veuve Minier¹⁴⁹, trois au sieur Mazure¹⁵⁰, et six au sieur Benoît¹⁵¹. |³⁶⁴

¹⁴⁸ Sur Louis Rémy Loubié, de Mauchamps, voir *supra*.

¹⁴⁹ Il y a erreur sur le nom de cette veuve. Il n'est alors que trois veuves à Mauchamps : Adélaïde Marceau veuve Poirier, Stéphanie Gérard veuve Boudet et Marie Marguerite Choisy veuve Masson.

¹⁵⁰ Louis Isidore Mazure, né le 24 décembre 1845 à Mauchamps, où il meurt le 1^{er} avril 1876, époux de Rose Ménard ; ou bien son père Jacques

Contagion par voisinage. — En résumé, des faits qui précèdent il résulte que le typhus contagieux se transmet par contact d'un animal malade avec un animal sain, ou par rapports de voisinage.

*

§ 2. Transmission du typhus contagieux de la vache au mouton et à la chèvre, et du mouton à la vache.

1° TRANSMISSION DE LA VACHE AU MOUTON.

Première observation. — Le 17 mars 1871, le sieur Mercier¹⁵², cultivateur, à Mauchamp, achète trois génisses paraissant en bonne santé. Le 25 et le 26, deux de ces bêtes tombent malades du typhus contagieux, et, pour les tenir plus chaudement, on les enferme dans une bergerie où se trouvaient entassés cent cinquante moutons, ladite bergerie close avec le plus grand soin et renfermant, en outre, une couche épaisse de fumier. Aucun cas de typhus n'existait, d'ailleurs, dans la commune.

Les deux génisses succombèrent, l'une le 30, l'autre le 31 mars.

Typhus des moutons moins grave. — Le 3 avril suivant, un mouton tomba malade et fut mis à part. Trois jours après, cinq autres furent pris du même mal et également mis à part, et

Isidore Mazure, né le 21 septembre 1814 à Torfou où il avait épousé le 11 novembre 1840 Honorine Julienne Boucaumont (-1871).

¹⁵¹ Il doit s'agir ici en fait de Benoist Doteau, né le 20 janvier 1832 à Ollainville, marié le 12 mars 1855 avec Agnès Henriette Doublet (1824-1887) à Mauchamps où il meurt 1^{er} avril 1897.

¹⁵² Sur Étienne Désiré Mercier, voir ci-dessus.

enfin, par cinq, six, sept ou huit par jour, toute la troupe fut atteinte, chaque individu plus ou moins gravement. Aussitôt guéris, les malades étaient remis dans la bergerie, dont le fumier fut enlevé et qu'on aéra le plus largement possible dès le 10 avril. Du 3 au 30 avril, six bêtes moururent ; mais en général, aussitôt le fumier enlevé et la bergerie aérée, le mal se montra moins grave et dura moins longtemps sur chaque individu.

Voici les symptômes observés : après une moyenne de quatre ou huit jours d'incubation, le mouton manifestait de l'abattement ; il était couché ou debout, l'encolure allongée, ³⁶⁵ la tête tendue, fixe, les oreilles portées en arrière et immobiles ; jetage nasal épais, abondant, toux petite et pénible, bruit laryngien, grincement de dents ; les yeux larmoyants, avec sillon sur le trajet des larmes, abaissement de la température du corps, diarrhée noire et fétide, salive mousseuse et soulèvement de l'épithélium, aux gencives et au bourrelet.

Si la mort devait être fatale, les conjonctives devenaient violettes, de rouges qu'elles étaient. Chez les femelles, la muqueuse du vagin était rouge foncé ; puis la respiration se faisait de plus en plus bruyante, le jetage nasal et les larmes devenaient purulents, la diarrhée sanguinolente, enfin maigreur extrême et mort dans une inertie complète.

Ces cas étaient l'exception, car au bout de quelques jours, les symptômes, qui paraissaient graves, changeaient tout à coup, et les animaux revenaient promptement à la santé, conservant parfois de l'anémie, qui disparaissait avec une bonne nourriture.

Le principal remède consistait dans une aération abondante. À l'autopsie d'un mouton ayant succombé après dix jours de maladie, j'ai rencontré les mêmes lésions que celles observées chez le taureau de Veron, avec cette différence que les ulcérations, au lieu de se montrer sur l'intestin, se trouvaient à l'intérieur de la vésicule biliaire, considérablement distendue. Mais, du reste, chez les vaches, je n'ai pas toujours rencontré

d'ulcérations sur l'intestin ; tantôt ces ulcérations étaient dans la vessie, tantôt dans le pharynx, et parfois manquaient totalement.

Deuxième observation. — J'ai parlé d'un sieur Hautefeuille, de Saudreville, qui avait eu trente vaches mortes du typhus, sur les trente-deux atteintes qu'il possédait.

Deux agneaux se trouvaient avec les vaches dans l'étable dudit Hautefeuille, et trois semaines après la déclaration de la maladie sur ces vaches, les deux agneaux présentèrent absolument les mêmes symptômes que ceux que j'ai décrits pour les moutons de Mercier ; à l'autopsie, je trouvai chez l'un ³⁶⁶ l'épithélium de la muqueuse des estomacs se détachant facilement, la muqueuse de l'intestin grêle très-épaissie, recouverte de sédiment, et cet intestin rempli d'une boue noirâtre, verdâtre ou gris jaune, suivant les endroits, avec injection plus ou moins vive et taches noirâtres.

Dans le gros intestin, ulcérations, ainsi que dans le rectum, dans la vessie et dans la vésicule biliaire.

Chez l'un de ces agneaux, sur la muqueuse ulcérée du gros intestin, remarquablement épaissie, les ulcérations continues, en forme de fine chaîne, formaient des sillons en réseau, absolument comme dans le dessin qu'on rencontre dans le gros intestin des vaches ; poumons insufflés, bronches remplies de mucosités spumeuses.

En résumé, symptômes et lésions pathologiques, démontrant, de manière à n'en pouvoir douter, la présence du typhus, pris par contagion de contact des vaches affectées, sur les moutons de Mercier et de Hautefeuille.

2° TRANSMISSION DU MOUTON À LA VACHE.

Quant à la transmission du typhus des moutons à la vache, elle est accusée par le fait suivant :

Le 23 août 1871, le sieur Loriot, déjà cité, achète d'un marchand une troupe de moutons qu'il fait aussitôt conduire chez lui. Quelques jours après, plusieurs moutons deviennent tristes, toussent, jettent par le nez, sont pris de diarrhée se couchent dans les champs, refusent toute nourriture. La troupe entière passe successivement par ces symptômes et par ceux décrits pour les moutons de Mercier. Sur deux cent huit têtes, quatre succombent ; le reste se remet naturellement, et le 2 octobre on ne constate plus la présence d'aucun malade.

Mais, le 19 septembre, le taureau de Loriot fut atteint du typhus, et mourut le 24 suivant ; puis ce fut le tour de six vaches de la même étable, qui furent assommées le 26. Or taureau et vaches se trouvaient chaque jour pêle-mêle avec ³⁶⁷ les moutons dans la cour de Loriot, et le typhus n'existait ni dans la commune ni dans les environs, à part la troupe de moutons.

Les observations qui précèdent démontrent, les deux premières, pour que la transmission du typhus *s'effectue* de la vache au mouton, il faut les conditions de *concentration prolongée*, et de *température chaude*, tandis que la dernière prouve que la transmission du typhus du mouton à la vache peut *s'effectuer*, même *en plein air*.

3° TRANSMISSION DU TYPHUS DE LA VACHE À LA CHÈVRE.

Pour cette transmission, je n'ai qu'un fait à citer qui, s'il n'a pas la valeur d'une démonstration rigoureuse, implique au moins la plus forte présomption.

Dans les premiers jours d'octobre 1871, j'observais le typhus à Milly et à Courances, conjointement avec mon confrère, M. Bouché, de Milly. Comme le froid commençait à se faire sentir, on avait déjà pris les vêtements de laine.

En rentrant chez lui, M. Bouché allait voir une chèvre qu'il nourrissait pour en donner le lait à son tout jeune enfant. Quelques jours après, cette chèvre devint triste, son appétit diminua, puis elle fit entendre un bruit laryngien et jeta par les naseaux. Alors les symptômes s'aggravèrent, la tristesse devint très-grande, les quatre pattes étaient ramassées ensemble, le dos voussé, la tête tendue, le nez au vent. Vulve injectée, inappétence complète, salive visqueuse, tremblements généraux intermittents, saccadés, suivis de mouvements partiels de la tête, pouls très-vite, respiration non sensiblement troublée, défécation nulle, — quelques gouttes seulement d'un lait grumeleux et qui n'a plus reparu. Au bout de trois jours, soit naturellement, soit sous l'influence d'un traitement phénique, tout rentra dans l'ordre ; mais l'enfant qui avait pris du lait de cette chèvre lors du début de la maladie devint à son tour très-malade, ³⁶⁸ et faillit mourir. Après trois jours, également, il revint à la santé.

Transmission par le lait d'une bête malade. — Chez Guyon, de Courances, une des vaches qu'on avait isolées et séquestrées avait un veau tenu également isolé et séquestré.

La personne chargée de lui faire boire le lait de sa mère avait changé de vêtements et de chaussures et pris d'autant plus les précautions exigées qu'on voulait conserver ce veau.

Aussitôt qu'on s'aperçut du dérangement de la mère, donc tout à fait au début, on cessa de porter le lait au veau, qui n'en mourut pas moins du typhus deux jours après.

La mère fut assommée.

*

CHAPITRE II.

Contagion par virus volatil, ou par infection ou par diffusibilité.

Avant d'être bien établie, la contagion par virus volatil a longtemps été niée, mais des faits tellement précis sont venus confirmer ce mode de contagion, que la lumière s'est faite, apportant avec soi les enseignements nécessaires pour déterminer les précautions à prendre afin de se tenir en garde contre la contagion à distance par l'intermédiaire de l'air.

Quelques vétérinaires ayant remarqué qu'un courant d'air passant sur un point d'infection, pour se diriger, après avoir traversé une rivière, sur une étable renfermant des animaux sains, ces derniers ne contractant pas la maladie, ces vétérinaires ont conclu que le typhus ne se transmettait pas à distance par l'intermédiaire de l'air, ou par virus volatil.

Mais ces observateurs n'ont pas réfléchi que les miasmes ³⁶⁹ traversant un cours d'eau se trouvaient aussitôt sous l'influence de l'humidité constamment dégagée de ce cours d'eau, et étaient précipités.

D'un autre côté, l'observation ayant démontré que les corps ont la propriété de se répandre à toutes les températures et à l'état de division extrême dans des milieux liquides ou gazeux, les virus ne sauraient échapper à cette propriété, quand bien même ils seraient constitués par des corpuscules solides.

Les liquides, quels qu'ils soient, ne sauraient être considérés comme fixes, même dans l'air calme quand on sait que le mercure se répand dans l'atmosphère à la température de sa congélation.

Voyons si, confirmant la théorie expérimentale, les quelques observations personnelles qui vont suivre peuvent établir le mode de contagion par virus volatil.

Lorsque le typhus se déclare dans une étable renfermant de nombreux animaux, et que ces animaux sont frappés sur tous les points de l'étable indifféremment, bien qu'on observe aussi que ce sont les plus proches voisins de la première bête malade qui sont les premières atteintes, on pourrait croire que dans cette étable le virus s'est répandu par diffusibilité, et alors supposer que la contagion s'est effectué par infection, ou, pour nous servir des expressions consacrées, par virus volatil. Mais, comme la preuve n'en peut être faite, puisque les personnes qui soignent les animaux malades ont pu tout aussi bien transporter la peste aux points extrêmes de l'étable, mieux vaut chercher ailleurs cette preuve de la contagion par virus volatil.

PREMIER FAIT. — Le 16 mai 1871, un sieur Buisson¹⁵³, de Villeneuve-Angerville, achète à des marchands qui l'avaient importée de contrées infectées, une vache qui meurt du typhus le 20.

L'autopsie, faite avec M. La Pointe¹⁵⁴, vétérinaire, à Angerville, a confirmé la maladie. ³⁷⁰

Le 28 suivant, un sieur Plançon¹⁵⁵, du même lieu, perd une bête de ladite maladie, et, le 4 juin, une veuve Bataille¹⁵⁶ en perd également une autre.

Le sieur Buisson avait son étable donnant tout à fait sur les champs. Lorsqu'il y introduisit sa vache, elle paraissait bien portante, et celles de Plançon alors ne sortaient pas.

Après l'assommement de la vache de Buisson, le cadavre fut conduit directement dans la plaine et enfouie à 2 mètres de profondeur, sans traverser ni cour ni rue.

¹⁵³ Sur Charles Roch Buisson, voir *supra*.

¹⁵⁴ Sur Albert Lapointe, voir *supra*.

¹⁵⁵ Sur Auguste Stanislas Planson, voir *supra*.

¹⁵⁶ Sur Alexandrine Hémard veuve Bataille, voir *supra*.

À l'arrivée de cette bête à Villeneuve, et par précaution les voisins avaient pris les mesures nécessaires pour éviter la contagion ; tout rapport fut interrompu avec Buisson, les bêtes furent séquestrées et les chiens tenus à l'attache.

Le typhus n'existait pas dans la localité, et le temps qui s'est écoulé entre l'apparition de la maladie sur la bête de Buisson, et l'apparition de la même maladie sur les bêtes contagionnées en second lieu, est en rapport, pour la période d'incubation et de parcours du mal, avec ce qui est d'observation générale.

D'un autre côté, il n'y a eu dans le même temps aucune bête amenée à Villeneuve par aucune personne, et aucune troupe de bestiaux n'a traversé le pays.

Le sieur Plançon et la veuve Bataille n'avaient acheté ni vaches ni moutons, ni logé des cuirs frais, etc. Avant l'apparition de la maladie sur les animaux, il n'était pas venu, dans leurs étables, de personnes pouvant apporter le typhus, comme des bergers, des vachers, des bouchers, des marchands de bestiaux, eux ou leurs chiens, des vétérinaires ; les chats, non plus, n'y pénétraient pas.

Plançon et Bataille n'avaient fréquenté ni foires ni marchés, ni pénétré dans les locaux où se trouvaient des animaux malades, des cuirs provenant des animaux malades ou suspects, des fumiers provenant d'étables contagionnées. Du reste, pour ces cas comme pour tous ceux qui vont suivre, j'ai fait l'enquête avec d'autant plus de minutie que j'étais chargé par le parquet d'Étampes, en voie de poursuivre ³⁷¹ correctionnellement les marchands qui avaient vendu la vache de Buisson, et d'autres encore, de rechercher s'il y avait eu communication des animaux atteints en second lieu avec les premiers malades, ceux vendus conséquemment.

L'étable de Plançon est au sud-est de celle de Buisson, qui serait, conséquemment, au nord-ouest de Plançon, dont l'étable a des ouvertures donnant du côté de la maison de Buisson. Ces ouvertures étaient bouchées seulement par des pierres

superposées qui laissaient, entre elles, des intervalles grands et nombreux.

La porte d'entrée est dans la cour et opposée auxdites ouvertures ; elle regarde la maison de la veuve Bataille. Maison et étable de cette dame sont au sud-est de Buisson, et la porte d'entrée du dernier local, le seul jour qui existe, garde les étables de Plançon et Buisson, distante de ce dernier de 40 mètres environ.

Entre la veuve Bataille et Plançon, se trouvait un cultivateur possédant une vache, mais dont l'étable est adossée à la maison Plançon, la porte d'entrée regardant le sud-est. Cette étable a toujours été tenue soigneusement close, comme toutes celles du pays, ce que ne faisait pas la veuve Bataille, qui laissait souvent ouverte la porte de la sienne qui donnait dans une petite cour fermée.

Pendant *tout le temps* qui s'est écoulé entre la maladie de la vache de Buisson et celle des vaches de Plançon et Bataille, le vent *dominant* était du *nord-ouest*, et il soufflait toujours avec force, *passant de l'étable* de Buisson sur *celles* de Plançon et Bataille (quand le vent souffle avec force, on sait qu'il procède souvent par tourbillons).

Après les vaches Buisson, Plançon et Bataille, il n'y a pas eu d'autres cas dans Villeneuve.

DEUXIÈME FAIT. — Le 13 mai 1871, un sieur Laumonier¹⁵⁷, de Méréville, achète, des mêmes marchands, une vache qui meurt de la peste bovine le 20 suivant, après l'avoir donnée à sa voisine qui succombe le 28. L'autopsie a confirmé le mal. ³⁷²

¹⁵⁷ Sur Pierre Laumonier, voir *supra*.

Le 27 mai, un sieur Solon¹⁵⁸, du même pays, perd une vache du typhus, et, le 28, un sieur Grenet¹⁵⁹ en perd également une de la même maladie.

Je dis tout de suite que la mortalité s'est bornée là dans la commune.

Les étables de Grenet et de Solon se trouvent au sud-ouest de Laumonnier, c'est-à-dire exactement dans la même situation que Plançon et Bataille par rapport à Buisson. L'étable de Grenet avait des ouvertures non closes regardant, à 20 mètres et sur la rue, la porte presque toujours ouverte de Laumonnier. L'étable de Solon est à 25 mètres de celle de Grenet.

Les vaches de Grenet et de Solon étaient séquestrées, et en ce qui regarde les causes tangibles qui auraient pu amener la maladie dans les dernières étables, de même que pour Plançon et Bataille, tout est négatif. Cependant je dois dire que la femme Grenet est allée chez Laumonnier, et du pas de la porte de l'étable a regardé la vache malade. On peut donc, à la rigueur, mettre Grenet hors de cause, mais en ce qui regarde Solon, l'évidence reste tout entière. La grande porte d'entrée de la demeure de ce dernier regarde la maison de Laumonnier, et l'étable se trouve dans la cour dans laquelle cette grande porte donne accès.

Entre Laumonnier et Solon, si j'en excepte Grenet, il n'y avait pas de bestiaux, et au delà de Solon, à part un couvent ou maison de religieuses où il n'y avait pas d'animaux, les habitations sont éloignées. Nous savons que le vent dominant soufflait avec force du nord-ouest, et tout le temps depuis la maladie de la vache de Laumonnier jusqu'à la mort de celle de Solon en passant par Grenet.

¹⁵⁸ Sur Alphonse Prudent Solon, voir *supra*.

¹⁵⁹ Sur Louis Lucien Antoine Grenet, voir *supra*.

TROISIÈME FAIT. — Le 14 mai, un sieur Catineau¹⁶⁰, de Mesnil Racoin, acheta, toujours des mêmes marchands, et chez eux clandestinement, comme Buisson, Laumonier et d'autres encore que je pourrais nommer, une vache qui rentra chez lui la nuit. |³⁷³

Le 16 suivant, cette bête tomba malade et mourut, le 17, du typhus contagieux, ce que me confirma l'autopsie.

Le sieur Marchand¹⁶¹, le plus proche voisin de Catineau, a son étable adossée à la cour de ce dernier, dans l'étable duquel elle fait coin, de sorte que ces deux étables communiquent ensemble par les planchers. En outre, la porte d'entrée de l'étable de Marchand donne dans une cour sur laquelle tombe le toit de l'étable de Catineau.

Aussitôt qu'on eut appris dans le pays, c'est-à-dire dans la nuit même, l'arrivée de la vache achetée par Catineau et entrée dans la commune sans visite préalable, chacun s'empressa d'éviter toute communication avec lui, et plus que tout autre Marchand qui ne vit même pas la bête de son voisin.

Sur les cinq vaches que possédait depuis deux ans ledit Marchand, une première tomba malade le 23 mai et mourut, le 25, du typhus contagieux confirmé par l'autopsie. Le 1^{er} juin et le 8 juillet suivant, les quatre autres étaient malades à leur tour et assommées.

Le vent dominant était toujours du nord-ouest et soufflait avec force, rabattant de chez Catineau dans la cour de Marchand. (Mais on peut tout aussi bien, et mieux, admettre l'action de la diffusibilité du virus à travers les planchers, à moins qu'on ne fasse intervenir les rats et les souris, ce dont il me paraît impossible de faire la preuve.)

¹⁶⁰ Sur Dérausin François Catinot, voir *supra*.

¹⁶¹ Sur Alexandre Firmin Marchand, voir *supra*.

L'enquête, faite avec soin, ne m'a pas fait constater une seule des causes saisissables qui aurait pu donner la maladie à la première vache de Marchand, et sous ce rapport ce dernier se trouvait également dans les mêmes conditions que Plançon, Bataille et Solon, et que, pour abrégér, je ne rapporterai pas ici.

Les vaches de Marchand ne sortaient pas même pour aller à la mare avant l'arrivée de la bête de Catineau.

Après Marchand, le typhus ne se montra plus dans le pays, bien que le vent continuât à souffler de l'étable Marchand sur d'autres qui se trouvaient à très-peu de distance ; ³⁷⁴ mais aussi on avait soin de les tenir constamment closes comme toutes celles de la localité.

En résumé, tout semble prouver que les vaches de Plançon, Bataille, Solon et Marchand n'ont pu être contaminées que par virus volatil, l'air servant d'intermédiaire, sous l'influence du vent soufflant avec force, ou, pour Marchand, par diffusibilité du virus dans un local clos.

On voit aussi que la contagion s'est opérée à une distance de 20 à 45 mètres.

*

CHAPITRE III.

Mesures sanitaires propres à empêcher la propagation de l'épizootie.

Avant d'indiquer les mesures sanitaires propres à empêcher la propagation de la peste bovine, il faut d'abord préciser autant que possible, par des faits bien constatés, quels sont les moyens de propagation de l'opération typhique. Cette question élucidée, le reste ira de soi.

Nous savons déjà, par l'étude qui précède, quels sont les différents modes de contagion, et, par les observations décrites,

nous pourrions, dès à présent, indiquer certaines mesures sanitaires efficaces contre la propagation du mal. Mais, ainsi que nous venons de le dire, nous allons continuer ce travail par la recherche des moyens de propagation et nous ferons l'indication demandée en un seul et même chapitre.

Tous les moyens de propagation de la contagion en général ne sont certainement pas connus ; néanmoins l'observation en a fait reconnaître quelques-uns, sur lesquels on est demeuré d'accord. |³⁷⁵

Nous allons procéder à leur examen, ne faisant que passer, lorsque nous n'aurons pas de faits personnels à produire.

1° PROPAGATION PAR LES ANIMAUX MALADES.

Lorsque la maladie se déclare dans une localité, on est toujours sûr que c'est la contagion qui l'a importée dans cette localité, et que c'est un ou plusieurs animaux malades qui en ont été les éléments ; c'est constamment là qu'existe le point initial. Je vais en produire quelques preuves.

En 1865, le typhus sévit en Égypte avec violence, et enleva la plus grande partie des animaux de ce pays : bœufs et vaches, buffles, chameaux, moutons, chèvres ; nombre de gazelles furent trouvées mortes dans le désert, ayant été contaminées par le passage des troupeaux affectés. On prétend même que les chevaux et les mulets furent frappés, car ils moururent en grand nombre, et en même temps avec les apparences du typhus bovin. J'arrivai à Alexandrie à la fin de cette épizootie, et aux environs d'Ismaïlia on pouvait voir encore, sur la route des caravanes, quantité de squelettes de moutons, chèvres, chameaux et chevaux.

Les renseignements que je pris sur la provenance de la maladie m'indiquèrent, sans doute possible, son importation par la voie commerciale. Des bœufs contagionnés, venant des

provinces danubiennes par voie de Trieste et de Constantinople, et débarqués à Alexandrie, avaient été le point initial.

Après cette épreuve si terrible, on aurait pu croire que le gouvernement égyptien prendrait les mesures propres à éviter le renouvellement d'un tel désastre ; mais, dans ce pays à réputation surfaite, on ne s'occupe pas de si peu de chose, et l'année suivante, je pus voir, par mes propres yeux, le typhus régner de nouveau en Égypte, à Alexandrie, au Caire et à Port-Saïd. Il ne fit que quelques milliers de victimes, par cette bonne raison que l'on commençait à se ³⁷⁶ remonter en bestiaux, le nombre en étant encore restreint.

De cette épizootie limitée, j'ai donné la relation complète dans le *Recueil de médecine vétérinaire*, numéro de juillet 1866. Cette relation a eu l'honneur d'une citation dans le *Traité magistral de police sanitaire* du professeur Raynal. En voici la substance :

Un troupeau de bœufs, venant des Provinces danubiennes, débarqua à Alexandrie, où il resta quelques jours. Dans ce troupeau, le typhus existait. Une partie de ces bœufs fut dirigée d'Alexandrie sur le Caire, et sur Port-Saïd par Damiette et le lac Menzaleh, perdant çà et là quelques têtes et apportant au Caire la peste bovine, qui y fit, comme à Alexandrie, d'assez nombreuses victimes. Les quarante-deux bœufs qui débarquèrent à Port-Saïd périrent, en quelques jours, du typhus contagieux, que j'ai pu étudier sur le vivant et contrôler sur les cadavres.

Le 2 mars 1871, ainsi que nous l'avons vu, typhus à Mespuits, chez le sieur Veron, qui perd toutes ses bêtes. Ce cultivateur avait acheté, quelques jours auparavant, sur un champ de foire, des vaches contaminées, lesquelles donnèrent la maladie dans son étable.

Le 25 mars 1871, la peste se déclare dans la commune de Mauchamp. Sept vaches meurent dans la même ferme, chez le

sieur Mercier, qui venait d'acheter trois génisses d'un marchand de bestiaux, qui les avait fait venir de pays infectés.

Le 15 avril 1871, typhus à Étréchy, chez M. Lefebvre d'abord, chez les voisins ensuite. Vingt-six bêtes moururent ou furent assommées. M. Lefebvre avait acheté des génisses ayant traversé des pays infectés. Une mourut à l'arrivée.

Le 16 avril, typhus dans la commune de Saint-Hilaire, chez le sieur Sellerin, qui venait d'acheter à un marchand une génisse contaminée.

Les 13, 14 et 16 mai, typhus à Villeneuve, Méréville et Mesnil-Racoin, importé par des vaches qu'on venait d'acheter à des marchands. Seize bêtes furent assommées. ³⁷⁷

Le 24 septembre, typhus à Cerny, introduit par la troupe de moutons de Lorient.

Ainsi se trouvent expliquées l'éclosion du typhus et sa dissémination par le commerce international des animaux de boucherie, par le commerce local, par les foires et marchés.

2° PROPAGATION PAR LES VIANDES ET LES DÉBRIS CADAVÉRIQUES.

Il n'y a pas lieu de douter de la communication de la maladie par la viande et les débris cadavériques frais ou déterrés (transportés par des animaux, des oiseaux ou des insectes), par les chiffons, les couvertures, les cordes, les sacs ayant servi à l'usage des bêtes malades ou imprégnés de leurs produits ; de même par les peaux fraîches, les laines, les fumiers, les fourrages ; mais, n'ayant pas par devers moi, des faits bien constatés pour venir à l'appui, je ne m'arrête pas sur ces modes de propagation.

3° COMMUNICATION PAR LES PERSONNES.

Le 25 mars 1871, trois génisses, achetées par le sieur Mercier, de Mauchamp, sont séquestrées à leur arrivée et tombent malades du typhus au bout de quelques jours. Il y avait cinq autres vaches dans la même ferme, la même personne soignant les nouvelles et les anciennes, qui, peu après, furent affectées. Cette personne avait servi d'intermédiaire, car il n'y avait pas eu autrement communication entre les nouvelles vaches et les anciennes, formant deux groupes séquestrés.

Quand le typhus se fut déclaré chez Veron, à Mespuits, dans ce même mois de mars, deux cultivateurs du voisinage, ignorant la nature de la maladie, allaient dans l'étable de Veron pour voir les vaches pestiférées. Peu après, et sans s'être mis dans aucun cas d'importer autrement celle affection, ³⁷⁸ leurs propres vaches, qu'ils soignaient eux-mêmes, tombèrent malades du typhus. Il n'y avait, dans la commune, pas d'autres bêtes malades que celles de Veron.

En 1871, le typhus se déclara dans une ferme isolée de la commune de Saint-Hilaire, chez le sieur Lambert¹⁶², qui avait logé dans ses étables des Prussiens venant de traverser des pays infectés.

Même année, typhus à Saudreville, commune de Villeconin, chez le sieur Hautefeuille, qui possédait trente-deux vaches magnifiques, et qui en prenait un tel soin que personne autre que lui et sa femme n'entraît dans l'étable, et tout ce qui aurait pu introduire le mal dans la ferme était rigoureusement écarté. Cependant, le 8 juin, le mal éclata, et il n'existait pas auparavant dans la commune. Trente bêtes succombèrent : deux guérèrent.

¹⁶² Sur Jean Antoine Dieudonné Lambert, voir *supra*.

Le pays de Saudreville est éloigné des grandes routes, et près de la ferme il n'était passé ni troupes de moutons, ni bandes de bœufs ou vaches.

Mais le 2 juin précédent, le sieur Hautefeuille avait loué un domestique qui, la veille au soir, avait aidé à charger, chez le sieur Marchand, du Mesnil-Racoin, précédemment nommé, une vache morte du typhus. Ce domestique, sans changer de vêtements ni de chaussures, s'était rendu chez Hautefeuille le 2 juin, et à l'insu des maîtres, avait pénétré dans l'étable pour voir les bêtes, qui, à juste titre, passaient pour les plus belles de l'arrondissement. Il en avait caressé une, entre autres, qui fut atteinte et donna le mal aux voisines.

En juillet 1871, une vache tomba malade à Guillerval et mourut du typhus confirmé par l'autopsie. Dans la commune, il n'y avait pas d'autres cas. Le propriétaire de cette vache la soignait lui-même ; il était garde de nuit au chemin de fer d'Orléans et ne faisait absolument que ce service, pour venir le jour soigner sa vache et se reposer, suivant constamment, de la voie ferrée à sa demeure, le même chemin isolé. Dans la commune, il n'y avait aucun passage ³⁷⁹ de bestiaux, et personne n'avait pénétré dans l'étable. Mais sur le chemin de fer passaient à chaque instant des convois de bestiaux pour Paris, et le gardien avait reçu sur ses vêtements du jetage nasal des bœufs transportés : peut-être aussi en avait-il à ses chaussures.

En octobre 1871, le fait déjà relaté de M. Bouché, vétérinaire à Milly, allant soigner sa chèvre, après avoir examiné des vaches prises du typhus, et, par suite, maladie de la chèvre.

En novembre même année, typhus à Bouville, chez le sieur Oziard¹⁶³ ; huit jours auparavant, un boucher du pays avait perdu une vache du typhus, sans qu'il se doutât de la maladie,

¹⁶³ Sur Auguste Magloire Oziard, voir *supra*.

qu'on reconnut seulement à l'ouverture du cadavre. Ce même boucher, sans changer de vêtements ni de chaussures, s'en vint chez Oziard pour lui acheter un veau, qu'il mania ainsi que la mère, d'où la communication du mal, car Oziard, ni personne de chez lui, ne quittaient la maison, et tout ce qui aurait pu donner le mal avait été écarté.

Aucun passage de bestiaux dans cet endroit, assez éloigné de la grande route.

MESURES SANITAIRES PROPRES À EMPÊCHER LA PROPAGATION DE CETTE ÉPIZOOTIE.

Pour l'étude de ce chapitre, nous devons rappeler que parmi les moyens de propagation de la peste bovine se trouve le grand commerce international d'une part, et d'autre part le commerce local, et tous les modes de contagion et de propagation que nous venons d'étudier.

De là deux ordres de mesures sanitaires propres à empêcher la propagation du mal, qui est extrêmement contagieux : mesures nationales, mesures locales, c'est-à-dire appliquées à chaque pays.

Nous savons maintenant d'une manière certaine que, dans l'espèce bovine, la seule race qui donne le typhus en dehors de ses lieux d'origine, c'est la race des steppes, race grise, ³⁸⁰ race kalmouke, race de l'Ukraine, hongroise et podolienne, du nom des contrées d'où elle provient. Cette race a des variétés appartenant au même type parfaitement caractérisé.

On a pensé longtemps que, dans les steppes, le typhus était sporadique, se déclarait spontanément sur un individu par suite d'une influence propre au sol des steppes ; mais, aujourd'hui, on sait que la contagion seule est la cause du typhus dans ces plaines, car, en le poursuivant jusque dans les profondeurs de la Sibérie, on le trouve à l'entrée de la Chine, c'est-à-dire vers l'extrême Orient, d'où il est infiniment probable, si ce n'est sûr,

qu'il provient. Ces faits bien connus, il en découle tout naturellement d'établir une surveillance sévère aux frontières de tous les États qui bordent les lieux d'où on tire les bœufs des steppes pour l'approvisionnement des divers marchés et aussi aux ports de mer d'où l'on peut les embarquer directement pour l'Europe, et où ils arrivent.

Cette mesure constitue ce qu'on appelle la quarantaine. Cette quarantaine devra être établie principalement aux frontières autrichiennes limitrophes de la Russie et de la Moldo-Valachie, où doivent être prises toutes les mesures que les règlements indiquent. Elle devra être basée, comme nous le verrons tout à l'heure, quant à sa durée, sur celle de la période d'incubation du mal.

Quant aux mesures locales à faire appliquer pour préserver la France, elles sont de deux sortes : les unes permanentes, les autres provisoires, les unes applicables aux frontières de France, les autres dans l'intérieur du pays, et, parmi ces dernières, il y a lieu d'examiner les mesures de l'isolement, de l'abattage, de l'usage de la viande, des débris frais, peaux, cornes, suifs, laines, poils, de toucher un mot de l'inoculation, des mesures dont les moutons peuvent être l'objet.

Nous aborderons ensuite la question de la suspension des foires et marchés, de l'indemnité, de l'estimation, du repeuplement ³⁸¹ des étables et de l'exécution des mesures sanitaires.

1° *Incubation.* — Cette question est importante à traiter à deux points de vue, celui des intérêts généraux à sauvegarder et celui des intérêts commerciaux à protéger.

Il est évident que si la durée de la quarantaine est moindre que la durée de l'incubation, un préjudice grave peut être porté aux intérêts généraux ; si, au contraire, cette quarantaine se prolonge bien au delà de la durée d'incubation, les intérêts du commerce auront fort à souffrir. Il faut donc établir par

l'observation la durée de ce qu'on appelle la période d'incubation, afin de ne porter atteinte ni à l'agriculture ni au commerce.

Nous allons examiner, à l'aide de nos observations propres, quel temps on peut assigner à l'incubation, et nous en ferons l'application.

a. — Typhus à Mespuits, chez Veron qui, le 22 février 1871, avait acheté trois vaches manifestant les symptômes de la maladie, le 26 suivant. Ces trois vaches avaient été enfermées dans une étable où il y avait quatre vaches anciennes qui furent atteintes, le 27, d'une manière évidente. Je ne pus les voir que le 2 mars.

Elles avaient incubé le mal du 22 au 27 février, et je compte largement, car, le 22, les trois premières vaches qui ne paraissaient aucunement malades ne pouvaient encore donner le typhus.

Soit donc cinq jours d'incubation.

b. — Le 25 mars 1871, à Mauchamp, chez Mercier, typhus importé par trois vaches nouvellement achetées. Ces vaches, séquestrées, ont succombé toutes les trois, la dernière le 6 avril.

Le 26 mars, on enferma deux vaches prises du typhus dans une bergerie étroite et chaude ; le 3 avril suivant, un mouton présenta les caractères du typhus ; toute la troupe fut prise ensuite. ³⁸²

La période d'incubation a duré du 26 mars au 3 avril exclusivement.

Soit sept jours.

c. — Le 4 avril 1871, deux vaches sont saillies, à Mespuits, par le taureau de Veron ; le 11 suivant, elles tombent malades. Ledit taureau incubait le typhus dont il est mort.

Du 4 au 11 exclus, sept jours d'incubation.

d. — Le 3 avril 1871, les sieurs Pointot et Théét¹⁶⁴, de Mespuits, avaient été dans l'étable de Veron, où trois bêtes avaient le typhus à une période avancée. Ces deux cultivateurs, soignant eux-mêmes leurs vaches, portèrent la maladie dans leurs étables.

Le 7 suivant, Pointot eut une vache atteinte, et Théét le 10.

Soit, pour la première, cinq jours, et, pour la seconde, huit jours d'incubation.

e. — Le 16 avril 1871, une vache nouvellement achetée et mise à côté d'une ancienne très-bien portante est prise aussitôt du typhus chez le sieur Sellerin, de Saint-Hilaire. Le 20 suivant, la vache ancienne est affectée à son tour et assommée.

Soit quatre jours d'incubation.

f. — Le 2 juin 1871, un domestique qui, la veille, avait chargé dans une voiture une vache morte du typhus, importe le mal dans les étables du sieur Hautefeuille, de Saudreville ; le 7 suivant, une vache présente tous les symptômes du typhus et est assommée le 8.

Soit six jours d'incubation.

g. — Le 17 mai 1871, une vache meurt du typhus chez un sieur Catineau, de Mesnil-Racoin. Le 24 suivant, les vaches du sieur Marchand, dont l'étable est contiguë à celle de Catineau, contractent le typhus.

Du 17 au 24 exclus, six jours d'incubation.

h. — Le 20 mai 1871, une vache meurt du typhus chez le sieur Laumonier, à Méréville. Cette bête avait été achetée la

¹⁶⁴ Sur Baptiste Michel Adolphe Pointeau et Armand Théét, voir *supra*.

³⁸³ veille à un marchand et placée à côté d'une ancienne en bonne santé.

Le 26 suivant, cette dernière était assommée par suite de la peste déclarée.

Du 20 mai au 26 exclusivement, cinq jours d'incubation.

i. — Les 27 et 28 mai, les sieurs Solon et Grenet, voisins de Laumonier, perdent deux vaches contagionnées par celles de ce dernier (fait cité). Ces deux vaches ont présenté manifestement les symptômes du typhus les 26 et 27, soit cinq et six jours d'incubation, puisque la vache de Laumonier a paru malade et est morte le 20 mai.

j. — Le 13 juillet 1871, typhus à Maisse sur des vaches nouvellement importées et pâturant malades dans la prairie commune avec des vaches du pays. Le 16, une de ces vaches tombe malade et meurt, le 19, chez un sieur Coyard¹⁶⁵.

Soit trois jours d'incubation.

k. — Le 20 septembre 1871, un taureau incubant la peste bovine et appartenant au sieur Guyon, de Courances, fait la saillie de deux vaches de Courances. Ces deux vaches parurent malades le 24 et furent assommées.

Trois jours d'incubation.

l. — Ce même taureau avait, le 19 précédent, sailli une vache de Moigny et deux de Milly. Ces trois vaches présentèrent les symptômes de la maladie le 26 suivant.

Soit six jours d'incubation.

¹⁶⁵ Sur Manuel Laurent Coyard, voir *supra*.

m. — Les vaches de Milly donnèrent le typhus à deux voisines, ce dont on s'aperçut d'une manière évidente le 1^{er} octobre.

Cinq jours d'incubation.

n. — Six vaches de Guyon avaient été séquestrées chacune séparément et soignées, par des personnes différentes, avec les plus minutieuses précautions pour éviter toute communication. Elles avaient habité avec le taureau malade le 20 septembre et, ce jour, on avait isolé ledit taureau, qui avait été assommé le 22. ³⁸⁴ Sur ces six vaches, une tomba malade le 26 septembre et fut assommée le 28.

Soit cinq jours d'incubation.

o. — Le 1er octobre, une autre vache devint malade et fut assommée le surlendemain. Si on compte la période d'incubation à partir du 20 exclusivement, c'est-à-dire si on écarte la supposition que la deuxième vache a pu prendre la maladie de la première, on comptera dix jours d'incubation.

p. — Enfin une troisième fut atteinte le 20 octobre.

Du 20 septembre au 20 octobre, trente jours d'incubation.

q. — Les 18 et 19 septembre 1871, chez le sieur Loriot, à Cerny, un taureau incubant le typhus fit la saillie de trois vaches et en flaira seulement une autre le 20 ; le 24, ledit taureau fut assommé.

Le 28, les vaches saillies succombèrent ; elles avaient paru malades les 24 et 25 précédents.

Soit cinq jours d'incubation.

r. — La vache flairée parut manifestement malade le 30 septembre ; on l'avait séquestrée. Je la vis le 2 octobre ; on l'assomma.

Du 20 au 30 septembre exclus, neuf jours d'incubation.

s. — Le 7 octobre 1871, les sieurs Gérard¹⁶⁶, David¹⁶⁷ et Gambrelle¹⁶⁸, de Cerny, eurent trois vaches prises du typhus confirmé. Je les vis le 9. Le 1^{er} octobre, ces vaches allaient aux champs avec la troupe de moutons de Lorient, lesdits moutons affectés, comme on sait, du typhus contagieux.

Soit, pour les trois vaches, du 1^{er} au 7 exclusivement cinq jours d'incubation. (Je fais observer de nouveau que je compte toujours à partir du lendemain du jour du contact pour faire le premier jour de l'incubation ; ainsi, dans le cas présent, je dis deux, trois, quatre, cinq, six, le sept étant exclu, ce qui fait cinq jours.)

t. — Le 20 mars 1871, le sieur Buisson, de Villeneuve-Angerville, perd une vache du typhus. Le 26, son voisin Plançon ³⁸⁵ en eut une affectée de la même maladie ; on l'assomma.

Du 20 au 26, cinq jours d'incubation.

Mais, pour être rigoureux, comme la vache de Buisson parut malade le 17 mai, on doit faire remonter l'incubation de la

¹⁶⁶ Étienne Désiré Girard, né à Saclas le 18 novembre 1820, marié avec Marguerite Eugénie Lemaire ((1824-1902) le 20 février 1843 à Cerny où il meurt le 8 janvier 1902.

¹⁶⁷ Sans doute le journalier Cyprien David, né à Cerny le 6 novembre 1837 où il s'est marié avec Adolphine Félicité Pillas le 21 mai 1866. Ou bien le boucher Henri Gustave David, né et mort à Cerny les 12 novembre 1843 et 20 juin 1895, époux de Joséphine Petit.

¹⁶⁸ Sur Gambrelle (ou plutôt sur le gendre de ce défunt), voir *supra*.

vache de Plançon à ce jour 17 mai, ce qui ferait huit jours d'incubation au lieu de cinq.

Pour tous les cas qui précèdent, je dois rappeler que le typhus n'existait pas auparavant dans les localités. Conséquemment, la contagion provient bien des individus que j'ai signalés, puisque aucun de leurs propriétaires ne s'était mis dans le cas d'importation du typhus dans leurs étables.

En résumé, pour tous les cas qui précèdent, la période d'incubation a été, une fois et exceptionnellement, de trente jours. Pour tous les autres cas, elle n'a atteint qu'une seule fois dix jours.

Mais le fait de trente jours est unique, et nous ferons observer que l'isolement individuel avait été opéré et qu'on pourrait en inférer que cette méthode aurait peut-être pour résultat de faire que le mal se développe moins rapidement, mais ce n'est jamais là le cas des animaux en troupe comme ceux du commerce, et il n'y a donc pas lieu de s'y arrêter.

MESURES NATIONALES.

Le maximum de temps pour la période d'incubation doit donc être considéré comme étant de dix jours, d'où cette conclusion que, dans les lazarets, cette même période de dix jours est suffisante pour déterminer le temps de la quarantaine aux frontières.

C'est, en effet, l'avis à peu près unanime exprimé par les congrès vétérinaires internationaux de Hambourg (1863), de Vienne et de Zurich (1865 et 1867).

MESURES LOCALES PERMANENTES.

Par suite de l'extrême importance que prend chaque jour ³⁸⁶ le commerce des bœufs provenant des steppes, et cela en raison

de la facilité des voies de communication et des besoins de l'alimentation, il y aurait lieu, en organisant le service sanitaire vétérinaire, d'instituer des stations vétérinaires aux endroits d'entrée en France, vers les bureaux de la douane. Dans ces stations seraient concentrés tous les renseignements venus de sources différentes, par personnes ou par voie diplomatique, sur les contrées d'où provient le bétail importé ou sur celles qu'il a traversées, sans attacher une grande valeur aux certificats d'origine, car j'ai pu voir des marchands munis de certificats d'origine provenant des lieux où la maladie existait au moment de l'achat, et cependant ces certificats portaient que le pays était indemne.

En ce qui concerne les animaux malades, le *Traité de police sanitaire* déjà cité donne les meilleures mesures à prendre pour éviter la contagion. Comme je ne saurais rien y ajouter et que je pense qu'il n'y a pas lieu de les transcrire, je ne m'étends pas davantage sur ce sujet. Je passe également : pour le même motif, sur les mesures provisoires applicables aux frontières de la France pour arriver à la question de la peste bovine déclarée dans l'intérieur du pays.

MESURES LOCALES PROVISOIRES. — PESTE BOVINE DANS L'INTÉRIEUR DU PAYS.

Si la maladie a franchi la frontière et s'est répandue dans l'intérieur du pays, il y a lieu de prendre des mesures spéciales, dont la première et la plus importante est sans contredit l'isolement, dont la mise en pratique a non-seulement pour effet d'empêcher la propagation du mal, mais encore, et par suite, de conserver le bétail, même considéré comme contaminé.

Aussi allons-nous traiter en détail de cette mesure efficace.

Tout d'abord, il y a lieu de bien circonscrire les foyers contagieux, d'empêcher toute communication avec les lieux

circonvoisins, et surtout avec le bétail sain. Il faut empêcher ³⁸⁷ aussi les étrangers d'entrer dans des étables qui renferment des bêtes pestiférées, ou seulement suspectes, et les personnes qui soignent les animaux doivent toujours être les mêmes et se trouver munies de vêtements et de chaussures de rechange.

Il faut aussi établir une surveillance pour les chats et les chiens, et enlever les déjections au fur et à mesure qu'elles se produisent, si on conduit dans les champs les animaux pour les assommer.

Ainsi, nous avons vu précédemment que la communication du mal peut s'établir par l'intermédiaire des personnes. Nous verrons tout à l'heure des faits probants à l'appui des autres mesures conseillées.

Une excellente précaution à prendre, c'est de tenir bien closes les fenêtres et les portes des étables, non-seulement de celles orientées dans la direction des vents dominants passant sur des foyers de contagion, mais encore de toutes celles qui entourent ces foyers à 50 mètres de distance au moins.

Les exemples de transmission du typhus à distance, par virus volatil, sous l'influence du vent ou par diffusibilité, sont établis par les faits de Plançon, Bataille et Solon, d'une part, et Marchand, d'autre part. Quant à la contre-épreuve, c'est-à-dire à l'efficacité de la clôture des fenêtres et des portes, il n'y a qu'à se rappeler le fait de la préservation par ce moyen de l'étable qui se trouvait entre Plançon et la veuve Bataille pour en être convaincu. Par ce même moyen, toutes les étables du même pays qui se trouvaient sous le vent de Buisson, Plançon et la veuve Bataille furent aussi préservées.

Il en fut de même encore au Mesnil-Racoin, où les cultivateurs se préservèrent ainsi, surtout un fermier qui se trouvait sous le vent de Marchand, à une quinzaine de mètres au plus.

Nous avons aussi parlé du cas de Guillerval, chez un gardien de nuit du chemin de fer¹⁶⁹ ; l'étable de cet homme |³⁸⁸ était entourée de tous côtés d'étables de petits propriétaires, et non loin de là se trouvait une ferme importante. Mais on prit tant de précautions, les jours furent si bien bouchés, qu'on n'eut à déplorer aucun cas de typhus.

Ce fait m'a tellement frappé que, serait-il unique, il me suffirait, pour être convaincu, de l'urgence de la mesure, car, le typhus se propageant par diffusibilité et sous l'influence, ou non, du vent, il y avait là toutes les conditions voulues pour que cette propagation eût lieu.

Voyons maintenant ce qui résulte de l'isolement des animaux malades d'avec ceux qui ont habité avec eux dans la même étable, que les animaux malades le soient à l'état déclaré, ou simplement à l'état d'incubation.

Si dans une étable assez grande et aérée se trouve une seule bête malade tout d'abord, les autres étant saines, il n'y a pas lieu de penser que le typhus se propagera tout aussitôt par diffusibilité, de manière à frapper en même temps, ou dans l'espace de quelques heures, toutes les bêtes de l'étable, et qu'il faille procéder à un assommement général.

Si les habitations sont isolées, et si le fermier possède un local suffisant pour procéder à un isolement individuel et complet, il y a lieu d'espérer de préserver une grande partie au moins des bêtes regardées comme suspectes, puisqu'elles ont habité dans la même étable avec une bête reconnue malade. D'un autre côté, si une première bête non encore reconnue malade du typhus déclaré, mais incubant seulement le mal, se trouve avec d'autres bêtes saines, on peut, en isolant de suite cette bête et la faisant disparaître avec les précautions recommandées, c'est-à-dire sans laisser de traces, et en se désinfectant et changeant de

¹⁶⁹ Sur Auguste Désiré Grellet, garde de nuit à Guillerval, voir *supra*.

vêtements et de chaussures, et désinfectant sa place à l'étable, préserver toutes les autres.

Voyons maintenant des exemples :

1° J'ai parlé d'un sieur Guyon, de Courances, qui dut abattre un taureau affecté de typhus. Ce taureau, avant ³⁸⁹ d'être assommé, avait été enfermé avec six vaches dans une étable suffisamment grande pour en contenir quarante. Les six vaches étaient largement à l'aise et ne se touchaient pas.

Après l'abattage du taureau, et conjointement, ai-je dit, avec M. Bouché, vétérinaire, à Milly, je fis mettre les six bêtes chacune séparément dans un local isolé, c'est-à-dire dans un local pour chacune d'elles ; la ferme, qui était isolée elle-même, le permettait.

Une personne soignait seulement celles qui avaient été les deux plus proches voisines du taureau ; une autre, les quatre autres vaches. Ces personnes changèrent de vêtements et ne communiquèrent pas ensemble.

Les fumiers furent enlevés, l'étable nettoyée, ainsi que le local occupé par le taureau, et le tout désinfecté. On prit, en un mot, le plus possible de précautions pour éviter la contagion.

Nous avons dit que le taureau avait été assommé le 22 septembre. Il avait été isolé le 20.

Le 28 suivant, une des six vaches, la plus proche voisine de ce taureau, qui occupait le coin de droite à l'étable, la vache, conséquemment, qui était à sa gauche, fut atteinte du typhus confirmé et assommée. Le 3 octobre, il en fut de même pour une autre, qui était la suivante de la première.

Les personnes qui soignaient les deux vaches changèrent de nouveau de vêtements et de chaussures. Sur les quatre restantes, une fut encore affectée du typhus le 20 octobre et abattue. Les précautions nécessaires furent prises ; les trois autres ne furent jamais malades.

2° Le 20 septembre, nous savons que le sieur Richard, cultivateur, à Montmiraut, commune de Cerny, qui possédait cinq vaches réunies dans une étable ne pouvant contenir que ces cinq bêtes, eut chez lui le typhus, que prit une de ses vaches, flairée par le taureau de Lorient, qui ne put la saillir, en raison de sa faiblesse.

Le 2 octobre, cette vache devint malade. Le 4, je la fis assommer. Les quatre bêtes restant furent mises à part dans ³⁹⁰ quatre locaux différents ; une même personne, qui n'avait pas eu de rapports avec la vache malade, soignait les deux vaches placées aux deux extrémités de l'étable ; une autre soignait les deux autres, proches voisines de la morte, qui avait occupé la place du milieu.

L'étable commune fut nettoyée à fond et désinfectée ; les fumiers conduits dans les champs et enfouis. Le 13, on dut assommer une des bêtes qui avaient été les plus proches voisines de la première, et qui, dès le 10, parut malade du typhus, sans qu'il fut encore bien apparent.

L'autre voisine fut également malade du typhus, mais ne mourut pas. Les *deux autres ne furent jamais malades.*

Ces observations pourraient être des exemples du mode de propagation de la peste bovine, procédant d'une bête primitivement et seule malade, en contact avec des bêtes saines, *ce contact n'ayant été que de courte durée, aussitôt la maladie déclarée.*

Il est certain que, si cette maladie déclarée, on laissait la bête séjourner dans l'étable, toutes les autres seraient indistinctement atteintes à leur tour.

Tout à l'heure, pour prouver que c'est bien à l'isolement dans des conditions déterminées que les bêtes indemnes de Guyon et de Richard doivent de l'avoir été, je dirai quelle a été la marche du typhus dans l'arrondissement, afin qu'on ne puisse arguer de l'état de cette maladie chez Guyon et Richard plutôt qu'ailleurs.

Maintenant, je continue par les faits d'isolement des bêtes à l'état d'incubation, et primitivement et seules atteintes, d'avec les bêtes restées saines.

3° Le sieur Pointot, de Mespuits, possédait cinq vaches dans la même étable ; quatre sur la même rangée et une à l'extrémité de la rangée opposée, et distante des autres de 3 à 4 mètres. L'étable était donc assez grande et aérée.

Comme la maladie régnait dans le pays, le sieur Pointot était sur le qui-vive. La bête, seule de sa rangée, s'arrêta tout à coup de manger pendant quelques instants, manifesta un ³⁹¹ peu de tristesse, se ballonna légèrement, puis reprit ses allures normales.

Mais Pointot l'enleva immédiatement et la fit conduire à 2 kilomètres au moins dans des carrières abandonnées.

Il n'y avait donc pas de crainte pour le contact.

La bête resta six jours malade et mourut ; j'en fis l'autopsie, et je trouvai toutes les lésions du typhus contagieux.

Les quatre autres ne devinrent jamais malades.

4° Un sieur Coutelmont¹⁷⁰, à Maisse, avait deux vaches ; la maladie régnait dans le pays. L'une d'elles éprouva un léger dérangement. Aussitôt on sortit sa voisine pour l'isoler et la séquestrer. Peu après, la première fut assommée par suite du typhus bien déclaré. La *deuxième se portait bien* plusieurs mois après.

5° À Courances, les deux vaches saillies le 20 septembre par le taureau malade de Guyon, furent mises dans leur étable avec plusieurs vaches. Le 23 suivant, on les isola. Du 24 au 25, les symptômes de la peste bovine se déclarent successivement, et,

¹⁷⁰ Sur ce *Courtellemont* difficile à identifier, voir *supra*.

le 28, elles furent assommées. *Les autres* de l'étable ne *devinrent* jamais *malades*.

6° Un sieur Gambrelle, de Cerny, possédait cinq vaches dans son étable, fort petite. Le 6 octobre 1871, en voyant une malade, le matin, avec tristesse, perte de l'appétit et de lait, il la retira de l'étable le soir seulement, l'isola et la tint séquestrée. Le 8 suivant, je constatai l'existence du typhus contagieux. Le lendemain, elle fut abattue et enfouie. On désinfecta son local et sa place à l'étable de la manière que je dirai en traitant de la désinfection, et les *autres bêtes ne furent jamais malades*.

7° Le sieur Robert¹⁷¹, de Bouville, avait trois vaches, dont une qui avait paru légèrement indisposée le 12 novembre 1871, avait été mise à part le lendemain 13 jour où elle fut assommée. L'autopsie confirma la présence du typhus. Son local et sa place à l'étable furent désinfectés. Les *deux autres vaches ne furent pas atteintes*.

Dans ce cas, comme dans les précédents, la désinfection ³⁹² n'est pour rien ; car si le contact des bêtes saines avait eu lieu avec une bête à typhus bien déclaré, la contagion s'en serait suivie malgré la désinfection.

8° Vivier¹⁷², de Bouville, avait six vaches, à l'étroit dans son étable ; l'une d'elles parut indisposée le 20 novembre 1871 ; on l'isola le 21. Je la vis le 22, et le 23 elle fut assommée, avec tous les symptômes de la peste.

Les cinq autres vaches ne furent pas affectées.

¹⁷¹ Sur Marin Isidore Robert, voir *supra*.

¹⁷² Sur ce Vivier quel qu'il soit, voir *supra*.

Je dois dire que, parmi les bêtes réservées, un certain nombre a subi un traitement phénique ; mais, comme d'autres animaux non traités sont également sortis indemnes dans des conditions semblables, la valeur du traitement se trouve complètement infirmée.

Si maintenant on oppose que les bêtes faisant le sujet des observations qui précèdent ont été épargnées, parce que l'épizootie était bénigne, en général ; je dirai, que sans nier qu'à certaines époques et dans certains endroits, la peste bovine n'a pas sévi avec toute la violence qu'on a remarquée dans d'autres circonstances, tel n'est pas ici le cas, car, dans l'arrondissement, partout où le mal a sévi et où nulle précaution d'isolement n'a été prise, tous les animaux des étables où le typhus s'est montré, *tous ces animaux, sans exception, ont été atteints*, et tous sont morts, à quelques exceptions près, où la guérison s'est naturellement opérée, et ce, aussi bien dans les localités où j'ai signalé la préservation des bêtes isolées que dans celles où nulle précaution n'a été prise.

Ainsi, chez le sieur Mercier, à Mauchamp, sur huit vaches, une première devient malade, les sept autres suivent ; une se guérit naturellement.

Chez Veron, de Mespuits, sur quinze bêtes une tombe malade d'abord, les quatorze autres succombent ensuite.

Chez Théét, même commune, une première vache sur quatre est affectée et meurt, deux autres meurent ensuite, la quatrième se guérit. |³⁹³

Chez M. Lefebvre, à Etrechy, une vache meurt d'abord, puis onze autres.

Chez Duclaire¹⁷³, même commune, sur dix vaches une tombe malade, puis successivement les neuf autres.

Chez Brunot¹⁷⁴, sur quatre vaches une, puis les trois autres.

Chez Sellerin, à Saint-Hilaire, deux sur deux, et Lambert, de la même commune, en perd huit sur huit.

À Monerville, Percheron¹⁷⁵ en perd deux sur deux ; de même, à Méréville, Laumonnier.

Hautefeuille, à Saudreville, en perd trente sur trente-deux ; deux se guérissent naturellement.

À Maise, Goyard en perd trois sur trois ; de même Minier.

Les cinq vaches saillies par le taureau de Guyon deviennent toutes les cinq malades.

À Cerny, Simonot perd onze vaches sur douze atteintes ; une guérit naturellement.

Loriot, même commune, voit le mal sur son taureau, puis sur ses six vaches.

À Mesnil-Racoin, Marchand perd d'abord une vache sur cinq, puis les quatre autres.

À la Ferté-Alais, la veuve Angot perd quatre vaches sur quatre.

À Bouville¹⁷⁶, Oziard perd également quatre vaches sur quatre ; Lecoux, trois sur trois ; Lainé, deux sur deux ; Moulé, cinq sur cinq ; Barillé, trois sur quatre, une guérit.

Loubée¹⁷⁷, de Mauchamp, treize sur treize ; Benoît, sept sur sept, et Mazure, trois sur trois.

¹⁷³ Sur Louis Philémon Duclair, voir *supra*.

¹⁷⁴ Sur ce Bruneau, marchand de chevaux à Étréchy, voir *supra*.

¹⁷⁵ Sur Victor Percheron, voir *supra*.

¹⁷⁶ Sur Auguste Magloire Oziard, Grégoire Louis Lecoup, François Lainé (dit Félicien), Adolphe Moulé (ou bien son fils Victor) et Aimable Désiré Barrilliet, voir *supra*.

¹⁷⁷ Lisez : Loubié.

D'après cet exposé, je pense que le doute n'est plus permis, et qu'on doit attacher à la mesure d'isolement toute l'attention qu'elle comporte, et que sollicite l'esprit sagace du professeur Raynal. |³⁹⁴

Il faut, en outre, et comme complément, ne pas oublier, en cas de typhus, d'éviter l'approche de toute bête étrangère, de barrer les chemins, d'interdire la saillie, — en un mot, éviter avec le plus grand soin toute communication avec le dehors.

Abattage. — Lorsque dans une première commune la peste bovine apparaît isolément et seulement dans une ou deux étables, par exemple, il est certain qu'on doit, sans hésitation aucune, abattre immédiatement et enfouir les bêtes malades et les suspects, en prenant toutes les précautions indiquées par les règlements. On peut ainsi éteindre le mal sur place et en arrêter, conséquemment, la propagation dans le pays. L'indemnité accordée rend la mesure assez supportable.

Dans une ferme isolée on pourrait appliquer l'isolement si la première bête malade n'a habité avec les autres que pendant un temps très-court.

Mais si la maladie est généralisée malgré les précautions prises, ou plutôt mal prises (car mon avis est qu'avec le concours de toutes les volontés individuelles on peut sûrement et promptement arrêter la marche du fléau), il faut alors continuer l'assommement et l'enfouissement des animaux dont le mal est prononcé ; quant à ceux qui ne sont pas avancés, on doit en opérer le sacrifice pour la boucherie, en désinfectant les peaux, et avec surveillance exacte de la viande, qui n'occasionne aucun dérangement, car j'en ai vu manger, et moi et ma famille en avons mangé sans inconvénient.

On agira de même pour les suspects, s'ils ont été longtemps en contact ou enfermés dans une même étable avec des animaux à maladie déclarée, car alors on peut être certain que les suspects deviendront affectés.

Mais on devra surseoir à l'abatage, si, comme nous l'avons vu, on a employé la mesure de l'isolement dans des ³⁹⁵ conditions déterminées, et avant ou aussitôt la déclaration des symptômes qui font prévoir le typhus.

Ainsi on aura soulagé le trésor public tout en ne privant pas les populations d'un aliment important, ce qui est essentiel à considérer, et dans le dernier cas on aura pu conserver leurs bestiaux aux propriétaires.

Avec ces moyens, et la désinfection aidant, j'ai toujours arrêté la marche de la maladie dans toutes les localités où elle a sévi, préservant ainsi le bétail du reste de la commune.

Usage de la viande. — Je rappelle à ce sujet ce que je viens de dire précédemment que j'ai vu manger et que j'ai mangé, moi et ma famille, de la viande de vaches affectées du typhus, et ce, sans inconvénient. Je n'ai pas autre chose à ajouter.

Avec les précautions indiquées dans les traités on pourra donc débiter la viande des animaux suspects, ou n'étant qu'au début de la maladie, et ce, sans préjudice pour la santé.

Quant à l'usage des débris frais, des peaux, des cornes, des suifs, des laines, n'ayant jamais expérimenté directement sur ces objets, je ne pourrais que rapporter ce qui est décrit dans le Traité de police sanitaire dont j'ai parlé.

J'ajouterai seulement que, si on pouvait juger par analogie, les cuirs des animaux pestiférés surtout à un moindre degré, devraient être considérés comme ne présentant aucun danger après leur trempe, pendant douze heures, dans de l'eau phéniquée à 3 pour 100, opération qui ajoute plutôt à la qualité des peaux, au lieu de leur nuire.

J'ai expérimenté ainsi pour les cuirs provenant d'animaux charbonneux, et l'inoculation, dans ces conditions, de petits lambeaux de peau désinfectée m'a toujours donné, sur des lapins, des résultats négatifs.

Inoculation. — Je n'ai pas de faits à produire. Je considère ³⁹⁶ cette mesure plutôt comme un danger que comme un moyen de préservation.

MESURES APPLICABLES AUX MOUTONS.

Nous avons vu, d'une part, qu'une troupe de moutons appartenant au sieur Lorient, de Cerny, avait apporté la maladie dans la commune ; d'autre part, nous avons rapporté deux observations de contagion du typhus de la vache aux moutons (Mercier et Hautefeuille). Mais ces moutons avaient été exposés à l'influence d'un foyer très-intense de contagion, et le troupeau de Mercier, de même que celui de Lorient, s'était promptement guéri par l'exposition au grand air, et avec des pertes presque nulles.

D'où l'on peut conclure 1° qu'il n'y a pas lieu de procéder à l'abatage de toute une troupe suspecte, puisque, pour ces animaux, le mal est peu grave ; 2° qu'en tenant isolés les troupeaux atteints, en les aérant largement, en les surveillant, ces simples mesures provisoires suffisent pour empêcher la contagion, parce que la maladie disparaît rapidement.

En ce qui concerne le troupeau de Loriot, j'ai fait réglementer sa circulation pendant un temps déterminé, les vaches du pays étant, du reste, tenues séquestrées, et on n'a pas eu à constater une aggravation du mal dans la localité.

D'après ce qui précède il n'y aurait pas lieu de rejeter les toisons du commerce ; on pourrait, par précaution, les soumettre à la désinfection, et faire subir, aux frontières, un temps de quarantaine avant leur entrée. S'il y avait lieu de réglementer la circulation des troupeaux, le personnel du service sanitaire en jugerait. ³⁹⁷

SUSPENSION DES FOIRES ET MARCHÉS.

S'il est démontré que le typhus se propage par contagion, et que le principal agent de la contagion soit l'animal malade lui-même, il devient évident qu'on doit, par tous les moyens possibles, empêcher sa circulation et son transport sur les foires et marchés, où il deviendrait le plus puissant moyen de propagation de la peste bovine. Ainsi, à Mespuits, à Étrechy, et une première fois à Guillerval (le sieur Goutard¹⁷⁸, acheteur sur le marché d'Étampes), la peste bovine a été introduite par des bestiaux achetés sur un champ de foire.

Il faut surtout surveiller les marchés clandestins et les marchands de bestiaux.

¹⁷⁸ Louis Auguste Gontard, maraîcher, alias jardinier, puis propriétaire à Guillerval, où il naît le 12 janvier 1817, se marie le 28 octobre 1846 avec Victoire Adélaïde Juteau (1818-1893), et meurt le 22 janvier 1889.

J'ai fait condamner à l'amende et à la prison des marchands de Méréville, les sieurs Brossonnot¹⁷⁹ et comp., qui avaient vendu clandestinement des vaches provenant de pays infectés, bien qu'elles fussent accompagnées d'un certificat accusant le contraire. Ce certificat était applicable à d'autres bêtes. Lesdites vaches étaient malades au moment de la vente. Ces marchands les avaient introduites dans leurs étables sans faire aucune déclaration, malgré les arrêtés pris et affichés. C'est ainsi que le typhus fut importé à Villeneuve-Angerville, à Méréville, Monerville¹⁸⁰, Mesnil-Racoin, à Étrechy chez Brunot, à Saint-Hilaire chez Sellerin, à Mauchamp et en maints autres endroits.

Sur ce point la surveillance doit donc être extrêmement active, et sollicitée même de la part de tous les habitants qui devraient se faire un devoir de dénoncer à l'autorité ce commerce illicite.

Si la maladie envahit des régions étendues, un arrondissement, un département, par exemple, il n'y a pas d'hésitation possible ; toute circulation de bestiaux doit être ³⁹⁸ interdite sur toute l'étendue de ce territoire envahi, et la suspension des foires et marchés doit être complète. On devra également surveiller la circulation en chemin de fer, etc., etc., en un mot mettre en exécution tout ce qui est recommandé par les traités spéciaux et transformé en ordonnances préfectorales.

Indemnité. — L'indemnité est encore un moyen propre à empêcher la propagation de la peste bovine. Ainsi, pendant l'hiver de 1870-71, lors de l'occupation prussienne à Étampes, les cultivateurs, persuadés qu'il ne leur serait rien alloué pour

¹⁷⁹ Carolus Brossonnot, né le 21 septembre 1844 à Marolles-en-Beauce, marchand boucher à Méréville où il meurt le 14 août 1894, époux de Joséphine Virginie Désirée Péchard.

¹⁸⁰ Lisez : Monnerville.

les indemniser de la perte de leurs bestiaux pestiférés, ne se hâtaient en aucune façon de faire leur déclaration à l'autorité, ou ne la faisaient qu'après la mort.

Aussi le mal, pour ainsi dire abandonné à lui-même, se propageait rapidement ; aucune mesure sérieuse n'était prise pour la désinfection des étables. (Ces cultivateurs n'ont pas, en effet, été indemnisés, et par leur faute.) Mais, dès qu'on eut été convaincu que l'Etat indemniserait de la perte des bestiaux assommés et enfouis par suite du typhus, on se hâta davantage de faire la déclaration prescrite, et certains couraient eux-mêmes au-devant de la décision à prendre en ce qui concerne l'abatage.

Il y avait bien quelques exceptions, mais cela tenait à l'ignorance, au peu d'intelligence de leurs auteurs.

Je suis convaincu que l'indemnité serait surtout efficace si elle était égale à la valeur ou à l'estimation des animaux, et ce, à l'apparition du typhus dans une localité, car alors ce serait comme une prime d'encouragement à la déclaration, et il serait plus facile ainsi d'arrêter le mal à son début.

Mais si, malgré tout, ce mal s'est généralisé, je ne considère plus qu'il y ait lieu d'appliquer l'indemnité égale à la valeur, car alors ce serait donner une prime à la mauvaise foi, et garantir l'acheteur malhonnête contre les risques de la contagion.

Je dis, en passant, que la mesure la plus pratique, la ³⁹⁹ plus conforme à l'équité, c'est de baser l'estimation sur la valeur marchande des animaux destinés à la consommation.

Repeuplement des étables. — Le repeuplement des étables, dit le professeur Raynal, ne devra s'opérer qu'après la disparition de la peste bovine dans une localité, et aussi après la désinfection minutieuse des locaux où ont séjourné les pestiférés.

Avant de procéder aux achats des animaux devant repeupler les étables et les herbages, achats que, d'après ce même professeur, on ne devra effectuer qu'au bout d'un laps de temps de trente jours après le dernier cas de peste bovine et compté à partir du jour de la désinfection, il faudra s'informer avec certitude des endroits exempts de cette peste dans lesquels on pourra opérer des achats et bien reconnaître l'identité et la provenance des animaux importés, et à l'arrivée faire visiter par un homme de l'art lesdits animaux, qu'on devra isoler pendant une quinzaine de jours au moins, de manière à empêcher toute communication de ce bétail avec celui de la ferme ou des étables voisines.

Assurément, ces conseils sont frappés au coin de l'esprit d'observation rigoureuse, et de la plus extrême, conséquemment, de la plus louable prudence.

Néanmoins j'appelle l'attention sur les observations qui vont suivre.

Désinfection des étables et ustensiles. — La désinfection réglementaire a pour but de détruire les propriétés contagieuses du typhus bovin. Au point de vue de la police sanitaire, on comprend toute l'importance de cette mesure.

Le moyen de désinfection le plus incontestablement radical, c'est le feu. Nulle matière virulente, en effet, ne saurait résister à la combustion. Mais on ne peut appliquer cette action de la

combustion à tous les objets ; ainsi, au cuir, à la laine, au chanvre. L'eau bouillante suffira pour ces matières, et mieux encore l'eau phéniquée, à 3 pour 100. |⁴⁰⁰

Pour les viandes, la cuisson ; la fusion pour les graisses.

Les bois flambés, les métaux portés au rouge, resteront sans aucun danger.

En ce qui concerne la désinfection de l'atmosphère et des parois des étables, il faut recourir à des agents plus efficaces que le feu et l'eau, même alcaline. C'est ici que je place mes expériences de désinfection par l'acide phénique. On pourra juger de leur valeur.

1° Le sieur Richard, commune de Cerny, déjà nommé, perd deux vaches du typhus, en octobre 1871. Les bêtes restantes, trois sur cinq, furent sorties de leur étable, qui fut nettoyée à fond ; les fumiers furent conduits dans les champs et enfouis, la première couche du sol enlevée avec les fumiers et remplacée par du sable, après arrosage d'eau phéniquée à 1 pour 100. Les murs, les râteliers, les auges, les plafonds, les fourches, les crochets, les chaînes d'attache, les seaux, les vêtements et les chaussures furent soigneusement lavés à l'eau phéniquée à 1 pour 100 et chaude. Le sol de l'étable en fut arrosé de nouveau ; puis le local fut aussi hermétiquement clos que possible pendant quelques jours (trois).

Au bout d'un mois, les trois vaches restantes, que l'isolement avait préservées, furent remises dans leur ancienne étable et ne furent jamais malades.

2° Le 6 octobre 1871, le sieur Gambrelle, de Cerny (déjà cité), qui avait cinq vaches dans son étable, en vit une malade ; il la retira et la tint séquestrée.

Le 8, cette bête avait le typhus confirmé ; on l'abattit, et l'autopsie montra les lésions de la peste bovine.

La place qu'elle occupait à l'étable et le local où on l'avait renfermée furent traités comme pour Richard, et on opéra pour tout le reste de même qu'on avait fait chez ce dernier.

Les quatre vaches restantes de Gambrelle, faute de local suffisant, ⁴⁰¹ continuèrent à habiter leur étable. Le 24 septembre suivant, c'est-à-dire quinze jours après, par suite d'une circonstance particulière, elles furent mises dans l'étable où la vache était morte de la peste bovine. Elles ne devinrent jamais malades.

On sait qu'il n'y a pas à opposer pour aucun des cas que je rapporte, la raison de déclin de l'épizootie, puisqu'en même temps, ainsi que je l'ai dit, la maladie sévissait avec violence dans d'autres étables du pays, et quand même, le déclin n'empêche pas la contagion venant d'une vache très-malade.

3° Dans le même mois d'octobre, le sieur Simonot, de Cerny, eut, entre autres, une vache qui était morte du typhus dans un petit local dans lequel on avait isolé cette bête. Ce local fut désinfecté de la même manière que les étables de Richard et Gambrelle, et aussi les différents objets, vêtements et chaussures.

On y mit, dès le lendemain, deux vaches saines. Elles ne contractèrent pas la maladie.

4° Le sieur Robert, de Bouville, possédait trois vaches, dont une avait paru malade le 12 novembre 1871, et avait été mise à part ; le 14, on l'assomma, et l'autopsie confirma mon diagnostic. Le local qu'elle occupait fut nettoyé et désinfecté comme les autres, et aussi les ustensiles, les vêtements et les chaussures. On y plaça tout aussitôt, et provisoirement, les deux vaches restantes ; après quoi on fit subir à l'étable commune la même opération de désinfection, pour y remettre, le jour même, les deux bêtes déplacées.

Plusieurs mois après, ces bêtes se portaient bien.

5° Vivier, de Bouville, perdit, en novembre 1871, une vache sur six. On avait isolé cette bête le 21 ; le 22, elle fut assommée, par suite du typhus confirmé. ⁴⁰² Le local qu'elle venait d'occuper et l'étable commune furent désinfectés comme il a été dit ci-devant pour tous les autres ; les fumiers, les fourrages en contact furent enlevés et enfouis, les vêtements et les chaussures, les ustensiles et les auges furent lavés à l'eau phéniquée à 1 pour 100 ; les cordes furent brûlées, les chaînes, les crochets, les fourches passés au feu. Ces opérations terminées, on mit sans désemparer, c'est-à-dire le jour même, dans le local où la vache était morte, les deux bêtes qui avaient été ses plus proches voisines à l'étable commune. Trois autres restèrent dans cette dernière étable, très-petite. Les cinq ne furent jamais malades.

Quant à tous ceux que j'ai cités dans le courant de ce travail, autres que les cinq qui précèdent immédiatement, la désinfection a été opérée chez eux de même manière, c'est-à-dire avec l'eau phéniquée à 1 pour 100, leurs étables furent repeuplées de un à trois mois après, et aucun n'a vu la maladie reparaître.

En ce qui regarde les herbages, je n'ai pas d'expérience à produire.

Exécution des mesures sanitaires. — De tout ce qui précède, il résulte que par suite des mesures que j'ai fait appliquer, comme vétérinaire d'arrondissement, le mal s'est éteint dans les communes infectées, sans faire, relativement, beaucoup de victimes. Ces mesures se trouvent ainsi résumées : isolement, abatage des animaux affectés et enfouissement, désinfection à l'eau phéniquée à 1 pour 100 des étables et ustensiles, avec surveillance exacte des animaux contaminés par des bêtes incubant seulement le mal et aussitôt isolées, leur place à l'étable désinfectée dès leur séparation. Quant aux autres détails d'exécution, je n'ai rien à ajouter à tout ce qui est relaté dans l'arrêté du préfet de Seine-et-Marne, en date du 18 décembre 1871, et pris sur la proposition de M. Reynal. |⁴⁰³

Exposer, s'il en existe, les moyens les plus efficaces pour éteindre la peste bovine dans les lieux où elle se développe ou d'où elle provient. — Pour éteindre la peste bovine dans les lieux où elle se développe, c'est-à-dire dans les steppes, comme la contagion semble être la cause de ce développement, qu'elle s'exerce sur une échelle immense, je ne saurais exposer de moyens spéciaux, basés sur des faits précis, que j'aurais pu expérimenter par moi-même.

Il faudrait, en outre, connaître d'une manière certaine l'endroit d'où provient la peste bovine. Or, actuellement, bien qu'on ait de sérieuses raisons de penser qu'elle nous arrive de l'extrême Orient, cette question est loin d'être élucidée. Elle le sera sans doute un jour après l'établissement de grandes artères commerciales nous ouvrant largement, et dans plusieurs sens, l'intérieur de la Chine.

En résumé, sur cette question, et me basant sur ces considérations, je n'ai absolument rien à faire connaître qui me soit personnel et bien constaté.

03. Le mémoire de Lemaitre primé¹⁸¹

Séance du 5 avril 1876. — Présidence de M. Chevreul. [...] |²³² — Sur la fièvre aphtheuse au point de vue de la police sanitaire. — M. Bouley présente de la part de M. Lemaitre, vétérinaire à Étampes, un Mémoire sur la fièvre aphtheuse considérée au point de vue de la police sanitaire. — Ce Mémoire est renvoyé à la Section d'économie des animaux. [...]

¹⁸¹ *Bulletin des séances de la Société royale et centrale d'agriculture* 35 (1875), pp. 231-232.

VI. — Une affection consécutive à la cocotte (1876)

01. Contexte et résumé du mémoire de Lemaitre ¹⁸²

Rapport fait, au nom de la section d'économie des animaux, par B. Bouley, sur un mémoire relatif à une affection consécutive à la cocotte et à l'étude des moyens préventifs de la contagion dans une localité, par M. Lemaitre, vétérinaire à Étampes.

M. Lemaitre, vétérinaire à Étampes, déjà lauréat de la Société, a voulu lui envoyer cette année un témoignage de sa reconnaissance pour l'honneur que lui ont fait vos suffrages l'année dernière, et il lui a adressé un nouveau travail relatif, non pas à la fièvre aphteuse considérée dans son ensemble, mais à des particularités qui en complètent l'histoire.

La plus importante que M. Lemaitre signale dans son Mémoire et qui en constitue le motif principal, c'est la manifestation de lésions pulmonaires consécutives à l'éruption ¹²⁴ vésiculeuse dans les différentes régions où elle est susceptible de se produire.

Ce fait, que je sache, n'avait encore été signalé par personne ; je ne l'ai trouvé mentionné dans aucun des écrits, même les plus récents, sur la matière. Sa constatation appartient donc en propre à M. Lemaitre et témoigne de sa sagacité comme observateur.

Comment se caractérise cette maladie pulmonaire à marche chronique qui peut faire suite à la cocotte dans un certain nombre de cas ?

Par une maigreur progressive dans les premières semaines après l'éruption éteinte, la diminution du lait, la toux, l'essoufflement, les battements du cœur activés, le météorisme intermittent, la faiblesse qui oblige les animaux à rester en arrière du troupeau.

¹⁸² *Mémoires publiés par la Société centrale d'agriculture de France* 4 (1876), pp. 123-127.

Les signes fournis par la percussion et l'auscultation ne sont pas très-accusés.

Deux ou trois mois écoulés, ces symptômes disparaissent et les animaux reviennent à la santé.

Voilà pour la forme bénigne. Voyons les signes de la forme grave :

Toux tantôt sèche, tantôt grasse, se faisant entendre très-fréquemment. La déglutition des liquides la détermine souvent et donne lieu, dans ce cas, à la manifestation d'un grand essoufflement. Dans quelques cas, jetage nasal et salivation abondante. Diminution du lait et même tarissement des mamelles. Battements très-accélérés des flancs par intermittences et durant trois à quatre minutes, même à l'étable. L'essoufflement devient tel, quand les animaux sont obligés à marcher, qu'il y a imminence d'asphyxie.

L'amaigrissement est rapide ; le poil acquerrait un accroissement anormal et resterait constamment humide dans la saison chaude.

La percussion de la poitrine donne lieu, sur un certain nombre de bêtes, à des manifestations de sensibilité et à des plaintes. ¹²⁵

L'auscultation fait reconnaître les bruits et les modifications spéciales qui dénoncent l'obstruction du poumon dans une étendue plus ou moins considérable.

Ces symptômes peuvent persister plusieurs mois et finir par disparaître insensiblement.

Dans d'autres cas, la maladie persiste et nécessite l'abattage ; autrement des complications diarrhéiques réduiraient les animaux à une valeur nulle.

À l'autopsie, on constate les faits suivants : Emphysème partiel du poumon ; fausses membranes pleurales ; abcès disséminé ne dépassant pas le volume d'une grosse noisette, ayant l'apparence de petite vessie.

La matière contenue dans ces poches vésiculeuses est liquide, peu épaisse et sans odeur.

M. Lemaître a de la tendance à considérer ces lésions comme les conséquences d'une éruption qui se serait produite dans les poumons en même temps qu'aux lieux ordinaires d'élection.

C'est possible, mais l'étude anatomo-pathologique n'est pas faite d'une manière assez complète pour qu'on puisse se rendre bien compte de la lésion observée, en sorte qu'il y a lieu de réserver toute solution sur ce point.

Quoi qu'il en soit, il paraît résulter des observations rassemblées par M. Lemaître que la fièvre aphteuse est susceptible de se compliquer d'altérations pulmonaires spéciales, qui prolongent l'état morbide pendant un temps qui peut être très-long et peuvent être même assez graves pour nécessiter l'abatage des animaux. Si M. Lemaître n'a pas fait une étude suffisante de ces complications au point de vue anatomo-pathologique, il a au moins le mérite de les avoir signalées à l'attention des observateurs, et il est probable que, comme il arrive toujours en pareil cas, le fait, jusqu'alors inaperçu, va frapper bien des yeux et donner lieu à des études qui permettront de compléter à ce nouveau point de vue l'histoire de la fièvre aphteuse.

Dans une deuxième partie de son travail, M. Lemaître |
¹²⁶ aborde la question des moyens préservatifs de cette maladie.

Le vaccin est impuissant.

M. Lemaître cite des faits d'observation qui témoignent que sur la même vache le cowpox et l'éruption aphteuse peuvent marcher de pair.

Quant à l'acide phénique, M. Lemaître a manifestement un faible pour lui, car il a fait une étude particulière de ses propriétés thérapeutiques ; mais il est trop bon observateur pour lui attribuer des vertus qu'il n'a pas au point de vue de la préservation.

Toutefois, M. Lemaître incline à croire que, s'il n'est pas préservatif, son usage peut contribuer à rendre la maladie plus bénigne. C'est une question d'expérimentation à réserver.

Voici maintenant les mesures sanitaires que M. Lemaître croit devoir conseiller pour empêcher l'extension de la fièvre aphteuse.

En premier lieu, ne jamais introduire une bête nouvelle dans une étable sans qu'elle ait été soumise à une quarantaine suffisante.

M. Lemaître ne veut pas rendre obligatoire cette prescription ; il désire qu'elle soit donnée sous forme de conseil, et si ce conseil n'est pas suivi, il pense que dans ce cas l'autorité doit imposer la défense absolue de faire sortir les vaches des étables dans lesquelles la fièvre aphteuse se sera déclarée par suite de l'omission de cette mesure préventive ; et cette interdiction devra durer pendant les trois semaines qui suivront l'extinction de la fièvre dans cette étable.

La séquestration des étables infectées, quelle que soit la source de cette infection, paraît à M. Lemaître d'une nécessité absolue.

Pour les moutons, prescription d'un parcours spécial.

Comme vétérinaire d'arrondissement, M. Lemaitre a été souvent appelé à faire appliquer ces mesures, et il affirme ¹²⁷ que partout où il a trouvé la cocotte cantonnée dans une seule étable, dans une commune, il est parvenu à l'y maintenir par l'application rigoureuse de ces simples mesures.

En terminant son travail, M. Lemaitre fait des vœux pour l'organisation en France d'un service vétérinaire sanitaire qui serait, pour l'industrie agricole, la plus puissante des sauvegardes contre l'invasion et la propagation des épizooties contagieuses.

Cela est incontestable. Point de doute que si, dès qu'une contagion se manifeste, on s'armait contre elle de toutes les puissances de la loi, en les proportionnant toutefois, dans l'application, à la nature et à la gravité des maladies, on réussirait à prévenir bien des pertes qui résultent actuellement des actions combinées de l'indifférence, de l'ignorance, des mauvaises volontés ou des résistances opposées à l'application des mesures sanitaires, sous l'inspiration d'intérêts personnels plus ou moins bien compris.

Il y a donc ici quelque chose d'important à réaliser. Je sais que l'administration de l'agriculture s'en préoccupe et qu'un projet est à l'étude. Un vœu exprimé dans ce sens par la Société centrale d'agriculture lui serait un encouragement, en même temps qu'un appui.

En résumé, le Mémoire de M. Lemaitre se recommande par la constatation d'un fait nouveau dans l'évolution de la fièvre aphteuse et par la démonstration pratique qu'il donne que la mesure de la séquestration, appliquée avec vigueur aux étables infectées, peut être suffisante pour prévenir la propagation de la fièvre aphteuse.

À ces différents titres, la Section d'économie des animaux le croit digne d'obtenir une médaille d'or à l'effigie d'Olivier de Serres et elle propose de la lui accorder.

Cette proposition est mise aux voix et adoptée¹⁸³.



¹⁸³ Cette médaille est aussi mentionnée par le *Journal Officiel de la République française* 8/168 (20 juin 1876), p. 4323.

02. Mémoire de Lemaitre ¹⁸⁴

Mémoire sur une affection consécutive à la cocote et sur les moyens préservatifs à mettre en pratique pour s'opposer à la contagion de cette maladie dans une localité, par M. Lemaitre, vétérinaire à Étampes.

Lorsque, le 27 juin 1875, j'eus l'honneur de recevoir la récompense qui m'avait été décernée par la Société centrale d'agriculture de France pour mon Mémoire sur le typhus contagieux¹⁸⁵, j'ai compris que je me devais à moi-même, que je devais à mon pays de me livrer au travail avec une ardeur nouvelle, cherchant à me rendre utile dans la mesure de mes moyens et dans la sphère modeste où les vétérinaires se meuvent. Humbles praticiens des campagnes, nous n'avons pas toujours dans nos recherches les moyens d'investigation que la science met entre les mains des savants dans des laboratoires spéciaux, mais nous avons le vaste champ de l'observation sur place, où la nature s'offre à ³¹⁰ nous sans mystères. Notre ignorance seule nous rend les choses incompréhensibles. Cependant notre désir de connaître est si vif que, par une observation sagace, une étude attentive et soutenue, nous soulevons un coin du voile, puis un autre, et la scène se trouve complètement éclairée ; mieux vaut une seule observation que nombre de théories métaphysiques. C'est ainsi que je comprends le rôle, j'allais dire la mission du vétérinaire, et c'est dans cette pensée que j'ai rédigé le travail que j'ai l'honneur d'adresser à la Société.

¹⁸⁴ *Mémoires publiés par la Société centrale d'agriculture de France* 4 (1876), pp. 309-338.

¹⁸⁵ Voir les *Mémoires* de la Société pour l'année 1875, p. 71 et 353.

Dans le courant de l'année 1875, M. le sous-préfet d'Étampes¹⁸⁶, dont la vigilance était toujours en éveil, me donna la mission de constater à plusieurs reprises, des cas de fièvre aphtheuse ou cocote, et c'est à la suite de mes opérations que j'ai été conduit à rédiger ce travail dont je trace la division méthodique :

1° Étude d'une affection pulmonaire chronique consécutive à la cocote, traitement à opposer, ou mesures à prendre.

2° Y a-t-il des moyens préservatifs de la cocote ? Inoculation du vaccin, et emploi de l'acide phénique.

3° Examen des mesures préconisées dans la Police sanitaire par M. le professeur Reynal.

4° Mesures locales pratiques comme moyens préservatifs ;

5° Résumé et conclusion.

*

I. — Étude d'une affection pulmonaire chronique consécutive à la cocote. — Traitement à opposer ou mesures à prendre.

Les termes du prologue de ce travail précisent que je n'ai ³¹¹ nullement l'intention de traiter tout spécialement de la fièvre aphtheuse ou cocote, mais d'en étudier seulement une des conséquences.

Depuis plus de vingt-cinq années d'exercice dans ma profession de vétérinaire, j'ai observé cette affection sous des formes diverses ; elle ne m'avait pas encore frappé sous cette consécutive que je vais rapporter. Ainsi ce mal, récidivant parfois après un mois de guérison s'est déroulé devant moi avec ses aphthes dans la bouche, au pourtour du nez, ou

¹⁸⁶ M. Dufresne. (note de Lemaitre). Cf Journal des commissaires de police 22 (1876), p. 1 : « Par décrets des 9 et 15 décembre 1875 (...) M. Dufresne, sous-préfet d'Étampes, a été nommé sous-préfet de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine). »

dans les naseaux, aux mamelles et à la région digitée des quatre membres, parfois avec d'innombrables vésicules couvrant l'étendue des membres postérieurs, ou bien d'énormes foyers purulents aux quatre membres et à la surface du corps. Ajoutons l'avortement des bêtes pleines et la mort des jeunes veaux. D'autres fois il a présenté son caractère le plus grave, soit des entérites et des pneumonies aiguës très-promptement mortelles. Mais je ne savais pas qu'il pouvait se continuer dans la substance même du poumon, et y laisser son empreinte plus ou moins grave, caractérisée par des phases diverses, et de durée variant de quelques semaines à plusieurs mois, et même à plus d'une année entière, et ce, sur une grande échelle. Ni les leçons de mes professeurs, ni les publications dans les journaux spéciaux, pas plus que Hurtrel, d'Arboval, le Dictionnaire Bouley et Reynal, Cruzel, ou la Police sanitaire de M. Reynal ne m'avaient instruit à cet égard.

J'ai donc dû faire cette étude sans autre guide que mon observation personnelle.

Ceci exposé, j'entre dans mon sujet.

SYMPTÔMES. — Lorsque dans une étable où sévit la maladie aphtheuse avec plus ou moins de gravité, c'est-à-dire que cette affection soit maligne ou simplement bénigne, on arrive à la terminaison ou à la disparition des caractères particuliers du mal, il semble tout d'abord qu'on doive en être complètement débarrassé, et en effet c'est ce qui arrive dans beaucoup de cas ; mais dans un certain nombre ³¹² d'autres, il n'en est pas ainsi. Sans distinction d'âge, et sans que le sol du pays y soit pour rien, c'est-à-dire dans les vallées comme dans les plaines, sur un sol argileux ou calcaire, que les étables soient ou non bien aérées, on remarque des bêtes qui présentent peu à peu et progressivement une série de phénomènes dans l'ordre symptomatique que je vais relater.

Dans les cas les plus bénins, sans que l'appétit soit diminué, la maigreur survient insensiblement dans les premières semaines, le poil se pique légèrement et se ternit, le lait diminue quelque peu, une petite toux se fait entendre suivie d'essoufflement de plusieurs minutes avec battement de cœur de temps à autre, une légère météorisation, la percussion donne peu ou pas de sensibilité, et l'auscultation accuse à peine une diminution localisée et très-circonscrite du bruit respiratoire. La marche vive accélère tellement la respiration que les animaux restent en arrière du troupeau. Au bout de deux, trois mois au plus, tous ces symptômes disparaissent complètement, et l'état normal revient.

Dans les cas graves, les phénomènes ci-dessus s'exagèrent, l'appétit et la rumination se continuant presque toujours ; la toux, tantôt grasse, tantôt sèche, se fait entendre plus fréquemment, quelques animaux ne peuvent boire deux gorgées de suite sans s'arrêter, tousser et souffler ; le jetage nasal est plus ou moins abondant, quelquefois nul, la salive s'écoule filante de la bouche, cet écoulement dure trois et quatre mois. Les conjonctives sont plus ou moins injectées, le cœur bat plus vite et plus fort qu'à l'état normal, de même que le pouls. Le lait va toujours en diminuant et disparaît parfois au bout de plusieurs mois ; la respiration devient de plus en plus vive et troublée ; souvent, même à l'étable, sans que rien ne vienne en justifier, les flancs battent avec violence pendant trois ou quatre minutes, et cette même agitation du flanc se remarque encore et surtout pendant la marche, soit que les chiens pressent un peu ces bêtes, soit ³¹³ que les vachers les touchent pour les faire avancer, soit en buvant à la mare. J'en ai vu dont la respiration était tellement anxieuse que ni les coups, ni les morsures des chiens ne pouvaient les faire avancer ou les faire sortir de l'abreuvoir dans lequel elles étaient entrées.

Dès la première huitaine de la maladie, la maigreur se prononce et va en croissant, le poil se ternit et finit par devenir

démesurément long sur toute la surface du corps ; la transpiration, abondante en été, le rend constamment humide.

À la percussion de la poitrine, quelques bêtes ressentent peu de chose, mais d'autres accusent une douleur vive dans certaines régions, et poussent des plaintes en cherchant à se soustraire au contact violent, à l'auscultation. Dans quelques endroits il y a affaiblissement ou absence complète du murmure respiratoire avec bruit de souffle dans les parties voisines, et cela soit d'un côté soit d'un autre, soit des deux côtés à la fois, râles sibilants ou râles muqueux selon les cas ; l'air expiré est fétide chez quelques vaches, la colonne vertébrale est peu sensible à la pression.

Tous ces symptômes peuvent s'observer pendant trois, quatre, cinq ou six mois, et sur certaines bêtes vont en s'affaiblissant pour disparaître ou à peu près au bout de six, huit, dix mois, un an et plus, et cela sans traitement, ne laissant d'autres traces qu'une respiration un peu plus vite et plus courte. Le lait et l'embonpoint reviennent, et des vaches pleines ont pu même conduire leur veau à bonne fin, et se trouver guéries.

L'approche de cette guérison se remarque surtout au fur et à mesure que la température s'abaisse, c'est-à-dire au fur et à mesure que l'on arrive à l'hiver.

Le mal ne se transmet pas par contagion, il reste limité dans l'étable aux bêtes qui en sont tout d'abord affectées.

On ne peut dire que cela tient à ce que les autres viennent d'avoir la cocote, puisque cette maladie peut se manifester deux fois de suite à un court intervalle. ³¹⁴

Chez d'autres sujets les symptômes restent stationnaires ou vont en croissant quelquefois et avec diarrhée intermittente.

On sacrifie les malades quand leur propriétaire a été assez tenace pour ne pas les livrer plus tôt à la boucherie.

AUTOPSIE. — On comprendra que je n'ai pu faire un examen nécroscopique de toutes les bêtes sacrifiées qui

échappent le plus souvent au vétérinaire, parce que les bouchers qui ont intérêt à ce que le public ne sache pas qu'ils vendent de la viande provenant d'animaux malades, les dérobent avec soin. Néanmoins, avec beaucoup de persistance, j'ai pu examiner des poumons, ou seulement des parties de poumons appartenant aux vaches sacrifiées.

Ces examens sont au nombre de quatre. Je vais les décrire, et ils donneront, je crois, une idée du mal qui fait le sujet de la présente étude :

1° Examen (avec M. Touvé, vétérinaire militaire¹⁸⁷) d'une portion de poumon provenant d'une vache appartenant à M. Trouillon¹⁸⁸, cultivateur et maire à Mauchamps, qui en avait deux de malades, toutes les deux depuis le mois d'avril 1875 ; il les a sacrifiées dans la dernière quinzaine de septembre de la même année. Elles avaient perdu leur lait et se trouvaient dans un état moyen d'embonpoint.

Le quart environ de la partie postérieure du lobe pulmonaire gauche était comme enflé, boursoufflé, avec une teinte extérieure d'un rose très-vif qu'on retrouvait également à l'intérieur de la coupe ; toute cette portion du poumon était emphysémateuse, surnageant dans l'eau. Conséquemment pas d'induration. La plèvre présentait des plaques épaissies de couleur blanc sale, se détachant facilement du tissu sous-jacent, mais lisse à l'extérieur, ce qui indiquait qu'il n'y avait pas d'adhérences avec la plèvre costale.

¹⁸⁷ André Touvé, né à Étampes le 22 juillet 1852 (fils du carrossier Louis Touvé), marié à Vitry-le-François le 13 mai 1880 à Berthe Bernard, alors vétérinaire en second au 18e dragon en garnison à Vitry Le François, mort après 1910.

¹⁸⁸ Charles Théophile Trouillon, né le 17 août 1829 à Mauchamps, marié à Étréchy le 9 avril 1856 à Marie Adeline Gilbon.

Dans l'intérieur, abcès disséminés ne dépassant pas le volume d'une grosse noisette ; on aurait dit de petites vessies renfermant une matière liquide, peu épaisse, d'un gris ³¹⁵ sale et sans odeur. Ces petites poches semblaient correspondre aux vésicules extérieures de la cocote.

L'autre vache, que je n'ai pu voir, avait, paraît-il, les mêmes lésions, et, de plus, les poumons attachés aux côtes, pour me servir des termes du propriétaire et du boucher.

2° Ce deuxième examen concerne deux vaches appartenant à M. Loiseau, du Fresne¹⁸⁹, et malades depuis le 24 juin 1875.

Elles ont été sacrifiées le 2 octobre suivant, étant presque maigres, et après avoir perdu complètement leur lait.

L'une de ces bêtes avait le quart environ du poumon droit boursoufflé et emphysémateux à sa partie antérieure avec couleur un peu plus pâle que l'état normal ; pas d'abcès disséminés, pas d'induration, pas d'altération de la plèvre.

L'autre avait un quart à peu près du poumon gauche boursoufflé à sa partie antérieure, et emphysémateux dans toute son épaisseur, avec teinte rouge brun dans sa coupe et suintement de gouttelettes purulentes de couleur gris sale.

Epaississement de la plèvre pulmonaire correspondante qui était blanchâtre, se détachant facilement du tissu pulmonaire, et dont la face extérieure rugueuse indiquait qu'il y avait des adhérences avec la plèvre costale.

Un autre quart du poumon droit présentait la même altération, à cette différence que la teinte de la partie malade était d'une couleur d'un rouge un peu plus vif dans sa coupe.

Il est à remarquer que cette vache, bien que d'apparence autopsique plus grave que la première, était en meilleur état que l'autre.

¹⁸⁹ Commune de Villeconin.

Ces deux bêtes se seraient probablement guéries, et la première arrivait peut-être à la fin de son mal, si on en juge par la nature de la lésion remarquée, c'est-à-dire par le simple état emphysémateux.

3° Examen d'une vache appartenant à M. Lenoir¹⁹⁰, cultivateur à Chalot-Saint-Mards¹⁹¹.

Cette bête, malade depuis le mois de février 1875, a été sacrifiée le 23 décembre suivant. |³¹⁶

Elle n'avait pas perdu son appétit, et son lait, de dix litres, était demeuré à six.

Jusqu'au 1^{er} novembre, les symptômes avaient été en s'aggravant ; à partir de ce moment, ils s'affaiblissaient et la bête reprenait de l'embonpoint. Elle était en assez bon état, plutôt grasse que maigre, quand on la sacrifia, mesure qui fut prise en raison d'une grande accélération de la respiration avec battements du flanc, le tout de quelques minutes, deux ou trois fois dans la journée.

Elle ne subit aucun traitement.

À l'autopsie, elle présentait pour unique altération, et au centre à peu près d'un poumon, un abcès de la grosseur d'un œuf de dinde environ, avec pus sans odeur.

DIAGNOSTIC. — Pneumonie aphteuse et localisée, non contagieuse, avec ou sans altération correspondante de la plèvre, et surtout avec modification prononcée de la fonction des nerfs pneumo-gastriques.

¹⁹⁰ Rémy Vincent André Lenoir, né, marié d'abord avec Julienne Éliza Pommery (1814-1846), puis avec Honorine Félicité Trégault (1817-1886) et mort à Chalot-Saint-Mars, les 18 janvier 1809, 18 avril 1838, 7 février 1849 et 17 janvier 1898, *journalier* (plutôt que cultivateur) à la Voie Nouvelle, chemin de Chalou Moulineux, à Chalot-Saint-Mars.

¹⁹¹ Chalot-Saint-Mars.

C'est bien, en effet, une pneumonie particulière ; car, si on examine une bête affectée de phthisie tuberculeuse, on la voit le plus souvent avec un poil court et luisant, un embonpoint parfois prononcé, donnant du lait, marchant du même pas que le reste du troupeau (j'en excepte les cas extrêmes), la colonne vertébrale très-flexible.

Tubercules à l'autopsie.

Si c'est un animal affecté de pneumonie ou de péripneumonie, contagieuse ou non, l'appétit disparaît ou est capricieux, les plaintes se prolongent, la rumination est plus rare, la météorisation fréquente, le jetage nasal presque constant, plus de lait, maigreur extrême, et, dans la grande majorité des cas, mort dans un temps qui ne dépasse guère deux ou trois mois.

De plus, transmission du mal pour la péripneumonie contagieuse.

À l'autopsie, induration des poumons avec marbrures particulières dans la coupe. Le poumon reste au fond de l'eau.
³¹⁷

Les caractères différentiels sont, comme on le voit, assez faciles à saisir pour qu'on soit autorisé à considérer la maladie, ainsi que je l'ai dit, comme une pneumonie aphteuse particulière et seulement consécutive à la cocote.

PRONOSTIC. — Si l'on considère l'affection au point de vue d'une mort prochaine, le pronostic ne présente pas beaucoup de gravité ; je n'ai vu mourir aucune des bêtes atteintes ; toutes celles qui sont mortes ont été sacrifiées pour la boucherie, et rien ne prouve que si on les avait laissé vivre, elles ne se seraient pas guéries naturellement. J'en ai vu d'aussi gravement affectées qui se sont remises, bien que portant, sans aucun doute, des abcès multiples dans les poumons, ce qui était accusé par le jetage intermittent s'accompagnant d'une odeur infecte au moment de l'expiration.

Mais si on réfléchit que le mal, en se prolongeant, fait souvent perdre aux animaux frappés leur graisse, leur viande et leur lait, il est permis de dire qu'au point de vue général, et c'est ainsi que je l'envisage ici, le pronostic ne laisse pas que d'avoir une certaine gravité par la perte que ce mal occasionne en empêchant la réalisation d'un gain en vue duquel toute exploitation agricole est fondée.

Le tableau statistique ci-après de la maladie fait voir, avec la durée et son plus ou moins de gravité, que, sur les bêtes que j'ai pu examiner, et le nombre en est très-restreint comparativement à toutes celles qui étaient atteintes et dont je n'ai pas eu connaissance, fait voir, dis-je, que la proportion des animaux atteints est de seize pour cent, ce qui est un chiffre assez considérable. ³¹⁸

1875. — Arrondissement d'Étampes (Seine-et-Oise).

Noms des personnes	Demeures	Nombre des vaches dans les étables	Nombre de vaches affectées	Observations.
Hutaud ¹⁹²	Commune de Chalot-Saint-Mards	14	1	Malade depuis le mois d'avril. Sacrifié au bout de six mois. Perte de l'appétit, du lait. Maigreux extrême.
Lenoir	Id.	1	1	Malade depuis le mois de février. Sacrifiée le 23

¹⁹² Philippe Stanislas Huteau, né le 23 mai 1838 à Méréville, marié avec Marie Adèle Thévard (1842-1919), mort le 1^{er} juin 1897 à Méréville, cultivateur au hameau de Longuetoise ; lors du recensement de 1876 il a quitté Chalo-Saint-Mars.

				décembre suivant. (Voir <i>autopsie</i> .)
Baudry ¹⁹³	Id.	6	2	Malades depuis février. Guéris naturellement au bout de neuf mois (novembre). Une pleine. Étable bien aérée, propre.
Courcelles ¹⁹⁴	Boissy-le-Sec	18	2	Malades depuis le mois de mai. Au bout de quatre mois, perte de lait. Maigres. Sacrifiées. Étable grande, aérée, propre.
Barrué ¹⁹⁵	Id.	14	1	Mêmes conditions que la précédente.
Grandemin ¹⁹⁶	Id.	14	2	Une vieille et une jeune. Malades depuis la fin de juin, la vieille plus gravement que la jeune. Traitées par l'arseniate d'antimoine. Tondage. Pansage deux fois

¹⁹³ Louis Lucien Baudry, né le 10 mars 1837 au moulin de Fontenette à Abbéville-la-Rivière, marié à Arrancourt le 20 avril 1869 avec Clémence Tarsille Pillias (alors demeurant au moulin de Chanteloup à Saint-Cyr-laRivière), cultivateur et meunier au moulin de la Ferté sur le chemin des Boutards, commune de Chalo-Saint-Mars, où le trouve les recensements de 1872, 1876 et 1881.

¹⁹⁴ Victor Jean Baptiste Alphonse Courcelles, né à Saint-Arnoult-en-Yvelines le 6 avril 1822, marié à Isabelle Lucile Vassor (1824-1873), mort à Saint-Arnoult le 17 février 1892, cultivateur à Boissy, rue du Châtaigner.

¹⁹⁵ Louis Jules Barrué, né le 2 novembre 1834 à Morigny-Champigny, où il se marie le 6 mai 1862 avec Elmire Hautefeuille (de Sainte-Mesme), cultivateur installé à Boissy entre 1866 et 1869, où le trouvent rue du Châtaigner les recensements quinquennaux de 1872 à 1891, signalé comme maire en 1880-1883 et comme adjoint en 1889-1892, apparemment mort entre 1891 et 1896 hors de Boissy où lui succèdent ses fils Paul et Léon.

¹⁹⁶ Auguste Eugène Grandemain, né 1809 à Boissy-le-Sec, marié avec Adélaïde Félicité Chenu le 1^{er} décembre 1834 à Saint-Hilaire, mort à Boissy-le-Sec le 3 août 1877.

Launay ¹⁹⁷	Boutervilliers	6	3	<p>par jour. Guérison au bout d'un mois. Le traitement a commencé seulement en septembre, un peu plus de deux mois après le commencement du mal. Il a duré trois semaines. Le mieux s'est fait sentir dès le sixième jour, c'est alors qu'on a tondu. Malades depuis février. Deux ont été livrées à la boucherie fin septembre, la troisième s'est guérie et a fait un veau en novembre dans de bonnes conditions. Au commencement de juillet, c'est-à-dire quatre mois après le début du mal, le propriétaire voulut tenter un traitement. Je fis donner l'arseniate de strychnine. Le sixième jour, il y avait déjà un mieux manifeste, mais le propriétaire, croyant que cela lui ferait trop de frais, cessa tout traitement par économie, croyait-il. Deux bêtes redevinrent tout aussi malades qu'avant le traitement et furent sacrifiées, n'ayant plus de lait et dans un état de grande maigreur. ³³⁹</p>
Moreau fils ¹⁹⁸	Boissy-le-Sec	4	1	<p>Malade depuis fin juin, a perdu viande et lait (de 8 litres à 4</p>

¹⁹⁷ Jean Louis Launay, né le 22 août 1819 à Méréville, marié à Boutervilliers le 28 décembre 1841 avec Marie Adrienne Adélaïde Deshayes (1817-1893), alors charretier, mort le 17 septembre 1881 à Boutervilliers, cultivateur.

				litres de lait) et s'est guérie naturellement vers le mois d'octobre. Le lait et l'embonpoint sont revenus. Le long poil a été remplacé par un autre plus court et plus luisant.
Levron ¹⁹⁹	Id.	6	1	Mêmes phases que la précédente, avec cette différence que la guérison a eu lieu naturellement au bout de deux mois.
Trouillon	Mauchamps	14	2	Malades depuis avril. Sacrifiées en septembre, c'est-à-dire au bout de cinq mois. Plus de lait. Embonpoint ordinaire. (Voir <i>autopsie</i> .) Étable propre, aérée.
Loubier ²⁰⁰	Id.	18	2	Mêmes conditions que pour celles de M. Trouillon.
Ducoux (Edouard)	Boutervilliers	4	1	Malades depuis fin février. Sacrifiée en septembre. Perte du lait. Maigreux extrême.
Loiseau	Villeconin, ferme du Fresne	25	2	Malade depuis le mois de juin. Sacrifiées le 28 octobre. Perte de lait, Maigreux. Étable peu aérée, encombrée.
Besnard	Brouy	15	3	Malades depuis avril. Ont perdu une partie de leur lait, ont maigri. Saillies en octobre et pleines. Se sont guéries naturellement.
Pillas	Arrancourt	12	2	Malades depuis février.

¹⁹⁸ Louis Alphonse Maureau (fils d'Alphonse) né, marié (avec Sophie Levon) et mort à Boissy-le-Sec, les 1846,

¹⁹⁹ Eugène Levon, né à Boissy-le-Sec le 1811, marié à Brières-les-Scellés le avec Prumence Darblay, mort ; ou bien Alphonse Levon, né, marié avec Alpnonsine Sureau, les 1808

²⁰⁰ Loubié, cf. *infra*.

				Guéries naturellement en mai suivant, après avoir toussé beaucoup et manifesté un essoufflement marqué, avec maigreur et diminution de lait. L'appétit ne s'est pas perdu.
Jousset	Chenay	12	1	Malade depuis janvier. Restée maigre toute l'année. Devenue goutteuse en novembre. Non sacrifiée en raison de sa grande jeunesse (30 mois) et de sa conformation. ³²⁰
Barué ²⁰¹	Saint-Hilaire	3	2	Malades depuis février. Une vieille (12 ans), guérie naturellement au bout de six mois. L'autre, plus jeune (5 ans), saillie le 10 juillet et restée pleine, allant de mal en pis, avec diarrhée intermittente et air expiré parfois fétide. Jusqu'en décembre. Etat meilleur en janvier 1876. L'appétit n'a jamais disparu complètement, et le lait, tout en diminuant de moitié, ne s'est jamais perdu, ce qui a fait qu'on n'a pas sacrifié pour la boucherie. Fin février 1876, le mieux s'était encore accentué, et tout annonçait une guérison complète.
		186	29	ou seize pour cent à peu près. Toutes les bêtes pour lesquelles le traitement n'est pas mentionné, n'ont pas été

²⁰¹ Pierre Félix Hippolyte Barrué, né, marié (avec Angélique Joséphine Aubert, 1825-1894) et mort à Saint-Hilaire les 18 janvier 1828, 24 juillet 1854 et 17 mars 1895.

traitées.

TRAITEMENT OU MESURES À PRENDRE. — Comme la maladie est toute entière sur les poumons, le premier soin est de faciliter la fonction respiratoire et d'y suppléer autant que possible. Pour remplir la première condition, on devra mettre les malades dans des locaux bien aérés, tout en évitant les courants d'air, et, pour se trouver dans les données de la seconde, il faudra tondre les animaux autant de fois que la pousse des poils le demandera.

Avec un pansage à la main exécuté deux fois par jour, la peau pourra fonctionner très-librement et venir ainsi en aide au poumon ; on évitera aussi le refroidissement que peut occasionner une transpiration abondante imprégnant d'humidité les poils longs et épais. Ce tondage doit s'opérer ³²¹ aussi bien en hiver qu'en été. Cette seule mesure devra suffire dans nombre de cas pour avancer la guérison, et, dans tous les cas, si on veut accélérer et rendre plus parfaite cette guérison, on pourra mettre en pratique le traitement suivant : Si l'on peut supposer la formation d'abcès dans le poumon, pour en hâter la maturité et l'expulsion, on donnera trois fois par jour, avant le repas, dans un peu de son frisé : arséniate antimoine, 40 centigrammes, et, comme il y a insuffisance respiratoire, pour y remédier on ajoutera à chaque dose : poudre de noix vomique râpée, 1 gramme.

Cette poudre est destinée à remplacer la strychnine qui est très-chère. On sait que ce médicament agit sur le système nerveux vaso-moteur et est un puissant stimulant de la vitalité.

L'arsenic agit aussi spécialement sur les poumons et comme stimulant général ; il ranime l'appétit et reconstitue le sang.

Au bout d'un temps variable, suivant l'indication, de quinze jours à un mois, quand on aura tout lieu de croire à la disparition des abcès, et s'il reste seulement de la gêne respiratoire, on supprimera l'arséniat d'antimoine pour le remplacer par l'arsenic et la strychnine : soit arsenic, 25 centigrammes ; poudre de noix vomique, 50 centigrammes, deux fois par jour dans du son frisé avant le repas. On suspendra, quand tout symptôme aura disparu.

Comme on le voit, ce traitement est de facile application, et quand même je n'aurais pas à l'appui quelques preuves de son efficacité, les médicaments que je recommande paraissent particulièrement indiqués. On peut voir au tableau que deux vaches appartenant à M. Grandemin ont été traitées d'après cette méthode, et, bien qu'elles fussent sérieusement atteintes depuis un temps assez long, surtout l'une déjà âgée et dont les deux poumons étaient pris, la guérison fut prompte et radicale.

Chez les vaches de M. Launay, l'arséniat de strychnine a produit, au bout de six jours seulement, une amélioration marquée. ³²²

Si, après l'emploi de ces moyens, au bout de quinze jours, trois semaines ou un mois, on n'obtient pas de résultat, si surtout l'appétit et le lait se perdent, mieux vaudra, comme mesure à prendre, sacrifier tout de suite pour la boucherie que d'attendre pendant de longs mois une guérison incertaine.

II. — *Y a-t-il des moyens préventifs de la cocote ?*

1° De la valeur de l'inoculation par le vaccin.

On a cherché à se préserver de la cocote par différents moyens. Dans la pensée que la fièvre aphteuse et le cowpox ou

vaccin étaient une seule et même chose, on a inoculé expérimentalement le vaccin sur des animaux venant d'avoir la fièvre aphteuse. Comme le cowpox n'est pas réinoculable aux animaux qui l'ont eu déjà, si les deux affections sont une avec forme différente, il est certain qu'on n'aurait dû obtenir que des résultats négatifs. Il en a été autrement, et la Commission lyonnaise, qui poursuivait les expériences, a obtenu des pustules sur les animaux auxquels l'inoculation a été pratiquée, d'où cette conclusion que le cowpox et la fièvre aphteuse sont deux maladies différentes, et que l'une ne préserve pas de l'autre.

Tout récemment M. Félizet, vétérinaire à Elbeuf, a repris ces expériences, et il serait arrivé, dit-il, à conclure que le cowpox préserverait de la fièvre aphteuse par cette contre-épreuve que l'inoculation du vaccin par lui faite sur trente-sept sujets n'a donné lieu, au bout de trois semaines, à aucune pustule vaccinale.

Ces expériences se trouvent, en effet, en contradiction avec celles de la Commission de Lyon ; mais elles ne les détruisent en aucune façon, n'en atténuent même pas la valeur, ³²³ puisque celles de cette dernière ont toute la rigueur d'une démonstration exacte, tandis que, pour les siennes, M. Félizet réserve encore son jugement.

Mais, à toutes les expériences artificielles, j'ai toujours préféré l'observation naturelle, car les faits qui se développent spontanément sur les animaux ont une valeur prédominante sur tous ceux qui sont le résultat d'expériences provoquées parce que, pour ces dernières, il y a souvent une inconnue qu'on ne peut apprécier actuellement.

J'ai rapporté, dans le *Recueil de médecine vétérinaire*, des exemples de cocote et de typhus marchant ensemble sur le

même sujet, la première affection ayant précédé la seconde ; de cocote et de sang de rate dans les mêmes conditions, la cocote débutant. Enfin, j'ai observé le typhus et le sang de rate sur un même individu et marchant ensemble, le typhus ayant précédé le sang de rate. Je vais maintenant rapporter exactement un fait recueilli dans la commune du Souzy-la-Briche, chez M. Caperon²⁰², maire de cette commune, et concernant le vaccin et la fièvre aphteuse, l'un ayant précédé l'autre, et les deux marchant ensemble sur le même sujet.

Ce cas, du reste, a déjà été décrit avant moi. Je le rapporte sans commentaires.

Le 12 septembre 1875, sur six vaches de l'étable de M. Caperon, une présenta au pis des boutons de vaccin ou cowpox.

Trois jours après, c'est-à-dire le 15, une autre vache eut les mêmes boutons aux mamelles. Le 29 septembre, deux génisses, sortant d'une bande de vaches ayant la cocote, furent achetées et mises à part ; mais la personne qui leur donnait des soins soignant aussi les vaches anciennes, il s'ensuivit que la précaution d'isolement devint inefficace.

Le 30, vaccin sur une des vaches anciennes. Le 7 octobre, cette dernière fut prise de cocote avec aphthes dans la bouche, sur le bourrelet, aux onglons postérieurs, d'où boiterie prononcée. Le vaccin n'était pas guéri, ainsi que j'ai pu m'en assurer.

²⁰² Achille Capron, né vers 1825 à Paris 18^e arrondissement, marié avec Flore Éléonore Ruelle, mort le 19 septembre 1897, qualifié propriétaire par le recensement de 1876 ; maire de Souzy-la-Briche de 1874 à sa mort.

Trois jours s'écoulèrent et une quatrième vache, qui avait ³²⁴ aussi le vaccin, fut prise très-gravement de la fièvre aphteuse avec boiterie intense, aphthes dans la bouche, sur les lèvres et jusque dans les naseaux ; enfin les deux dernières furent affectées à leur tour du vaccin et de la cocote, comme les deux premières, mais toutes les quatre très-légèrement.

Ainsi, chez toutes, le vaccin avait précédé.

2° De l'emploi de l'acide phénique.

Dernièrement, le *Journal de l'Agriculture* a fait connaître une expérience faite en Angleterre avec l'acide phénique, et dont M. de La Tréhonnais a donné la relation : Sur trois bœufs sains et préalablement épongés avec de l'acide phénique dilué, la bouche et les naseaux lavés avec la solution, les pieds enduits avec le même acide mélangé de goudron, un se serait trouvé en contact avec des vaches affectées de cocote, un autre se serait introduit dans l'étable renfermant lesdites vaches et en aurait été expulsé avant qu'il eût été en contact avec elles, et au bout de trois semaines aucun de ces bœufs n'avait contracté la maladie, bien que tous les trois se soient trouvés dans la ferme au beau milieu de la contagion.

Deuxièmement, quatre bœufs furent choisis dans un parc éloigné où la cocote n'avait pas encore pénétré. Deux de ces animaux furent placés dans la même étable que les autres et soumis au même traitement, et les deux derniers furent placés dans un autre local où se trouvaient une vache et son veau, tous deux malades au suprême degré. Un de ces bœufs fut traité à l'acide, et l'autre abandonné à lui-même, et, au bout de onze jours, l'un et l'autre étaient indemnes, malgré le contact incessant des animaux malades. On attribue aux émanations de

l'acide phénique l'influence préservatrice pour celui qui fut abandonné à lui-même.

Comme le fait observer très-judicieusement M. le professeur Bouley dans sa chronique du *Recueil de médecine vétérinaire*, où se trouve insérée cette relation, « il est permis ³²⁵ de supposer que le bœuf non phéniqué, de même que l'autre, était dans des conditions d'immunité telles que l'acide phénique a bien pu n'être pour rien dans leur préservation. »

En effet, il est établi sans conteste, et j'en pourrais donner maints exemples, que, dans une étable où sévit la cocote, toutes les bêtes ne sont pas atteintes. En outre, ce n'est pas au bout de onze jours seulement qu'il fallait tirer la conclusion que l'acide phénique préservait de la cocote, car rien ne prouve qu'elle ne se serait pas déclarée dix jours plus tard.

Exemple : Le 29 septembre 1875, M. Lacheny²⁰³, habitant Villeconin, achète une vache sortant d'une étable où régnait la cocote, la même étable d'où provenaient les deux génisses de M. Caperon. À son arrivée chez lui, il l'isole pendant quinze jours, la même personne ne soignant qu'elle. Au bout de ce temps, croyant que tout danger avait disparu, il la met avec les autres bêtes qu'il possédait ; mais, le 20 octobre suivant, juste

²⁰³ Il s'agit apparemment d'un vieillard au hameau de Saudreville, Jean-François Lacheny né à Villeconin le 16 décembre 1791 ; marié à Auvers-Saint-Georges le 27 novembre 1815 avec Jeanne Marie Piet (1792-1867) et mort à Villeconin le 27 mai 1879 ; encore noté comme cultivateur à Saudreville en 1876 quoique âgé de 84 ans ; ou peut-être plutôt de sa fille Marie Geneviève Lacheny veuve Renault, tuilière à Villeconin même, née, mariée (à Jules Alexandre Renault) et morte à Villeconin les 21 septembre 1817, 20 juin 1848 et 26 octobre 1896.

au bout de vingt-un jours, elle fut prise de la cocote qu'elle communiqua à ses voisins.

Donc, en Angleterre on s'est trop hâté de conclure.

Sans nier cependant l'influence de l'acide phénique comme moyen préservatif, je vais rapporter une expérience qui, bien que non concluante et ne se trouvant pas faite dans les conditions identiques avec celles rapportées par M. de La Trébonnais, peut néanmoins encourager les essais que sollicite M. Bouley sur la plus large échelle possible.

Le 1^{er} janvier 1876, M. Hardy²⁰⁴, de Villeconin, acheta un cochon qui, peu de jours après, devint malade de la cocote. Le 11 au soir, sur quatre vaches de l'étable et un veau de trois semaines placé dans un coin, mais à l'opposé de la rangée, une fut prise du même mal, et brusquement au plus haut degré. Elle fut isolée le lendemain seulement, séquestrée et la même personne fut chargée de la soigner, évitant toute communication avec les autres bêtes qui ne donnaient aucun signe de maladie. Ces trois vaches et le veau furent traités pendant six jours par l'eau phénique à 1 pour 100 de la manière suivante : administration par la bouche ³²⁶ d'un litre de cette solution par jour à chaque vache, soit 10 grammes d'acide, et 2 grammes seulement pour le veau dans 200 grammes d'eau en deux fois. Trois fois par jour, lavage de la bouche, des lèvres, des naseaux, et imprégnation des poils de la surface du corps et des membres, et friction autour des onglons avec cette même solution.

²⁰⁴ Jules François Hardy né le 31 octobre 1840 à Villeconin, marié à la Forêt-le-Roi le 2 juin 1874 à Louise Marie Berthe Janet.

Le 15 janvier, une vache fut prise de la cocote, elle fut un jour seulement sans manger, et le mal disparut promptement sans aphthes aux mamelles ni autour des onglons. Le 16, une autre devint malade, et de même que la première ne fut qu'un jour sans manger ; tout disparut également sans vésicules aux pis ni aux onglons. Le 23, la dernière vache qui était pleine et à terme ce jour, fut affectée à son tour. Elle n'eut d'aphthes que dans la bouche, resta deux jours sans manger, conserva un peu de ptyalisme jusqu'au 30 et fit son veau bien portant ce même jour.

Dès le 12, le premier veau avait été enlevé de l'étable, mis à part et nourri avec du lait provenant du dehors.

Auparavant on lui donnait le lait de la première vache malade. Il en fut ainsi jusqu'au 2 février. À partir de ce jour, on le maintint isolé, mais on recommença à le nourrir avec le lait de cette même première vache, et par précaution on continua pendant sept jours le traitement phéniqué interrompu le 18 janvier. Ce veau ne devint jamais malade.

Quant au veau né le 30 janvier, il fut laissé dans l'étable, et nourri par sa mère ; mais à partir du 2 février, on lui lava trois fois par jour le nez, la bouche, la tête, les membres avec de l'eau phéniquée pendant huit jours ; de même que le premier, il fut toujours bien portant.

Comme on le voit, contrairement à ce qui eut lieu en Angleterre, les bêtes étaient déjà sous le coup de la cocote, c'est-à-dire qu'elles incubaient le mal quand le traitement a été commencé, tandis qu'en Angleterre ce traitement avait été mis en pratique avant tout contact, ce qui peut faire dire qu'on a fermé la porte au mal, au lieu de vouloir le chasser lorsqu'il était déjà introduit. Et en effet il y a une ³²⁷ différence ; mais aussi tenant compte de cette différence j'ai administré à

l'intérieur 10 grammes d'acide phénique pour les vaches, ce qu'on n'a pas fait en Angleterre, et ce qui aurait pu contrebalancer les effets de la maladie.

Néanmoins on ne peut manquer de faire cette observation que, sur les vaches traitées, la cocote s'est montrée très-bénigne, et que deux jeunes veaux ont été préservés, ce qui est rare.

En ce qui concerne la bénignité du mal, on aurait pu tout aussi bien la constater sans l'emploi de l'acide phénique, car j'ai vu des bêtes prises d'une manière très-bénigne dans des étables où d'autres paraissaient gravement affectées.

Pour les veaux, j'ai vu également dans des étables où régnait la cocote, des veaux naissant de mères malades et ne pas être eux-mêmes affectés, et des veaux d'une mère ne pas contracter la maladie, tout en restant au milieu du foyer de contagion.

Ces faits sont rares, sans doute, mais ils suffisent pour ne pas conclure ici à l'efficacité de l'acide phénique. Cependant la préservation des deux veaux milite en faveur des essais à faire pour constater si l'acide phénique est bien un agent préservatif de la fièvre aphteuse.

Pour mon compte, je tenterai ces expériences aussi souvent que l'occasion s'en présentera, et lorsque j'aurai un résultat, quel qu'il soit et suffisamment appuyé, je me ferai un devoir d'en donner communication à la Société centrale d'agriculture.

TRAITÉ
DE LA
POLICE SANITAIRE
DES
ANIMAUX DOMESTIQUES

PAR

J. REYNAL

DIRECTEUR DE L'ÉCOLE VÉTÉRINAIRE D'ALFORT
PROFESSEUR DE POLICE SANITAIRE ET DE JURISPRUDENCE COMMERCIALE A LA MÊME ÉCOLE
MEMBRE TITULAIRE DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE
DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'AGRICULTURE DE FRANCE, DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE
DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE, ETC., ETC.

PARIS

P. ASSELIN, SUCCESSEUR DE BÉCHET JEUNE ET LABÉ

LIBRAIRE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE
ET DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE
Place de l'École-de-Médecine

—
1873

III. — *Examen des mesures préconisées dans la police sanitaire de M. Reynal.*

Je suis arrivé à la partie que je considère comme la plus importante de mon travail, puisqu'il s'agit de traiter des ³²⁸ mesures les plus pratiques pour s'opposer à l'extension de la cocote dans une localité.

Le Traité de police sanitaire de M. Reynal, émet sur les mesures particulières à prendre en cas de fièvre aphteuse, des idées que l'observation ne me permet pas de partager.



*Jean Reynal en 1865
(Coll. Arch. dép. Val-de-Marne)*

La législation en vigueur en Suisse se rapportant à cette maladie, et exposée dans ledit traité, ne saurait être en tous points applicable à la France. En effet les mesures qui interdisent la circulation générale, les foires et marchés conséquemment, jetteraient le plus grand trouble dans le commerce des bestiaux, et seraient même préjudiciables aux intérêts de l'agriculture qui ne pourrait alors s'approvisionner, non plus que la boucherie.

Après avoir rapporté les symptômes plus ou moins graves de la fièvre aphteuse, et indiqué le désarroi que cette affection apporte dans les industries agricoles, en raison de sa contagion trop facile, M. Reynal considère tout d'abord que cette épizootie ne laisse pas que d'avoir toujours une certaine gravité, et dans ses mesures générales de police il indique comme principal moyen d'en arrêter le développement, l'isolement des

animaux malades, et le soin avec lequel on doit fermer les étables, et empêcher les personnes qui se trouvent au contact des animaux malades, de communiquer avec celles qui ont des animaux sains ; il faut, en outre, faire à l'autorité locale la déclaration de la maladie.

Mais M. Reynal manifeste peu de confiance dans l'efficacité de toutes les mesures qu'on pourrait prendre, et fait remarquer que des soins faciles à employer sont capables de réduire à rien, ou presque rien, les pertes que peut occasionner la fièvre aphteuse. Il en donne pour exemple une observation de cette maladie sur un troupeau de cent vaches dans la ferme de Vincennes.

Une comptabilité exacte aurait montré que la présence de la maladie dans les étables de cette ferme, n'avait eu ³²⁹ aucune conséquence économique sérieuse, grâce aux mesures de propreté prises, et se fondant sur cet exemple unique, il considère que l'intervention de l'autorité locale doit se borner à appeler l'attention de ses administrés sur les mesures hygiéniques qu'il leur convient de prendre, telles que la propreté, l'aération des étables, et l'appel immédiat de l'homme de l'art. Des instructions rédigées dans ce sens et répandues dans les campagnes lui paraissent très-suffisantes et ont plus de chance de porter leurs fruits que les mesures coercitives. Tel a été, dit-il, l'avis du Conseil de salubrité consulté sur ce point en 1839.

La conviction de M. Reynal est telle que lorsque la cocote apparaît dans une étable, si elle sévit sur une vache, certain qu'il est qu'elle ne tardera pas à atteindre toutes les autres, au lieu de séparer la malade, il la laisse dans l'étable même pour produire une sorte d'inoculation naturelle, et il rappelle de nouveau, à l'appui, l'expérience de Vincennes.

Il existe une sorte de contradiction entre la première appréciation sur la gravité de la fièvre aphteuse et les mesures à prendre, et le peu d'importance qu'en dernier lieu le directeur d'Alfort semble attacher à la maladie en se fondant sur l'unique fait qu'il rapporte, et où de bonnes conditions hygiéniques se seraient seules trouvées appliquées, fait qui lui ferait rejeter toutes les mesures coercitives et bornerait l'intervention de l'autorité locale à de simples conseils hygiéniques.

Un seul cas ne saurait suffire, en effet, pour prendre une conclusion qui, selon moi, n'a pas été assez pesée.

Dans une même contrée, même dans une seule localité, quand la fièvre aphteuse se montre, il existe des étables où, à conditions hygiéniques égales, la maladie est plus grave ou plus bénigne, et j'ai pu voir dans des étables très-propres, très-aérées, la cocote sévir avec une gravité qu'on ne remarquait pas dans d'autres où ces conditions n'existaient pas. ³³⁰

À Vincennes, en dehors de toutes conditions hygiéniques la cocote pouvait se trouver avec son caractère le plus bénin, et peut-être sans beaucoup de soins aurait-elle promptement disparu.

En opposition avec ce qui s'est passé à Vincennes, je veux rappeler ce que j'ai observé en 1872 dans les étables du château de Gravelles.

Ces étables sont disposées d'après les modèles anglais ; rien n'a été négligé pour l'aération et la propreté. Des wagonnets poussés sur des railways servent, les uns au transport de la nourriture, les autres à l'enlèvement des fumiers.

Des raies couvertes, bien cimentées et aboutissant à la fosse à fumier, donnent écoulement à l'urine, l'eau arrive partout abondamment par des robinets disposés à cet effet, et des vachers suisses sont chargés des soins du bétail.

Les étables renfermaient quarante-huit bêtes, lorsqu'on en acheta douze autres pour compléter le nombre qui pouvait être logé. La cocote se déclara sur une des bêtes nouvellement achetées, et on ne l'isola pas.

En peu de temps, toutes les bêtes furent contagionnées, de voisine à voisine, les unes plus gravement affectées que les autres, et perdirent de leur lait et de leur viande ; bien que le vinaigre phéniqué étendu d'eau pour les gargarismes, et le goudron phéniqué pour les ulcérations autour des onglons eussent eu généralement raison de la maladie en peu de jours, car quatre fois par semaine je faisais la visite des étables, les bêtes les plus gravement affectées furent quelque temps encore avant de reprendre leur lait et leur embonpoint, deux eurent des décollements aux onglons, une présenta d'énormes abcès aux membres antérieurs qui eurent pour suite une affection de poitrine qui la fit mourir après deux mois environ.

Lorsque le mal eut disparu, différentes bêtes vendues ayant laissé leurs places vides, comme on croyait qu'il n'y avait plus aucun danger pour les anciennes de reprendre la maladie au bout d'un mois, on en acheta d'autres ayant la ³³¹ cocote, et on les plaça au milieu de ces anciennes qui furent une seconde fois reprises du même mal, exigèrent les mêmes soins, et perdirent encore une partie de leur lait et de leur viande, ce qu'on aurait évité, si on eût pratiqué la mesure de l'isolement pour les nouvelles arrivées.

Aussi, malgré l'autorité de M. Reynal, malgré l'avis du Conseil de salubrité consulté en 1839, je n'hésite pas un seul instant sur l'expérience que j'ai acquise, et tant qu'un médicament bien expérimenté n'aura pas été reconnu comme un préservatif sûr, je n'hésite pas à détourner et l'autorité, et les cultivateurs dans leur propre intérêt, de suivre les conseils qui

leur sont donnés. La prudence est la mère de la sûreté, et nous savons tous quel dommage occasionne, en définitive, la fièvre aphteuse à notre agriculture.

Ayant remarqué nombre de fois pour le typhus contagieux, ainsi que je l'ai consigné dans mon travail couronné par la Société centrale d'agriculture de France, combien l'isolement était suivi de bons résultats, je le place en première ligne des mesures à prendre, et de cette mesure j'en fais deux catégories ; l'une sous forme de conseils et l'autre sous forme de moyens administratifs.

Pour la première, je dirai aux cultivateurs : Si vous achetez en temps d'épidémie une bête, affectée ou non de la cocote, mettez-la séparément avant de l'introduire dans votre étable, la même personne ne soignant qu'elle. Prenez surtout cette précaution, si elle est malade.

Que par transmission d'un boucher, d'un vacher, ou de toute autre personne, la cocote se déclare sur une bête de votre étable, mettez immédiatement cette bête à part, en même temps que la plus proche voisine, ou les voisines de chaque côté, car j'ai vu si souvent la cocote, de même que le typhus, se propager de proche en proche, que ma conviction acquise sur ce point me fait insister sur l'isolement et de la bête affectée et de ses plus proches voisines, leurs places à l'étable étant aussitôt nettoyées et lavées à grande eau. Autrement, si on n'enlevait que la première, les voisines ³³² devenant affectées à leur tour par contact, donneraient la maladie aux autres.

Ajoutez à cela les mesures hygiéniques préconisées, propreté, aération et appel de l'homme de l'art. S'il n'y a que deux ou trois vaches dans l'étable, il est à peine besoin de dire qu'on doit laisser les choses en l'état.

Avec ces précautions, vous pourrez éviter toutes les pertes qui sont la suite de l'épizootie, y compris les affections pulmonaires chroniques dont j'ai tracé les caractères.

Mais ce que je viens de rapporter comme première mesure donnée sous forme de conseils aux cultivateurs, ne doit pas être la seule chose à faire, ou la seule intervention de l'autorité. Tous ne comprennent pas, ou ne veulent pas comprendre l'excellence des avis qui leur sont donnés par des hommes compétents. Soit que leur intelligence ne s'y prête pas, soient qu'ils n'y aient pas été préparés par une instruction appropriée, soit enfin qu'ils demeurent sous le coup d'une incurable indifférence ou négligence, ils ne font rien de ce qui pourrait sauvegarder leur intérêt, et en cela ils compromettent l'intérêt des autres, puisque la maladie qu'ils pourraient restreindre chez eux, a les plus grandes chances de se propager au dehors par contagion, si l'on n'y met ordre. Ne demandons aux circonstances et aux hommes que ce qu'ils peuvent produire actuellement.

Il faut donc prendre le cultivateur tel qu'il est, en général, avec son ignorance, son égoïsme ou son indifférence, et lorsqu'on voudra parler seulement à l'intelligence, il ne faudra pas s'adresser à des hommes faits actuellement, mais les prendre par le commencement, c'est-à-dire par l'école.

Qu'on donne sérieusement l'instruction élémentaire, qu'on enseigne les bonnes méthodes, et plus tard les enfants, devenus des hommes, comprendront et appliqueront les conseils qui leur seront donnés, parce qu'ils comprendront en même temps que l'intérêt général est lié à l'intérêt particulier, ³³³ et réciproquement. Mais en attendant ce temps désiré, il faut frapper l'homme par ce qu'il a de plus sensible — par sa bourse — en infligeant une amende à chaque contravention aux

mesures prescrites par l'autorité. — Je vais examiner quelles doivent être ces mesures.

IV. — *Mesures locales pratiques de police sanitaire comme moyens préservatifs de la contagion de la cocote.*

Je laisse de côté les mesures internationales qu'on a conseillées, parce qu'elles me paraissent d'un avantage contestable, surtout en des temps où la cocote semble exister partout.

Je laisse à des agents spéciaux la police des chemins de fer en ce qui concerne le transport d'animaux affectés de maladies contagieuses, et je suis complètement opposé, ai-je dit déjà, à toute interdiction de la circulation générale, conséquemment à toute interdiction des foires et marchés.

Il n'en est pas de la cocote comme du typhus, et le trouble qu'on jetterait dans le commerce, l'entrave qu'on mettrait aux besoins de l'agriculture et à l'alimentation publique, tout cela serait plus désastreux que la somme du bien qu'on penserait retirer de l'interdiction de cette circulation. Et comme je pense que les mesures locales sont suffisantes, je ne conseillerais que l'application de celles-ci seulement.

Je laisse donc toute liberté au propriétaire d'acheter, en temps d'épizootie, son bétail sur les foires et marchés, ou chez les marchands, et de rentrer chez lui les sujets achetés, qu'ils paraissent sains, ou qu'ils soient malades. À l'arrivée, le propriétaire devra, dans tous les cas, en faire la déclaration à l'autorité qui lui conseillera alors de mettre à ³³⁴ part, et de tenir séquestrées ces nouvelles bêtes pendant trois semaines, la même personne ne soignant qu'elles, se nettoyant bien, et changeant de vêtements et de chaussures en sortant de l'étable.

Si, ne tenant pas compte de ces conseils, ce même propriétaire veut mettre dans son étable, et tout aussitôt, les bêtes nouvelles à côté des anciennes, il en aura toute liberté ; mais alors défense lui sera faite, à partir de ce moment, de ne sortir ses vaches que trois semaines après que la maladie aura disparu, et toute communication des personnes de la maison soignant lesdites bêtes, avec les maisons voisines, sera formellement interdite. Les chiens seront tenus à l'attache, et avis sera donné par l'autorité aux habitants de la commune d'éviter tout contact d'où pourrait naître la contagion.

Si, par un moyen de transmission quelconque, la cocote que tous les cultivateurs connaissent, venait à se déclarer dans une étable, le propriétaire devrait tout d'abord laisser ses bêtes enfermées, et faire sa déclaration à l'autorité qui prendrait les mêmes mesures préservatrices que pour le cas précédent.

En ce qui regarde les moutons, et dans les cas identiques à ceux qui précèdent concernant les vaches, avec le conseil donné par l'autorité, aussitôt la déclaration faite, d'aller chercher un homme de l'art, un parcours déterminé serait affecté à la troupe, et connaissance en serait donnée en même temps qu'il serait défendu au berger de fréquenter aucune bergerie ou étable.

Toute contravention à ces dispositions serait constatée par le garde champêtre de la commune, et punie d'une amende selon l'appréciation des tribunaux compétents, ce qui n'empêcherait pas la responsabilité envers les personnes dont les bêtes auraient été contaminées par le fait du contrevenant.

Comme vétérinaire d'arrondissement, j'ai été souvent envoyé par l'administration dans des localités où sévissait la ³³⁵ cocote. J'affirme que partout où je l'ai trouvée limitée à une seule étable dans une commune, elle n'en a pas franchi

l'enceinte par l'application rigoureuse de ces simples mesures à l'exécution desquelles je pousse avec énergie, au risque d'y perdre un client. Avec la satisfaction du devoir accompli, j'ai celle de l'intérêt général sauvegardé.

Ainsi, je pourrais citer comme derniers exemples les pays de Saudreville, de Souzy-la-Briche, de Boutervilliers, de Villeconin, tandis que dans les autres communes où la déclaration n'a pas été faite, et où les mesures préservatrices n'ont été prises que tardivement, le mal s'est transmis à presque toutes les vaches de ces communes, et aux troupeaux de moutons.

J'ajouterai une mesure concernant les marchands de bestiaux. J'ai dit que j'étais, en ce qui concerne la cocote, contre toute entrave du commerce, conséquemment opposé à l'interdiction de la circulation générale.

Mais si le commerçant est libre, ce n'est qu'à la condition de respecter le droit des autres, c'est-à-dire leur intérêt. — Un marchand peut donc en temps d'épizootie acheter ses bestiaux, les conduire chez lui, les sortir pour les vendre.

Mais, en dehors de ces conditions, il devra les tenir enfermés, l'accès des mares et des pâtures communales lui sera rigoureusement interdit. Il devra aussi se garder de pénétrer dans les étables ou dans les bergeries, lui ou les siens et même ses chiens. Il sera dispensé de la déclaration, puisqu'il est considéré par son commerce même comme ayant la cocote en permanence, et que par cela seul qu'il est marchand, il sera rigoureusement tenu de garder ses bêtes chez lui, ne pouvant et ne devant les sortir que pour les vendre ou les livrer par suite de ventes effectuées.

Je cite un seul exemple : La commune d'Étréchy possède une mare et des pâtures où chacun peut conduire son bétail. Un des habitants est marchand de bestiaux, et par son fait la cocote est d'un bout de l'année à l'autre introduite dans le pays, par cette raison que journellement il conduit à ³³⁶ la mare et dans la pâture commune ses bestiaux qui se trouvent en contact avec ceux des autres. Personne n'ose se plaindre à l'autorité locale qui ne prend aucune mesure et voici ce qui arrive : dans la crainte d'avoir la cocote, chacun garde ses bestiaux chez soi, et le marchand conduit triomphalement sa bande à la mare et à la pâture qui semblent ainsi appartenir à lui seul.

V. — *Résumé et conclusion.*

Résumé. — De tout ce travail il résulte que, par suite de la cocote même la plus bénigne, il peut naître des affections chroniques de la poitrine qu'on peut désigner sous le nom de pneumonies aphteuses.

Ces affections viennent s'ajouter à la nomenclature déjà nombreuse des conditions qui, en compliquant la maladie, rendent sa présence très-préjudiciable aux intérêts de l'agriculture.

Il est acquis, par suite, que des simples soins d'hygiène, comme l'aération, la propreté, ou l'application des prescriptions d'un homme de l'art, ne suffisent pas toujours pour atténuer l'importance de la fièvre aphteuse de manière à en rendre les effets nuls, ou presque nuls.

Sans nier le bon côté des conseils donnés aux cultivateurs par l'autorité locale, il n'en est pas moins vrai qu'ils restent parfaitement insuffisants pour arrêter la marche de la maladie, et sauvegarder l'intérêt général.

Pour atteindre ce but, il y a lieu de prendre des mesures administratives locales dont l'exécution devra être strictement observée, sous peine d'amende, sans préjudice de la responsabilité envers les tiers.

Ces mesures sont la séquestration, l'isolement, puis la déclaration et l'interdiction absolue de toute circulation ³³⁷ des bêtes malades ou suspectes, trois semaines après que toute trace de maladie aura disparu, ou trois semaines après le premier jour de la suspicion.

Interdiction de toute communication des personnes soignant les animaux avec les étables et les personnes étrangères à l'exploitation contaminée.

Enfin, interdiction aux marchands, en temps d'épizootie, de sortir leurs bestiaux de chez eux autrement que pour les vendre ou les livrer.

Conclusion. — Chacun reconnaît que la prospérité générale d'un pays découle de la prospérité de son agriculture.

Dans son remarquable travail de « la loi d'extension des races, » le savant professeur de zoologie et de zootechnie de Grignon, M. A. Sanson, a fait ressortir cette proposition que, seuls, les peuples qui travaillent et cultivent le sol avec intelligence, sont les peuples qui vivent et qui grandissent ; ils s'éteignent au contraire lorsqu'ils abandonnent la charrue pour courir après l'or, et se livrer aux jouissances d'un luxe effréné.

Il faut donc nous instruire en cultivant le sol. Tous nos efforts doivent tendre à ce que l'instruction soit largement répandue partout, en commençant bien entendu par l'école, où l'enseignement élémentaire des méthodes scientifiques, c'est-à-

dire des méthodes sûres pour conduire au bien-être, doit remplacer l'enseignement qu'on donne seulement aux peuples en enfance.

Si, avec cette instruction, on développe les principes d'une saine morale, de la morale humaine basée sur les besoins, les droits et les devoirs, on aura semé les germes de ce bien-être et de la grandeur nationale, but que nous voulons tous atteindre.

Mais en attendant, une chose essentielle peut être faite dans l'intérêt de l'agriculture. Je veux parler de l'organisation du service sanitaire vétérinaire ; en effet, ce service organisé de manière que les vétérinaires sanitaires aient une plus grande somme d'initiatives que celle qui leur est ³³⁸ laissée, on pourra mieux étudier les épizooties, leur mode d'apparition, leur marche, les moyens à opposer à leurs progrès, étudier leur nature et arriver à leur extinction.

Le vétérinaire, ce modeste travailleur, sera là à sa véritable place, et pourra rendre des services appréciables.

La Société centrale d'agriculture de France composée d'hommes éminents, d'agriculteurs distingués, de sommités scientifiques, doit comprendre tout naturellement dans sa tâche l'organisation de ce service sanitaire, et dire que cette tâche est toute patriotique, c'est affirmer que le but sera atteint dans un temps qui ne peut être éloigné.

03. Le mémoire de Lemaître primé ²⁰⁵

Séance publique annuelle du dimanche 18 juin 1876. — Présidence de M. le Ministre de l'agriculture. [...] ³⁶² [...] Au nom de la Section d'économie des animaux, et sur les rapports de M. Bouley, il est accordé [...] une médaille d'or à l'effigie d'Olivier de Serres à M. Lemaître, vétérinaire à Étampes, pour son Mémoire relatif à la fièvre aphteuse.

04. Utile contribution de Lemaître, sur la Morve ²⁰⁶

Séance du 5 juin 1878. — Présidence de M. de Béhague. [...] — Sur l'inscription des chevaux pour l'armée.

— M. Bouley fait connaître que M. Lemaître, vétérinaire à Étampes et lauréat de la Société, a eu l'idée de rechercher au point de vue sanitaire le nombre de chevaux morveux de sa circonscription ; il a pensé qu'il y aurait intérêt à les signaler aux commissions de recensement pour l'inscription militaire. Cette idée a été soumise à M. le Ministre de l'agriculture, qui l'a communiquée à M. le Ministre de la guerre ; celui-ci a donné son approbation au projet qui lui était soumis, et il a fait préparer une circulaire pour les commissions de recensement. Cette mesure, ajoute M. Bouley, doit exercer une heureuse influence sur l'extinction de la maladie de la morve.

— M. le Président approuve la mesure dont il s'agit, mais il craint qu'elle n'ait pas tous les effets qu'on peut en attendre, parce que tous les chevaux ne passent pas à l'inspection.

— M. Gayot pense qu'il est grand temps, en effet, de prêter une attention toute spéciale à l'extension que semble prendre la morve depuis quelque temps, après avoir manifestement réduit ses ravages beaucoup plus fréquents dans le passé. Il croit avoir pu attribuer la diminution de ce vilain mal, dans notre pays : 1° à une alimentation plus abondante et plus riche du cheval, bien mieux nourri en général ²⁹³ depuis que l'agriculture, en se perfectionnant, a obtenu un accroissement considérable de récoltes

²⁰⁵ *Bulletin des séances de la Société royale et centrale d'agriculture* 38 (1878), pp. 361-362.

²⁰⁶ *Bulletin des séances de la Société royale et centrale d'agriculture* 38 (1878), pp. 281, 292-293.

fourragères et de céréales ; 2° à ce que l'emploi plus généralisé de l'étalon de sang ou ayant du sang a relevé l'énergie de la population de l'espèce ; 3° enfin à la meilleure hygiène des chevaux.

M. Gayot, à cette occasion, croit pouvoir faire remarquer que, depuis la guerre de 1870-1871, il y a eu une forte recrudescence dans les cas de morve, et que, de plus, la maladie s'est montrée plus grave dans ses attaques et, sur certains points peu surveillés sans doute, plus rapide dans sa marche, plus immédiatement désastreuse dans ses effets.

— M. Bouley répond affirmativement à la question posée par M. Gayot, et il exprime l'espoir qu'on pourra arriver à poursuivre plus efficacement la maladie, au moyen de la mesure prise par l'Administration de l'agriculture et par celle de la guerre.

— M. Gareau dit que, dans la Brie, notamment, la morve s'est pour ainsi dire, impatronsée depuis 1870. [...]

VII. — Un couple socialiste et bouddhiste

01. Camille Lemaitre : *Sur l'application de la loi aux établissements religieux* (publication anticléricale, 1884).

02. Camille Lemaitre : *Pages inspirées par l'anniversaire de mai* (publication socialiste (1887).

03. Julien Lemaitre : *Une conférence* (simple résumé, 1886)

04. Julien Lemaitre : *Matière et divinité* (longue étude théosophique publiée en trois parties dans *Le Lotus Bleu*, 1890-1891).

05. Récit de l'incinération de Camille Lemaitre (1892).

06. Julien Lemaitre : *Vie et mort d'une théosophe, Camille Lemaitre* (récit halluciné de la mort de son épouse, dont il déclare avoir vu le corps astral et suivi l'incinération à distance, 1894).

CINQUIÈME ANNÉE

AN 4995 DE KALY-YUG



LE LOTUS BLEU

REVUE THEOSOPHIQUE MENSUELLE

Fondée par

H. P. BLAVATSKY

DIRECTEUR

Arthur ARNOULD



ADMINISTRATEUR

Ed. BAILLY

MARS — FÉVRIER

1894-1895

Paris, Librairie de l'Art Indépendant, 11, rue de la Chaussée-d'Antin

Prix du Numéro, 1 fr. — Abonnements : France, 10 fr. — Etranger, 12 fr.

01. Camille Lemaître, une anticléricale (1884) ²⁰⁷

SUR L'APPLICATION DE LA LOI AUX ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX

Deux adhérentes de province ont écrit à la Société républicaine d'Economie sociale. La citoyenne Virginie, d'Amiens, pour demander que les femmes soient admises à l'inspection et la citoyenne Camille Lemaître de Saint-Florentin sur l'application de la loi aux établissements religieux. Voici du reste les principales considérations contenues dans la lettre de notre très estimable correspondante :

Excellents articles surtout si une puissance humaine arrive à y faire se soumettre ces patrons plus terribles que les plus terribles, plus rapaces que les plus rapaces, qu'on appelle des sœurs de charité.

Pour ce monde-là il n'y a pas de lois. Il faut voir, malgré la loi sur l'instruction obligatoire, dans ces maisons de travaux forcés, quelle tâche et quel genre de tâche est imposée à des fillettes de six, sept et huit ans.

Puisque la question à l'ordre du jour est la défense à prendre des faibles, surmenés, il n'est pas hors de saison de s'appesantir sur le sort des plus opprimés. ²⁵⁶

²⁰⁷ *Revue socialiste* 3 (janvier-juin 1884), pp. 255-257.

Paris, est peut-être, parmi les grandes villes, l'endroit où ces orphelines sont encore le moins horriblement malheureuses ; et pourtant, qui n'a rencontré dans cette cité, le dimanche, une quarantaine de ces pauvres enfants sous la conduite de leurs gardes-chiourme en cornette. Rien ne semble remuer dans ces malheureuses ; point de vie, point de rêve ; et les plus vieilles ont à peine vingt ans ! toutes la même physionomie morne et toutes les plus grandes jusqu'aux plus petites, le même air souffreteux plein de désignation chlorotique. Toutes, elles sont blêmes, bouffies et tristes.

Cela n'a rien d'étonnant ; c'est que les pauvrettes sont soumises à un régime des plus détériorant, surtout pour des jeunes, le corps et l'âme sont brisés. Le plus triste des ateliers, la plus terrible des usines ne peuvent être comparés à ces enfers des orphelinats, ouvroirs, maisons de charité, où le seul petit repos de la journée est consacré à la prière ; autre besogne encore plus abrutissante.

Les enfants élevées dans ces maisons n'ont même pas la compensation qu'apportent ordinairement la vie et le travail en commun avec des personnes de votre âge ; car l'espionnage et la dénonciation forment la base de l'excellente éducation qu'on reçoit dans ces saintes maisons.

Comment une république digne de ce nom peut-elle supporter un tel état de choses ? On tue, on démoralise ces enfants, cela est certain, car lorsqu'elles sortent de là ces pauvres filles sont usées, l'intelligence est atrophiée et, ce qui est le pire, tout ressort moral est brisé.

Voilà l'être que les orphelinats, les ouvroirs catholiques rendent à la société qui semble fort peu s'en émouvoir.

On avait confié aux bonnes sœurs une force, une énergie, un espoir, une intelligence, une âme ; elles ont détruit tout cela en pressurant un pauvre organisme sans défense pour tirer de lui le plus grand gain possible ; n'ayant que cela en vue, elles ont agi en conséquence.

Et ici, comme la question du travail des enfants est seule en jeu, on ne parle pas du tort que ces institutions font à la société en produisant, au moyen de leur méthode homicide, à meilleur marché que les autres entrepreneurs dans la vie ordinaire.

Donc, pour les orphelinats et autres maisons de ce genre, s'il n'est pas demandé des pénalités spéciales, qu'il soit institué, pour avoir raison de ces anthropophages, une surveillance spéciale, surveillance qui devra être des plus rigoureuses et des plus actives.

« ART. 5. — Le travail des femmes et des enfants sera coupé par un jour de repos par semaine.

« Tout travail des femmes et des enfants est également interdit les jours fériés et les fêtes reconnues par la loi, même pour rangement de l'atelier. »

La semaine est longue ; ce n'est pas assez pour la santé physique et morale d'un seul jour de repos.

Depuis longtemps, en Angleterre, malgré les cris et récriminations, la loi faisant partir le repos du dimanche, du samedi deux heures, fut votée et, ce qui doit sembler bien extraordinaire dans notre pays où les gros n'observent jamais les lois, c'est qu'il a fallu que les patrons s'y soumissent malgré les perturbations réelles que l'interruption brusque du travail, le dernier jour de la semaine, pouvait apporter dans les affaires.

Pourquoi en France, où nous n'avons pas les mêmes raisons que de l'autre côté du détroit pour demander le samedi, pourquoi ne pas demander que le repos du dimanche continue jusqu'au lundi 1 heure de l'après-midi,

Contre cet arrangement on ne peut arguer le moindre préjudice causé aux patrons ; d'abord cette demi-journée du lundi est faite d'avance le samedi où dans la plupart des industries on travaillé double ce jour-là pour terminer. Cette demi-journée du lundi (la journée entière serait payée puisque dans la grande majorité des cas, elle est faite d'avance) ajoutée au dimanche serait beaucoup, et pour le repos qu'on en pourrait tirer et pour le besoin que peuvent avoir les personnes qui travaillent dehors de rester un peu chez elles. Donc — journée des femmes allant de 9 heures du matin à 8 ²⁵⁷ heures du soir ou 7 heures ce qui serait beaucoup mieux pour les patrons et les ouvrières — 1 heure de repos à midi, une demi heure de repos à 4 heures, (comme en Angleterre) que ne peut-on comme en ce dernier pays, prendre en ce moment de repos un thé ou un café quelconque. Les patrons méconnaissent leurs intérêts ; et puis ces affreux impôts indirects se trouvent toujours sur le chemin de n'importe quelle innovation hygiénique de ce genre.

« ART. 15. — Seront admissibles aux fonctions d'inspecteurs : les médecins, les candidats qui justifieront le titre d'ingénieurs de l'État ou d'un diplôme d'ingénieur civil, ainsi que les élèves de l'école centrale des arts et manufactures et de l'école des mines. »

Pourquoi n'ajouterait-on pas : les femmes seront admissibles aux fonctions d'inspectrices pour tous les endroits où travaillent, à la couture, des femmes et des enfants ? Elles seront nommées après une espèce de concours-rédaction d'un rapport fait sur la matière.

Paul Bert, au commencement de sa vie politique, lorsqu'il avait encore le temps de s'occuper des affaires du pays, disait, dans une conférence, qu'il serait à souhaiter que les femmes fissent partie des conseils d'administration des hospices.

Les inspectrices d'écoles maternelles rendent les plus grands services, et il serait à désirer pour le bien des enfants que leur nombre fût décuplé et que cette fonction fût étendue aux écoles de filles.

Si, en plus du médecin, des femmes choisies, nommées à cet effet, étaient inspectrices des nourrices, des milliers de petites vies seraient épargnées et des santés à tout jamais compromises, conservées.

« ART. 27. — Seront punis d'une amende, etc. » Pour les communautés religieuses, qui paiera l'amende ? Quel sera le délinquant qui ira en prison ?

Camille Lemaitre.



02. Camille Lemaitre, une socialiste (1887) ²⁰⁸

PAGES INSPIRÉES PAR L'ANNIVERSAIRE DE MAI

Lorsqu'on n'est ni prêtre, ni noble, ni bourgeois, et que dans toute la grandeur et la simplicité d'une nature humaine que le classement dans ces castes maudites n'a pas corrompu, on examine le monde, les hommes, les sociétés et leurs institutions, le cœur vous faut, les bras vous tombent et le découragement annihilerait en vous toute force de résister au courant, si la vieille vigueur, l'éternelle énergie infusée dans le sang de tout ce qui est vraiment peuple n'étaient là pour vous dire : À l'œuvre ! à l'œuvre ! Avancer et ne rien faire sont choses impossibles.

Mais par où commencer, enfermés que nous sommes dans le cercle infernal des classes dirigeantes, régnautes, omnipotentes, qui se succèdent et se superposent invariablement après chaque effort fait pour gagner du terrain, et qui arrivent, toujours, de plus en plus fortes par leur nombre, et de plus en plus dangereuses par le caractère de ceux qui les composent, à s'imposer et bénéficier aussitôt du fruit du labeur d'autrui.

Que faire en une telle occurrence ?

Que faire devant ces tas monstrueux d'abus, devant ces monceaux de privilèges allant toujours croissant en hauteur et en largeur ? À peine en avez-vous retiré un d'un côté que dix s'ajoutent aussitôt de l'autre.

²⁰⁸ Camille Lemaitre, « Pages inspirées par l'anniversaire de mai », in *Revue socialiste* 5 (juin 1887), pp. 563-568.

Le papier de toute la terre ne pourrait jamais suffire s'il fallait que le peuple refît de nouveaux cahiers généraux et qu'il exposât dans tous leurs détails les façons aussi nombreuses que variées dont il est berné, bafoué, moqué, joué, lésé, ruiné, tondu, mangé.

Heureusement que tout se lie, s'enchaîne, et que dans le mal une seule cause peut produire des milliers d'effets.

Mettre la main sur le point de départ de toutes les souffrances qu'engendre une société organisée comme les nôtres, découvrir la source d'où découlent toutes les injustices et toutes les inégalités qui déshonorent le nom d'homme, trouver en un mot la cause du mal social voilà le point capital, Après, la solution du problème ne ⁵⁶⁴ sera plus qu'une question de temps, car heureusement — on peut s'en convaincre par les aperçus de Benoît. Malon, sur le socialisme — ce ne sont ni les bras, ni les cœurs, ni les intelligences, ni les bonnes volontés qui manquent, pour se mettre à la besogne.

Les rangs, il est vrai, se sont éclaircis. Le temps, les mitrailleuses, le bagne, l'exil, les duretés de la vie, les difficultés de la lutte ont fait leur œuvre ; beaucoup, et des bons et des forts, manquent à l'appel. Mais des jeunes et des nouveaux sont venus renforcer le bataillon des décidés à ne vivre que pour le salut de l'humanité, prêts à mourir pour les idées de justice et de droit.

Quinet dit quelque part : « Nous voudrions échapper à ce droit divin du plus fort qui est la grande charte des corps organisés. Et, n'est-ce pas déjà nous en affranchir que de nous en indigner ? Même en la subissant nous aspirons à un ordre nouveau inconnu, « où il n'y aura ni supérieur ni inférieur. »

« C'est, sous un autre nom, la lutte ancienne de l'équité, contre le droit écrit. » Le mal est donc tout entier dans cette monstruosité qui déforme corps social, l'opprime, le gêne, le détraque, déplace constamment son centre de gravité et le fait avancer, reculer, basculer, avancer de nouveau, reculer encore et souffrir toujours. Par exemple, le mal, il est dans cette anomalie qu'on appelle antagonisme des classes, et toute la longue traînée de larmes, de sueurs, de sang qui marque le passage des hommes depuis le commencement des sociétés, est due à ces développements anormaux qui croissent aux dépens du tout.

Quoi de plus douloureux, s'il fallait admettre que ce broyage incessant des plus forts par les plus faibles soit toujours indispensable au mouvement en avant de l'humanité et que toujours ainsi, on doive aller, tournant dans un cercle vicieux, changeant simplement de genre d'opresseurs ?

Non, cet antagonisme des classes ne peut durer éternellement ; il ne peut être une condition essentielle du progrès, car un tel état de chose est le mal en permanence, et le mal ne peut pas toujours être et toujours aller en empirant.

Bien que certains grands esprits considèrent le mal comme un fait parfois nécessaire, produisant sous certains rapports de bons effets, puis qu'à lui serait dû le mouvement progressif des sociétés faisant effort pour se débarrasser du chancre ; il n'en tombe pas moins sous le sens qu'un grand corps conçu, organisé, développé en vue de ne faire qu'un, et qui se fragmente en parties dont les unes sont tout, et les autres rien que matière taillable et dévorable à merci, ne peut avoir, ni beauté, ni santé, ni paix, ni joies, ni vie, ni durée. Il est impossible que ceux que la « Question » préoccupe sincèrement ne finissent pas par reconnaître qu'il n'y aura rien de fait tant

qu'on ne ⁵⁶⁵ sera pas arrivé à asseoir les sociétés sur les principes de la plus équitable égalité dans les droits et de la plus complète justice ; c'est-à-dire tant que les parties ennemies et séparées qui composent le corps social ne seront pas irrévocablement unies par un ensemble de lois et d'institutions qui jamais ne pourront plus permettre à aucune de ces parties d'empiéter sur les autres, de les dominer et de vivre à leurs dépens.

Si une loi inéluctable s'oppose à ce que les choses s'arrangent jamais ainsi, alors l'évolution serait un mot vide de sens avec tant d'autres qui parlent d'honneur, de dignité, de loyauté, de justice, de conscience, de dévouement à ses semblables, d'oubli de soi-même.

Alors, si le cœur vous en dit, ruez-vous à la curée comme les autres, essayez vos forces sur ce champ de lutte où place est seulement faite aux plus forts, aux plus osés, aux plus intrigants, aux plus dénaturés. Arrivés, tenez vous bien, n'écoutez point votre cœur et piétinez sans pitié sur les plus faibles qui à leur tour feront de même quand la roue aura tournée. Mais non ! La conscience humaine n'est pas un vain mot, ni la morale qu'elle engendre ; et si cette dernière doit son développement général, sa floraison au bon fonctionnement des sociétés, elle n'en est pas moins en germe sous toute enveloppe humaine. « Rien ne vient de rien ; il faut de l'or pour faire de l'or, » disaient dans leur langage symbolique les occultistes du moyen âge. Voilà ce qui explique, et comment les vertus plus sublimes peuvent naître comme spontanément dans le cœur des plus malheureux et des plus délaissés, et comment la lumière parvient toujours à percer les ténèbres les plus épaisses ; pourquoi une certaine harmonie existe encore au milieu du gâchis épouvantable où tous les humains se débattent depuis des siècles. Là, gît tout le secret de la résistance du bien

et de sa puissance à pouvoir s'affirmer un jour ou l'autre, envers et contre tout.

Du reste, il faut bien que le germe de cette morale soit dans le cœur de chaque individu, puisque ce n'est que dans l'union de ces individus en un tout qu'elle peut surtout se manifester, croître, s'épandre ; et que ce n'est que lorsque ce tout fonctionne physiologiquement qu'elle peut donner ses fruits les plus abondants, les plus beaux et les plus doux. Pas n'est besoin d'écrire des quantités de livres ni d'ouvrir des discussions interminables pour prouver ce fait, parce que celui qui douterait de cette assertion et ne serait pas prêt à la reproduire par l'effet de ce qu'il ressent intérieurement ne peut être convaincu par aucun raisonnement. On est sûr que cela est, on le sait, on le sent ; on ne l'apprend pas. Avec ceux qui nient qu'il en soit ainsi, il faut tout attendre de l'expérience que donneront un jour le temps et les événements, ces deux grands éducateurs des masses. |⁵⁶⁶

Quant à ceux qui affirment que les sociétés n'ont nul besoin d'être d'abord profondément morales dans leurs institutions, on n'a qu'à les prier de jeter un coup d'œil en arrière et autour d'eux pour qu'ils constatent simplement quels ont été et quels sont les effets produits par la manière d'être opposée.

Mais les souvenirs du passé et la vue du présent nous ramènent, par inférence, à nous demander avec une véritable angoisse si rien n'est changé au mécanisme des sociétés, et si au point marqué, le mouvement de bascule doit encore se produire ; quelle sera la classe victorieuse de l'avenir qui doit succéder à ce produit à rebours de l'évolution, qui s'est rendu maître par la force de quelques écus et s'est ensuite installé dirigeant, par droit de naissance.

— Le fils de ces vieux Germains qui ne connaissent, dit Montesquieu, que deux crimes capitaux — ils pendaient les traîtres et noyaient les poltrons — le noble des temps féodaux, était brave, et si, dans beaucoup, on a pu tailler pas mal de brigands, l'étoffe a néanmoins fourni maints chevaliers.

Mais le bourgeois, qui petit à petit a pris sa place, et qui domine entièrement aujourd'hui, qu'est-il donc ? une essence autrefois précieuse et maintenant éventée, gâtée, devenue nuisible. En effet, on était peuple ; on sentait, on vibrait on s'épandait, on pensait grand, on aimait au large : on devient bourgeois et, cœur, esprit, tout s'atrophie en vous.

Le bourgeois, c'est le détérioration complète de l'homme par les conditions malsaines d'existence dans lesquelles le met l'habitude qu'on lui a laissé prendre de vivre des autres et par les autres.

Qui peut taxer cette appréciation d'exagération ?

La généralité c'est la règle; les exceptions sont peu de chose pour qu'on en tienne compte et l'histoire est là qui nous affirme que jamais elle n'a vu plus triste maladie se développer au milieu des hommes que ce composé hybride qu'on appelle une bourgeoisie.

Ce n'est pas le temps présent qui va nous démentir.

Le bourgeois est la preuve vivante qu'une organisation entièrement nouvelle des sociétés doit être là toute prête à prendre la place de l'ancienne quand cette dernière aura vécu.

Donc, Blanquistes, Marxistes, Collinsiens, Proudhoniens, Possibilistes, Collectivistes, Communistes, vous tous qui

travaillez à parfaire la même œuvre, pourquoi ne pas unir et vos idées et vos efforts, pour dresser d'un commun accord et à l'avance, cette constitution de l'avenir, et préparer la base sur laquelle elle viendra s'appuyer ?

Voilà ce qui presse, car discuter et se séparer sur la façon dont on vaincra quand l'heure sera venue, est vraiment puéril ; ce sont les circonstances qui dicteront la conduite à tenir. Les hostilités ⁵⁶⁷ sont déclarées depuis si longtemps qu'on est toujours sur le pied de guerre. Il importe donc peu quand et comment se livreront les dernières et décisives batailles, puisqu'on se tient toujours prêt à y prendre part.

C'est vrai, l'ennemi est puissant, il est riche, il est nombreux : il est tout, gouvernement, facultés justice, finances ; il a tout : près, champs, bois, maisons, vaisseaux, usines, chemins de fer, mines, etc. ; mais avec une bonne entente, il serait bientôt remis à la simple place qui lui échoit, et qu'il a le droit d'occuper comme tout membre de la famille humaine.

Si la myopie du pauvre suffrage universel ne devenait tous les jours cécité, comme les choses s'arrangeraient naturellement d'elles-mêmes, par la bonne direction que, voyant clair, il saurait leur donner !

Mais si cet instrument de paix générale, de nivellement humanitaire, à force d'être faussé par ceux qui ne veulent que gagner du temps, ne répond plus au noble but pour lequel il fut inventé, et qu'il faille un jour en venir aux mains et se mesurer *directement* avec les détenteurs de tout, les premières difficultés seraient facilement dénouées, et la question promptement résolue, car le gros de l'ennemi est vraiment lâche et poltron. C'est un fait si bien constaté qu'il ne se discute plus.

Qui n'a lu Toussenel, et ne se rappelle ses diatribes contre un certain monde de pieds plats ? monde qui a peur de tout, de son ombre, du moindre bruit, du rouge, du blanc, du vert, de la lumière, de la chaleur, de Dieu et du Diable et qui ne respire, pour peu que quelques ouvriers *revendiquent* leurs droits, que protégé par des régiments de bayonnettes. Qui ne se rappelle, à propos de ces éternels trembleurs, sa comparaison du dindon qui fuit lâchement devant le moindre petit coq qui le poursuit, et ne retrouve son énergie que pour achever à coups de bec dans un coin, quelque pauvre volaille malade, prête à rendre l'âme. Et encore, à ce propos, parlant de nos discordes civiles, et des représailles qui les suivent il dit : « La cruauté dans la vengeance est la seule bravoure des poltrons » ... Et Toussenel, lorsqu'il écrivait cela n'avait pas encore vu mai 1871, les jours et les années qui suivirent !

Hélas ! si la façon dont on traite un ennemi vaincu donne le degré de votre valeur et l'étendue de votre courage, et si la connaissance parfaite du caractère de ceux avec qui on doit se mesurer est une condition de succès par la lumière qu'elle jette sur la nature et la somme d'efforts nécessaire pour un résultat donné, quoi de plus naturel après tout .ce que nous savons, avons vu et voyons, de prévoir l'issue heureuse et relativement prochaine de la lutte si l'on sait mettre à profit les moindres circonstances ? ⁵⁶⁸

— Les 22-29 mai 1871 ! chaque fois qu'on évoque ces souvenirs, il semble que quelque chose se bouleverse autour de vous.

Que sont-elles ces représailles auxquelles Toussenel fait allusion ? Même que sont-elles ces hécatombes d'humains dont quelques fous couronnés, quelques prêtres en délire, quelques généraux ivres ou épileptiques ont marqué leur passage sur la

terre ? Que sont-elles ces tueries, à côté de la terrible lutte, de cette heure effroyable où tout ce qui pense s'est senti menacé ! Les autres, couraient sus à la masse d'hommes qui leur résistaient ou les gênaient, sans penser plus loin. Mais eux, les vainqueurs de 71, ils visaient le cœur de chacun, pour essayer de tuer le principe.

Aussi qu'ils sont grands ceux qui, là-bas, reposent, ces vaincus d'un moment, ces acculés au mur ! Et quelle inopportune pensée est venue un jour à leurs parents, à leurs amis de vouloir leur élever un monument. Cette ligne de pierre droite, rigide, au pied de laquelle ils dorment, n'est-elle rien ? Que de discours sublimes, pour ceux qui la peuvent comprendre, elle dit dans son langage austère et muet.

Un monument, mais l'artiste qui doit tailler dans la pierre cette leçon d'histoire, et écrire cette page idéographique, n'existe pas encore ! Ce coin, à nul autre pareil, n'a même pas tenté un peintre²⁰⁹, et pourtant que de choses on y voit ; qu'il est grand, sévère, dans sa mystérieuse rigidité rien qu'avec ces quelques fleurs, ces rubans, ces phases écrites à la craie, ces bouts de papier, quand les vivants viennent s'entretenir sous les regards des morts, de leurs espérances et font ainsi le serment implicite de savoir vivre sans reproche pour être toujours prêts à mourir, comme eux, sans peur.

²⁰⁹ Notre collaboratrice est ici dans l'erreur. Les massacres de mai au Père Lachaise ont tenté le peintre Ernest Picchio, à qui nous devons l'admirable tableau *Le Triomphe de l'Ordre* (La Rédaction [de la *Revue Socialiste*]).



Le Triomphe de l'Ordre, par Ernest Picchio dit le Picq

Un monument, mais quelque superbe et grandiose qu'il puisse être, il ne pourrait toujours que ressembler, un peu plus ou un peu moins, aux milliers de tombeaux de députés, d'académiciens, de ministres, d'épiciers, de financiers, de danseurs, d'actrices, qui encomrent pour la plus grande partie, ce cimetière bourgeois.

Voilà la première fois que, sans le vouloir par exemple, gouvernement et bonne idée se rencontrent ; ils ont bien fait de ne pas déroger, nos ministres, à leur manière de voir, petite, étroite et mesquine, car la seule chose qui convienne pour honorer la mémoire de tels hommes, est un Panthéon. Mais un de ces Panthéon que chaque nation libérée élèvera un jour, selon son génie propre, à tous ceux qui auront travaillé à la transformation morale et sociale ; un Panthéon qui portera à son

frontispice cette dédicace expressive : Aux martyrs de la
Rénovation humaine !

Camille Lemaitre.



03. Julien Lemaitre, libre-penseur bouddhiste (1886)²¹⁰

On trouve dans la Revue Socialiste de 1886 le compte-rendu suivant d'une conférence de Julien Lemaitre, dont la teneur avait été imprimée :

« Conférence faite au Congrès des sociétés de Libre-Pensée du département de l'Yonne, par le citoyen J. LEMAITRE (Auxerre, imprimerie Albert Gallot)²¹¹.

« Il semble impossible de faire tenir plus d'excellentes choses dans les 24 pages où le citoyen Lemaitre a condensé son vaste sujet. Les six religions principales y sont analysées par ordre chronologique et, si rapide que soit cette analyse, l'idée générale, les moyens, les conséquences morales et sociales de chacune d'elles sont envisagées avec une sûreté de coup d'oeil et une impartialité réellement remarquables.

De telles conférences valent assurément mieux pour le développement de la libre-pensée que les grossières invectives au clergé, les histoires érotiques, et les ignominies anti-cléricales où se complaisent quelques attardés de l'école de Léo Taxil. Aussi est-ce avec un véritable soulagement que les

²¹⁰ *Revue socialiste* 3 (1886), p. 288.

²¹¹ Publication non conservée à la BnF, et dont nous n'avons pas réussi à trouver d'exemplaire.

lecteurs studieux prendront connaissance de la conférence du citoyen Lemaitre. La démonstration qu'il fait de l'accord de la science moderne avec la doctrine ésotérique est faite avec beaucoup d'audace et les conclusions qu'en tire le citoyen Lemaître, au point de vue social, sont plus audacieuses encore, mais c'est une audace qui n'a rien pour déplaire aux libres esprits à qui ces conclusions sont soumises.

« Somme toute, sans partager les convictions bouddhistes du conférencier, nous ne pouvons lui refuser une grande connaissance de son sujet et une non moins grande hardiesse d'esprit, deux, choses si rares, qu'il m'a paru intéressant et utile d'en signaler la réunion, chez le citoyen J. Lemaître.

« E. F. »



04. Julien Lemaitre, maître théosophe (1890-1891) ²¹²

MATIÈRE ET DIVINITÉ L'HUMANITÉ ET L'HOMME UNITÉ SOLAIRE

Caractéristique des conceptions cardinales de l'Esprit humain. — États sociaux correspondants. — Matérialisme intégral.

Lorsqu'à l'aide de nos seuls yeux corporels, par une belle nuit étoilée, nous plongeons nos regards dans l'infini de l'espace, nous voyons des myriades de points sphériques, plus ou moins

²¹² *Le Lotus Bleu* 1 (novembre 1890), pp. 1-9 ; (décembre 1890), pp. 73-93 ; (janvier 1891), pp. 145-151.

brillants, scintillants, formant un ensemble constellé, dont la seule différenciation semble être le volume et l'intensité lumineuse des points disséminés.

Si notre appareil oculaire s'aide d'instruments spéciaux, de puissants télescopes, nous constatons que les points les plus petits, les moins lumineux, ne le paraissent, les uns que par éloignement de notre terre, les autres qu'en raison de leur état particulier de densité.

Ainsi, les planètes formées de matière opaque ne faisant que réfléchir la lumière projetée dans l'immensité, ont un éclat moins vif que les soleils qui génèrent cette ¹ lumière même, et la génèrent avec d'autant plus de force qu'ils sont d'un ordre plus élevé.

Tous les globes, animés d'un mouvement régulier, s'accomplissant dans des orbés qu'une loi inflexible, immuable, a tracés, forment, comme notre organisme ou système solaire, des systèmes gravitant autour d'un centre primaire, ou soleil, qu'ils ont, en apparence, pour but de rallier, comme si, après avoir été, au commencement, extraits de ses flancs, après être sortis de lui, ils devaient, un jour, se confondre avec lui, de nouveau. Et systèmes et centres, gravitant à leur tour vers d'autres centres supérieurs, desquels ils émanent également, présentent la même apparence de concentration déterminée.

Le spectroscopie, analysant la lumière émise de tous les points brillants, nous les montre en masse formés des mêmes éléments, de la même matière, ce qui accuse une unité d'origine indéniable, avec cette particularité pourtant, que l'intensité du mouvement, dans certains corps, donne à cette matière même un aspect différent.

L'appareil photographique, aussi loin qu'il peut recevoir et enregistrer des profondeurs de l'espace, nous donne une carte du ciel, qui n'est absolument que la répétition, sur une échelle plus étendue, de ce que nos yeux seul, ou armés de télescope, nous permettent de contempler

Enfin, et pour compléter le tableau, une voie lactée, la nébuleuse, embrassant la voûte étoilée, lui fait comme un immense anneau de lumière blanche et diaphane, lumière de soleils lointains |³

Cette nébuleuse, projetée, éjaculée, dans le champ de l'Éther, dans le *sein* de la *nature*, dirons-nous, est la matière qui, émanée de l'origine, de la racine des choses, est destinée à la formation, à la fabrication des mondes.

D'abord d'une extrême fluidité ou subtilité, cette matière, par degrés descendants, devient de plus en plus opaque et dense, et telle, avec les temps, qu'elle se montre à nos moyens de la reconnaître ; ce qui explique qu'une échelle descendante a précédé notre marche de relèvement. Si maintenant, appuyés sur les enseignements de la science, nous voulons juger ce qui n'est pas à la portée de nos investigations, peut-il paraître déraisonnable, en ayant recours à l'*analogie*, de penser que le reste de l'univers est constitué absolument de même que ce que nous voyons de notre ciel limité.

Qu'un mouvement de même nature règle toutes ses parties ; qu'une matière de même essence les forme ; que cette matière est plus lumineuse, suivant qu'elle revêt un état plus élevé, c'est-à-dire, suivant qu'elle est plus affinée, ou sous l'empire d'un mouvement plus rapide, d'une vibration plus intense ; suivant, en un mot, qu'elle est plus avancée dans l'Évolution.

Qu'en dernier lieu, de degrés supérieurs en degrés supérieurs d'épurations en épurations, de mouvements, de vibrations appréciables, en mouvements, en vibrations de plus en plus insaisissables, tout tend à l'union, à l'agrégation, dans un centre commun, duquel tout dérive, qui serait la fin de tout ce qui a eu un commencement ; |⁴

Que ce grand et dernier centre unitaire, enfin, ne serait lui-même que la matière quintessenciée, la vibration ultime, *omniprésente et omnisciente, la loi, LA DIVINITÉ.*

En dehors de la matière, rien ne saurait se concevoir. Et, cependant, si on voulait savoir ce qu'elle est dans son Essence, autant demander à l'atome ce qu'est le Kosmos, lui qui, pourtant, le contient en puissance ; à la cellule organique ce qu'est l'homme, elle qui le recèle en germe.

Un seul mot, peut-être, AMOUR, pourrait la caractériser, cette Essence, parce que, sans l'amour, raison de toute attraction, rein ne demeure vivant.

Tout ce qui a eu un commencement progresse vers une fin, avons-nous dit.

C'est un fait qu'il est facile de vérifier, dans tous les règnes de la nature.

Aucune forme n'est éternelle.

Si nous entrons à nouveau dans l'espace, nous constatons, errants dans son parcours, des corps fragmentés, des météorites ou aérolithes, débris désagrégés de masses ayant eu vie, ayant évolué.

Ce qui le prouve, c'est non seulement l'identité de composition de ces météorites avec ce que nous connaissons des globes en fonction, le nôtre spécialement, mais encore et surtout la présence du charbon dans quelques-uns de ces même météorites. Ce charbon est à l'état de combinaison analogue à celle qui résulte de la décomposition des matières végétales.

Il accuse consciemment une flore qui, pour être disparue ⁵ dans la nuit des temps, n'en reste pas moins fixée, écrite en caractères déchiffrables, indélébiles. D'où cette conclusion que ces débris ont appartenu à des planètes, qui, ayant eu un commencement, ont fini leur temps, sont tombées en décomposition, laissant à la masse commune leur part de déchet, c'est-à-dire la part de matière grossière, dense et concentrée, actuellement irréductible, qu'a rejeté la fonction de nutrition, d'assimilation, d'évolution ; tandis que l'autre partie, transmutée, fluidifiée, épurée, attirée, par son centre

solaire, a, de plus en plus, gravité vers lui, projetée, épandue, pour *s'unir, s'assimiler* à sa *substance*.

Autrement la gravitation ne trouverait pas sa raison d'être, et la présence des débris planétaires n'aurait pas son explication logique.

Quelle est donc la nature de cette portion de planète qui s'unit ainsi à son principe de vie ? De quel titre se réclame cette matière évoluée ?

Pour résoudre cette question, restons sur notre terre ; par la seule observation, la simple appréciation des faits, et par l'analogie, peut-être pourrions-nous prendre une connaissance assez nette de la vie, de la fin des êtres, ou, en d'autres termes, de la loi d'Évolution.

Cette terre, la science astronomique nous le montre, nous le savons, comme faisant partie d'un système avec lequel elle fonctionne dans un mouvement commun de gravitation vers un centre, et en même temps entraînée, avec tout le système, dans un mouvement général tourbillonnaire.

Elle est, de ce fait, constituée en corrélation, en union ⁶ solidaire, avec les autres planètes, ses co-travailleuses, appelée qu'elle est à se former en synthèse avec elles, dans le soleil lui-même, comme point de concentration ou d'unité.

Elle aura donc, sous l'action de la vie, sa partie de déchet et sa partie d'assimilation, absolument comme la molécule alimentaire, qui, sous l'influence de l'oxygène, passe par tous les degrés d'épuration nécessaire à son assimilation avec notre corps.

La partie de déchet sera la matière grossière ayant résisté à toute action transformatrice, et tombée en réserve pour une évolution ultérieure ; l'autre, au contraire, sera la matière transmutée d'états inférieurs à un état supérieur, qui lui permette finalement de réaliser sa synthèse, son union intime, collective, avec son centre d'attraction.

Sans nous arrêter aux conditions dans lesquelles se trouvait cette terre, avant ce que nous connaissons d'elle, aujourd'hui, c'est-à-dire, avant son état d'objectivité, à sa période d'Involution, ou descendante, observons-la telle qu'elle est, avec ses divisions en règne minéral, végétal, animal, humain, qui sont les étapes de sa remontée.

Le règne minéral, où point la vie par ses affinités, ou cristallisations diverses qu'il présente, évolue vers le règne végétal, qui le résume, en s'additionnant lui-même d'un degré supérieur de vitalité, en se titrant d'un mouvement plus accentué, d'une vibration plus rapide, pour arriver à se confondre, à se synthétiser, dans le règne animal, lequel se trouve être ainsi la résultante des deux qui l'ont précédé. ¹⁷

Dans ce troisième règne, la matière évoluant a donc acquis une qualité bien au-dessus déjà de celle de son point de départ objectif.

Mais elle n'est pas encore consciente d'elle-même, c'est-à-dire qu'elle ignore les conditions de son amélioration ; elle obéit passivement aux lois générales de l'Évolution²¹³.

Pour arriver à cet état de conscience, il nous faut encore franchir un degré, en atteignant l'homme, ou un état de matière douée d'intelligence et de raison, — ce qui nous permet de donner de l'homme cette définition : qu'il est un *état* relativement supérieur et transitoire de matière, dans laquelle il agit, vit, est²¹⁴, un moyen dont se sert cette matière pour se transformer.

²¹³ Voir le « Bouddhisme ésotérique, « développement de l'Évolution.

²¹⁴ « In Deo movemur, vivimus et sumus », disait l'apôtre Paul ; dans la divinité, dans la matière, nous agissons, nous vivons, nous sommes.

Et « Dii estis » — Vous êtes des dieux, — a dit Jésus, à ses disciples ; c'est-à-dire ; parties intégrantes de la divinité, vous en possédez virtuellement la *puissance*.

Ainsi compris, cet homme peut-il s'arrêter là, où nous le voyons ? La matière, en lui, a-t-elle cessé d'évoluer ; le mouvement ou le progrès a-t-il dit, par lui, son dernier mot ?

Nous savons que le mouvement ne peut subir de temps d'arrêt absolu, sous peine de mort instantanée, absolue, |⁸ de tout ce qui est. Il peut ralentir sa marche, reculer même, mais il revient toujours en avant.

La matière doit aboutir, quand même, à son point terminal, qui est son union avec elle-même, ou la synthèse de toutes ses parties différenciées, arrivées à l'état de perfection ultime.

Or l'état de matière qui forme l'homme de nos jours, est-il assez parfait pour être constitué en synthèse humaine indissoluble ?

Nous ne voyons que trop qu'il n'en est pas ainsi. Combien de disparates !!!

Le mouvement d'avancée a besoin d'être accéléré, de plus en plus, pour que son but soit atteint. De même que la planète, l'homme, en travail constant d'épuration, doit donc, à un moment donné, laisser un déchet dense et grossier : son corps physique, pour en séparer un élément plus affiné, lequel lui-même, en s'élevant encore par des expériences réitérées de vie positive, laissera, plus tard, à son tour, un déchet ; et ainsi jusqu'à ce que soit atteint l'état qui le mette en collectivité intime, en union parfaite avec son centre d'attraction : — l'humanité, ou synthèse humaine.

C'est donc cette humanité qui résume notre globe dans son état supérieur de matière : l'état *lumineux*.

Vous-mêmes divinités fragmentées, vous pouvez, en vous développant, chaque jour, acquérir, chaque jour aussi, plus de pouvoir sur les états de matière qui vous seront inférieurs.

C'est par elle que ce globe, délesté de ses déchets, fera sa jonction avec son centre d'attraction : le Soleil²¹⁵. |⁹

Et ainsi, par analogie, les autres fractions du groupe.

Alors se trouvera effectuée la synthèse immédiatement supérieure de tout le système planétaire :

L'Unité solaire.

Après ce tableau de l'Évolution de la matière, sorte de Schéma esquissé sur les seules données de la science officielle, entrons dans quelques considérations qui nous permettent d'établir facilement la caractéristique des conceptions cardinales ayant partagé le monde à ses différents âges, suivant les degrés d'informations ou d'intellectualité, suivant que son état conscient, que son sens moral, a été plus ou moins développé.

Ces considérations nous rendront compte aussi de divers événements, qui frappent l'humanité en marche.

(À suivre)

J. Lemaitre. (M. S. T.)

MATIÈRE ET DIVINITÉ
L'HUMANITÉ ET L'HOMME (*Suite*²¹⁶.)
UNITE SOLAIRE

Caractéristique des conceptions cardinales de l'Esprit humain. — État sociaux correspondants. — Matérialisme intégral.

²¹⁵ Nous sommes loin de l'état des êtres humains à la dernière période de vie, de ces êtres, sur la terre, état décrit par C. Flammarion, et dont nous trouvons la peinture dans « l'Astronomie populaire » de cet auteur.

²¹⁶ Voir le n° du 7 novembre 1890.

C'est un principe reconnu que le progrès, tout en comprenant dans son ensemble l'évolution entière, ne se meut pas en ligne droite indiscontinue, mais en cercle ou lieux en spirale.

Comme le pendule, il a ses mouvements d'avancée ou d'action, et ses mouvements de recul ou de réaction, suivant qu'il se dirige vers le pôle positif ou qu'il rétrograde vers le pôle négatif.

Dans ces mouvements alternatif, toujours l'*amplitude* de l'action *dépasse* celle de la réaction ; toujours l'oscillation qui suit, retenons-le bien, toujours cette oscillation marque un progrès accompli sur le similaire ¹⁷⁴ qui l'a précédée ; de sorte qu'en fin de compte, avec le temps, le progrès accentue toujours aussi de plus en plus son empreinte.

L'Évolution entière, qui embrasse l'espace et le temps ; dont les ponts de départ et d'arrivée déterminent l'incommensurable étendue, se fractionne en longues périodes formant le champ des *grands Cycles* encadrant successivement chacune des races humaines, avec leurs sous-races ; lesquelles, répétons-le, sont toujours respectivement plus avancées sur tous les plans, dans le mal comme dans le bien, au fur et à mesure qu'elles se succèdent sur le globe.

Dans ce champ des grands cycles se tracent des cycles secondaires, et, dans ceux-ci, d'autres plus petits, cycles de détails, dirons-nous ; et tous représentant les mêmes alternatives d'oscillations, donnant naissance à des conceptions qui leur sont adéquates, qui sont le sceau de l'état particulier de la matière évoluant dans ces divisions du temps.

Nous pouvons nous faire une idée des cycles petits et grands, en considérant que, dans le mois, chaque jour évolue avec sa physionomie propre, et le mois entier avec la sienne également ; de sorte que l'année dans son ensemble, offre à son tour sa caractéristique spéciale.

Ainsi les siècles et leurs multiples. Et toujours les effets se rattachent aux causes, ou les phénomènes aux lois, comme l'a

remarquablement constaté Draper pour |⁷⁵ le temps relativement court de la période dite historique. Si l'Évolution comprend l'Humanité en bloc, il ne faudrait pas en inférer que toutes les parties de cette humanité vibrent à l'unisson ; une portion, la plus petite toujours, est en avance sur la masse plus lente à la marche, et dont une autre portion se détache, parfois, en rétrogradation complète.

Ainsi, pour ce dernier cas, il arrive que dans le parcours d'un cycle une agglomération d'humains, se refusant à utiliser complètement la lumière qui leur est octroyée, ne *développent* que la *seule intelligence*, au détriment de toute moralité, et courent ainsi au *mal absolu*.

Socialement l'homme, alors, *dévore* l'homme.

C'est la matière qui tend à se désagréger prématurément, dans un point devenu irréductible

Mais la Loi suprême ne peut être entamée ; et si des forces indivisibles brisent l'espace des mondes réfractaires à tout progrès, un cataclysme vient ici mettre fin à cet état, et l'évolution se continue normal, partout ailleurs.

C'est ainsi que s'expliquent les profondes et radicales révolutions qui frappent notre globe.

Témoin la disparition de l'Atlantide, sur laquelle nous reviendrons.

Le fait se répète de même dans les sociétés, où une classe d'homme, se cramponnant au passé, s'attarde malgré tout, se retient à l'exploitation d'une autre classe.

Alors une révolution violente met fin à cette situation ; |⁷⁶ un état nouveau succède, et le mouvement reprend sa marche en avant : témoin 1889.

Dans ces cataclysmes qui affectent notre terre, les légendes religieuses font intervenir un dieu personnel vengeur, punissant les hommes de leurs crimes. Il n'en est rien.

La matière agissant, par ses puissances effectives, retranche, arrache violemment d'elle-même une partie dont la

décomposition menace tout le reste. Elle opère un « *lavage* de la tache. » Car cette matière subit des maladies, dont celles des peuples et des individus sont l'expression. Et si le but de l'homme, comme celui des sociétés, est d'avoir un esprit sain dans un organisme sain, c'est assurément parce que là est la fin même de la masse matérielle ; et le but atteint, le calme, la paix, l'harmonie, règneront sur tous les plans, à tous les degrés de la vie terrestre. En posant l'Évolution de la matière comme un fait d'accomplissement *absolu*, ne semble-t-il pas qu'on vienne affirmer une doctrine de *fatalité*, puisqu'on énonce que tout *sera*, parce que tout *doit être* ?

Cela, sans doute, est d'une vérité inflexible contre laquelle *aucune force ne prévaut*.

Pour que la loi *fonctionne*, pour que la divinité *vive*, il faut qu'elle soit *alimentée* ; il faut qu'elle ait, sans cesse renouvelés, ses éléments d'absolue intégrité, assurant son éternelle durée, si non, faute de nourriture, le corps universel mourrait, et *Tout* se réduirait à *Rien*.

Avant d'arriver à servir à la nourriture de l'homme, le fruit doit passer par toutes les phases de développement ¹⁷⁷ et de maturité qui la rendent propre à la digestion, à l'assimilation.

Or, les humanités étant l'aliment de la divinité, il faut que ces humanités passent également par tous les états de développement, de maturité ; il faut qu'elles évoluent le fruit parfait qui puissent être assimilés, devenir divinité lui-même²¹⁷.

La *fatalité* est la *nécessité* de la *vie*.

Mais si la matière, surtout dans ses états inférieurs, est particulièrement sujette à des altérations organiques auxquelles

²¹⁷ Aussi peut-on dire que l'unité est une collectivité d'hommes, d'humanités évoluées, comme l'Océan est la réunion, l'union de gouttes d'eau. De sorte qu'il n'y aurait pas « de divinité sans les humains, ni d'Océan sans les gouttes d'eau. » Nous voyons donc combien l'homme est grand et petit à la fois.

elle peut *volontairement mettre ordre*, il s'ensuit que l'homme, dans l'ordre des lois immuables de l'évolution, peut aussi mettre consciemment sa volonté en action, et agir dans une certaine mesure, si non sur l'évolution elle-même, du moins, sur ces oscillations, en *accélérant*, ou en *retardant* le mouvement. Alors, en accord ou en désaccord avec l'œuvre de la nature, il *peut* le bien, comme il peut le mal.

Et cette action de la volonté en bien ou en mal a pour critérium la qualification des périodes évolutionnaires, et la longueur de leurs parcours.

Avec la volonté non manifestée, l'humanité demeurera plus longtemps à peu près stationnaire ; elle sera dans le *malaise*. Cette volonté plus prononcée, le mouvement s'accélère, le cycle est plus vite parcouru. Et les choses ⁷⁸ se répétant ainsi, — en bien, supposons, — à chaque cycle cette humanité arriverait plus rapidement à ses différents degrés de perfection, c'est-à-dire à ses différents états de *bien-être*, de bonheur.

Intensité de volonté est donc synonyme d'intensité de mouvement. Maintenant que nous avons marqué le mode de développement de la matière ou la marche de l'humanité dans le progrès, l'humanité que nous envisageons comme partie intégrante de cette matière, comme matière à un certain état e transformation, d'élévation, nous pouvons comprendre que les *Conceptions Cardinales* de l'*Esprit humain*, ou systèmes spéciaux auxquels nos langues ont donné un sens déterminé, ne *deviennent* que des *moyens d'appréciation*, des *marques qualitatives* de cette même matière, dont elles *suivent*, *précisent les différents états*.

Calquées sur ces derniers, elles en sont la conséquence, l'expression, l'équivalence.

Elles suivent et ne précèdent pas ; elles sont parce que la matière est ; et dire qu'elles ont une influence sur la marche des sociétés, c'est dire que, procédant d'une partie plus avancée, elles se reflètent sur la masse qui l'est moins, pour l'activer, ce

que nous expliquerons tout à l'heure ; un système quelconque ne peut donc être que la conséquence de l'état actuel de sociabilité de la matière humaine ; c'est l'homme photographié, peint par lui-même ; c'est son état d'esprit, bon ou mauvais, intelligent ou obscur.

Voilà pourquoi on dit que Dieu est ce que l'homme le fait ; pourquoi l'Univers ne peut avoir, et n'a une ⁷⁹ signification, que selon le développement de l'intellect, de la raison, de la conscience ; selon l'état vibratoire de la matière.

C'est cette idée qui a inspiré certains philosophes, disant que « les religions étaient d'origine sociales²¹⁸. »

Ainsi établie la *caractéristique des conceptions générales* humaines, suivons rapidement le développement de l'intellect, pour avoir la correspondance des différents états sociaux, avec ces mêmes conceptions. Laissant au domaine de l'embryologie la période fatale, période qui comprend des états de matière dont notre science officielle n'a aucune idée, et qui reproduit exactement les phases successives de développement de l'œuf humain, — *l'analogie est partout*, — prenons cette humanité telle que nous la connaissons, à son entrée sur la scène du monde objectif, et suivons-la dans son parcours du devenir.

À sa naissance, au point de départ de l'oscillation, elle est dans l'animalité pure, ou état de matière le plus concentré, le plus grossier, le plus stupidement et féroce-ment égoïste ; c'est l'aube du jour, le brouillard, la pénombre. Un peu plus tard, n'ayant encore pour se guider que des lueurs indécises, elle prend une vague idée de l'*objet* qu'instinctivement, comme par pressentiment, elle donne²¹⁹ du *sujet*, tenant les deux confondus.

²¹⁸ Guyau — « Irréligion de l'avenir ».

²¹⁹ Correction hypothétique, le texte portant : *donc* (B.G.)

Cette perception instinctive du sujet dans l'objet est le premier linéament de la Conception de la Force unie à la matière. ^{|80}

Comme les enfants à leur jouet, les hommes attribuent un pouvoir quelconque à l'objet.

C'est cet état qu'on a désigné sous le nom de *fétichisme*, ou adoration de la forme.

Mais cette expression de fétichisme ne rend pas l'exacte vérité, puisque dans cette forme, une force virtuelle est ressentie, un pouvoir est reconnu.

C'est ce qu'on a senti, du reste, en substituant le nom d'Animisme à celui de fétichisme.

Pour nous, c'est le matérialisme primitif, le plus limité, et dont nous pouvons juger dans une certaine mesure par les tribus sauvages actuelles, restes de race en voie de régression. Cependant, les ombres se sont dissipées, la lumière monte, le jour grandit ; les objets deviennent de plus en plus distincts et appréciables.

Alors l'humanité de plus en plus éclairée prend graduellement conscience d'elle-même ; l'observation et l'expérience naissent, les éléments sont étudiés, la conception de la force s'élargit davantage, chaque jour, ses divisions corrélatives sont reconnues, spécialisées ; la philosophie se dessine ; avec ses divisions systématiques, la science s'affirme, une moralité relative s'établit.

Les mœurs deviennent plus douces, les arts fleurissent, la civilisation s'épanouit.

La personification des forces donne naissance à une religion cultuelle. Dans cette deuxième période, le *Polythéisme*²²⁰ a

²²⁰ « Un philosophe de nos jours, dit Voltaire, (dictionnaire philosophique, religion, III), donne de fortes raisons pour prouver ^{|81} que le Polythéisme a été la première religion des hommes, et qu'on a commencé à croire plusieurs dieux avant que la raison fût assez éclairée pour ne reconnaître qu'un seul Être suprême. »

remplacé le fétichisme. Polythéisme ou ^{|81} Théïsme multiple : plusieurs puissances ou forces dans la matière, dans la divinité encore incomplètement connue. Mais l'oscillation court à son terme ; les découvertes se multiplient, s'étendent, s'élèvent.

L'organisme cérébral, en intégrité parfait, fonctionne largement dans toutes ses parties ; des facultés spéciales, latentes auparavant, se développent et donnent la *claire vision* des choses avec la ferme volonté de les connaître dans leur essence.

L'homme voit, sait, veut et peut.

Se mettant dans des conditions semblables aux états de matière qu'il soumet à son étude, il expérimente sur tous les plans de la nature, aussi bien les forces supérieures ou spirituelles, que les forces inférieures ou physiques.

Libre de toute entrave, ayant réalisé la Loi parfaite, l'esprit qu'emporte une fulgurance élancée, parcourt l'espace, et, sans se heurter *jamais* à un dieu personnel quelconque, prend connaissance de centres d'énergie dont nous ne pouvons concevoir la puissance.

Aux phénomènes bien observés, il assigne des lois précises et vient aboutir à la synthèse humanitaire dans l'unité solaire d'abord, c'est-à-dire dans l'unité relative ou partielle, puis à la synthèse universelle dans l'*Unité absolue*.

L'accord est complet dans les idées ; plus de système ^{|82} multiples ; une seule conception où l'Esprit et la matière, la chose pensante et la chose pensée, le subjectif et l'objectif, le sujet et l'objet, la cause et l'effet, sont reconnus comme une seule et même chose envisagée différemment.

C'est le point culminant de l'oscillation vers le point positif ; c'est le plein midi, l'été, époque des moissons ; c'est la maturité de la vie. Alors la matière, l'humanité est en possession d'elle-même ; elle a réalisé la connaissance de ce qui *Est*, la notion du *Matérialisme Intégral*.

C'est cette troisième période que les vieilles annales de l'Inde nous peignent sous le nom de *Panthéisme*, que nous appelons,

nous, le matérialisme intégral, par opposition au matérialisme restreint des commencements.

Règne du socialisme altruiste, c'est, comme conséquence, l'époque des âges heureux, que nous rappellent encore ces vieilles annales Hindoues.

À ce moment, toutes les sciences dans leur complet épanouissement sont synthétisées dans la *Religion*, mot qui comprend la *Connaissance totale*.

La religion, donc, moyen de rattachement, lien, loin d'avoir la signification que nous lui prêtons aujourd'hui, devient la science même, la « réalisation du vrai », comme dit Bouddha, et *Sans culte*.

Pure de toute *Conception personnelle*, immaculée, grandiose comme l'univers qu'elle embrasse, elle n'a de Temple que le cœur de l'homme qui est à lui-même son propre prêtre. ⁸³

La matière éclairée, consciente, ne s'adore pas elle-même, la divinité *n'adore pas* la divinité.

Le culte n'est que le résultat d'un état inférieur d'intellectualité, de moralité.

L'homme animal, l'être encore ignorant, égoïste, seul s'adore lui-même dans le dieu qu'il se crée.

« La vérité est au-dessus de toutes les religions » Nous venons de dire qu'à la troisième période l'humanité était en pleine possession d'elle-même. Nous devons pourtant revenir sur cette pensée pour la restreindre.

Le fruit ne mûrit pas dans toutes ses parties à la fois ; il commence par un point qui actionne le reste, et le tout suit successivement et plus ou moins vite, suivant que s'y prêtent les parties entraînées.

Ainsi pour l'humanité, dont la maturité est complète, parfaite, de toutes les parties dans le Tout, sera seulement le point terminal de l'Évolution générale, alors qu'elle opérera sa synthèse unitaire.

Parler maintenant de l'humanité entière est seulement une figure ; les états de matière, ainsi que nous l'avons dit, se reflètent d'une partie plus avancée sur la masse qui l'est moins.

Et cette partie plus avancée comprend un *groupe* d'homme en petit nombre ; groupe *directeur*, dans lequel s'est emmagasiné et a fructifié, de par le fait de la volonté de plus en plus développée, la somme des connaissances de plus en plus étendues, successivement acquises dans les périodes cycliques antérieurement parcourues, puisque nous avons vu que le progrès s'accomplit ⁸⁴ en cercles, et non en ligne droite ininterrompue.

Voilà donc et comme résumés, moulés dans notre langage, les trois états cardinaux de matière correspondant aux degrés de mouvement du pendule ; départ, montée, sommet, c'est-à-dire : action

Équivalence ou synonymes : 1° *Fétichisme* ou *matérialisme grossier, restreint* : vie animale, ignorance, barbarie ; Égoïsme complet.

2° *Polythéisme* ou sciences spécialisées, forces personnifiées ; *diversité* de systèmes, vie intellectuelle, civilisations développées, moralité relative, égoïsme *limité*.

3° *Panthéisme* ou *matérialisme intégral* ; vie tout à la fois de l'intelligence et de l'esprit. Intellectualité, spiritualité et moralité marchant ensemble.

UNITÉ DE DOCTRINE

Expansion socialiste. — Altruisme.

Avant d'aller plus loin et au risque de fatiguer le lecteur, reposons-nous un instant sur cette troisième phase.

De la connaissance des relations intimes, indestructiblement solidaires à tous les degrés de toutes les parties de la matière

universelle, de cet inextricable lacis, écoule le grand principe d'*Ordre*, et de la grande loi du monde, — la solidarité, — naît la morale qui, par la volonté et la liberté, rendant l'homme responsable, met cette loi en action. |⁸⁵

La solidarité, la moralité s'accompagnent de la sympathie, de la bonté pour *tout* ce qui *vit*, — voilà la base de toute vie sociale²²¹.

Comme on ne peut avancer et aboutir que tous ensemble, c'est dans la solidité, le « vivre pour autrui, » qu'est le progrès, comme la fraternité est dans la justice ; l'égalité dans la Hiérarchie.

En effet, pour cette dernière, la différence des états de la matière implique nécessairement la différence ou la hiérarchie des intelligences, ce qui n'établit pas qu'en principe les êtres soient inégaux, puisqu'ils *procèdent* tous de la *même source*, et *vont* au *même but* ; ils sont seulement séparés par des distances de chemin, de sorte qu l'égalité s'affirme dans cette hiérarchie même.

Ce sont ces larges, ces hautes et puissantes envolées de la doctrine panthéiste, cette connaissance de la « sagesse », ce patrimoine de l'Humanité, vrai *rayonnement* de l'amour ; c'est ce matérialisme intégral, fuit du labeur des siècles, que nous présentent les traditions des âges védiques.

Perdue dans la nuit des temps, chassées par les représentants officiels de la force brutale, — les Théocrates et les rois dont elle supprime l'autorité de droit divin ; — ennemie résolue de toute oppression, poursuivie, traquée par la haine des sectaires, ridiculisée par les esprits forts, les sots ; rejetée enfin par la science officielle incapable de la saisir dans sa conception universelle, |⁸⁶ cette doctrine, pour laquelle sont morts tant de lutteurs héroïques, et à laquelle la Révolution française, libérant

²²¹ Voir « la voix du silence, » par H. P. Blavatsky.

la pensée, a enfin donné droit d'asile en Occident, nous apparaît comme une révélation un « a priori »²²², comme quelque chose de surnaturel que notre ignorance nous a fait aussitôt repousser, si non dans toutes ses déductions, du moins dans son ensemble ; et pourtant chaque jour amène cette science officielle à la vérifier dans quelques parties.

Expérimentée, vérifiée dans ses détails et ses applications, et soigneusement conservée par ses collectivités d'hommes à l'abri des Révolutions géologiques comme des révolutions politiques, et se succédant sans interruption depuis ces temps lointains, cette même doctrine a toujours, par ces mêmes hommes, été tenue à la disposition du monde, suivant son degré de réception intellectuelle, morale et spirituelle, selon son avancement.

Elle a fait la base des enseignements de la franc-maçonnerie.
|⁸⁷

De nos jours, la Théosophie n'est pas autre chose.

Revenons à l'Évolution.

Après le point extrême de l'oscillation en avant du pendule, après la grande et longue pousse, après l'*action* en un mot, vient

²²² Si nous voulons aller au fond des choses, cette doctrine est bien en effet un « a priori ».

Au sortir de l'unité, la matière, l'humanité à l'état spirituel, en avait, sans ses principes supérieurs, la *claire notion*, laquelle s'est obscurcie, au fur et à mesure de la condensation de cette même humanité, qui à son passage de l'état subjectif à l'état objectif, la possédait seulement en puissance, à l'état virtuel, pour la développer au fur et à mesure de sa marche ascendante, de son retour à l'unité ; ce qui explique que, dans tous les âges, quelques esprits d'élite en avancée, transmetteurs de l'énergie, ou véritables entraîneurs d'hommes, ont pu exceptionnellement l'enseigner, en l'appropriant aux circonstances, aux époques, aux milieux sociaux.

la *réaction*. Nous sommes à la période de retour ; nous revenons au pôle négatif, à la phase de concentration d'égoïsme.

La lumière décline, s'affaiblit insensiblement, et insensiblement des dissidences se forment.

Peu à peu la synthèse universelle se voile. Devenant moins bien comprise, elle se désagrège.

La grande unité liée à Tout, comprenant Tout, devient une personne immatérielle, en dehors de l'univers dont elle n'a souci.

C'est le Déisme philosophique.

Puis vient l'émiettement. L'homme réfugié dans la synthèse solaire exclusive, aboutit à l'adoration, au culte du soleil.

Alors l'organisme humain s'altère ; faute de fonctionner, certains organes cérébraux s'atrophient ; s'ensablent, se calcifient. — Les facultés spirituelles s'obscurcissent, la claire vision disparaît.

Les forces, particularisées, personnifiées à nouveau, réintègrent le polythéisme. Puis l'humanité ayant perdu la notion des états supérieurs de la matière, la notion d'elle-même retombe dans le matérialisme restreint, ou limité à l'objectif : — le matérialisme *Néantiste*.

La matière grossière est proclamée comme unique puissance ; ses états supérieurs, qu'on n'a plus qualité ⁸⁸ pour expérimenter, deviennent de la *métaphysique*, du *spiritualisme*, du *surnaturel*, de la *sottise*. Les *fétiches réapparaissent* dans l'adoration du Veau d'or, la glorification des honneurs, et, par l'exploitation impitoyable de l'homme par l'homme, le mal s'affirme à nouveau dans un égoïsme féroce.

Le matérialisme de retour, comme nous le voyons, se différencie du matérialisme de départ par une intellectualité plus développée, c'est-à-dire par une science autrement étendue.

Mais, comme la moralité va toujours en déclinant, et que, comme conséquence, le mal menace de régner en souverain absolu, pour y mettre fin, la race s'abîme dans un cataclysme.

Son cycle est terminé. Ce qui reste de se débris va sans cesse en régressant, pour disparaître un jour tout à fait.

Ainsi de la race noire Ethiopienne, de la race Rouge, des Atlantes.

Ainsi encore décline tout doucement la race jaune, pour le recommencement d'une autre, déjà à l'œuvre²²³.

Ici se trouve clos ce travail. Mais peut-être ne trouvera-t-on pas sans intérêt que nous cherchions à déterminer le point où, dans la période de l'Évolution, se trouve actuellement notre société occidentale, continuation d'une race nouvelle, la *cinquième* dans l'échelle : la race aryenne.

Pour en juger en connaissance de cause, il ⁸⁹ nous faut d'abord établir notre situation au point de vue philosophique, religieux et scientifique ; au point de vue moral, surtout, sans lequel aucune société ne peut régulièrement fonctionner.

Depuis quelques siècles tous les systèmes philosophiques ont *revu* le jour ; les plus particularistes comme les plus éclectiques.

Le spiritualisme dévoyé, incompris sous toutes ses formes, et le matérialisme limité, tous restes défigurés, travestis des anciennes connaissances, tranchent nettement et se combattent à outrance, le tout formant un gâchis inextricable.

Au point de vue actuel, le Monothéisme, condensant le Polythéisme en une unité personnelle immatérielle se mêlant aux affaires humaines, le monothéisme, avec ses affreuses conséquences sociales, est pratiqué, brouillant de plus en plus les saines notions régulatrices du gouvernement des peuples.

De ce chaos, la science émerge, et marchant à grands pas elle *redécouvre à nouveau* les forces en corrélation.

²²³ Voir « Bouddhisme ésotérique. » *Traduction française.*

Sous l'impulsion de la méthode, des faits s'alignent, s'entassent, cherchant péniblement à se codifier en lois.

L'induction se dresse contre la déduction, l'analyse contre la synthèse.

C'est toujours le mépris de ce qu'on appelle, en souriant dédaigneusement, la métaphysique, malgré la définition qu'en a donné le *Positiviste* Littré²²⁴. |⁹⁰

Sans lien moralisateur, la science officielle reste *négative*. Elle ne met nulle entrave au déchaînement des passions.

C'est toujours le règne de l'égoïsme outré, de l'iniquité sociale, de l'oppression, de l'exploitation de l'homme par l'homme ; oppression que se traduit, même en guerre intestine, dans une classe d'hommes, menaçant de se reposer de cette dernière sur une autre.

C'est toujours le fétichisme avec le culte de l'or ; l'amour effréné de la domination, des honneurs, de la gloire ; l'amour exclusif du *Moi*.

La conscience est à peine ébauchée.

Cependant, dans cette civilisation en pourriture, dans ces ombres, la synthèse unitaire, sous le nom de « l'inconscient », « l'Incognoscible », se pressent, de plus, dans ce désarroi des esprits qui se disent éclairés, et à la suite de doctrine de « force-matière, » et s'y greffant, les données du Panthéisme antique, du matérialisme intégral, qu'encombrent encore le fatras de conceptions spiritualistes ou occultistes bigarrées, mais qui tend à s'en dégager, — ces données, avec le socialisme intégral²²⁵, s'efforcent de se faire jour.

Tel est notre état actuel. Tout ceci constaté, il nous faut reconnaître, avec Louis Dramard, que tous les quinze cents ans,

²²⁴ Voir « Bouddhisme ésotérique » note de l'éditeur.

²²⁵ Voir « le socialisme intégral » par Benoit Malon.

à peu près, un mouvement d'élévation se dessine dans l'humanité accomplissant les étapes |⁹¹ d'un petit cycle mouvement jusqu'alors²²⁶ suivi d'un choc en retour, d'une réaction.

Ainsi de la période Orphéique, où les Hellènes, — éclairés, jouissaient d'un état relativement heureux, pour retomber ensuite ans l'incohérence.

Ainsi quinze cents ans après, de la période Julienne, où un court réveil de la gnose a semblé, un instant, vouloir renouveler la société romaine se décomposant, réveil suivi de décadence et venant aboutir à la nuit du moyen âge.

Or, si nous admettons que la Révolution a marqué le réveil, le cycle de la période Julienne se terminerait.

D'un autre côté, l'Inde ésotérique comprend dans son Kali-Gug, une période de cinq mille ans, période dite de feu, et qu'on peut caractériser ainsi, en effet, avec ses chocs de fer, ses vomissements de mitraille, avec ses égorgements, ses collisions sanglantes, ses massacres d'hommes.

Cette période compte aujourd'hui 4.992 ans. Elle tire donc aussi à sa fin.

Alors nous serions à un recommencement, tout à l'heure à une remontée.

Mais si nous entamons un nouveau cycle, d'un |⁹² autre côté, l'histoire nous apprend que Pythagore a pu s'assurer positivement, par les annales des Temples Égyptiens, documents en ordre chronologique parfait, que tous les douze mille ans environ s'opérait un autre cycle qu'on peut appeler inter-diluvien.

²²⁶ Nous disons jusqu'alors, parce qu'il n'en sera pas toujours ainsi. Quelque résistance qu'on oppose à cette manière de voir, il n'en est pas moins vrai que, de même que le moral agit sur le physique, de même les conditions physiques de notre globe s'amélioreront, comme conséquence et au fur et à mesure de l'élévation du niveau moral.

Or, d'après ces annales, Posséidonis, la plus grande des Îles de l'Atlantide, avait disparu sous les flots huit mille ans avant l'époque du voyage de Pythagore en Égypte.

De ce voyage, il y a deux mille cinq cent ans, qui, ajoutés aux huit mille antérieurement écoulés, font dix mille cinq cents ans.

Il resterait donc *quinze cents ans* à parcourir pour *atteindre au dernier jour* du cycle inter-diluvien.

Sera-ce alors le déluge partiel périodique, mettant fin au mal actuel menaçant de devenir absolu ?

Nous ne saurions le dire. Cependant, en écoutant bien, de temps en temps, des grondements souterrains prolongés, tantôt en tremblements de terre, tantôt en éruptions volcaniques plus ou moins violentes, semblent annoncer que la planète se prépare à la formation d'un océan futur, dont l'apparition ferait émerger de nouveaux continents.

Cette mer à venir, la mer du sud, on dirait déjà qu'elle trace déjà lentement ses rives. Dès à présent, on pourrait les déterminer.

Paris, avec une partie de la France, serait sous ses eaux.

Nous ne prédisons pas, nous constatons simplement. |⁹³

Le temps jugera.

Sans doute, bien des gens vont s'écrier : qu'importe tout cela ? Après moi le déluge.

Et pourtant, qui sait... S'ils étudiaient sérieusement la vieille science que nous ont transmise nos pères, les aryens, peut-être reviendraient-ils de leur égoïste sécurité.

Quant à nous, altruistes, n'eussions-nous que la satisfaction du devoir accompli, faisons tous, en attendant, notre devoir d'humains.

Jules Lemaitre
M. S. T.

LES ATOMES ET LA MATIÈRE RADIANTE

Nous lisons dans le *Théosophiste* que M. Flammarion²²⁷, rendant compte des expériences de Crooks, dit que Faraday, en 1816, eut le premier l'idée de la matière radiante, mais il pensait que cette idée était l'hypothèse la plus hardie qu'on puisse concevoir.

Et continuant, Flammarion ajoute : au commencement de ce siècle, si quelqu'un avait demandé ce que c'est qu'un gaz, on aurait répondu que c'était une matière fluide, raréfiée au point d'être impalpable. On s'aperçoit de sa présence, lorsqu'il est sous l'impulsion d'un mouvement violent.

On aurait encore dit qu'un gaz n'était susceptible de prendre aucune forme, ni de se liquéfier, qu'il tend toujours à se dilater, lorsqu'il ne rencontre aucune résistance ; que sous la pression il se contracte.

Telles étaient les idées sur les gaz, il y a trente ans, mais les recherches de la science moderne ont profondément modifié et changé ces idées sur la constitution de ce fluide élastique.

Nous considérons les gaz comme composés d'un nombre infini de particules ou molécules, lesquelles sont incessamment en un mouvement de la vélocité duquel on se fait difficilement une idée.

Comme le nombre ¹⁴⁶ de ces molécules dépasse tout ce que l'imagination peut supposer, il résulte qu'une molécule ne saurait se mouvoir dans n'importe quel sens, sans en rencontrer une autre contre laquelle elle se choque vivement.

Mais, si l'on extrait d'un vase parfaitement clos une grande quantité de gaz ou d'air, le nombre de molécules a diminué, et

²²⁷ Camille Flammarion (1842-1925), célèbre astronome français qui fit beaucoup pour la vulgarisation de la science astronomique, mais qui donna aussi beaucoup dans le spiritisme (B.G.).

l'espace pour se mouvoir est agrandi ; la longueur de la course qu'elles peuvent parcourir étant en raison inverse de leur nombre.

Plus le vide est parfait, plus grande par conséquent est leur latitude de mouvement avant d'entrer en collision. En d'autres termes, plus l'étendue proportionnelle de leur parcours augmente, plus les propriétés physiques du gaz sont modifiées.

Arrivés à un certain point, nous rendons possible le phénomène du radiomètre.

Si nous poussons la raréfaction plus loin, c'est-à-dire si, dans un espace donné, nous diminuons le nombre des molécules et que par conséquent nous augmentions encore le champ de leur déplacement, nous réalisons les expériences qui ont tant ému le monde savant, sous le nom d'expérience de M. Crooks sur la matière radiante.

Au dire de ce célèbre physicien, les phénomènes diffèrent tellement de ceux qui sont produits par les gaz sous une tension ordinaire que nous nous trouvons positivement |¹⁴⁷ devant un quatrième état de la matière, lequel est aussi loin de l'état gazeux ordinaire que celui-ci est loin de la condition liquide.

Les molécules de gaz, contenues dans un globe de cinq centimètres de diamètre, par exemple, qui, raréfiées, sont devenu comparativement peu nombreuses, bien qu'il y en ait encore des milliards et des milliards, étant moins gênées dans leurs mouvements réciproques, ont acquis une nouvelle propriété d'une extrême énergie.

Et c'est ici que nous sont révélés, par le brillant phénomène, quelques-uns des pouvoirs mystérieux de la nature, dont si peu nous sont connus.

Ces molécules projetées en courants rapides sur le diamant et sur le rubis, les animent des plus brillantes couleurs verte et rouge, d'une intensité infinie. Le verre, sous leur action, jette de leurs phosphorescentes.

Un courant rapide de ces particules, qu'un tableau gradué et ingénieusement éclairé peut rendre sensible à l'œil de tout spectateur, ce courant, dirigé sur du platine, élève sa chaleur au-dessus de 2000 degrés et le fond comme de la cire.

Ceci nous montre que toutes ces molécules, rendues plus libres et plus mobiles par la réduction de leur nombre, agissent comme des boulets, mais des boulets si petits que l'imagination s'y perd. Et, dans le vide que l'homme se vante d'avoir fait, elles sont encore en nombre infini.

M. Crooks, au moyen d'expériences ingénieuses et variées, démontre les propositions suivantes : ¹⁴⁸

En quelqu'endroit que frappe la matière radiante, elle produit une énergique action phosphorescente. Elle se meut en ligne droite.

Quand elle est interceptée par une matière solide, elle projette une ombre ; elle exerce une énergique action mécanique sur les corps contre lesquels elle frappe.

Elle dévie de la ligne droite sous l'influence d'un aimant. Quand elle est arrêtée dans son mouvement, elle produit de la chaleur.

Voilà ces expériences si inattendues et d'un si profond intérêt.

Leur auteur a réussi à faire un vide dans ses tubes jusqu'à un millionième d'atmosphère, et il aurait pu atteindre même jusqu'à dix, jusqu'à vingt millionièmes.

Et pourtant un tel vide pneumatique est encore loin d'être un vide parfait. Toujours il reste quelque chose ; un véritable état de matière douée d'une grande puissance. Ce vide représente encore un nombre incalculable de molécules.

Ainsi, par exemple, supposons un globe de verre de treize centimètres de diamètres, contenant comme un septillion de molécules d'air ; en faisant le vide à un millionième d'atmosphère, il restera encore, dans ce globe, un quintillion de ces molécules.

Si maintenant on soustrait au contraire un quintillion de molécules et qu'à l'aide de l'étincelle électrique on produise un trou minuscule mais suffisant pour permettre à l'air d'entrer, en supposant encore qu'il entre *cent millions* de molécules par seconde, — combien |¹⁴⁹ croit-on qu'il faudrait de temps à ce quintillion extrait pour rentrer dans le globe ?

Plusieurs centaines de mille ans !

Et pourtant ce globe est plein en une heure. D'où il faut admettre que ce n'est pas par cent millions par seconde que s'introduisent ces molécules, mais par centaines de trillions.

Leur petitesse est donc telle que notre esprit ne peut la comprendre.

— Dans l'étude de ce quatrième état de la matière, il semble que nous soyons arrivés à la connaissance du petit et indivisible atome que nous pouvons considérer comme formant la base de l'univers physique, et que nous avons atteint les limites où matière et force paraissent se confondre, atteint à l'obscur domaine qui sépare le connu de l'inconnu.

Et cependant la science ésotérique annonce qu'il y a sept états de la matière, dont la radiante ne serait encore qu'une sous-division du quatrième état.

Dans cette condition pouvons-nous nous faire la moindre idée de ce que peut être la puissance du septième état, nous qui restons bénévolement encroûtés dans ce que nos savants appellent les réalités objectives.

Quoi qu'il en soit, les expériences de Crooks démontrent à l'évidence que la *force matière* est en raison inverse de la densité de cette dernière, ou en raison directe de sa fluidité.

Si donc, au lieu d'opérer avec l'air, on remplaçait ce fluide par l'éther de l'espace, combien prodigieuse |¹⁵⁰ serait la puissance inter-éthérique. Le procédé serait tout autre, bien entendu.

En quelques minutes, des roches seraient réduites en leur principe premier ; en quelques heures, des montagnes seraient percées sans qu'il reste trace des déblais !

Allons plus loin. Supposons que la photosphère solaire dépouille à l'instant l'enveloppe, protectrice pour nous, qui sert de véhicule rayonnant, en l'atténuant, au foyer *d'amour*, à la *pensée collective*, agissant derrière cette enveloppe, ou par et dans ce véhicule lumineux ; la lumière étant un corps, et non un mode de mouvement, — à l'instant même, également, toutes les planètes de notre système solaire seraient, non pas seulement réduites en cendres, mais ramenées à leur élément simple primitif.

Reportons maintenant nos regards sur l'homme, en nous pénétrant de cette idée absolument vraie, certaine, que, petit univers ou microcosme, il résume en lui les sept états de matière dont parle la science ésotérique²²⁸. Ne voyons-nous pas alors la puissance de cet homme, grandir et s'élever, au fur et à mesure que, dégageant de lui chacun de ces états de matière, il les aura graduellement et successivement réalisés, en faisant évoluer par sa volonté, un état supérieur, à l'empire duquel l'état inférieur sera soumis.

C'est ainsi qu'on pourrait véritablement commander aux éléments. |¹⁵¹

En nous appuyant sur l'observation et guidés par l'analogie, nous espérons pouvoir prouver scientifiquement la puissance réelle de l'homme sur la matière, en général, en démontrant tout d'abord le pouvoir de la Force intelligente, sur la Force matière physique.

Aussi reviendrons-nous particulièrement sur ce sujet.

J. Lemaitre

M. S. T.

²²⁸ Voir « Bouddhisme Ésotérique » par Sinnott, Traduction Française. [Note de Lemaitre. Remarquez que cette traduction française a été faite par sa femme Camille Lemaitre (B.G)]

05. Incinération de Camille Lemaitre (1892)²²⁹

INCINÉRATION

Le dimanche 31 janvier dernier, a eu lieu, à Paris, au monument crématoire, situé au point le plus élevé du cimetière du Père-Lachaise, une importante cérémonie ⁵⁹⁷ civile, l'incinération du corps de la citoyenne Camille Lemaitre, de St-Florentin (Yonne), décédée à la suite, d'une cruelle maladie.

Le cercueil est arrivé à midi, au cimetière, escorté par diverses personnes de la famille de la défunte, et par les nombreux amis qui avaient tenu à rendre un dernier hommage à la mémoire de celle dont la Libre-Pensée toute entière pleurait la perte récente.

À midi et demi, le cortège est arrivé au monument crématoire. Le corps, extrait du cercueil et reconnu par la famille, a été placé sur une longue plaque, en tôle qu'un chariot glissant sur des rails a fait pénétrer, dans l'intérieur du fourneau funéraire.

Le feu a été allumé aussitôt après, et les personnes présentes, assises sur des banquettes revêtues de tentures noires à franges d'argent, dans une salle contiguë à celle où s'opérait la crémation, ont manifesté, par leur attitude recueillie, la douleur muette qu'elles ressentaient.

La citoyenne Camille Lemaitre joignait, en effet, au caractère le plus loyal et le plus élevé, des qualités éminentes, une science philosophique, un talent littéraire, une fermeté de convictions dont peu de femmes ont été douées comme elle.

Après une heure de combustion pendant laquelle le plus grand silence a régné, la plaque de tôle portant le corps de la défunte, a été extraite toute incandescente du fourneau, et la famille, appelée à vérifier les résultats de la crémation, a fait recueillir

²²⁹ *Bulletin mensuel de correspondance des groupes et adhérents fédérés de la Fédération française de la libre-pensée* 3 (1892), pp. 496-497.

les cendres dans un cercueil en terre cuite dont le couvercle a été scellé au cimetière, et qui a été lui-même enfermé dans un nouveau cercueil en bois.

C'est ainsi, c'est par un acte que la science et la raison s'accordent à reconnaître essentiellement hygiénique et moral, c'est par une cérémonie purement civile que la citoyenne Camille Lemaitre a tenu à couronner une existence entièrement vouée à la pratique du bien.

Elle emporte notre admiration en même temps, que nos regrets. Puisse son exemple être suivi.



06. Nécrologie de Camille Lemaitre par son époux²³⁰.

CAMILLE LEMAITRE VIE ET MORT D'UNE THÉOSOPHE

Le devoir et la reconnaissance m'obligent à compléter ce qui a été dit dans le Lotus Bleu sur la Théosophe dont le nom est en tête de cet article.

Je mets mon récit sous l'invocation de mon plus haut Self. Puisse-t-il avoir son utilité.

Longtemps avec Camille Lemaitre, nous avons cherché notre voie. Ensemble nous l'avons enfin trouvé dans l'éblouissante lumière de la Théosophie ; Elle, planant toujours au-dessus de moi.

²³⁰ *Le Lotus Bleu* 5/2 (27 avril 1894), pp. 49-55.

C'était une sœur bien-aimée de H. P. B., avec qui elle avait quelque peu vécu.

De temps à autre le Maître, se dédoublant, venait voir son élève, surtout et manifestement lorsque H. P. B. laissa sa dépouille à la terre.

Oh ! Comme à son tour Camille Lemaitre l'aimait, ce maître qui ne lui ménageait ni ses conseils particuliers, ni ses encouragements. Aussi, toujours et sans compter, l'élève a-t-elle dépensé sa vie pour les autres, a-t-elle tout sacrifié pour notre Cause, tuant tout sentiment de séparativité pour s'imprégner toute entière de celui de solidarité. Elle se sentait bien *un* dans l'*Un*, suivant l'admirable conception du Panthéisme antique.

À la plus grande rectitude de jugement, elle joignait une ferme volonté, et le moindre de ses actes était conforme à sa pensée.

D'une extrême sensibilité, sa plus grande souffrance était celle des malheureux, et sa pitié s'étendait à tous les êtres.

Altruiste, elle était nécessairement socialiste autant que Théosophe. ⁵⁰ Comme H. P. B., nous ne comprenions pas que l'un puisse aller sans l'autre.

Hindoue, elle l'était encore dans toute sa personne. Aussi, à Adyar, l'appelait-on « Notre Madame. »

Avec une précision presque mathématique elle voyait l'avenir dans ses rêves.

Elle voyait aussi, en plein jour, la lumière qui accompagne le son et pouvait à l'instant même dessiner sur le papier la forme des atomes lumineux.

Sa mort fut le digne et sublime couronnement de sa vie.

Mais avant de la dire, avant de la montrer dans sa gloire, je veux raconter un acte caractéristique de la fin de son existence, acte qui peint bien sa nature théosophique.

C'était par une humide et froide après-midi d'octobre 1891. Dans une rue de Saint-Florentin un rassemblement de femmes

s'était fait autour d'une autre femme en haillons, échouées sur une marche de pierre, à la porte d'un couvent de religieuses.

Adossée à cette porte la malheureuse semblait défaillir.

Camille Lemaitre attirée, dirigea ses pas de ce côté et entendit ces mots : « Laissez-moi mourir, pour ce qui m'attend, je ne veux plus vivre. »

Ainsi la pauvre répondait aux interrogations de quelques personnes.

Camille Lemaitre, s'approchant davantage, vit une créature de vingt-et-un ans, admirable de formes et qui, en effet, semblait résignée à mourir.

Elle n'avait pas mangé depuis vingt-quatre heures. Tout le monde repoussait la fille de ferme, visiblement enceinte.

Une religieuse entrebâilla la porte, regarda un instant et disparut.

Et personne ne portait secours à l'abandonnée, chacun disant : Pensez donc, elle a « fauté. »

Fallait-il la laisser mourir ? Alors Camille Lemaitre, doucement et tout à fait, s'avance vers elle, lui parle bas, la ranime, lui insufflant l'espoir, la fait se lever et la conduit chez nous, tout près.

Pieds nus dans des savates percées, des guenilles aux jambes, des loques sur le corps, elle était navrante.

Sa consolatrice la vêtit d'une manière décente, et comme elle n'avait aucun aliment chaud à lui offrir, immédiatement, traversant la ville avec elle, elle la conduisit à l'hôpital, où elle se restaura aussitôt.

Aucun lit n'étant disponible, elle l'emmena dans une auberge voisine, lui fit donner une chambre convenable, la recommanda à l'hôtelier en lui assurant le paiement de sa dépense.

Le sommeil de la nuit toute entière rendit ses forces à cette nature vigoureuse ; le déjeuner la remit complètement, et pour la remettre entièrement, Camille Lemaitre chercha de nouveau à réhabiliter sa protégée à ses propres yeux. ⁵¹

« Ce que vous avez commis, mon enfant, lui dit-elle, n'est pas un crime. Ceux qui vous ont si cruellement repoussée sont moralement plus à plaindre que vous.

« Le monde appelle cela une faute, il est vrai ; eh bien, soit. Cette faute, selon le monde, vous pouvez la réparer. N'abandonnez jamais votre enfant, s'il naît vivant.

« Vous êtes jeune, forte et bien portante, travaillez pour élever convenablement ce petit être et en faire quelqu'un d'utile à la société.

« Quand vous aurez essayé cela, vous pourrez marcher le front haut à côté de n'importe quelle femme autour de vous. »

Et la pauvre enfant, toute émue, regardait sa bienfaitrice d'un jour avec une sorte d'admiration.

Entre temps quelques femmes au cœur compatissant s'étaient cotisées pour payer la dépense à l'auberge.

Le reste fut remis à la jeune fille qui avait manifesté l'intention de se rendre chez une sœur mariée à quelques dizaines de kilomètres de là.

À l'effet de ménager ses ressources, Camille Lemaitre prit pour elle un billet d'indigence pour le chemin de fer, la conduisit à la gare et avant de l'embarquer : « Donnez-moi de vos nouvelles, ou bien oubliez-moi, si vous voulez, ma sœur, lui dit-elle en l'embrassant, mais n'oubliez jamais mes recommandations. Adieu. »

Quatre mois à peine s'étaient écoulés, Camille Lemaitre avait accompli ses quarante-cinq ans, quand, à la suite de souffrances qui ne lui donnaient que bien peu de trêve depuis longtemps, l'influenza la prit et l'emporta le 28 janvier 1892.

À dix heures du matin elle quittait son corps de chair pour s'élançer, consciente, dans un rayon de Soleil.

Mais n'anticipons pas.

Trois nuits de grand affaiblissement physique continu avaient déjà succédé aux jours, sans entamer en rien la liberté complète de l'esprit.

Le quatrième jour, au soir, se sentant si faible, elle me demanda, moi qui ne la quittais plus d'un instant, quel était donc le mal qui la frappait, quelle était sa gravité.

Je ne lui cachai rien, nous ne savions pas mentir.

— Ton mal, lui répondis-je, c'est l'influenza dans toute sa violence, et ton état est des plus graves.

Alors comprenant, elle sut qu'elle allait mourir, et aussitôt résignée, elle se prépara spécialement à cet acte, elle qui s'y était préparée déjà depuis plusieurs années. Nos études communes nous avaient familiarisés avec la mort, ma femme surtout, qui méditait plus que moi sur ce sujet et bien d'autres en rapport avec nos enseignements théosophiques qu'elle avait poussés fort avant.

Je savais le détachement progressif du double d'avec le corps ⁵² physique ; je savais aussi qu'en certaines circonstances ce double pouvait être vu opérant sa séparation.

De plus, je savais encore que les êtres élevés, séparés de leur enveloppe physique, pouvaient manifester leur présence de différentes manières, entr'autres : en donnant la sensation d'un parfum particulier, ou bien en actionnant directement l'encéphale ou les racines des nerfs optiques, ce qui les fait parfaitement distinguer, ces êtres sans le secours des yeux qui ne sont que des organes de transmission des objets au cerveau, et peuvent même, parfois, être des causes de troubles ou d'erreurs, par suite de conformation défectueuse.

Ceci dit, revenons à notre mourante. A partir du 27 janvier au soir sachant qu'elle allait mourir, ai-je dit, elle détacha lentement son corps astral.

Tout d'abord je suivais sans rien voir les phases de cette opération qui, à deux fois différentes, s'accusa par de l'angoisse

et une souffrance profonde, comme par l'arrachement, venant probablement des organes malades.

La souffrance apaisée, nous parlions tranquillement de l'autre vie.

Dans un calme parfait, elle me racontait tout ce qu'elle voyait, et moi, avec le même calme, j'écoutais, lui transmettant parfois mes réflexions qu'elle rectifiait aussitôt, au besoin.

Puis succédait un silence.

Dans un de ces silences, debout au chevet du lit, sans besoin de sommeil et du plus complet sang-froid, instinctivement et comme averti, ne pensant à rien, surtout, de ce qui allait arriver, je fermai un instant les yeux.

Alors je vis la chambre inondée de lumière.

J'ouvris les yeux ; plus rien ; je les refermai et cette lumière fut de nouveau manifestée, et au-dessus de la tête de ma femme, par côté, à droite, se dessina une forme humaine, le buste lumineux, la tête étincelante de rayons et touchant le plafond, quand la partie inférieure du corps ne se dessinait pas encore, la figure entière se balançant légèrement.

Tout d'abord je ne distinguai pas bien les traits car l'image avait à percer comme une couche gazeuse assez épaisse et de couleur bleue.

Au bout de quelques instants cette couche gazeuse fut dissipée et je reconnus les traits de Camille Lemaitre.

À cet instant précis un doute me vint que j'étais peut-être dupe de mes sens, que ce que je constatais n'était qu'un jeu de lumière de la lampe allumée et dont le réflecteur était tourné de mon côté.

Je pris la lampe que je retournai et portai contre le mur, sur un meuble et j'attendis, les yeux ouverts — Rien ; aucune lumière, aucune forme ; une demi-obscurité seulement et tout dans l'ordre accoutumé. ⁵³

Je me contrôlai avec soin et constatai que j'étais toujours calme tranquille sans fièvre, conséquemment, sans agitation, sans crainte, mais seulement observateur froid et silencieux.

Et je fermai les yeux.

Aussitôt ce que j'avais constaté auparavant ; forme lumineuse et tête rayonnante, m'apparut nettement cette fois et tout de suite.

Je restai un instant fixant bien la tête, et je reconnus encore et parfaitement les traits de Camille Lemaître.

J'ouvris les yeux, — plus rien. — Pendant ce temps, ma femme continuait son travail de séparation interrompu de temps à autre par quelques phrases, quelques bouts de conversation.

Enfin voulant avoir le cœur et l'esprit bien nets au sujet du phénomène, une troisième fois je renouvelai l'expérience, dans les mêmes conditions, même résultat bien accentué.

J'étais donc en présence d'un fait puisque le phénomène se reproduisait toujours le même, dans des conditions identiques.

Plus de doute.

Je m'en tins là, écrivant les dernières volontés de ma femme, sous sa dictée.

Bientôt le jour parut. Sur son désir je la descendis sur un matelas pour la placer près de la fenêtre ouverte, en face de grands sapins, qu'elle affectionnait. Le temps était couvert, mais vers dix heures du matin une éclaircie se fit.

— Ah ! que je suis bien ! fit-elle, renversant sa tête sur le traversin ; et le soleil se dégageant, l'être si grand, si bon, si généreux, si noble et si pur qui était Camille Lemaître, conservant jusqu'à la dernière seconde un calme parfait, une lucidité extraordinaire et toute sa conscience, cet être nous laissant sa dépouille inerte, s'élança dans un rayon de l'astre radieux.

Oh ! l'imposant et religieux spectacle de cette inoubliable nuit !

Oh ! les admirables moments que ceux qui ont précédé la mort !

Théosophie que tu es vraie.

Que tu es grande et belle !!!

Le 31 janvier suivant, le corps de Camille Lemaître était incinéré.

Moi, j'avais dû prendre le lit, et chose étrange, alors que j'étais comme un demi-sommeil, venant cependant de prendre l'heure à ma montre, je vis tous les détails de l'incinération, à Paris, à cent soixante-quinze kilomètres, et les personnes présentes. Quand tout fut terminé, je regardai l'heure à nouveau. L'opération avait duré quarante-cinq minutes. Vérification faite ensuite, l'observation était exacte en tous ses détails.

Deux jours après, à cinq heures du matin, alors que j'étais toujours dans mon lit, tranquille, reposé par un bon sommeil, sans ⁵⁴ fièvre et éveillé, regardant le plafond, ne pensant à rien, deux rayons lumineux vinrent tout à coup et séparément m'impressionner la vue à un très court intervalle, en commençant par le côté gauche.

La lumière trop vive me fit fermer les yeux et aussitôt, par le cerveau même, je vis parfaitement, quoique dans un incalculable lointain, l'image de ma femme resplendissante de gloire dans un jaillissement de rayons lumineux étincelants, surtout autour de la tête.

Cette fois à peine si une légère couche gazeuse bleue, — mon aura, — s'était opposée à la pénétration des rayons.

— C'est bien toi, Camille, fis-je, m'adressant à l'apparition ?

— Alors dans un souffle d'une ineffable douceur, imprégné d'un parfum d'une suavité indicible, imprimant à mon cerveau une sorte de volupté spirituelle inexprimable, je sentis : — Oui.

Huit jours après, toujours dans mon lit et toujours à cinq heures du matin, calme et sans fièvre, ne dormant pas, les yeux

grands ouverts, mais qui, cette fois, ne se *refermèrent plus*, et ne pensant à rien, je vis très rapproché de moi, vers le plafond, le buste de ma femme, la tête et les épaules seulement ; mais alors la tête avec les traits caractéristiques, aux yeux bleus, reflétait une lumière diaphane, atténuée, que je supportais facilement.

— C'est bien toi, Camille ?

Toute la figure admirablement belle et souriante me répondit :
— Oui.

Et dans un élan de tout mon être, mes yeux dans ses yeux, je m'absorbai en elle, perdant tout sentiment de la terre où je revins, hélas ! un instant après.

Mais avant, je lui avais dit : — Bien, l'expérience est complète par le nombre Trois.

Je reste absolument convaincu de la vérité de nos enseignements.

Cela suffit.

Depuis, tout en étant souvent avec elle par la pensée, je ne revis plus ma femme, ni en réalité, ni en rêves.

Elle est au repos du Devachan pour se préparer à des luttes nouvelles qu'elle désirait ardemment et dont elle a même précisé le lieu.

Il lui reste six incarnations à accomplir pour entrer dans la Hiérarchie des Grands-Êtres qui président au Gouvernement ou à la Protection de notre Globe, car sa constante aspiration était de devenir un Bouddha de compassion.

Elle fut tout Amour, que son nom soit béni

La reverrai-je ? Oui, dans la Vérité. C'est là qu'on se retrouve.

Aussi ne devons-nous pas, pour *notre seule satisfaction*, nous laisser aller au désir exclusif de retrouver personnellement, pour revivre avec eux, les êtres aimés que nous avons perdus.

Cela nous semble humain, peut-être, mais cela est égoïste, et l'égoïsme, c'est l'erreur. — Il faut toujours, dans ce cas, qu'une séparation s'en suive.

La Doctrine est autrement plus large et vise autrement haut : la réunion définitive des êtres par leur union au Tout, leur absorption dans le Tout. — Être un dans l'un.

Il faut savoir se dépouiller du moi.

Sans doute, dans cette grande fermentation de la matière, qu'on appelle Évolution, les molécules humaines s'attirent ou se repoussent, suivant leur affinité ou leur répulsion, pour se séparer de nouveau et se réunir encore, puis former des faisceaux ou collectivités solidaires, mais la Vérité n'est ici que partielle, ou relative.

Quand la fermentation est complète, quand la masse entière est devenue homogène dans toutes ses parties, les molécules, fusionnées, étant d'égale valeur, il n'y a pas de raison pour que l'une en attire une autre, ou soit attirée, de préférence.

Elles vivent toutes les unes par les autres, les unes dans les autres.

L'Égoïsme est à tout jamais vaincu. C'est l'Unité absolue dans la collectivité, dans la solidarité la plus étroite.

C'est la pure Lumière, c'est le pur Amour.

C'est l'Intégrale Vérité dans laquelle tous les êtres se retrouvent et demeurent infailliblement.

J. Lemaitre.

07. Pensée de Julien Lemaître sur la réincarnation (1894) ²³¹

LA TRANSMIGRATION DES ÊTRES

L'entrée des êtres dans l'Unité, est-elle leur absorption définitive, ou bien est-ce un état transitoire ?

Cette question, la plus haute, la plus abstraite, à coup sûr, de celles qui s'agitent sur les sommets de la Théosophie, a déjà été abordée dans le *Lotus*, n^{os} 5, 6, 7 et 8, de l'année 1893. ²⁴

Mon état de santé ne m'a pas permis, alors, de prendre part à la discussion ; — j'y reviens aujourd'hui, quoique tardivement.

Un tenant de la Grande Science s'était montré plein d'effroi à cette idée de recommencements sans fin du Circulus Évolutionniste, ou des transmigrations, et, voulant être rassuré, a provoqué une réponse à la question qu'il avait posée.

On a répondu, en effet, même assez longuement, mais ces réponses n'ont pas jeté et ne pouvaient pas jeter, du reste, une vive lumière dans l'esprit des lecteurs, car, faisant intervenir les plus hautes autorités, il est dit que, pour les uns, comme H.P. Blavatsky, « la Monade humaine, arrivée au seuil du Paranirvana, reprend son essence primordiale et redevient l'Absolu », tandis que, selon d'autres, les Lamas Thibétains, par exemple, « la Monade survit en Nirvâna et reste indestructible ».

Coulomb considère comme probable que le Nirvana suprême, de même que les nirvanas mineurs, n'est pas définitif, toute période de repos appelant une période d'activité ; et il ajoute que l'idée des recommencements n'a absolument rien

²³¹ *Le Lotus Bleu* 5 (1894-1895), pp. 23-28.

d'effrayant, au contraire, et est bien préférable à celle du Paradis chrétien.

Ainsi donc, loin d'être tranchée, la question reste entière, avec toute son incertitude.

Cependant, si les plus hauts Initiés, seuls, dit-on, peuvent comprendre ce qu'est l'état de Paranirvâna, — ce dont je doute, car je me demande si la molécule organique pourra jamais savoir ce qu'est l'homme, tout en faisant partie intime du corps humain, — peut-être pourrait-on élucider quelque peu, en s'appuyant sur autre chose que des probabilités, cet autre point de savoir si l'absorption en Parabrahm est complète, absolue, définitive, ou si, au contraire, elle n'est que partielle et si, enfin, le Paranirvâna n'est qu'une transition.

Tout d'abord, lorsqu'on cherche à résoudre le problème de la Vie, il faut faire abstraction de son être tout entier et se trouver dans un état d'esprit tel que l'idée de l'anéantissement vous laisse sans trouble, si cela devait contribuer au bien général, universel, comme celle des recommencements, des étapes de l'Évolution, vous trouve sans effroi, absolument calme, tranquille, de la plus grande sérénité d'âme, pénétrés qu'il nous faut être de cette autre idée que, quoi qu'il en soit, nous sommes en présence de *l'inévitable*.

En un mot, il faut nous considérer comme n'étant rien, tout en contribuant à la Vie du Tout.

Revenant à la question posée, pour lui chercher une solution, il faut avant tout essayer de l'asseoir sur une base aussi solide que possible. Or, si nous admettons comme Vérité absolue, comme chose nette et claire, parfaitement compréhensible, cette donnée d'Hermès Trismegiste, que « Tout ce qui est en haut est comme ce qui est en bas, et ce qui est en deçà comme ce qui est au-delà », cette base paraît établie. ²⁵

Car ce qui est écrit sur la table d'émeraude, se comprend et veut dire que la même Loi régit tout, de l'Univers à l'atome, de la généralité des mondes à l'homme ; que le mécanisme de la

Vie, qui se manifeste dans l'atome et dans l'homme, est le même, en principe, car il faut tenir compte de la différence des degrés ou des plans, que celui de la Vie de l'Univers considéré comme la Synthèse suprême, comme l'Homme Céleste Infini, et de telle sorte qu'en connaissant l'homme différencié, on connaît l'Homme Tout.

Il y a donc Correspondance particulière ; nous pourrions dire : Analogie, d'où le Panthéisme Intégral.

Maintenant voyons l'homme.

Sans nous arrêter à ses sept principes, les mêmes que ceux de l'Univers, sans l'étudier dans l'agglomération de ses cellules organiques, — où nous constatons que ces cellules se meuvent dans une atmosphère spéciale et sont animées d'un double mouvement, tournant à la fois sur elles-mêmes et autour d'un centre, ganglion nerveux, solaire, absolument comme notre système planétaire, ce qui, de la partie au tout, en fait un petit univers, un microcosme en face du macrocosme dans lequel il se meut, — nous allons plus spécialement l'envisager au point de vue de son organisme en fonctions, puisque nous savons que le corps humain est formé par des organes, dont le fonctionnement régulier le constitue en action, ainsi : la digestion, la respiration, la circulation, etc., etc., etc...

Pour ce qui nous intéresse, nous ne voulons retenir, et sommairement, que la circulation du sang, ce qui, tout en étant éminemment suggestif, pourra nous conduire à une conclusion rationnelle.

La circulation est la fonction par laquelle le sang, dans son mouvement progressif, pénètre toutes les parties de l'économie, pour leur distribuer les matériaux nécessaires à leur nutrition, et en revient chargé de ceux qui doivent être éliminés, ou qui doivent servir à le réintégrer.

Le sang semble donc parcourir (et parcourt, en effet) un cercle, revenant sans cesse à son point de départ.

Pour ne pas compliquer notre démonstration, évitant au contraire qu'elle devienne de compréhension difficile pour quiconque n'est pas versé dans les études anatomiques et physiologiques, nous laisserons de côté la circulation abdominale, qui est une circulation à part, et exposerons seulement, comme dans un schéma, la circulation générale, avec son mouvement de retour ayant pour but de ramener les matériaux de déchet qui doivent servir à la réintégration du sang, laissant de côté, également, ceux qui doivent être éliminés et prendre un plus long détour, pour revenir, plus tard, contribuer à la nutrition générale.

Cela suffit amplement au développement de notre thèse.

Tout d'abord disons que le sang qui revient chargé des matériaux qui doivent servir à le réintégrer, est le sang veineux.

²⁶

Ce sang se dirige vers le cœur droit, qui le pousse aux poumons, où l'oxygène de l'air inspiré le purifie en le brûlant dans ce qu'il a de plus grossier, en l'oxydant, et le revivifie, en fait du sang artériel, qui se rend au cœur gauche, d'où il est entraîné aux extrémités avec une énergie d'impulsion qui dépasse celle de la circulation veineuse, subissant, dans son parcours, l'action de la lumière et d'autres fluides vitaux : électrique et magnétique.

Aux limites ultimes de ce parcours, ce sang artériel pénètre dans la profondeur des tissus et leur est *assimilé, dans ce qu'il a de plus pur* ou de plus approprié, concourant ainsi par ses globules vivants, animés, à la nutrition de tout l'organisme, de l'homme conséquemment, faisant partie de lui, étant lui, en un mot, l'édifiant en l'admirable synthèse que nous expérimentons.

Et cette opération chimique intime, qui s'accomplit dans la trame organique, en *développant de la chaleur*, donne un produit de déchet, de qualité inférieure, conséquemment, au sang d'arrivée, repris, ce déchet, par les capillaires et tombant dans le torrent circulatoire de retour, c'est-à-dire veineux, où il

subit, jusqu'au cœur droit, des modifications diverses, constatées par l'analyse, pour recommencer le cycle que nous venons de décrire et qui, après l'avoir à nouveau rendu plus pur, le rend encore une fois propre à la nutrition du corps, et toujours ainsi jusqu'à la mort physique.

Arrivons maintenant à ce que l'Enseignement Théosophique, que la science officielle corrobore en bien des points déjà, nous apprend des grandes lignes de l'Évolution.

« Tout sort de l'Unité et retourne à l'Unité ».

Voilà le *principe*, la Loi Immuable. « Au sortir de l'unité, les êtres, moins titrés en valeur spirituelle, que lorsqu'ils y retournent, subissent une marche descendante.

« Perdant sans cesse et lentement de leur Spiritualité, ils arrivent, par dégradations successives, à se condenser de plus en plus, à se matérialiser, caractérisant ainsi ce qu'on appelle la chute ou la descente de l'Esprit dans la matière (Involution) ; puis, parvenus au dernier degré descendant, ils sont sur le point tournant, pour opérer ensuite leur montée, actionnés par l'Esprit agissant sur la matière, et, sous cette impulsion, s'épurant, s'épandant, s'éthérisant, se spiritualisant, jusqu'au seuil de l'Unité. »

Lente est la descente, plus rapide la montée.

Dès maintenant, comparons :

La sortie de l'Unité, de qualité inférieure, c'est le sang veineux sortant de la trame organique, de l'unité humaine ; la descente, la matérialisation, l'épaississement, l'Involution, c'est encore le sang veineux, subissant des altérations diverses jusqu'au bout de son parcours ; le point tournant, c'est l'espace du cœur droit au cœur gauche, traversant le poumon, où la revivification s'opère, où l'Esprit commence à se manifester. ²⁷

L'impulsion ascendante, plus marquée, plus puissante que son opposée, est celle qui part du cœur gauche, les fluides vitaux actionnant, comme l'Esprit la matière, le sang devenu artériel et

de plus en plus titré, jusqu'à son arrivée dans la profondeur de l'organisme, l'Unité.

Continuons :

Les Êtres ayant réalisé leur plus haut degré de Spiritualité, entrent dans l'Unité, et, comme les globules sanguins, doivent obéir à la Loi.

Pénétrant la *Substance Divine*, ils concourent à sa nutrition, sont assimilés par Elle, dans leur quintessence, qui les fait devenir Elle.

De l'opération d'assimilation se dégage, comme dans le corps humain, de la chaleur : le Feu Central, toujours embrasé, *jamais* éteint, l'Amour dans sa pure Essence.

Puis vient la désassimilation, le déchet, le rejet de ce déchet, ou la sortie de l'Unité, comme le sang veineux sortant de la trame organique, enfin le recommencement du Grand Cycle Universel, ou la Descente et la Montée.

Les éliminations qui s'opèrent dans le trajet, sont les monades qui s'en vont aux minéraux, aux végétaux, et, comme les éliminations du sang veineux, prennent un long détour pour rentrer ensuite dans la circulation générale et concourir à la nutrition du *Tout*.

En résumé, si « ce qui est en haut est comme ce qui est en bas », de ce qui précède on peut donc, en s'appuyant sur ce qui se passe chez l'homme, dans sa fonction de circulation, dans l'assimilation du sang artériel, le rejet du déchet de la désassimilation, déchet qui doit servir, comme sang veineux, à sa réintégration, on peut tirer cette conclusion que la Monade, à son entrée dans l'Unité, est en vibration avec Elle, sans être, dans son tout, complètement absorbée par Elle, qu'elle ne se perd pas à tout jamais, absolument en Elle, mais lui donne sa quintessence qui l'alimente, qu'Elle s'assimile, qu'elle fait Elle, pour ce qui s'en déduit comme déchet ou produit de la désassimilation être éliminé, sortir de l'Unité, et, de même que le sang veineux, recommencer le circulus de la descente et de la

montée, qui doit le réintégrer, réintégrer la Monade pour lui faire récupérer les qualités nécessaires à sa nouvelle entrée dans l'Unité.

Et éternellement ainsi.

Donc, sans cesse, les molécules spirituelles qui sont des Univers mûrs à point, avec leur mobilier humain, concourent à l'alimentation de Parabrahm, pour être rejetées ensuite et remplacées par d'autres de même valeur, renouvelant ainsi l'Organisme divin.

Mais si l'état de Paranirvâna n'est qu'une transition pour la Monade. — Parabrahm EST éternellement *régi*, Lui même, par ²⁸ la Loi qui s'accomplit dans la Durée sans fin, dans l'Espace sans limites.

Et cette manière d'interpréter les choses, sans nous étendre autrement, concilie les deux opinions contraires énoncées en commençant et peut, en présence de *l'Inévitable*, rendre le calme aux esprits trop inquiets.

J. Lemaitre.

VII. — Trente-neuf pièces justificatives

Nous donnons ici tout ce que nous avons trouvé pour servir à établir l'état civil, le cours de la vie et de la carrière professionnelle de Julien Lemaitre.

01. Naissance de Julien Lemaitre (1826)²³²

L'an mil huit cent vingt six le vingt janvier à trois heures du soir, devant nous maire officier de l'état civil de la commune de Vergigny canton de Saint-Florentin, département de l'Yonne, est comparu le sieur Louis Jullien Lemaitre agé de vingt deux ans fabriquant de draps demeurant à Saint-Florentin, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né en cette commune aujourd'huy vingt janvier à deux heures apres midi, de lui le dit Louis Jullien Lemaitre comparant et de Marie Anne Elisabeth Bougris agée de vingt trois ans son epouse, auquel enfant il a déclaré vouloir donner les prenom de Alexis Jullien, les dites presentation et declaration faites en presence de Edme Vincent Horsot agé de vingt neuf ans tonnellerie, et de Pierre Vallet agé de cinquante cinq ans rentier tous deux demeurans en cette commue, et le père et les témoins ont signé avec nous le present acte de naissance apres que lecture leur en a été faite. — [Signé :] Pierre Vallet — V. Horsot — Lemaitre — Bouton maire.

²³² Registre d'état civil de la commune de Vergigny (Yonne), AD89

02. Naissance de sa première épouse (1829)²³³

L'an mil huit cent vingt neuf le neuf aout à huit heures du matin devant nous maire officier de l'état civil de la commune de Seignelay, chef-lieu de canton, département de l'Yonne, est comparu le sieur Marie Lazarre Cottaint chevalier de l'ordre de la légion d'honneur âgé de quarante ans demeurant à Seignelay lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin né en cette commune le jour d'hier à trois heures du soir de lui déclarant et de dame Henriette Eugénie Arrault son épouse âgée de trente ans, et auquel enfant il a déclaré vouloir donner le prénom d'Eugénie, les dites présentation et déclaration faites en présence des sieurs Pierre Ravin propriétaire âgé de soixante quatorze ans et Zacharie Bergette père cordonnier âgé de quarente huit ans demeurants à Seignelay, qui ont ainsi que le sieur Marie Lazarre père de l'enfant signé le present acte de naissance après que nous leur en avons et donné lecture les dits mois en an. — [Signé :] ch^{er} Cottaint — Ravin — Bergette — Linois.

03. Son futur beau-père juge à Auxerre (1835)²³⁴

Marie-Lazare Cottin (*alias* Cottain), de Seignelay, juge consulaire à Auxerre : juge suppléant de 1831 à 1833, puis titulaire de 1834 à 1836.

²³³ Registre d'état civil de la commune de Seignelay (Yonne) pour l'an 1829, n°3 (AD89 2E 382/16).

²³⁴ *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne* 48 (1894), pp. 194-195.

04. Remariage de son futur beau-père (1835)²³⁵

Mariage le 22 octobre 1835 à Paris en l'église de Saint-Etienne-du-Mont, entre Marie-Lazare Cottaint, fils de Charles Cottaint et de Victoire François ; et Anne Rosalie Autran, fille de Charles Barthélémy Autran et de Geneviève Félicité Scot.

05. Recensement de Seignelay (1836)

Le recensement de 1836 trouve à Seignelay²³⁶ : Marie Lazare Cottaint, 48 ans, marchand de bois ; sa [seconde] épouse Rosalie Autran, 58 ans ; ses cinq enfants Léopold, Henry, Charles, Ernestine et Eugénie, âgés respectivement de 17, 13, 9, 8 et 6 ans ; sa domestique Julie, 23 ans.

06. Sa future femme boursière de la Légion d'honneur (1841)

Eugénie Cottaint est reçue comme « élève gratuite » dans une maison d'éducation de l'ordre royal de la Légion d'honneur, le 7 juin 1841, comme « fille d'un chevalier de l'Ordre, capitaine d'infanterie, père de cinq enfants, comptant huit ans de services, huit ans de campagnes, ayant reçu deux blessures à

²³⁵ En l'absence de l'état civil détruit de Paris, relevé du registre des mariages de l'église parisienne de Saint-Etienne-du-Mont en ligne sur le site *geneanet.org*.

²³⁶ AD89 7M 2/147, n^{os}736-743.

l'armée »²³⁷. Ce père, Marie-Lazare Cottaint, est de fait signalé comme lieutenant d'infanterie en 1825²³⁸.

07. Naissance de sa seconde épouse (1845)

L'an mil huit cent quarante cinq, le vingt six mai à midi, devant moi maire officier de l'état civil de la commune de Saint-Florentin chef-lieu de canton, département de l'Yonne, est comparu le sieur Jacques Thomas Thierriot, tonnelier âgé de vingt cinq ans demeurant à Saint Florentin, lequel m'a présenté un enfant du sexe féminin, né en cette ville le vingt cinq mai présent mois, à cinq heures du matin, de lui comparant et de Alexandrine Antoinette Duchesne, âgé(e) de vingt cinq ans sa femme, auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Camille Alexandrine Elisabeth, les dites présentation et déclaration faites en présence des sieurs Jean Baptiste Appolinaire Mignot secrétaire de la mairie, âgé de vingt huit ans, et Edme Désiré Roy menuisier, âgé de vingt deux ans, tous deux demeurant à Saint-Florentin, j'ai donné lecture du présent actes aux susnommés qui ont signé avec moi. — [Signé :] A. Mignot — Roy Désiré — Thierriot — Duchesne — Guiollot maire.

²³⁷ *Projets de lois pour la fixation des recettes et des dépenses de l'exercice 1843. Annexes, tome 2*, Paris, Imprimerie Royale, 1842, p. 46.

²³⁸ Comptes rendus par les ministres 19 (1825), p. 134, avec une erreur d'orthographe, « Marc-Lazare » pour « Marie-Lazare ».

08. Julien Lemaitre reçu vétérinaire (1848)

En 1848 Lemaitre, élève demi-boursier à l'école nationale de vétérinaire d'Alfort est reçu vétérinaire, 17^e sur 40²³⁹. Le diplôme est reçu précisément le 30 août²⁴⁰.

09. Premières noces (1850)²⁴¹

L'an mil huit cent cinquante, le quinze avril à neuf heures du soir, devant nous maire officier de l'état civil de la commune de Seignelay, chef-lieu de canton, arrondissement d'Auxerre, département de l'Yonne, sont comparus publiquement en la maison commune le sieur Alexis Julien Lemaître, vétérinaire âgé de vingt quatre ans, demeurant à Seignelay, né à Vergigny, canton de Saint-Florentin, le vingt janvier mil huit cent vingt six, fils majeur de defunt Louis Julien Lemaitre et de dame Marie Anne Elisabeth Bougris, sa veuve, propriétaire, âgée de quarante-neuf ans, consentant au mariage de son fils, suivant acte passé devant maître Aiguement, notaire à Saint-Florentin, où elle demeure, le cinq fevrier dernier, enregistré, et demoiselle Eugénie Cottaint, sans profession, âgée de vingt ans, demeurant à Seignelay où elle est née le huit août mil huit cent vingt neuf, fille mineure des défunts Marie Lazarre Cottaint, en son vivant marchand de bois et de Henriette Eugénie Arrault, tous deux décédés, procédant avec le consentement du conseil de famille tenu et présidé par M. le juge de paix de ce canton assisté de son greffier qui en a dressé procès-verbal à la dat du

²³⁹ *Recueil de médecine vétérinaire* 2555 (novembre 1848), p. 961.

²⁴⁰ Archives municipales d'Étampes 5J 4/13.

²⁴¹ Registre des mariages de la commune de Seignelay (Yonne) pour 1850, n°2 (AD89 2E 382/16).

vingt sept mars dernier enregistré, donné à M. Jérémie Lantonnoir, propriétaire demeurant à Seignely à l'effet de les représenter et assister la dite demoiselle et de réitérer ce consentement devant l'officier de l'état civil, lesquels comparants nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux et dont les publications ont été faites en cette commune les dimanches trente-un mars et sept avril derniers. Aucune opposition ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des actes de naissance des futurs époux, des actes de publication des dits futurs, de l'acte de décès du père du futur, des actes de décès des père et mère de la future et du chapitre six du titre du code civil intitulé du mariage, nous avons reçu de chaque partie l'une après l'autre la déclaration qu'elles veulent se prendre pour mari et pour femm, et nous prononçons au nom de la loi que le dit sieur Alexis Julien Lemaître et la dite demoiselle Eugénie Cottaint sont unis par le mariage , de quoi nous avons dressé acte en présence des sieurs : Adolphe Paul Leprince, huissier, âgé de trente-un ans, et Jacques Pierre Vezin, maitre d'hotel, âgé de trente-trois ans, tous deux amis du futur, le premier demeurant à Seignelay, et le second à Saint-Florentin ; Charles Xavier Cottaint, marchand de bois, âgé de vingt trois ans, et Leopold Cottaint, marchand de bois âgé de trente-un ans, tous deux frères de la future et demeurant à Seignelay. Et il en a été donné lecture aux parties, à M. Lantonnoir et aux témoins qui ont signé avec nous. — [Signé :] E. Cottaint — J. Lemaitre — Bougris — Lantonnoir Jeremie — Léopold Cottaint — Vezin — Ch. Cottaint — B. Leprince — C. Lemaitre — Frottier maire.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Leprince', with a large, sweeping flourish extending to the right.

10. Naissance de sa fille Julie (1851)²⁴²

L'an mil huit cent cinquante un, le vingt deux février à deux heures après midi, devant nous maire officier de l'état civil de la commune de Seignely, chef-lieu de canton, arrondissement d'Auxerre, département de l'Yonne, est comparu le sieur Alexis Julien Lemaître, vétérinaire âgé de vingt quatre ans, demeurant à Seignelay, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin né en cette commune, le jour d'hier à six heures du soir, de lui déclarant et de dame Eugénie Cottaint, son épouse, âgée de vingt ans, et auquel enfant il a déclaré vouloir donner les prénoms de Julie Clémence Julienne ; les dites présentation et déclaration faites en présence des sieurs Jacques Greslay marchand talleur, âgé de quarante cinq ans, et Charles Xavier Cottaint, marchand de bois âgé de vingt quatre ans, tous deux demeurants à Seignelay, et le père et les témoins ont signé avec nous maire le présent acte de naissance après lecture faite. — [Signé :] Ch. Cottaint — J. Lemaître — Greslay — Frottier maire.

A handwritten signature in black ink, reading "J. Lemaître". The signature is written in a cursive style with a large, sweeping flourish at the end.

11. Participation à un congrès scientifique (1858)²⁴³

En septembre 1858 Julien Lemaître participe à la 25^e session du Congrès scientifique de France, qui se tient alors à Auxerre.

²⁴² Registre des naissances des naissances de la commune de Seignelay (Yonne), n°5 (AD89 2E 382/16).

²⁴³ *Congrès scientifique de France. Vingt-cinquième session tenue à Auxerre au mois de septembre 1858. Tome premier*, Paris, Derache, et Auxerre, Perriquet et Bouillé, 1859, p. 41.

12. Naissance de son fils Henri (1860)²⁴⁴

L'an mil huit cent soixante, le seize novembre, à une heure trois quarts du soir, devant nous Baron Martineau des Chesnez, grand officier de la légion d'honneur, maire et officier de l'état civil de la ville d'Auxerre, est comparu Alexis Julien Lemaître, vétérinaire âgé de trente quatre ans, demeurant à Auxerre, rue de Coulange n°2, qui nous a déclaré que hier à huit heures et demie du soir, Eugénie Cottaint, sa femme, sans profession, âgée de trente un ans, est accouchée en son domicile d'un enfant du sexe masculin, qu'il a présenté et qu'il a prénommé Eugène Henri, présents Charles Auguste Omer Uzanne, négociant, âgé de quarante sept ans, et Henri Martin Fauste, employé, âgé de vingt six ans, tous deux demeurant à Auxerre, lesquels et le déclarant ont signé avec nous après lecture. —

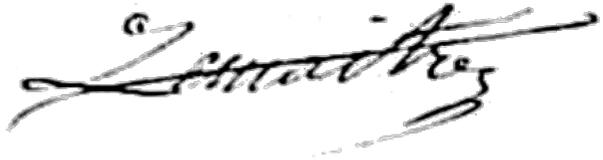
[Signé :] Lemaitre

— H. Fauste —

Uzanne-Chauland

— B^{ron} Martineau

Dez.



13. Vétérinaire à Auxerre (1861)²⁴⁵

« Lors de mon exercice dans l'Yonne, j'ai eu, en 1861, l'occasion d'observer le sang de rate sur un troupeau de moutons dans une ferme des environs d'Auxerre, — Néron. »

²⁴⁴ Registre des naissances de la ville d'Auxerre pour 1860 (AD89 2E 24, n°268).

²⁴⁵ *Recueil de médecine vétérinaire* 3/7 (juillet 1866), pp. 7-30..

14. Rôle lors d'un concours agricole à Auxerre (1861)²⁴⁶

Lors de l'exposition organisée à Auxerre en 1861 par la *Société centrale de l'Yonne pour l'encouragement de l'agriculture*, Lemaître fait partie de la commission du jury pour l'espèce bovine²⁴⁷ ; c'est aussi lui qui organise le classement et la disposition des animaux exposés :

« Le procès-verbal doit constater ici le zèle, l'intelligence et le dévouement dont ont fait preuve les commissaires organisateurs des différentes expositions : M. Lemaître à qui fut dévolue la tâche si difficile du classement et de la disposition des animaux, MM. François et Jules Challe qui ont présidé au placement des machines et instruments, enfin MM. Lorin, Oberti et Jarry qui ont édifié avec tant de goût et comme par enchantement le charmant parterre tant admiré du public ».

15. Départ d'Auxerre (1864)²⁴⁸

« Séance du 12 décembre 1864. — Présidence de M. Rampont-Lechin. — [...] Après avoir fait connaître la démission de M. Lemaître, vétérinaire à Auxerre, qui quitte ce pays, M. le Président appelle le Comice à statuer sur l'admission de M. Delval, propriétaire à Chastenay, de M. Gallot, à Auxerre, de M. Moreau, du Bois-du-Mont, et de M. Raveneau, ingénieur civil à Paris, qui sont élus membres du Comice. »

²⁴⁶ *Bulletin de la Société centrale de l'Yonne pour l'encouragement de l'agriculture* 13 (1869), pp. 48-49.

²⁴⁷ *Ibid.*, p. 50.

²⁴⁸ *Bulletin du Comice agricole et viticole de l'arrondissement d'Auxerre* (1864), p. 45.

16. Employé par la compagnie du Canal de Suez ²⁴⁹

« Annexe III.

« Tableau des fonctionnaires et principaux employés de la compagnie décédés en cours des travaux ou ayant quitté le service avant le 17 novembre 1869, date de l'inauguration de l'ouverture du canal maritime à la navigation. [...]

II. – Services d'Égypte.

« 2^e période : à partir de 1861. Direction et contrôle en Égypte. [...]

« Service des magasins et transports. [...]

« Lemaitre, médecin vétérinaire. [...]

17. Décès de sa première épouse en Égypte (1866) ²⁵⁰

Le 16 septembre 1866 à Ismaïlia (cf. *infra*).

18. Seconde noces avec Camille Thierriot (1869) ²⁵¹

Le sept janvier mil huit cent soixante neuf, à onze heures du matin. — Acte de mariage de Alexis Jullien Lemaitre, médecin vétérinaire, né à Vergigny (Yonne) le vingt janvier mil huit cent

²⁴⁹ Voisin Bey (inspecteur général des ponts et chaussées en retraite, directeur général des travaux de construction du canal), *Le Canal de Suez. Tome premier. I. Historique administratif et actes constitutifs de la Compagnie. Première partie : période des études et de la construction, 1854 à 1869*, Paris, Veuve Chares Dunid, 1902, pp. 329-333.

²⁵⁰ Registre des naissances de la ville d'Auxerre pour 1860 (AD89 2E 24, n°268).

²⁵¹ Registre des mariages du 8^e arrondissement de Paris pour 1869, n°7.

vingt six, demeurant à Étampes (Seine-et-Oise), veuf de Eugénie Cottaint, décédée à Ismaïlia, isthme de Suez (Égypte) le seize septembre mil huit cent soixante six, fils majeur de Louis Jullien Lemaitre, et de Marie Anne Elisabeth Bougris son épouse, tous deux décédés ; — et de Camille Alexandrine Elisabeth Thierriot, couturière, née à Saint-Florentin (Yonne) le vingt cinq mai mil huit cent quarante cinq, demeurant à Paris, avec ses père et mère, rue Laborde, fille majeure et Jacques Thomas Thierriot, distillateur, âgé de quarante-neuf ans, et de Alexandrine Antoinette Duchesne, son épouse, sans profession, âgée de quarante huit ans, presents et consentants — Les actes préliminaires sont : les publications faites en cette mairie et en celle d'Étampes les dimanches vingt et vingt sept décembre dernier, à midi, affichés sans opposition ; les actes de naissance des époux ; ceux de décès de la précédente femme, de l'aïeule paternelle, et des père et mère de l'époux, constatans le décès de ses aïeul paternel et aïeuls maternels ; desquelles pièces, paraphées et années, il a été fait lecture, ainsi que du chapitre du code Napoléon « Des droits et devoirs respectifs des époux » — Les époux et les père et mère de l'épouse, interpellés par nous conformément à la loi du dix juillet 1850, nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage reçu par M^e Bertrand-Maillefer, notaire à Paris, le six janvier courant, ainsi qu'il résulte du certificat ci-annexé. Et de suite les dits époux ont aussi alternativement déclaré prendre en mariage, l'un Camille Alexandrine Elisabeth Thierriot, l'autre Alexis Jullien Lemaitre. Après quoi, nous, Alexandre Antoine Grouvelle, chevalier de la légion d'honneur, adjoint au maire du huitième arrondissement de Paris, officier de l'état civil, avons en l'hôtel de la mairie publiquement prononcé au nom de la loi, que les dits époux sont unis en mariage, en presence des témoins ci-après : André Samson, rédacteur en chef du journal la culture, âgé de quarante deux ans, demeurant rue de Fleurus, 16 ; Jean Edourd Godeau, propriétaire, âgé de quarante quatre ans, rue

Monge n°2 ; Jacques Pierre Vézin, maître d'hôtel, âgé de cinquante deux ans, demeurant à Saint-Florentin (Yonne) ; Edme Eugène Auguste Duchêne, employé, âgé de quarante sept ans, demeurant à Paris, rue des Genêtres, 3, tous deux oncles de l'épouse ; juillet et ont les époux, les père et mère de l'épouse et les témoins, signé avec nous, après lecture faite. — [Signé :] Lemaitre — E. Thierriot — Thierriot — Duchene — A. Sanson — E. Godeau — Vézin — Duchène — A. Grouvelle adj.

19. Les vétérinaires d'Étampes (1868-1880) ²⁵²

Nous reproduisons ci-après le contenu de divers tableau conservés aux Archives municipales d'Étampes sous la cote 5J 4/13 et intitulés généralement : « État nominatif des vétérinaires brevetés exerçant dans la commune d'Étampes ».

13 janvier 1868

Noms et prénoms	Résidence	Date du diplôme	École où le diplôme a été délivré
1. Moigneu Jean Baptiste Augustin	Étampes rue du Haut Pavé	30 août 1840	Alfort
2. Védie Jean Chrysostome	Étampes rue Saint-Jacques	30 août 1845	Alfort
3. Auger Louis Auguste	Étampes rue Saint-Jacques	Août 1857	Alfort

7 juin 1871 (inchangé au 26 décembre 1871)



²⁵² Archives municipales d'Étampes 5J 4/13.

1. Moigneux Jean Baptiste Augustin	Étampes rue du Haut Pavé	30 août 1840	Alfort
2. Védie Jean Chrysostome	Étampes rue Saint-Jacques	30 août 1845	Alfort
3. Lemaître Alexis Julien	Étampes rue Saint-Jacques	4 juillet 1848	Alfort

Année 1876 (inchangé au début de 1878²⁵³)

1. Legendre Honoré Louis Désiré	Étampes cloître Notre-Dame	N'exerce plus.	
2. Védie Jean Chrysostome	Étampes rue Saint-Jacques	30 août 1845	Alfort
3. Moigneux Jean Baptiste Augustin	Étampes rue du Haut Pavé	30 août 1840	Alfort
4. Lemaître Alexis Julien	Étampes rue Saint-Jacques	4 juillet 1848	Alfort
5. Durand Louis Antoine Isidore	Étampes rue des 3 Fauchets.	6 août 1873	Alfort

Année 1878

1. Moigneux Jean Baptiste Augustin	Étampes rue du Haut Pavé	30 août 1840	Alfort
2. Durand Louis Antoine Isidore	Étampes rue des 3 Fauchets.	6 août 1873	Alfort
3. Buisson Claude Bernard	Étampes rue Saint-Jacques	28 juillet 1870	Toulouse

²⁵³ État non daté mais signé du maire Decolange, en fonctions seulement en 1878, à partir du 29 janvier.

Années 1879 et 1880

1. Durand Louis	Étampes rue des	6 août 1873	Alfort
Antoine Isidore	3 Fauchets.		
2. Buisson	Étampes rue	28 juillet 1870	Toulouse
Claude Bernard	Saint-Jacques		
3. Boutet Émile	Étampes rue du	2 août 1878	Alfort
Marie	Haut Pavé		

20. Un signalement au Commissaire d'Étampes (1869)²⁵⁴

Lemaitre
Médecin-vétérinaire
Ex-vétérinaire en chef
de la compagnie universelle du
canal maritime de Suez
À Étampes

Étampes, le 16 mars 1869

Monsieur le commissaire de police, Étampes

J'ai l'honneur de vous informer et pour me conformer aux règlements établis, que je donne en ce moment mes soins à une jument appartenant à M. Bourdeaux Eusèbe, marchand de laine à Étampes. Cette bête est sous le coup de la morve. Bien que la maladie ne soit pas confirmée, la dite jument est complètement séquestrée, et toutes les mesures sont prises pour qu'il n'y ait aucun danger à courir, si le mal se déclarait.

Dans ce dernier cas, il sera procédé à l'abattage immédiat.

Veillez, monsieur le commissaire de police, recevoir mes salutations.

[Signé :] Lemaitre.

²⁵⁴ Archives municipales d'Étampes 5J 4/14.

21. Liens conservés avec l'Yonne (1869) ²⁵⁵

Séance du 28 juin 1869.

(de la Société centrale de l'Yonne pour l'encouragement de l'agriculture)

Présidence de M. Précy, président.

Preennent place au bureau : MM. Challe, de Fontaine, vice-présidents ; Ribière et Rouillé, secrétaires. [...]

M. Challe entretient l'assemblée des applications faites par M. Lemaitre, ancien vétérinaire à Auxerre, puis vétérinaire en chef de la Compagnie de l'Isthme de Suez, et aujourd'hui de ⁴⁹ même profession à Étampes, d'un nouvel agent thérapeutique, l'acide phénique, au traitement des affections charbonneuses. Les maladies charbonneuses sont à l'état endémique dans l'arrondissement d'Étampes et M. Lemaitre a eu de nombreuses occasions d'essayer l'anti-septique employé par MM. Bouley et Lanson, en Auvergne, contre le mal dit mal de montagne, qui n'est autre chose que le charbon.

Dans tous les cas où M. Lemaitre a recouru à l'acide phénique, charbon, sang de rate, il a obtenu la guérison. M. Lemaitre a consigné ses observations et ses résultats dans une brochure dont M. Challe recommande la lecture aux hommes de l'art, aux fermiers et aux propriétaires.

22. Mariage de sa fille Julie (vers 1870)

Avec un certain Aufroy, dont elle est veuve en 1898 (cf. *infra*).

²⁵⁵ *Bulletin de la Société centrale de l'Yonne pour l'encouragement de l'agriculture* 13 (1869), pp. 48-49.

23. Le cas de la jument de Jousse Baudet (1870) ²⁵⁶

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le sieur Jousse Baudet, aubergiste à Étampes (Ville de Rouen) possède une jument qui se trouve sous le coup de la morve, maladie contagieuse.

Étampes 26 août 1870
Lemaitre

*

Nous maire de la ville d'Étampes département de Seine et Oise

Vu l'avis de ce jour que nous donne monsieur Lemaitre vétérinaire en cette ville de l'existence chez le sieur Jousse Baudet aubergiste à Étampes à l'enseigne de la Ville de Rouen, d'une jument présumée atteinte de la morve,

Vu l'article 5 de l'arrêt du conseil d'État du 16 juillet 1784 qui dispose notamment : « les chevaux qui auront été attaqués de la morve et les autres bestiaux dont la maladie contagieuse aura été reconnue incurable par les experts seront abattus sans délai, ensuite ouverts par les experts »

Considérant qu'il est urgent de faire constater l'état de l'animal signalé et de pourvoir immédiatement aux mesures que son état reconnu pourrait rendre nécessaires,

Arrête :

Dans le plus bref délai possible le cheval dont il s'agit sera vu et visité par monsieur Alexis Julien Lemaitre vétérinaire demeurant à Étampes rue Saint Jacques à l'effet de reconnaître

²⁵⁶ Archives municipales d'Étampes 5J 4/14.

et constater s'il est atteint de la maladie contagieuse dite la morve.

Dans le cas de l'affirmative l'animal en question sera immédiatement abattu et son autopsie faite par monsieur Lemaitre autorisé à prendre tous les moyens de désinfection qu'il jugera utile

Dans le même cas M. Lemaitre devra également visiter les animaux qui auraient pu se trouver en contact avec l'animal suspect

Du tout M. Lemaitre nous fera rapport dans lequel il signalera les constatations résultant de sa visite, les mesures à prendre pour la désinfection de l'écurie qui aurait reçu l'animal morveux pour être ensuite fait par nous telles prescriptions qu'il appartiendra

M. le commissaire de police est chargé conjointement avec M. Lemaitre d'assurer l'exécution du présent

M. Lemaitre mandé à cet effet s'étant présenté a prêté entre nos mains le serment de remplir avec honneur et probité la mission qui fait l'objet de l'arrêté qui précède et a signé avec nous

En mairie le vingt six août 1870.

[Tampon à l'aigle impérial : Mairie d'Étampes (Seine-et-Oise)]

[Signé :] Bouvard adj. — Lemaitre.

*

Monsieur le maire de la ville d'Étampes,

Conformément à votre décision en date du vingt sept août mil huit cent soixante dix, au sujet d'une jument appartenant à monsieur Jousse Baudet, aubergiste à Étampes, laquelle jument a été déclarée comme affectée de la morve, maladie contagieuse, je me suis transporté avec monsieur le

commissaire de police de la dite ville d'Étampes en la demeure du dit Jousse Baudet, et j'ai procédé à l'examen de la visite de la bête dont s'agit.

Signalement : jument de petite taille, blanc pommelé, 8 ans, propre au trait léger.

Caractères morbides : poil terne, piqué, flanc retroussé, glande de l'auge du côté gauche bossuée avec nodosité indurée, peu sensible, s'approchant de la table de l'ars, muqueuse nasale du côté gauche blanche, blafarde et présentant une petite plaie circulaire à fond blafard, à bord déchiquetés, et du diamètre d'une pièce de cinquante centimes. Cette petite plaie est une véritable ulcération. À côté se voient des cicatrices et de petites nodosités faisant saillie en arrière sur la muqueuse pituitaire. Le jetage nasal est à peine visible, cependant il existe, adhérent à l'intérieur du nez. Rien du côté droit. Un cordon dur, avec nodosités sur son parcours, se dirige de la partie supérieure de l'encolure du côté gauche, faisant suite à la glande de l'auge, et vient aboutir aux ganglions lymphatiques de l'entrée de la poitrine, c'est une corde farineuse, c'est-à-dire caractérisant une maladie de même nature que la morve, et également contagieuse.

En raison de tous ces symptômes bien accusés, je n'hésite pas à *affirmer* que la jument du sieur Jousse Baudet est affectée de la morve chronique, maladie contagieuse et incurable.

En foi de quoi j'ai signé le présent pour servir et valoir ce que de droit.

Vingt sept août mil huit cent soixante dix.

[Signé :] Lemaitre.

À titre de renseignement je donne comme certain que monsieur Auger vétérinaire à Auneau appelé par M. Jousse Baudet, a déclaré au dit Jousse, le vingt cinq précédent, que la

jument faisant le sujet de la visite ci-dessus, était affectée de morve chronique.

*

Monsieur le maire de la ville d'Étampes,

Pour me conformer à votre arrêté en date du vingt sept août présent mois, j'ai l'honneur de vous informer, en ce qui concerne la jument du sieur Jousse Baudet, aubergiste à Étampes, faisant le sujet du dit arrêté, que je me suis transporté ce jourd'hui vingt huit août mil huit cent soixante dix, heure de onze du matin, accompagné d'un agent, de monsieur le commissaire de police de la dite ville d'Étampes, au clos d'équarrissage extra murs du sieur Chevot équarisseur, qui nous a présenté le cadavre de la jument du sieur Jousse Baudet, lequel cadavre a bien été reconnu par nous comme tel, et l'examen des naseaux, de l'auge et de l'encolure, côté gauche, nous a parfaitement démontré l'existence des lésions pathognomoniques de la morve chronique, le tout conformément au diagnostic porté sur le vivant, suivant procès verbal d'autre part.

En outre l'examen des poumons m'a donné comme preuve irrécusable de la morve une infinité de tubercules disséminés à l'état de crudité, et de la grosseur d'une tête d'épingle à celle d'un très gros pois rond. Ce sont les tubercules de la morve. M. l'agent de police a pu parfaitement les examiner.

En conséquence il y a lieu de la part du sieur Jousse Baudet de désinfecter 1° la petite écurie située à droite en entrant dans la cour. 2° l'écurie située au fond d'une grande écurie se trouvant à côté de la première et faisant face à la grande porte d'entrée de la dite cour de l'auberge.

Dans cette première écurie la jument dont s'agit a séjourné plusieurs jours à l'état de suspicion ; dans la deuxième elle y a été jusqu'à l'abattage.

La désinfection se fera en lavant vigoureusement les rateliers, les auges, les murs avec de l'eau phéniquée ainsi composée :

Acide phénique, 100 grammes ; eau de rivière, 15 litres.

On répètera cette quantité autant de fois que besoin sera pour laver les deux écuries. Ce lavage sera fait une fois seulement.

Les harnais et les ustensiles du pansage seront désinfectés de même.

Veillez, monsieur le maire, recevoir mes salutations les plus profondes et les plus respectueuses.

Étampes le vingt huit août mil huit cent soixante dix.

[Signé :] Lemaitre.

24. Recensement d'Étampes (1872) ²⁵⁷

En 1872 vivent au n°110 de la rue Saint-Jacques trois ménages : 1° Jean-François Portheau, 84 ans, rentier ; Anne Louise Élisabeth Viau, 73 ans, sa domestique ; 2° Jullien Alexis Lemaitre, 46 ans, vétérinaire ; sa femme Camille Therriot, 27 ans ; son fils Henri Lemaitre, 12 ans, tous trois nés dans l'Yonne ; Marie Pierre Simonnet, 18 ans, apparemment leur domestique ; 3° Louis Georget, 54 ans, marchand de vins en gros, né hors de Seine-et-Oise ; Eugénie Guilbert, sa femme née en Seine-et-Oise ; Albert Athier, 22 ans, tonnelier, né hors de Seine-et-Oise.

²⁵⁷ AD91 6M 122.

25. Lemaitre primé à Paris (1875) ²⁵⁸

« La société centrale d'agriculture de France tiendra sa séance annuelle de distribution des médailles le dimanche 27 juin, à deux heures précises, 84, rue de Grenelle-Saint-Germain.

« Le ministre de l'agriculture et du commerce présidera. Il y aura un discours de M. Wolowski, un compte rendu des travaux de la société par M. Barraï et un éloge de M. Antoine Passy par M. Drouyn de Lhuys.

« Puis on distribuera les prix, entre autres les suivants : [...] Section des animaux : Prix de 300 fr. à M. Lemaître, vétérinaire à Etampes ; prix de 500 fr. à M. Calvet, sous-inspecteur des forêts, à Pau. »

26. Recensement d'Étampes (1876) ²⁵⁹

En 1876 vivent au n°142 de la rue Saint-Jacques deux ménages : 1° Julien Lemaître, 50 ans, vétérinaire ; sa femme Camille Thériot, 31 ans, tous deux nés hors de Seine-et-Oise ; leur domestique Raymond Lévêque, 19 ans, né en Seine-et-Oise ; 2° François Cottin, 73 ans, retraité, et sa femme Marie Guillet, 50 ans, fruitière. Le recensement suivant, en 1881, ne les trouve plus à cette adresse.

²⁵⁸ *Le Rappel* /1931 24 juin 1875), p. 2.

²⁵⁹ AD91 6M 123.

27. Affiche municipale étampoise (1876) ²⁶⁰

*Département de Seine-et-Oise
Arrondissement et canton
d'Étampes
Police municipale
Inspections vétérinaires
des foires et marchés.*

**COMMUNE
D'ÉTAMPES**

Le maire de la ville d'Étampes, chevalier de la légion-d'honneur,

Vu les lois des 14, 22 décembre 1789 ; 16, 24 août 1790 ; 19, 22 juillet 1791 ; 18 juillet 1867, et l'article 471 du code pénal ;

Vu les instructions de monsieur le préfet de Seine-et-Oise, du 31 juillet 1876 ;

Vu la délibération du conseil municipal, en date du 31 août 1876 ;

Arrête :

Article premier. — Il est établi dans la commune d'Étampes, à partir de l'approbation du présent arrêté, par l'administration supérieure, un service d'inspection vétérinaire destiné à constater l'état sanitaire des bestiaux et animaux de toute nature qui seront amenés et exposés en vente aux marchés qui se tiennent le premier samedi de chaque mois de l'année et aux foirs de Saint-Michel (29 septembre), et Saint-Martin (15 novembre), également chaque année.

Article 2. — considérant que les trois médecins-vétérinaires qui exercent leurs professions à Étampes, remplissent les

²⁶⁰ Archives municipales d'Étampes 5J 4/13 : « Étampes — Aug. Allien, imprimeur breveté. ».

conditions de capacités requises pour répondre aux intentions de la loi, messieurs Moigneux Jean-Baptiste-Augustin, Lemaitre Alexis-Julien, et Durand Louis-Antoine-Isidore, vétérinaires à Étampes, sont commis à l'effet de procéder chaque mois, aux marchés et foires Saint-Michel et Saint-Martin, à la visite des animaux.

Ils seront accompagnés dans leurs visites par un agent de police désigné par nous.

Article 3. — Il sera alloué par la ville, à titre d'indemnité, une somme annuelle de *cent francs* à chacun des vétérinaires sus-nommés, soit au total *trois cents francs*.

Ils seront de service à tour de rôle, dans l'ordre indiqué ci-dessus, et chaque inspection devra nous être signalée par un rapport sur les événements qui auront pu se produire aux foires et marchés.

Article 4. — Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Fait à Étampes, le 2 septembre 1876.

Pour le maire empêché,
l'adjoint délégué : (Signé) Decolange.

Vu et approuvé :

Versailles, le 18 octobre 1876,
Le préfet : (signé) J. de Crisenot.
Le maire de la ville d'Étampes,
chevalier de la légion-d'honneur,
(Signé) Al. Brunard.

28. Lettre collective au maire d'Étampes (1876) ²⁶¹

Étampes 20 septembre 1876

Monsieur le Maire,

En réponse à votre lettre du 18 décembre 1876 nous informant de l'organisation par l'administration municipale de la ville d'Étampes d'un service d'inspection des animaux conduits dans les foires et marchés, nous avons l'honneur de vous faire connaître que monsieur Moigneux commencera le premier ce service, soit le 7 octobre prochain. Monsieur Lemaitre continuera, puis monsieur Durand.

Des rapports vous seront adressés après chaque foire ou marché. Mais dès à présent nous venons vous demander si — comme nous le pensons — vous entendez, monsieur le maire, que les animaux qui restent exposés en vente dans les écuries des hôtels de la ville, sans venir sur le champ de foire, doivent être compris dans l'inspection.

Dans ce cas, tous les dits animaux devront se présenter à la visite sur le champ de foire à une heure déterminée, et l'infraction à la règle après avis préalable, devra être punie.

Veillez, monsieur le maire, agréer nos plus respectueuses salutations.

[Signé :] Lemaitre — Moigneux — Durand.

²⁶¹ Archives municipales d'Étampes 5J 4/14.

29. Quatre rapports au maire d'Étampes (1876-1877) ²⁶²

Étampes 4 novembre 1876

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que mon inspection des animaux amenés sur le marché de ce jour 4 novembre 1876, a donné lieu à la saisie immédiate d'un cheval dont voici le signalement : poil noir, entier, forte taille, vingt ans à peu près, blessures d'entraves aux deux membres antérieurs, traces de vésicatoires de chaque côté de l'abdomen.

Ce cheval, très maigre, présentait une légère induration des glandes de l'auge avec sensibilité, jetage léger par la narine gauche, sur la muqueuse nasale du même côté et au commencement de la cloison, ulcération bien marquée, c'est-à-dire petite plaie ronde déchiquetée à ses bords, plus profonde à son centre. Gonflement et sensibilité du cordon testiculaire gauche.

Je n'ai pas hésité à considérer cet animal comme fortement suspect de morve, pour ne pas dire comme morveux.

Le sieur Jaillet équarisseur à Boissy sous Saint Yon l'a acheté pour l'abattre, il en a fait la déclaration à monsieur l'agent de police qui m'accompagnait et à moi-même.

Ce fait me conduit, monsieur le maire, à vous faire cette observation qu'un local spécial manquant pour la fourrière, il y a lieu de pourvoir à cette lacune dans le plus bref délai.

²⁶² Archives municipales d'Étampes 5J 4/14.

Veillez, monsieur le maire, recevoir mes plus respectueuses salutations.

Lemaitre
Vétérinaire inspecteur des foires et marchés

L'examen des moutons et des vaches n'a donné lieu à aucun incident.

*

Étampes 14 novembre 1876

Monsieur le Maire,

Après vous avoir signalé l'urgence de la désignation d'un local affecté à la fourrière pour les animaux saisis sur le champ de foire, j'ai omis quelques détails utiles, me réservant de les soumettre plus tard à la sagesse de votre appréciation, ce que je fais aujourd'hui.

Si les propriétaires des animaux saisis veulent faire la réserve du contrôle à *leurs frais quoi qu'il arrive*, ds dits animaux par d'autres vétérinaires, je crois que c'est assurément leur droit, mais alors ils devront consigner entre les mains du gardien de la fourrière la somme nécessaire à la nourriture de la première quinzaine et à la garde, soit, je suppose, trois francs par jour ou 45 f. pour un cheval, deux francs 50 ou 37 f. 50 pour une vache, et un franc ou 22 f. 50 pour un mouton.

Faute de remplir cette formalité, l'anima saisi sera abattu immédiatement.

Si la question n'est pas tranchée dans la quinzaine, le versement de la quinzaine qui suivra devra également être fait

d'avance. Si la question est tranchée avant les quinze jours écoulés, il ne sera rien rendu au propriétaire. Cela doit se faire ainsi à Alfort où il n'est rien rendu quand l'animal consigné vient à mourir pendant le temps de la consignation.

Vous pourrez changer selon que vous le jugerez à propos les chiffres fixés ci-dessus, l'important est que vous ayez un tarif porté par voie d'affiches à la connaissance du public.

Veillez, monsieur le maire, recevoir mes salutations les plus respectueuses.

Lemaitre
Vétérinaire inspecteur des foires et marchés
et vétérinaire d'arrondissement.

*

Étampes 30 septembre 1877

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que la visite d'inspection des animaux sur la foire de Saint-Michel, n'a donné lieu à aucune observation particulière.

Cette visite clôt l'année d'inspection 1876-1877.

Veillez, monsieur le maire, agréer mes plus respectueuses salutations.

Lemaitre
médecin vétérinaire

*

Étampes 15 novembre 1877

Monsieur le Maire,

L'inspection des animaux sur le champ de foire d'Étampes, le 15 novembre 1877, n'a donné lieu à aucune observation particulière.

Veillez, monsieur le maire, agréer mes plus respectueuses salutations.

Lemaitre
vétérinaire inspecteur des foires et marchés

30. Lettre de démission au maire d'Étampes (1878) ²⁶³

Étampes 8 décembre 1878

Monsieur le Maire,

Par suite de la vente de ma clientèle je quitte la ville d'Étampes, et je viens vous donner en faveur de monsieur Buisson, mon successeur, ma démission de vétérinaire inspecteur des foires et marchés.

Veillez, monsieur le maire, agréer mes salutations les plus respectueuses.

Lemaitre
médecin vétérinaire

²⁶³ Archives municipales d'Étampes 5J 4/14.

31. Recensement d'Étampes (1881) ²⁶⁴

En 1881 les Lemaître sont remplacés au 142 de la rue Saint-Jacques par : Bernard Buisson, 33 ans, vétérinaire ; sa femme Berthe Baras, 26 ans ; ses enfants Germain, 1 an, et René, 4 mois²⁶⁵ ; sa belle-mère née Caseneuve veuve Baras, 66 ans ; son neveu Joseph Guillon, 12 ans²⁶⁶.

32. Lemaitre vétérinaire à Saint-Florentin (...1883-1898) ²⁶⁷

L'*Annuaire historique du département de l'Yonne* indique « Julien-Alexis Lemaitre » comme vétérinaire diplômé exerçant à Saint-Florentin de 1883 à 1898.

Il faut noter cependant que les vétérinaires ne sont pas répertoriés par cet annuaire avant 1883 ; il est donc probable que le retour à Saint-Florentin a eu lieu dès 1878.

Dès 1899 Julien Lemaitre, décédé en 1898, aura pour successeur à Saint-Florentin le vétérinaire Philippe-Émile-Louis Denis.

²⁶⁴ AD91 6M 123.

²⁶⁵ Il faut corriger et lire sans doute : Renée, 14 mois (née de fait à Étampes dès le 13 janvier 1880 au 142 de la rue Saint-Jacques).

²⁶⁶ AD91 6M 123.

²⁶⁷ *Annuaire historique du département de l'Yonne* 47 (1883), p. 128 ; 48 (1884), p. 129 ; 49 (1885), p. 129 ; 50 (1886), p. 130 ; 51 (1887), p. 130 ; 52 (1888), p. 130 ; 53 (1889), p. 130 ; 54 (1890), p. 128 ; 55 (1891), p. 128 ; 56 (1892), p. 123 ; 57 (1893), p. 126 ; 58 (1894), p. 127 ; 59 (1895), p. 129 ; 60 (1896), p. 129 ; 61 (1897), p. 130 ; 62 (1898), p. 130.

33. Camille Lemaître traductrice (1887) ²⁶⁸

[Annonce]

« La Librairie de l'Art indépendant, 11, Chaussée d'Antin, vient de mettre en vente la première traduction française d'un ouvrage du plus haut intérêt, intitulé : *le Bouddhisme Ésotérique ou Positivisme Hindou*, par A.-P. Sinnett (traduction Camille Lemaître), 1 vol. in-18, 3 fr. 50.

« Cet ouvrage, dont le retentissement a été immense en Angleterre et en Amérique, nous donne la première révélation de toute une doctrine philosophico-scientifique, tenue, jusqu'à ce jour, cachée dans le mystère des sanctuaires de l'Inde, et dont la portée scientifique et métaphysique dépasse de beaucoup, en la confirmant, la fameuse doctrine de l'Évolution de Darwin. »

34. Mariage de Henri Lemaître (1889) ²⁶⁹

L'an mil huit cent quatre vingt neuf le quatorze août à onze heures dix minutes du matin. Acte de mariage de Eugène Henri Lemaître, mécanicien, demeurant à Paris, rue Laromiguière, 6 et avant rue Mouffetard, 72, né à Auxerre (Yonne) le quinze novembre mil huit cent soixante, fils majeur de Alexis Julien Lemaître, vétérinaire, demeurant à Saint-Florentin (Yonne) consentant devant M^c Bounotte, notaire au dit lieu, le vingt neuf juillet dernier, et Eugénie Cottaint, son épouse décédée, d'une part, et de Adèle Bonnin, repasseuse, demeurant à Paris, rue

²⁶⁸ *Le Rappel* 7653 (22 février 1891), p. 4.

²⁶⁹ Registre des mariages du 5^e arrondissement de Paris pour 1889, n^o629.

Lhomond, 39, née à Châtillon sur Indre (Indre) le vingt-neuf août mil huit cent soixante deux, fille majeure de Benjamin Bonnin, maçon demeurant à Tours (Indre et Loire) rue Colbert, 37, consentant devant M^e Chauvin, notaire à Tours, le vingt-neuf juillet dernier, et de Joséphine Doury, son épouse décédée, d'autre part, dressé par nous Pierre Lampué, adjoint au maire, officier de l'état civil du V^e arrondissement de Paris, qui avons procédé publiquement en la mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : après avoir donné lecture aux parties de leurs actes de naissance, des consentements des pères des futurs et des actes de décès de leurs mères ; de l'acte des publications faites en cette mairie les quatre et onze août courant sans opposition ; toutes les pièces susmentionnées dûment paraphées, du chapitre six, livre six, code civil (titre du mariage) sur les droits et devoirs respectifs des époux ; après avoir interpellé les futurs époux qui nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage, nous leur avons demandé s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme et chacun d'eux ayant répondu affirmativement à haute voix nous avons prononcé au nom de la loi que Eugène Henri Lemaitre et Adèle Bonnin sont unis par le mariage en présence de : Edouard Edmond Carré, ingénieur constructeur, âge de cinquante-six ans, chevalier de la légion d'honneur, demeurant rue des Irlandais, 4 ; de Alfred Grapin, mécanicien, âgé de trente-cinq ans, demeurant rue Oberkampf, 158 ; de Charles Louis Dupont, préposé de l'Octroi, âgé de soixante un an, décoré de la médaille militaire, demeurant rue des Amandiers, 55, cousin germain de l'épouse ; de Alphonse Farin, employé, âgé de trente six ans, demeurant rue des Voyers, 33, témoins qui ont signé avec les époux et nous après lecture. — [Signé :] Adèle Bonnin — Eugène Henri Lemaitre — E. Carré — A. Grapin — Dupont — A. Farin — Lampué.

35. Neuf contributions du couple Lemaître à la revue théosophique *Le Lotus Bleu* (1890-1895)

Alfred Percy Sinnett (1840-1921), *Le Bouddhisme ésotérique, ou Positivisme hindou. Traduit de l'anglais par M^{me} Camille Lemaître* (in-18 ; IV+329 p.), Paris, Librairie de l'art indépendant, 1890.

Annie Besant (1847-1933), *Pourquoi je devins théosophe, traduit de l'anglais, par M^{me} Camille Lemaître* (in-8° ; 32 p.), Paris, Librairie de l'art indépendant (Publication de la Société théosophique Hermès), 1890.

Camille Lemaître, « Les amis de la vérité », in *Le Lotus Bleu* 1 (octobre 1890), pp. 242-254.

Jules Lemaître, « Matière et divinité », in *Le Lotus Bleu* 1 (novembre 1890), pp. 1-9 ; (décembre 1890), pp. 73-93 ; (janvier 1891), pp. 145-151.

Camille Lemaître, « Étude sur l'Inde », in *Le Lotus Bleu* 1 (novembre 1890), pp. 37-55.

Camille Lemaître, « Aux lecteurs (sur le 'Bouddhisme Ésotérique') », in *Le Lotus Bleu* 1 (janvier 1891), pp. 211-214.

Camille Lemaître, « Prophéties », in *Le Lotus Bleu* 1 (février 1891), pp. 220-235.

Camille Lemaître, « Pour la couronne de H.P.B. », in *Le Lotus Bleu* 2 (septembre 1891), p. 24.

Jules Lemaître, « Camille Lemaître, vie et mort d'une théosophe », in *Le Lotus Bleu* 5 (avril 1894), pp. 49-54.

Jules Lemaître, « La transmigration des êtres », in *Le Lotus Bleu* 6 (mars 1895), pp. 23-27.

36. Camille Lemaitre conférencière (1891) ²⁷⁰

« Tonnerre — Le citoyen Thumereau mène de front la propagande socialiste et la lutte anti-cléricale. La conférence organisée par ses soins, en vue de fonder dans le Tonnerrois une section de la Fédération des travailleurs du sud-est, a eu lieu le 1^{er} novembre [1891], sous la présidence de la citoyenne Camille Lemaitre de Saint-Florentin.

« Les citoyens Chariot, de Dijon ; Dumay, député de Paris et Schacre ont exposé les principes du socialisme et de la Libre-Pensée. Ils ont fait ressortir la nécessité pour les travailleurs, de s'unir contre l'exploitation capitaliste et de réagir de plus en plus contre l'influence cléricale qui endort les plus légitimes revendications dans l'espoir trompeur des récompenses de l'autre monde. »

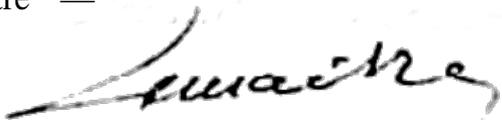
37. Décès de Camille Lemaitre (1892) ²⁷¹

L'an mil huit cent quatre vingt douze, le vingt huit janvier, à onze heures du matin par devant nous Eugène Charles Ragnet, maire officier de l'état civil de la ville de Saint-Florentin, chef-lieu de canton, département de l'Yonne, sont comparus

²⁷⁰ *Fédération française de la libre-pensée. Bulletin mensuel de correspondance des groupes et adhérents fédérés* 3 (1892), p. 444.

²⁷¹ Registre des décès de Saint-Florentin (Yonne) pour 1892, n°8 (AD89 2E 345/31).

Lemaitre Julien Alexis, vétérinaire, âgé de soixante six ans, époux de la décédée ci-après nommée, et Delagneau Delphin Théophile, caissier, âgé de quarante neuf ans, voisin de la décédée, tous deux domiciliés à Saint-Florentin, lesquels nous ont déclaré que cejour d'hui à dix heures du matin est décédée en son domicile à Saint Florentin Thierriot Camille Alexandrine Elizabeth sans profession âgée de quarante six ans, née à Saint-Florentin le vingt cinq mai mil huit cent quarante cinq, fille de Jacques Thomas Thierriot, tonnelier, demeurant à Saint Florentin et de Alexandrine Antoinette Duchesne, sa femme, décédée, épouse de Lemaître Julien Alexis. Et après nous être assuré du décès, en avons dressé le présent acte dont nous avons donné lecture aux déclarants qui ont signé avec nous — [Signé :] Lemaitre —
Delagneau — Ragnet.



38. Décès de Julien Lemaitre à Saint-Florentin (1898)²⁷²

L'an mil huit cent quatre vingt dix huit, le dix mars, à trois heures du soir, par devant nous, Jules Frédéric Lancôme, maire officier de l'état civil de la commune de Saint-Florentin, chef lieu de canton, département de l'Yonne, sont comparus Lemaitre Cécile Clémence, rentière, âgée de soixante onze ans, demeurant à Levallois Perret (Seine), sœur du décédé ci-après nommé, et Lenoir Alfred Hippolyte, capitaine en retraite, chevalier de la légion d'honneur, âgé de cinquante quatre ans, voisin du décédé, domicilié à Saint-Florentin ; lesquels nous ont

²⁷² Registre d'état civil de Saint-Florentin pour 1898, n°13.

déclaré que cejourd'hui à deux heures du matin, est décédé, dans une maison sise place de la Halle à Saint-Florentin, Lemaitre Julien Alexis, vétérinaire, âgé de soixante douze ans, demeurant à Saint-Florentin, né à Vergigny (Yonne) le vingt janvier mil huit cent vingt six, fils des défunts Julien Lemaitre et Elizabeth Bougris, veuf en premières noces de Eugénie Cottin et en secondes noces de Thierriot Camille Alexandrine Elizabeth. Et après nous être assuré du décès en avons dressé le présent acte dont nous avons donné lecture aux déclarants qui ont signé avec nous. — [Signé :] C. Bondard née Lemaitre — Lenoir — Lancome.

39. Transmission d'une rente à ses deux enfants (1898)²⁷³

« PENSIONS CIVILES.

« Par décret du 21 septembre 1898 ; vu les lois des 30 juillet 1881 et 7 août 1882, qui attribuent des pensions aux victimes du coup d'Etat du 2 décembre 1851 et de la loi de sûreté générale du 27 février 1853 ; vu l'article 13 de la loi du 30 juillet 1881, des pensions ont été accordées par réversion aux personnes ci-dessous désignées : [...]

« Lemaître (Julie), veuve Aufroy. Pension avec jouissance du 11 mars 1898... — 100 fr.

« Lemaître (Eugène-Henri), Pension avec jouissance du 11 mars 1898... — 100 fr. [...] »

²⁷³ *Journal officiel de la république française* 30/258 (23 septembre 1898), p. 5976. On note que la rente court à partir du lendemain du décès de leur père, mort à Saint-Florentin le 10 mars 1898.

TABLE DES MATIÈRES

	Introduction	5-13
I.	Du typhus contagieux des bêtes à cornes en Égypte (1866)	14-32
II.	De l'acide phénique (1869)	36-93
III.	Inoculation à un cheval du sang d'une vache (1869)	94-115
IV	La peste bovine dans l'arrondissement d'Étampes (1872)	116-206
V	Sur le typhus contagieux (1875)	207-266
VI	Sur une affection consécutive à la cocote (1875)	267-308
VII.	Un couple socialiste et bouddhiste	309-373
VIII.	Trente-neuf pièces justificatives (1826-1898)	375-409
	Table des matières	411

ISSN 2272-0685

Publication du *Corpus Étampois*

Directeur de publication : Bernard Gineste

12 rue des Glycines, 91150 Étampes

redaction@corpusetampois.com

SOMMAIRE

	Introduction	5-13
I.	Du typhus contagieux des bêtes à cornes en Egypte (1866)	14-32
II.	De l'acide phénique (1869)	36-93
III.	Inoculation à un cheval du sang d'une vache (1869)	94-115
IV	La peste bovine dans l'arrondissement d'Étampes (1872)	116-206
V	Sur le typhus contagieux (1875)	207-266
VI	Sur une affection consécutive à la cocote (1875)	267-308
VII.	Un couple socialiste et bouddhiste	309-373
VIII.	Trente-neuf pièces justificatives	375-409